



COMPTE RENDU IN EXTENSO

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

**25 ET 26 OCTOBRE 2018
(JOURNÉE DU 25 OCTOBRE 2018)**



COLLECTIVITE DE Corse

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE 2018
REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE 2018**

**2^{da} SESSIONE URDINARIA DI U 2018
RIUNIONE DI I 25 E 26 D'UTTOBRE**

**S O M M A I R E / SUMMÀRIU
JOURNEE DU 25 OCTOBRE 2018
GHJORNU DI U 25 D'UTTOBRE**

QUESTIONS ORALES / QUISTIONE ORALE

<u>Question orale n° 2018/O2/070</u> déposée par M. Louis POZZO DI BORGIO, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Les communes de Haute-Corse écartées du fonds DMTO	21
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	23
<u>Question orale n° 2018/O2/077</u> déposée par Mme Valérie BOZZI, au nom du groupe « La Corse dans la République » : Travaux routiers sur les routes « ex-départementales »	25
Réponse de Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive en charge des infrastructures de transports	25
<u>Question orale n° 2018/O2/064</u> déposée par Mme Santa DUVAL, au nom du groupe « Per l'avvene » : Crédit d'impôt – Gestion et location de meublés de tourisme situés en Corse	28
Présentation de la question orale par M. Jean-Martin MONDOLONI	28
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	29

<u>Question orale n° 2018/O2/066</u> déposée par M. Petr’Antone TOMASI, au nom du groupe « Corscia libera » : Pulitica per un sviluppu di a muntagna – strategia d’aiutu finanziaru	32
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	33
<u>Question orale n° 2018/O2/061</u> déposée par Mme Catherine COGNETTI TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumanu » : La précarité en Corse	36
Réponse de Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé et des affaires sociales	38
<u>Question orale n° 2018/O2/074</u> déposée par Mme Anne-Laure SANTUCCI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Collision entre deux navires au large du Cap Corse	42
<u>Question orale n° 2018/O2/068</u> déposée par Mme Rosa PROSPERI, au nom du groupe « Corsica libera » : Protection des côtes de Corse	44
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	45
<u>Question orale n° 2018/O2/065</u> déposée par Mme Santa DUVAL, au nom du groupe « Per l’avvene » : Remise en cause de la PPE	48
Réponse de M. Jean BIANCUCCI, président de l’Agence d’aménagement durable d’urbanisme et d’énergie (AUE)	49
<u>Question orale n° 2018/O2/072</u> déposée par Mme Jeanne STROMBONI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Aménagements énergétiques	52
Réponse de M. Jean BIANCUCCI, président de l’Agence d’aménagement durable d’urbanisme et d’énergie (AUE)	53
<u>Question orale n° 2018/O2/078</u> déposée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République » : Devenir du fonds de livres en langue corse de la Médiathèque départementale de prêt de la Haute-Corse à Corti	55
Réponse de Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la culture	56
Le président Jean-Guy TALAMONI	58

<u>Question orale n° 2018/O2/069</u> déposée par Mme Laura-Maria POLI, au nom du groupe «Corsica libera » : Actions de la Collectivité de Corse en faveur des quartiers dits prioritaires	59
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	61
<u>Question orale n° 2018/O2/063</u> déposée par Mme Christelle COMBETTE, au nom du groupe «Per l'avvene» : Création d'une unique chambre consulaire territoriale en Corse	62
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	63
<u>Question orale n° 2018/O2/071</u> déposée par Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, au nom du groupe «Femu a Corsica» : Formation des kinésithérapeutes en Corse	66
Réponse de Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la formation	67
<u>Question orale n° 2018/O2/062</u> déposée par Mme Marie-Hélène PADOVANI, au nom du groupe «Andà per dumane» : Déplacements à vélos	70
Réponse de M. Jean BIANCUCCI, président de l'Agence d'aménagement durable d'urbanisme et d'énergie (AUE)	71
<u>Question orale n° 2018/O2/073</u> déposée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe «Femu a Corsica» : Citadella d'Aiacciu	74
Réponse de Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine	75
<u>Question orale n° 2018/O2/075</u> déposée par M. Paulu Santu PARIGI, au nom du groupe «Femu a Corsica» : Intarvinenti in lingua corsa	78
Réponse de M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif en charge de la langue corse	79
<u>Question orale n° 2018/O2/076</u> déposée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe «Femu a Corsica» : La peste porcine	83
Réponse de M. Lionel MORTINI, président de l'Office de développement agricole et rural de la Corse	84

Question orale n° 2018/O2/067 déposée par Mme Pascale SIMONI, au nom du groupe «Corsica libera» : Le thermalisme
(Reportée)

Mme Laura FURIOLI, secrétaire de séance (appel des conseillers)	87
Allocution d'ouverture du président Jean-Guy TALAMONI	87
Allocution du président Gilles SIMEONI	90
Le président Jean-Guy TALAMONI	91
Suspension de séance	91
Reprise de la séance	92

MOTIONS / MUZIONE

<u>Motion n° 2018/O2/071</u> déposée par la Commission des politiques de santé : Demande de mise en œuvre d'une politique des transports pour améliorer la prise en charge des malades (Délibération n° 2018/361 AC du 25 octobre 2018)	92
Présentation de la motion par Mme Danielle ANTONINI	92
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	95
Prise(s) de parole :	
Le président Jean-Guy TALAMONI	96
Mme Bianca FAZI, avis	97
M. Jean-Louis DELPOUX, retrait amendement déposé en commission	98
Mme Rosa PROSPERI, présentation amendement 1 « Corsica libera »	98
Mme Danielle ANTONINI	100
Vote amendement n° 1 « Corsica libera »	100
Mme Danielle ANTONINI, sous-amendement	100
Mme Rosa PROSPERI	101
Le président Jean-Guy TALAMONI	101

Mme Bianca FAZI, avis sous-amendement	101
Vote sous-amendement	102
Vote amendement n° 2 sous amendé	102
Le président Jean-Guy TALAMONI	102
Le président Gilles SIMEONI, avis amendement de forme	102
Vote amendement de forme déposé par Mme Danielle ANTONINI au rapport de la commission	104
Le président Gilles SIMEONI demande une suspension de séance pour pour vérification »technique « sur le texte de la motion	104
Suspension de séance	104
Reprise de séance	104
Le président Gilles SIMEONI, amendement	104
Vote amendement	105
Vote motion ainsi sous-amendée	105
M. Jean-Charles ORSUCCI, rappel au règlement	106

FINANCES – BUDGET – FISCALITE FINANZE – BUGETTU - FISCALITA
--

<u>Rapport n° 2018/O2/325 : Budget supplémentaire 2018 de la Collectivité de Corse</u>	108
(Délibération n° 2018/362 AC du 25 octobre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	108
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	118
Prise(s) de parole :	
Le président Jean-Guy TALAMONI	119
M. Pierre-Jean LUCIANI	119
M. Jean-Charles ORSUCCI	120
M. Xavier LACOMBE	123
M. Jean-Martin MONDOLONI	126
Mme Valérie BOZZI	128
M. Guy ARMANET	130
M. Pietr'Antone TOMASI	132

M. Hyacinthe VANNI	134
M. Pierre-Jean LUCIANI	136
Le président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	136
Le président Jean-Guy TALAMONI	142
Mme Isabelle FELICIAGGI, amendement retiré	142
Le président Gilles SIMEONI, amendements CE	143
Vote amendement CE	144
Vote du rapport ainsi amendé	144
<u>Rapport n° 2018/O2/341 : Constitution d'une provision semi-budgétaire</u> (5 M€ pour risque et charge (Délibération n° 2018/363 AC du 25 octobre 2018)	145
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	145
Vote du rapport	145
<u>Rapport n° 2018/O2/342 : Constitution d'une provision semi-budgétaire</u> (2 M€ pour risque et charge (Délibération n° 2018/364 AC du 25 octobre 2018)	146
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	146
Vote du rapport	146
<u>Rapport n° 2018/O2/328 : Budget supplémentaire 2018 des Bains de Pietrapola</u> (Délibération n° 2018/365 AC du 25 octobre 2018)	147
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	147
Mme Pascale SIMONI	147
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	148
Prise(s) de parole :	
M. Julien PAOLINI	148
M. Jean-Charles ORSUCCI	149
M. Francis GUIDICI	150
Mme Pascale SIMONI	151
Le président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	152
Vote du rapport	152

<u>Rapport n° 2018/O2/329 : Budget supplémentaire 2018 du parc de voirie</u>	153
(Délibération n° 2018/366 AC du 25 octobre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	153
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	153
Vote du rapport	153
<u>Rapport n° 2018/O2/345 : Budget supplémentaire 2018 de la crèche Laetitia</u>	154
(Délibération n° 2018/367 AC du 25 octobre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	154
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	154
Prise(s) de parole :	
M. Pierre Jean LUCIANI	154
Le président Gilles SIMEONI, en réponse	154
Vote du rapport	155
<u>Rapport n° 2018/O2/346 : Budget supplémentaire 2018 du laboratoire d'analyse du Pumonte</u>	156
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	156
(Délibération n° 2018/368 AC du 25 octobre 2018)	
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	156
Prise(s) de parole :	
M. Hyacinthe VANNI	157
Le président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	157
Vote du rapport	158
<u>Rapport n° 2018/O2/347: Budget supplémentaire 2018 du laboratoire d'analyse du Cismonte</u>	159
(Délibération n° 2018/369 AC du 25 octobre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	159
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	159

Prise(s) de parole :	
M. Pierre GHIONGA	159
Le président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	159
Vote du rapport	160
Suspension de séance	160
Reprise de la séance	161

ADMINISTRATION GENERALE ADMINISTRAZIONE GENERALE

<u>Rapport n° 2018/O2/321 : Actualisation du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse</u>	161
(Délibération n° 2018/370 AC du 25 octobre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	161
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	162
Prise(s) de parole :	
Mme Valérie BOZZI, amendement	162
Le président Gilles SIMEONI, avis	163
Vote amendement	163
Vote du rapport ainsi amendé	163
<u>Rapport n° 2018/O2/323 : Cession de l'ancien dispensaire de Corti au profit du CROUS</u>	164
(Délibération n° 2018/371 AC du 25 octobre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	164
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	165
Prise(s) de parole :	
M. Pierre GHIONGA	165
Vote du rapport	166

<u>Rapport n° 2018/O2/326 : Contrat de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre le Centre national de la fonction publique territoriale et la Collectivité de Corse</u> (Délibération n° 2018/372 AC du 25 octobre 2018)	167
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	167
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	168
Vote du rapport	168
<u>Rapport n° 2018/O2/327 : Modification de la délibération n° 18/152 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 relative à la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, ainsi que des instances consultatives</u> (Délibération n° 2018/373 AC du 25 octobre 2018)	169
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	169
Le président Jean-Guy TALAMONI	171
Le président Gilles SIMEONI, amendement	171
Prise(s) de parole :	
M. Hyacinthe VANNI	171
M. Petr'Antone TOMASI	172
M. Jean-Charles ORSUCCI	173
Le président Jean-Guy TALAMONI	174
Le président Gilles SIMEONI	174
Vote des amendement CE	175
Vote du rapport ainsi amendé	175
<u>Rapport n° 2018/O2/351 : Approbation de la décision d'acquisition par voie de préemption au titre des espaces naturels sensibles d'une parcelle cadastrée section Q n° 272 de terre sise à Bunifaziu, Ile de Cavaddu et pouvoir donné au président du Conseil exécutif de Corse pour signer l'acte authentique d'acquisition de ladite parcelle</u> (Délibération n° 2018/374 AC du 25 octobre 2018)	176
Vote sur la reconnaissance du délai abrégé	176
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	176

Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	181
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	186
Prise(s) de parole :	
Mme Paola MOSCA	187
Mme Marie-Anne PIERI	188
M. Jean-Charles ORSUCCI	190
M. François-Xavier CECCOLI	197
M. Petr' Antone TOMASI	199
Mme Nadine NIVAGGIONI	203
M. Pierre GHIONGA	204
M. Hyacinthe VANNI	205
M. Jean-Martin MONDOLONI	206
Mme Valérie BOZZI	207
M. Jean-François CASALTA	208
Le président Jean-Guy TALAMONI	209
Le président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	210
M. Jean-Louis DELPOUX, demande une suspension de séance	216
Suspension de séance	216
Reprise de la séance	217
M. Jean-Charles ORSUCCI	217
M. Jean-Martin MONDOLONI	217
Mme Valérie BOZZI	218
Vote du rapport	218
Suspension de séance	218
Reprise de la séance	219
<u>Rapport n° 2018/O2/354 : Mise à disposition à titre gracieux de personnel de la Collectivité de Corse auprès du Conservatoire du littoral</u> (Délibération n° 2018/375 AC du 25 octobre 2018)	220
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	220
Prise(s) de parole :	
Mme Anne-Laure SANTUCCI	220
Le président Gilles SIMEONI	221

Le président Jean-Guy TALAMONI	221
Mme Anne-Laure SANTUCCI	221
M. Jean-Charles ORSUCCI	221
Le président Jean-Guy TALAMONI	221
Vote sur la reconnaissance du délai abrégé	222
Vote du rapport	222
<u>Rapport n° 2018/O2/355 : Mise à disposition contre remboursement de personnels de la Collectivité de Corse auprès du Conservatoire du littoral (secteur Balagna et secteur Ouest Corse)</u> (Délibération n° 2018/376 AC du 25 octobre 2018)	223
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	223
Vote sur la reconnaissance du délai abrégé	223
Vote du rapport	223
SANTE – SOCIAL - SALUTE - SUCIALE	
<u>Rapport n° 2018/O2/313 : "Contrat de financement CdC/ARS au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) 2018 (lutte contre les moustiques)</u> (Délibération n° 2018/377 AC du 25 octobre 2018)	224
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	224
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	225
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	225
Prise(s) de parole :	
M. Pierre GHIONGA	225
Mme Bianca FAZI	225
Vote du rapport	226
<u>Rapport n° 2018/O2/330 : "Signature de deux avenants relatifs au financement des MAIA de Corse au titre de l'année 2018</u> (Délibération n° 2018/378 AC du 25 octobre 2018)	227
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	227

Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	228
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	228
Prise(s) de parole :	
M. Pierre GHIONGA	228
Mme Bianca FAZI	228
M. Pierre GHIONGA	229
Mme Bianca FAZI	229
Vote du rapport	229
<u>Rapport n° 2018/O2/348 : Convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Bastia</u>	230
(Délibération n° 2018/379 AC du 25 octobre 2018)	
Vote sur la reconnaissance du délai abrégé	230
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	230
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	231
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	232
Vote du rapport	232
FONCIER / FUNDIARIU	
<u>Rapport n° 2018/O2/317 : Acquisition de parcelles sur le territoire de la commune de Pietretu è Bicchisgià – Régularisation foncière d'emprises nécessaires à la rectification de la RT 40</u>	233
(Délibération n° 2018/380 AC du 25 octobre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse	233
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	233
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	233
Vote du rapport	233

Rapport n° 2018/O2/318 : Acquisition de parcelles sur le territoire de la commune de Pietretu è Bicchisgià – Régularisation foncière d’emprises nécessaires à la réalisation du giratoire entre la RT 40 et la RD 420 234
(Délibération n° 2018/381 AC du 25 octobre 2018)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l’Office des transports de la Corse 234

Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l’aménagement du territoire et de l’environnement 234

Avis de la Commission des finances et de la fiscalité 234

Vote du rapport 234

INFRASTRUCTURES - INFRASTRUTTURE

Réseau ferré / Ferruviariu

Rapport n° 2018/O2/333 : “Modernisation de la halte ferroviaire de Casatora 235
(Délibération n° 2018/382 AC du 25 octobre 2018)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l’Office des transports de la Corse 235

M. Hyacinthe VANNI quitte l’hémicycle 235

Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l’aménagement du territoire et de l’environnement 235

Avis de la Commission des finances et de la fiscalité 236

Vote du rapport 236

Rapport n° 2018/O2/334 : Erratum à la délibération n° 18/204 AC de l’Assemblée de Corse du 28 juin 2018 relative au déploiement de la commande centralisée pour voie unique sur le réseau ferroviaire 237
(Délibération n° 2018/383 AC du 25 octobre 2018)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l’Office des transports de la Corse 237

Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l’aménagement du territoire et de l’environnement 237

Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	237
Vote du rapport	237
<i>Réseau routier / Strade</i>	
<u>Rapport n° 2018/O2/335 : Affectation de crédits dans le cadre du plan de financement de l'opération relative à l'aménagement d'un accès direct entre l'aéroport et l'entrée Est de Figari et de la RD 322 jusqu'à l'aéroport</u> (Délibération n° 2018/384 AC du 25 octobre 2018)	238
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse	238
Mme Julie GUISEPPI quitte l'hémicycle	238
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	239
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	239
Prise(s) de parole :	
M. Pierre-Jean LUCIANI	239
Le président Gilles SIMEONI	239
Vote du rapport	239
<u>Rapport n° 2018/O2/336 : Lancement de la concertation publique relative au projet d'aménagement des créneaux de dépassement entre Sartè et Roccapina</u> (Délibération n° 2018/385 AC du 25 octobre 2018)	240
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse	240
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	241
Prise(s) de parole :	
Mme Chantal PEDINIELLI	241
M. Jean-Charles ORSUCCI	242
Mme Vanina BORROMEI, en réponse aux intervenants	242
Vote du rapport	243

<u>Rapport n° 2018/O2/337 : Déclaratin de projet d’élargissement et rectification du tracé de la RD 4, entre Veru et U Salice, sur un linéaire total de 15,5 Km</u>	244
(Délibération n° 2018/386 AC du 25 octobre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l’Office des transports de la Corse	244
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l’aménagement du territoire et de l’environnement	244
Vote du rapport	245
<u>Rapport n° 2018/O2/338 : Mise en place d’une nouvelle politique tarifaire sur le réseau d’autocars et de trains de la Collectivité de Corse</u>	246
(Délibération n° 2018/387 AC du 25 octobre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l’Office des transports de la Corse	246
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l’aménagement du territoire et de l’environnement	246
Prise(s) de parole :	
Mme Nadine NIVAGGIONI, amendement déposé par la CDENATE	248
Mme Vanina BORROMEI, avis	248
Mme Nadine NIVAGGIONI	249
Le président Jean-Guy TALAMONI, amendement CDENATE retiré	249
Mme Vanina BORROMEI	249
Vote du rapport	249

CULTURE ET PATRIMOINE CULTURA E PATRIMONIU

<u>Rapport n° 2018/O2/314: Habilitation du président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d’objectifs et de moyens de la chaine “Tele Paese” 2018/2021 et production d’individualisation</u>	250
(Délibération n° 2018/388 AC du 25 octobre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la culture et du patrimoine	250

Mme Marie SIMEONI quitte la salle	253
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	253
Avis de la Commission des finances et de fiscalité	253
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Charles ORSUCCI	253
Mme Josepha GIACOMETTI, en réponse	254
Vote du rapport	255
<u>Rapport n° 2018/O2/315: Conditions de gratuité des articles promotionnels de « A casa di Roccapina »</u> (Délibération n° 2018/389 AC du 25 octobre 2018)	256
M. Pierre GHIONGA	256
Le président Jean-Guy TALAMONI	256
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la culture et du patrimoine	256
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	257
Prise(s) de parole :	
M. Pierre GHIONGA	257
Mme Josepha GIACOMETTI, en réponse	258
Vote du rapport	259
<u>Rapport n° 2018/O2/324: Approbation de la convention d'application financière 2018 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Collectivité de Corse</u> (Délibération n° 2018/390 AC du 25 octobre 2018)	260
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la culture et du patrimoine	260
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	260
Vote erratum	261
Vote du rapport	261

<u>Rapport n° 2018/O2/339: Délégation de pouvoir au président du Conseil exécutif de Corse relative aux partages de produits de fouilles archéologiques</u>	262
(Délibération n° 2018/391 AC du 25 octobre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la culture et du patrimoine	262
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	262
Vote du rapport	263
<u>Rapport n° 2018/O2/349: Règlement des aides pour le patrimoine / Regulamentu d'aiuti per u patrimoniu</u>	264
(Délibération n° 2018/392 AC du 25 octobre 2018)	
Vote sur la reconnaissance du délai abrégé	264
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la culture et du patrimoine	264
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	268
Avis de la Commission des finances et de fiscalité	269
Prise(s) de parole :	
M. Pierre GHIONGA	269
Mme Josepha GIACOMETTI, en réponse à l'intervenant	269
Mme Valérie BOZZI	270
Mme Josepha GIACOMETTI, en réponse à l'intervenante	270
Vote du rapport	270
<u>Rapport n° 2018/O2/316: Affectation de crédits dédiés à la recherche et à la diffusion relatifs à la Conférence internationale « Pathobiome 2018 » organisée par l'Institut national de la recherche agronomique</u>	271
(Délibération n° 2018/393 AC du 25 octobre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la culture et du patrimoine	271
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	271

Avis de la Commission des finances et de fiscalité	271
Vote du rapport	271
<u>Rapport n° 2018/O2/331: Appel à projets « Trophées du développement durable » 2018/2019</u>	272
(Délibération n° 2018/394 AC du 25 octobre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la culture et du patrimoine	272
Le président Jean-Guy TALAMONI	273
Mme Anne-Laure SANTUCCI, avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	273
Le président Jean-Guy TALAMONI	274
Vote amendement CE	274
Vote rapport ainsi amendé	274
<u>Rapport n° 2018/O2/352: Approbation du projet de coordination de la mission de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle en Corse pour l'année 2018 et affectation de crédits au bénéfice de l'association « A Rinascita »</u>	275
(Délibération n° 2018/395 AC du 25 octobre 2018)	
Vote sur la reconnaissance du délai abrégé	275
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la culture et du patrimoine	275
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	276
Vote rapport	276

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ASSESTU DI U TERRITORIU
--

<u>Rapport n° 2018/O2/322: Cadre d'intervention en faveur du mouvement associatif</u>	277
(Délibération n° 2018/396 AC du 25 octobre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge du sport et de la jeunesse	277
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	278
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	278
Avis de la Commission des finances et de fiscalité	278
Vote du rapport	278

Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 15.**QUESTIONS ORALES / QUESTIONNE ORALE****Le Président TALAMONI**

Chers collègues, comme l'a souhaité la Commission permanente d'hier, nous allons commencer presque à l'heure, c'est-à-dire maintenant. Je vois qu'un certain nombre de collègues a fait l'effort de venir presque à l'heure et donc nous allons commencer la séance des questions orales, laquelle ne nécessite pas que le quorum soit réuni.

Donc, je demande à ceux qui sont à côté de la salle de s'approcher. Je remercie les collègues de s'asseoir, nous allons commencer. Je vous signale que vous pouvez donner votre sang dans le salon vert, ce qui est très nécessaire compte tenu du déficit que nous avons en termes de poches de sang.

Question orale n° 2018/O2/070 déposée par M. Louis POZZO DI BORGO au nom du groupe « Femu a Corsica » : Communes de Haute-Corse écartées du fonds DMT0.

Cher collègue, vous avez la parole, le président du Conseil exécutif est là pour vous répondre.

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci, M. le Président de l'Assemblée,

M. le Président du Conseil exécutif, je voudrais, à travers cette question, vous alerter sur le cas de nombreuses communes de Haute-Corse qui, depuis 2016, ne bénéficient plus du fonds de péréquation départemental des droits de mutation à titre onéreux, dit DMT0.

Cette dotation, jusqu'alors reversée par l'ex-Conseil départemental de Haute-Corse, représente très souvent près de 10 % des recettes réelles de fonctionnement de ces communes, ce qui, comme vous pouvez l'imaginer, est loin d'être négligeable.

Je précise que le Code général des impôts exclue de cette dotation les communes de plus de 5 000 habitants, et les communes classées comme « stations de tourisme » dont la population est inférieure à ce seuil.

On peut donc légitimement s'interroger sur la suppression de ce fonds pour les communes de Tavagna, d'Alisgiani, de Costa Verde, du Fium'Orbu et de Balagna qui remplissent pourtant l'ensemble des critères pour en bénéficier.

L'exclusion de ces communes du fonds de péréquation DMTO, par le Conseil départemental de Haute-Corse, serait due au fait que ces communes font, depuis septembre 2016, partie de groupements de communes touristiques et que, à ce titre, elles n'auraient plus droit au fonds de péréquation DMTO.

Or, il faut savoir faire la distinction entre une commune appartenant à un groupement de communes touristiques et une commune classée « station de tourisme », ce qui n'a pas été fait dans le cas que je vous expose.

Au total, ce sont donc trente-et-une communes, en grande majorité rurales, qui sont injustement pénalisées par cette erreur d'appréciation administrative.

M. le Président, nous connaissons tous votre attachement à l'équité dans la mise en place de la politique de la Collectivité de Corse, notamment quand celle-ci concerne la revitalisation de territoires ruraux.

Ainsi, je me permets de vous poser la question suivante : quelles démarches comptez-vous entreprendre afin que les communes concernées par cette erreur puissent bénéficier d'un dispositif de rattrapage pour l'année 2017 et redevenir éligibles aux fonds de péréquation DMTO ? Merci.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Le Président du Conseil exécutif va répondre. Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Merci. Bonjour M. le Président, bonjour à toutes et à tous, merci pour cette question M. le Conseiller. Effectivement, elle me permet de faire un point qui va annoncer et présenter le travail en cours et préparer la présentation d'un rapport qui sera soumis au vote de votre Assemblée, lors d'une prochaine session, et qui concernera à la fois, la répartition des droits de mutation à titre onéreux, fonds dit DMTO, environ 6 M€, 4,5 M€ en Corse-du-Sud, 1,5 M€, de mémoire, en Haute-Corse, et le fonds de péréquation sur la taxe professionnelle.

Un mot sur le montant qui montre l'importance de la DMTO. Il y a une progression très sensible du montant de l'enveloppe en Corse-du-Sud, puisque que ce sont les droits de mutation, le marché immobilier est très dynamique en Corse-du-Sud, le montant global a progressé de façon très significative d'une année sur l'autre. Par contre, il stagne en Haute-Corse.

Je dis ça pourquoi ? Pour répondre à votre question, première question, bien sûr il va y avoir, parce que des maires s'inquiètent, d'habitude c'était réparti en octobre, ça va arriver en novembre, pourquoi ce décalage ? Parce qu'on a une difficulté, aussi bien pour le fonds DMTO, que pour le fonds sur la taxe professionnelle. Il n'a pas été prévu, malgré mes demandes réitérées, de possibilité de territorialisation de l'enveloppe. Donc, on est dans une logique paradoxale, il y a la nouvelle Collectivité de Corse, une unification des territoires et, normalement, des dispositifs de répartition des fonds, et là, on doit continuer à répartir de façon départementale. Donc, impossibilité d'avoir une péréquation égalitaire à l'échelle de l'ensemble de la Corse, première chose.

Deuxièmement, les deux fonds diminuent du fait d'une restitution, augmentent en volume pour le DMTO, mais diminuent, dans les critères de répartition, entre l'Etat et la Collectivité de Corse. Donc, il va y avoir forcément un impact négatif sur toutes les communes.

Dernier mot, et qui concerne enfin, plus strictement, la DMTO dans l'ancien Département de Haute Corse. Effectivement, comme vous l'avez rappelé, trente-et-une communes avaient été exclues, à tort, du bénéfice du dispositif, à partir d'une interprétation erronée de la « notion de communes touristiques » et qui peut servir d'exclusion à l'accès à ce fonds.

Donc, mon intention, pour vous répondre directement, est de revenir rétroactivement sur cette omission fautive. Ça veut dire que les communes omises, non seulement seront réintégrées pour 2018, mais percevront leurs sommes pour 2017.

Cela entraîne forcément un calcul sur la façon d'impacter le fonds puisqu'il va falloir faire un lissage, c'est ce sur quoi travaillent les services actuellement. Et, de façon plus globale, je pense que nous ne modifierons pas cette année, puisque nous ne pouvons pas faire de péréquation à l'échelle de l'ensemble de la Corse, les critères. Mais j'ai demandé, à nouveau, au représentant de l'Etat et au ministère concerné, eh bien que cette territorialisation soit mise en œuvre pour l'année prochaine, pour que l'on puisse répartir ces fonds selon la logique qui est la nôtre, et notamment une logique qui intègre la volonté de soutenir de façon plus marquée les communes de l'intérieur et de montagne.

Donc, j'espère que ces éléments seront de nature à vous rassurer M. le Conseiller territorial et à rassurer, à travers vous, tous les maires qui attendent, bien sûr, le versement de ces sommes, qui viennent compléter utilement leur budget.

Le Président TALAMONI

Merci, là nous sommes dans un bon format, puisque les temps de parole sont respectés, parce qu'il y a quand même dix-huit questions orales, donc il faudrait s'en tenir à ce qui a été fait avec efficacité à l'instant, c'est-à-dire deux minutes et demie pour la question et trois minutes et demie pour la réponse.

Nous passons à la question suivante.

Question orale n° 2018/O2/077 déposée par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « La Corse dans la République » : Travaux routiers sur les routes ex-départementales.

Vous avez la parole.

Mme Valérie BOZZI.

Merci, M. le Président. Effectivement, une question qui concerne les ex-routes départementales que la nouvelle Collectivité de Corse a récupérées depuis le 1^{er} janvier 2018. De nombreux travaux avaient été actés par l'ancien Conseil départemental.

Nous aimerions savoir, parce qu'il en va évidemment de la revitalisation de notre territoire, et notamment de l'intérieur, les routes départementales, comme vous le savez, ont une grande importance sur le réseau routier en Corse et, aujourd'hui, nous n'avons aucune vision de ce qui a été fait durant cette année et sur ce qui sera fait au cours des années 2019 et 2020.

Donc, nous aimerions avoir un programme des actions réalisées et de celles à venir et, surtout, savoir si les projets qui avaient été actés par l'ancien Conseil départemental seront maintenus, et avoir un calendrier s'ils sont maintenus.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme BORROMEI va vous répondre.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère, en réponse à votre demande, nous vous transmettrons, par écrit, la liste des travaux réalisés, en 2018, sur les routes départementales du Pumontu.

Je précise, évidemment, que la plupart des travaux exécutés cette année, sur ce réseau, relèvent des décisions initiées en 2017 par l'ex-Conseil départemental.

S'agissant du calendrier de travaux 2019 et 2020, la Collectivité de Corse travaille actuellement à la programmation des travaux sur les RT aujourd'hui (donc ex-RD et ex-routes territoriales), dans le cadre de la préparation budgétaire.

Nous sommes donc, dans la période d'arbitrage et nous serons en mesure de dresser la liste des opérations programmées fin 2018, début 2019.

Vous souhaitez savoir si les opérations votées par l'ancien Conseil départemental seront toutes réalisées. Comme déjà développé devant notre Assemblée, nous entendons suivre une méthode de travail rationnelle.

A moyens constants, la future collectivité doit définir une politique de gestion et de modernisation du réseau routier devant être, à la fois, efficace par la réponse aux attentes des usages et des acteurs économiques sur les axes structurants, et solidaires par la garantie d'accessibilité à tous les territoires.

Il est indispensable de tenir compte de la variété des fonctions des routes et des caractéristiques des territoires traversés ; la route prendra en compte l'ensemble des usages, dans un souci de transversalité plus adaptée aux besoins des usagers.

Le diagnostic préalable permet d'identifier les enjeux prépondérants pour proposer des principes directeurs pour l'action routière, notamment une nouvelle typologie des voies.

A chaque classe, sont associés des principes d'aménagement, des objectifs d'entretien et d'exploitation.

Pourra être mise en œuvre alors, une véritable politique de la maintenance. En premier lieu, le gestionnaire disposera d'une connaissance fine de son réseau grâce à un système d'information géographique couplé aux bases de données de gestion. Il sera donc, le plus tôt possible, en mesure de programmer au mieux les actions de maintenance et ce, pour éviter de laisser les désordres se développer, qui nécessiteraient, dans ces conditions, des réparations très lourdes.

En matière d'investissement, la démarche est déjà engagée avec la construction du Plan pluriannuel d'investissement. Il est en effet convenu de réactualiser et de préciser les schémas au regard des documents de planification, des objectifs de l'Exécutif et des capacités financières de la Collectivité. Il s'agira de disposer d'outils de programmation opérationnelle lisibles pour l'ensemble des acteurs concernés.

Donc, concrètement, on vous proposera deux rapports, un premier, je pense, début d'année 2019 avec un état des lieux, les objectifs et, ensuite, un rapport avec la clause de revoyure du PPI tel que nous l'avions annoncé. Voilà, merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Question suivante présentée par Petr'Antone TOMASI...

Le Président SIMEONI

Presidente, mi portanu a risposta perche mi ne so scurdatu.

Le Président TALAMONI

Allora, passeremu a risposta...

Le Président SIMEONI

A risposta l'aghju in capu, ma mi ne vogliu micca scurda d'ogni poccu d'elementu chi so statu scrittu.

Le Président TALAMONI

Donc, Santa DUVAL va poser une question pour le groupe « Per l'Avvene ».

Question orale n° 2018/O2/064 déposée par Mme Santa DUVAL, au nom du groupe « Per l'avvene » : Crédit d'impôt - gestion et location de meublés de tourisme situés en Corse.

C'est Jean-Martin MONDOLONI qui va poser la question, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. Il y a deux semaines, M. le Président, vous vous êtes félicité de l'adoption, en Commission des finances de l'Assemblée nationale, d'un amendement déposé par Jean-Félix Acquaviva qui visait à exclure, de l'éligibilité au crédit d'impôt sur les investissements en Corse, je cite : « la gestion et la location de meublés de tourisme situés en corse ».

Alors, on peut partager, évidemment, le diagnostic selon lequel ce crédit d'impôt a été, d'une certaine façon, dévoyé par l'acquisition de biens qui échappe ensuite au secteur touristique par quelques-uns. On ne partage pas le mode opératoire selon lequel il faudrait « jeter le bébé avec l'eau du bain », sans « séparer le bon grain de l'ivraie », d'autant que s'en sont suivies trois communications qui conduisent à la plus grande confusion sur ce sujet.

Acte I : la réaction, deux jours plus tard, du député François PUPPONI, qui indique, je cite (ce qui témoigne de l'impréparation de la version originale) : « il faut le réécrire ».

Acte II : M. le ministre de l'Economie, dans son cortège de propositions, indique la proposition 16, qu'il faut exclure les meublés de tourisme et les structures para hôtelières de l'éligibilité du crédit d'impôt.

Et, acte III : ce matin, dans la presse, on apprend que, outre, votre majorité, manifestement, n'est pas nationaliste mais régionaliste, je cite, mais on apprend que M. de COURSON n'a pas vocation, à terme, à baisser la garde sur un certain nombre de sujets, dont celui-ci probablement.

Donc, ma question est claire, M. le Président, nous, ce que l'on veut savoir, c'est par rapport à la version initiale, êtes-vous en phase avec les députés ? Et puis, en toile de fond, est-ce que cette attitude, ce comportement apparemment isolé, et impréparé, n'a pas vocation, d'une certaine façon, à détricoter l'existant ? Est-ce que vous ne partagez pas cette crainte ? Et, en un mot, comme en cent, quelle est la position de la majorité sur ce sujet ?

Le Président TALAMONI

La parole est au Président nationaliste du Conseil exécutif de Corse.

Le Président SIMEONI

Oui, tout à fait, il y a quand même une façon savoureuse de présenter les choses, dans chacune de vos interventions, Jean-Martin MONDOLONI, cher Conseiller territorial.

Rapidement, je dirai que nous avons une vision globale qui est partagée, et vous le savez. Elle est portée depuis des décennies, notamment pour le statut fiscal et social, en son principe et en son contenu. Mais je dirai que si nous devons attendre d'avoir le tout pour avancer, nous risquerions de laisser beaucoup de monde en chemin.

Donc, lorsque nous avons des occasions d'enfoncer un coin et de faire avancer la prise en compte des intérêts de la Corse, nous le faisons. Nous le faisons hier, comme militants, comme élus de l'opposition, nous le faisons aujourd'hui, comme responsables en charge des affaires de la Corse. Et les députés nationalistes « Per a Corsica » le font, dans le cadre de leur action à l'Assemblée nationale au Palais Bourbon, en trouvant un certain nombre de soutiens, et y compris avec M. de Courson avec lequel j'avais eu l'occasion de débattre et de pointer un certain nombre de désaccords fondamentaux entre nous.

Je note que nous, nous n'avons pas changé mais que lui, il a signé un texte dans lequel il considère que la Corse a droit à l'autonomie, et notamment à l'autonomie fiscale. Donc, acceptons-en l'augure, et je suis heureux que nous parvenions à convaincre, y compris des gens qui sont très éloignés. En sens inverse, nous perdons des gens qui étaient pour l'autonomie et qui s'en éloignent à grands pas, au gré des échéances électorales. C'est la vie politique !

Donc, très brièvement, je vous renvoie, pour l'aspect technique de la réponse, à ce qui a été écrit et ce qui a été dit. Je voudrai simplement vous rappeler, en quelques mots, ce qu'était le texte avant le dépôt de l'amendement : « Les petites et moyennes entreprises relevant d'un régime réel d'imposition peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre des investissements, autres que le remplacement financier sans aide publique pour les besoins d'activités industrielles, commerciales, artisanales, rurales ou

agricoles autres que la gestion ou la location d'immeubles, lorsque les prestations ne portent pas exclusivement sur des biens situés en Corse ainsi que l'exploitation des jeux de hasard et d'argent ».

Donc, le législateur avait, dès le début, limité l'avantage du crédit d'impôt aux biens strictement situés dans l'île. C'est bien qu'il avait peur d'un certain nombre de dérives. Des dérives qui, malheureusement, se sont avérées puisqu'en l'état actuel du droit, vous savez très bien que ce dispositif a été largement détourné et qu'il a fonctionné comme un appel d'air pour des constructions purement spéculatives, notamment de résidences secondaires à usage personnel qui ont amplifié le phénomène de lits dits froids et favorisé le para commercialisme.

Je vais en parler publiquement. Je vous donne quelques exemples de ce que font des gens très fortunés, notamment dans l'extrême sud de la Corse. Ils construisent des résidences secondaires, un exemple précis en tête, 3 M€, 1 M€ de crédits d'impôts, premier gain. Le A fait ça, le B fait la même chose, ils se louent, entre eux, leurs biens respectifs, comme ça ils défiscalisent, y compris les loyers et, à la fin, ils en reprennent possession.

Si ça vous convient, que cela fonctionne comme ça, on peut rester en l'état. Nous, ça ne nous convient pas. Donc, il y a eu une fenêtre législative, ils ont mis un premier coin, le député PUPPONI, il n'est pas en contradiction, le député PUPPONI il a dit : « il faut récrire », pour aller plus loin, y compris pour introduire la notion de résident. On sait que cela pose une difficulté, et une difficulté d'ordre constitutionnel. On avance politiquement, on avance juridiquement et on avance techniquement. On a pris en compte, et les députés vont prendre en compte, un certain nombre de remarques parce que l'objectif, il est bien de laisser intégrer dans le champ de dispositifs tous les comportements vertueux et de ne pas pénaliser les acteurs insulaires, et de recentrer le crédit d'impôt vers ce à quoi il est destiné.

C'est ce travail législatif qui est en cours, ça s'intègre dans une vision globale. Je vous rappelle, on aura l'occasion d'en parler, que nous avons réussi à avancer.

Je termine, le ministre, lorsqu'il est venu, s'est engagé à inscrire dans la loi de finances, l'augmentation du crédit sur l'impôt recherche, qui va passer de 30 à 50 %, le crédit sur l'innovation, de 20 à 40 %, le crédit d'impôt à l'investissement sur l'élargissement des bases pour mieux profiter aux PME TPE.

Ce sont des mesures pour lesquelles nous nous sommes battus depuis des années, aujourd'hui elles vont être inscrites, tant mieux ! Nous continuons et nous espérons que dans ce combat-là, nous vous trouverons à nos côtés.

Le Président TALAMONI

Merci M. le Président du Conseil exécutif. Je souhaiterais qu'on ne dérive pas trop parce que, là, on recommence à répondre de manière un petit peu trop... sinon, on ne s'en sortira pas, sur cette réunion de l'Assemblée.

La question suivante est posée par Petr'Antone TOMASI.

Question orale n° 2018/O2/066 déposée par M. Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica libera » : Pulitica per u sviluppu di a muntagna – strategia d'aiutu finanziariu.

Vous avez la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

A ringrazià vi, O sgiò Presidente, una quistione chi cuncerna a u sviluppu di a muntagna e a strategia finanziariu a stu sughjettu.

O sgiò Presidente, dopu à tanti anni d'attesa, d'occasione mancate, di crediti persi, a nostra Assemblea fece rinasce dui anni fà u Cunitatu di a Muntagna Corsa.

L'annu scorsu, funu aduttati in seguita u primu Schema di sviluppu, d'assestu è di prutezzione di a muntagna eppò u so regulamentu di l'aiuti.

Sta dimarchja hà purtatu cun ella un missagiu puliticu forte, una speranza nova per tutti l'attori di u mondu muntagnolu.

Dipoi tandu, u Cunitatu di a Muntagna hà perseguitu i so travaglii in ogni rughjone di a Corsica è a so Cummissione Permanente hà datu u so accunsente à i primi prugetti per ch'elli duventinu e prime petre di un pianu di rinascita di a muntagna Corsa...

Le Président TALAMONI

S'il vous plait, il y a un brouhaha, c'est impossible d'écouter et de travailler.

M. Petr'Antone TOMASI

Tutti simu cunvinti di a necessità di mantene u sforzu per a ricunquista di l'internu, è ancu di rinfurzà a nostra andatura.

In u quattru di e cumpetenze di a nostra cullettività, ci piaciaria di cunnosce, o sgiò Presidente, u calendariu puliticu di u cunsigliu esecutivu in quantu à a strategia d'aiutu finanziariu à stu sugettu.

Duie quistione ci si parenu di primura.

1/ Si hè parlatu, mentre e discussione di u Cunitatu di a Muntagna, di una revisione di u regulamentu di l'aiuti.

Sta dimarchja ci pare necessaria da integrà di modu chjaru certe intervensione à u regulamentu è dunque di securizà i so finanziamenti. Pò esse u casu d'aiuti di funziunamentu per u pasturismu o a furmazione à i mistieri di a muntagna, azzione dibattute in tempi di redazione di u schema di a muntagna corsa.

Eccu a dumanda, pudete cunfirmacci sè sta revisione hè prugrammata per esse esaminata davanti à l'Assemblea di Corsica ?

2/ A nostra magiurità hà prumossu dipoi a so elezzione l'elaborazione di Piani d'Investimenti Pluriannuale da pudè assucià visione pulitica è mezi finanziariii necessari.

O sgiò Presidente, chì saria u vostru parè in quantu à un PPI per a muntagna corsa ?

À ringraziavvi per e vostre riposte.

Le Président TALAMONI.

Eccu ! A risposta di u Presidente di u Cunsigliu exécutive.

Le Président SIMEONI

Caru cunsiglieru territoriale, caru amicu, u sarette micca surprise c'hè diccu c'hè simu d'accusanti da 100 % nantu l'andatura generale, nantu a i scoppi e nanta i mezzi.

Quelques mots, simplement pour rappeler le calendrier et le dispositif actuel. Le 24 février : accès aux responsabilités, fin 2015 : priorités immédiates données à la montagne et à l'intérieur, travail pour rattraper le retard accumulé, présentation du Schéma d'aménagement et de développement du massif Corse, le 24 février 2017, adopté à l'unanimité. Octobre 2017 : adoption du premier règlement des aides pour permettre une mise en œuvre rapide, et les premières affectations de crédits au Comité de massifs, dès le mois de novembre 2017.

13 M€ d'ores et déjà programmés ou engagés avec, notamment, un certain nombre d'études GEMAPIC cofinancées, la rénovation de deux refuges du GR, le financement, en partie, des réseaux de chaleur, la rénovation d'estives et de bergeries et, aujourd'hui, l'adoption de la convention qui va permettre le financement du renforcement de l'extension des réseaux d'électrification dans l'intérieur. Donc, d'ores et déjà, un acquis positif.

Je rappelle les modalités de financement du Comité de massif. Il y a d'une part, les économies que nous avons réalisées, dans le cadre de la dotation de continuité territoriale, un périmètre sanctuarisé, environ 25 M€ d'économies ces deux dernières années, et un tiers qui est affecté, environ 8 millions par an, à la mise en œuvre du schéma Montagne et des cofinancements, au titre des programmes CPER, PEI, FEADDER.

Dernier mot, le prochain Comité technique du développement de massifs se réunira, vous le savez puisque vous êtes un participant assidu, le 9 novembre prochain à Biguglia, et seront examinés une dizaine de projets, pour un montant de 2,5 M€ de crédits Comité de massif.

Concernant votre première question, la révision du règlement des aides a vocation à être corrélée avec le règlement définitif de soutien aux territoires.

Donc, c'est un travail, là encore, transversal qui est mené notamment par plusieurs conseillers exécutifs, mais à titre principal, par Jean BIANCUCCI, avec l'administration concernée, qui fait un travail remarquable dans ce domaine.

Donc, nous avons vocation à articuler ces deux règlements et, également, le règlement du SADPM avec les futurs contrats de territoires puisque la logique que nous voulons porter, c'est, bien sûr, une logique structurante de territorialisation et obtenir des effets leviers et des financements, notamment des financements du Comité de massif.

Deuxièmement, le PPI oui, bien évidemment, à construire là, comme dans les autres domaines d'intervention structurants. Il sera aussi fonction du degré de maturité des projets portés par les tiers puisque, souvent, ce sont les communes ou les communautés de communes, voire les porteurs de projets privés et les associations qui sont cofinancées par le Comité de massif. Mais cela n'empêche nullement d'agir et de programmer, d'ores et déjà, les actions structurantes.

Je vous propose que nous fassions une nouvelle réunion de travail Exécutif-Assemblée, sur ce point. Je m'engage à ce que les dispositifs opérationnels, que nous avons d'ores et déjà identifiés dans le Schéma d'aménagement de la montagne, soient présentés au plus tard, avant la fin du 1^{er} trimestre 2019, notamment dans le cadre du vote du prochain BP.

Un dernier mot, en me tournant vers Josepha, le règlement d'aides propre à la mise en œuvre de la politique culturelle et éducative en montagne est en cours d'élaboration, en concertation entre la conseillère exécutive en charge, notamment, du patrimoine et de la culture, et le Comité de massif.

Le Président TALAMONI

Merci. Question suivante.

Question orale n° 2018/O2/061 déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Andà per dumane » : La précarité en Corse.

Vous avez la parole.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Président.

La précarité touche un nombre croissant de personnes et n'épargne pas le monde rural.

Selon la définition arithmétique, le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du revenu médian. Il y aurait donc, 60 000 pauvres en Corse.

La vérité officielle est donc que 60 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté. La situation réelle est qu'un tiers de la population, avec un enfant sur quatre ou cinq, souffre de pauvreté et l'intérieur concentre un certain nombre de problématiques, proportionnellement plus nombreuses dans l'intérieur, les personnes âgées voient leur niveau de précarité s'accroître, notamment dans les tranches d'âge les plus élevées.

Même s'il est vrai qu'en Corse existe un lien social et familial important, nous commençons à constater qu'il se délite. Les conditions de vie des personnes âgées s'avèrent particulièrement précaires. Le monde rural est touché de plein fouet par cette réalité.

"Nous parlons de survie dans le rural. Il y a une misère omniprésente mais cachée car il y a toujours beaucoup de pudeur à ce niveau-là", nous dit Jean-Baptiste MORETTI, le maire de MURU.

Le Dr PERNIN, quant à lui, dit que " la précarité dans le rural est un véritable iceberg. Il y a un travail à effectuer sur chaque cause. Celle de la jeunesse, des retraités, des actifs... ».

Les véritables causes de la précarité sont donc structurelles.

Aussi et déjà, dans un rapport évoqué et adopté en Conseil économique, social et culturel, en 2009, il est noté que l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes de jouir de leurs droits

fondamentaux (logement, travail, santé, éducation), provoque une instabilité certaine.

Cette situation peut avoir des conséquences graves et définitives.

Alors, en m'appuyant sur ce large consensus dont a fait objet le présent rapport évoqué, je reprends à mon compte ce questionnement au profit du monde du rural.

Après les différents diagnostics évoqués, quand comptez-vous mettre en place une politique de travail représentative de notre Assemblée, toutes tendances confondues, pour élaborer un plan d'action destiné à lutter efficacement contre la précarité dans l'intérieur, et notamment par le biais du développement des actions au bénéfice des populations pauvres dans les régions rurales ?

Quelles pistes envisagez-vous de privilégier ? Qu'il s'agisse du financement de l'aide alimentaire, de la création ou du renforcement des outils d'accompagnement des populations délaissées dans le domaine du logement, de la santé, de la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie, de la formation et de la réinsertion dans le tissu social.

Quelle place et quels moyens pensez-vous donner aux associations humanitaires et caritatives, et aux ateliers chantiers d'insertion qui œuvrent dans ce domaine et qui doivent affronter le problème de la baisse des subventions publiques ?

Aujourd'hui, nous le savons tous, la précarité est toujours en augmentation. Désormais, elle atteint des couches de la population qui n'étaient pas touchées auparavant. Lorsque l'on constate que les résultats sont mauvais, il faut trouver d'autres solutions et s'attaquer aux inégalités à la racine.

Le Gouvernement a initié ce travail et mène désormais des réformes en profondeur. Il faut accompagner cette volonté forte de lutter contre les inégalités sociales.

Ce qui ne nous empêche pas de proposer nos propres solutions pour lutter contre la pauvreté. Mais pour cela, il faut en connaître les causes et elles sont nombreuses, d'où mes multiples interrogations. Je vous remercie.

Simu sicuru Presidente, che st'Assemblea mettera tutti in opera per fa sta pulitica si sulidarità e per purta aiutu a quellu chì anu u piu bisognu. A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci, il s'agit de questions très importantes, mais il faut quand même rester dans les temps de parole, parce qu'on est encore plus percutants lorsqu'on ne dépasse pas les temps de parole.

La parole est à Bianca FAZI.

Mme Bianca FAZI

Merci M. le Président. La réponse va être un petit peu longue.

Je vous remercie, Mme la Conseillère, pour votre question qui va, dans la plupart des aspects que vous abordez, dans le sens du plan de lutte contre la précarité et la pauvreté que votre Assemblée a voté en mars 2017, bien avant donc celui du Gouvernement.

Je suis étonnée, en revanche, que vous fassiez référence à des travaux datant de 2009, sachant tout le travail accompli depuis, dans ce domaine, y compris par nos prédécesseurs.

Je vous rappellerai donc que nous avons été, ensemble, les premiers, sur le plan politique, à ériger la lutte contre la précarité en objectif prioritaire, découlant notamment de la stratégie du « Riacquistu economicu è suciale ».

Vous abordez la question fondamentale des causes de la précarité. C'est un axe majeur de notre plan : faire prévaloir une approche politique globale.

A ce titre, nous avons inauguré, lundi à Bastia, la création du réseau des acteurs sociaux, qui a une double vocation : devenir la clef de voûte de la coordination entre les différents partenaires œuvrant dans le domaine social, mais également devenir le laboratoire de conception de notre politique de lutte contre la précarité et la pauvreté.

Lundi après-midi, un groupe de travail était donc consacré à la recherche des déterminants structurels de la précarité. Ce groupe pourra,

notamment, s'appuyer sur les travaux du CESEC, qui vient de se saisir d'une réflexion sur le sujet, à l'initiative du docteur PERNIN.

La mission précarité, au sein de l'organigramme de la DGA sociales et sanitaires, intègre pleinement la dimension d'animation partenariale.

Concomitamment à la mise en place de la CdC, nos services se sont attachés à aller à la rencontre des partenaires institutionnels et surtout associatifs, afin de cibler et analyser, de façon plus fine, les réalités des territoires face à la précarité.

Votre question me permet donc de vous exposer une partie des nombreuses actions, concrètes et opérationnelles, mises en œuvre depuis le vote solennel de ce plan précarité en 2017.

Un certain nombre de travaux sont en cours, dans le cadre de la mission précarité, par exemple. Le non recours aux droits a été pointé, à plusieurs reprises, par l'ensemble des acteurs, comme étant un facteur de précarisation. Nous travaillons donc à une réponse par la préparation d'une communication innovante.

Par exemple, nous avons élaboré une application géographique (SIG) qui regroupe les services de la Collectivité dans le domaine du social et sanitaire, qui a vocation à devenir un portail de ressources offrant une plus grande lisibilité du « qui fait quoi, où, quand et comment ».

D'autres chantiers sont déjà en phase de finalisation : une nouvelle aide d'urgence en faveur des étudiants post-bac, afin de lutter contre le décrochage scolaire.

La mise en œuvre d'une commission des situations complexes, qui œuvre depuis l'année dernière et qui a permis de résoudre pas mal de situations difficiles.

La mise en œuvre, également, d'un nouveau règlement des aides de la Collectivité de Corse qui sera présenté au vote de votre Assemblée, en décembre prochain, et qui permettra l'harmonisation des dispositifs des trois ex-collectivités.

Vous abordez ensuite, dans votre question, la problématique inquiétante de l'isolement dans le rural, et notamment des personnes âgées.

Je vous rappelle donc la feuille de route que j'ai eu le plaisir de présenter en juillet et qui a trois politiques prioritaires :

1. La lutte contre la précarité et la pauvreté ;
2. L'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;
3. La prise en charge de l'enfance.

Je vous rappelle également les moyens financiers dédiés : 170 M€ qui sont dédiés au social.

Au-delà des aides légales à l'attention des personnes âgées, nous avons lancé, cette année, des dispositifs innovants : en avril dernier, avec l'ARS, le parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA), qui s'adresse aux personnes âgées de 75 ans et plus, dont l'autonomie est susceptible de se dégrader pour des raisons d'ordre médical, social et/ou environnemental.

Sa mise en œuvre permettra de simplifier l'exercice des professionnels de santé et d'améliorer la qualité de vie de la personne âgée, notamment dans le rural. Cette expérimentation, en Haute-Corse, a vocation à se déployer sur tout le territoire, et est inscrite au PRS2.

En septembre dernier, l'appel à projet « Bien vieillir en Corse », qui a pour objet d'encourager le développement d'actions collectives favorisant la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, dans le cadre d'un maillage pertinent du territoire.

Enfin, vous évoquez notre politique en faveur des publics les plus en difficulté, et donc le volet insertion sociale et professionnelle. Sur ces questions, et notamment le financement de l'aide alimentaire, je vous renvoie à notre appel à projets, lancé en juillet 2018, en faveur de la distribution de l'aide alimentaire qui prévoit un budget global de 300 000 € et une attention particulière portée sur les projets déployés dans le rural. Nous travaillons également à la création d'une banque alimentaire inscrite dans le plan de lutte contre la précarité et la pauvreté.

Concernant la politique d'insertion de notre Collectivité, la direction concernée est en train d'effectuer un important travail d'harmonisation des dispositifs des ex-départements.

Ces aides entrent dans le cadre des anciens plans départementaux d'insertion sur des crédits exclusivement destinés aux bénéficiaires du RSA et elles vous seront présentées hors règlement des aides. Ce travail s'effectue en partenariat avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Corse et, bien-sûr, en cohérence avec le SRDE2I, mis en œuvre par l'ADEC.

Vous en conviendrez, nous luttons donc sur tous les fronts à la fois car c'est bien une guerre que nous menons. Le rôle de chef de fil de la Collectivité de Corse est stratégique mais on ne combat pas la précarité et la pauvreté uniquement à travers l'action sociale. Cela doit être une démarche beaucoup plus large et plus innovante.

Nous devons aller plus loin dans l'innovation sociale. C'est l'objectif que nous nous fixons, avec ma collègue en charge de cette question, Lauda GUIDICELLI, notamment dans le cadre du réseau des acteurs sociaux, mais aussi du futur laboratoire d'innovation de la Collectivité porté par la Direction générale adjointe de l'innovation. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Pour les réponses suivantes, il faudra respecter le temps, sinon on ne va pas s'en sortir, compte tenu de l'ordre du jour.

On passe à la question suivante.

Question orale n° 2018/O2/074 déposée par Mme Anne-Laure SANTUCCI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Collision entre deux navires au large du Cap Corse.

Vous avez la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci Président. M. le Président du Conseil exécutif, le dimanche 7 octobre, à 28 km des côtes du Cap Corse, un navire roulier tunisien, l'Ulysse, est entré en collision avec un porte-conteneurs chypriote, le CLS Virginia, alors que la météo et les conditions de navigation étaient favorables.

Si aucun blessé n'est à déplorer, la collision a provoqué une brèche dans la coque du porte-conteneurs et le déversement de 600 tonnes de fuel dans la mer. Cet incident a nécessité le déploiement d'importantes opérations de dépollution.

Notre engagement pour la protection de l'environnement, concrétisé notamment à travers l'adoption de documents cadres comme le PADDUC, est infaillible. Par conséquent, il est évident que cet incident suscite, pour nous, de grandes inquiétudes.

Bien qu'une enquête soit en cours, les premiers éléments dont nous disposons nous montrent que des erreurs manifestes ont été commises. Il est d'abord anormal qu'aucune veille n'ait été assurée à la barre de l'Ulysse. De plus, il semblerait que le roulier tunisien n'ait pas cherché à contourner l'autre navire, et que sa vitesse était trop élevée.

D'autre part, le manque de réaction du CLS Virginia, qui était au mouillage à cette position depuis le 28 septembre, est également surprenant.

Il est d'ailleurs impensable que l'on autorise des mouillages sur ce lieu, certes situé dans les eaux internationales, mais très proche du Parc marin du Cap Corse et de l'Agriate, et qui plus est sur des atolls de coralligènes, véritables monuments naturels.

Plus largement, l'intensité du trafic maritime dans le canal de Corse et ses environs semble beaucoup trop forte. Les moyens mis en œuvre depuis la création, en 2016, d'un rail de sécurité maritime pour le canal de Corse, ne

paraissent donc pas suffisants pour sécuriser pleinement notre île face aux risques environnementaux que cette forte activité suppose.

L'Etat, notamment à travers le ministre de l'Environnement, M. de RUGY et la préfecture maritime de la Méditerranée, s'est montré très optimiste quant au traitement de la pollution engendrée par le choc entre les deux navires.

Cependant, nous sommes tous conscients qu'un tel incident ne pourra pas être sans conséquences sur l'environnement. Pour preuve, ces derniers jours, les plages de plusieurs communes du Var ont connu une importante pollution aux boulettes d'hydrocarbure, provenant de la fuite causée par la collision.

En somme, cet évènement nous montre bien que les moyens de lutte contre la pollution maritime, disponibles sur le territoire corse, sont insuffisants, bien qu'existants pour certains. Il est pourtant indispensable que nous puissions agir lorsque de tels incidents se produisent.

Ainsi, M. le Président du Conseil exécutif, quelles initiatives pourriez-vous prendre pour permettre une protection plus efficace de l'environnement, face à un trafic maritime particulièrement intense dans le canal de Corse et, plus largement, autour de nos côtes ?

Le Président TALAMONI

Il y a deux questions qui vont faire l'objet d'une même réponse.

Question orale n° 2018/O2/068 déposée par Mme. Rosa PROSPERI, au nom du groupe « Corsica libera » : Protection des côtes de Corse.

Vous avez la parole.

Mme Rosa PROSPERI

Comme Anne-Laure SANTUCCI le rappelait à l'instant, effectivement, le dimanche 7 octobre, tout le monde s'en souvient, à 7h 30 se produisait, au large du Cap Corse, une collision entre un navire roulier tunisien et un porte-conteneurs chypriote.

Le choc a provoqué une brèche dans la coque du porte-conteneurs, laissant immédiatement échapper du fuel de propulsion.

Or, malgré la mise en œuvre du plan RamogePol, qui est un plan d'intervention de lutte contre les pollutions accidentelles en Méditerranée, signé par la France, l'Italie et Monaco, les bâtiments dépêchés depuis la France et l'Italie, ne sont parvenus sur le site que le dimanche soir, et les opérations de lutte n'ont débuté que le lundi matin, soit 24 heures après l'accident !

La protection des côtes de Corse, et en l'espèce du Parc marin du Capicorsu/Agriate, commande à l'évidence que des moyens de lutte contre la pollution soient positionnés en Corse pour permettre une intervention plus rapide.

La Corse dispose de quatre remorqueurs.

Ma première question est la suivante : pourrait-on envisager que ces navires soient équipés de barrages flottants et intégrés au plan Polmar pour une intervention immédiate ?

L'accident du 7 octobre ne s'est pas transformé en catastrophe, fort heureusement. Les professionnels de la mer considèrent qu'il s'agit d'un véritable miracle qui ne se reproduira sans doute jamais plus.

Il faut, en effet, savoir que le porte-conteneurs chypriote mouillait depuis plusieurs jours au lieu-dit « rocher des Veuves », qui est un site de biodiversité unique en Méditerranée, et qui est un site d'une grande dangerosité, comme son nom l'indique !

Ma deuxième question est donc la suivante : quelles mesures pourraient être envisagées, conjointement avec l'Italie, pour que les mouillages soient dorénavant interdits dans cette zone et que les contrôles y soient renforcés ?

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Donc, la réponse du Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci pour ces questions qui se complètent parfaitement et qui, je crois, définissent le périmètre des questions qu'il faut se poser comme chaque fois, je dirai, qu'il y a, malheureusement, un incident plus ou moins grave. Il y a derrière, un retour d'expérience et ça peut, ou ça doit servir à faire progresser les dispositifs.

Je reviens un instant sur les conséquences, pour exprimer bien sûr notre solidarité avec les côtes varoises qui ont été malheureusement lourdement impactées par cette pollution, dire aussi que la météo était avec nous, sinon elle aurait été dirigée directement sur les côtes du Cap Corse.

Et vous dire enfin, qu'au-delà de l'émotion, de la venue sur les lieux du ministre de l'Ecologie, François de RUGIS, des discussions que nous avons pu avoir, Michel CASTELLANI, député, Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse, moi-même, un certain nombre d'élus, avec le ministre, il y a des investigations complémentaires à faire, une information judiciaire en cours pour déterminer les responsabilités.

Je tenais aussi à vous dire que « l'occasion faisant le larron », il y a une campagne d'investigation sur les épaves du Parc marin qui est prévue, du 19 au 24 novembre, par le Département des recherches archéologiques subaquatiques sous-marines, avec un robot sous-marin, et que je leur ai demandé d'aller sur place, à l'endroit où le navire a mouillé, pour voir ce que sont les dégâts sur le sol marin.

Au-delà de ça, quelques éléments que je porte à votre réflexion. D'abord constater, je ne veux pas faire de polémique et je ne l'ai pas dit pendant le temps de la catastrophe ou de l'incident, que je n'ai jamais été informé, officiellement, par les services de l'Etat, à aucun moment. Ni le

préfet maritime, ni aucun des intervenants ne nous a informés de l'incident. Je l'ai appris par la directrice du Parc marin, et les vingt-quatre premières heures, sauf mes démarches, il n'y a eu aucune information spontanée. Donc, de ce côté-là, je pense qu'il y a quelque chose à mettre en place. Ce n'est pas normal que nous soyons tenus à l'écart, même si la compétence en la matière, reste, à titre principal, celle de l'Etat.

Ensuite, une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre, et vous l'avez pointée. On le sait depuis longtemps, on l'a déjà dit, en cas d'accident grave et, a fortiori, de conditions météo défavorables, le temps que les moyens maritimes arrivent, notamment depuis les côtes françaises, pourrait être un temps rédhibitoire engageant des dommages irréversibles.

Alors que faire ? Premièrement, j'en ai saisi François de RUGIS, faire l'état des lieux. A titre d'exemple, on ne savait même pas ce qu'il y a exactement comme moyens de lutte à Aspretto. Est-ce qu'on peut équiper les remorqueurs de barrages flottants ? Cette idée a été relayée, y compris par Michel CASTELLANI, donc les services du ministère et de l'Etat travaillent dessus. Ne doit-on pas mettre des moyens, à temps plein, pour la protection des côtes corses puisque, y compris les moyens d'Aspretto, si quelque chose se passe sur la côte Est, ou à Bunifaziu, ou dans le Cap Corse, le temps risque d'être trop long pour intervenir ?

Deuxième point, sur la régulation du mouillage. C'est vrai que cette pratique, elle n'est pas contraire au droit, mais on ne savait pas qu'elle était faite avec une telle régularité. Il y a un problème juridique, que vous connaissez peut-être, c'est qu'il y a aujourd'hui, un contentieux entre la France et l'Italie, sur la délimitation de leurs frontières maritimes dans cette zone, et que la non ratification par l'Italie de l'accord de 2015, ne permet pas pour l'instant de fixer les limites respectives des deux pays. Donc, à régler directement entre la France et l'Italie.

Enfin, au-delà de ces aspects, il faut à mon avis travailler au classement du canal de Corse en « zone maritime particulièrement vulnérable ». Ces dispositifs ont été mis en place dans les Bouches de Bunifaziu, et ça fonctionne.

Il faut envisager un classement du Parc marin du Cap Corse et du désert des Agriates sur la liste des « aires spécialement protégées d'importance » (ASPIM) et obtenir le classement en « zone économique

exclusive », « zone spéciale » d'une partie de la façade méditerranéenne, ce qui renforcerait les moyens de protection juridique.

Enfin, peut être avec l'Office de l'environnement et François SARGENTINI, réfléchir à un diagnostic actuel de nos côtes, au plan environnemental et des activités économiques, pour sensibiliser les Etats et leur dire : « attention, si vous ne prenez pas toutes les mesures, et que demain, ce qu'à Dieu ne plaise, une catastrophe se produirait, eh bien vous seriez comptables et responsables de la réparation intégrale du préjudice, et voilà ce que cela pourrait être ».

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, là aussi, on a un petit peu dépassé. Question suivante.

Question orale n° 2018/O2/065 déposée par le groupe « Per l'avvene » :
Remise en cause de la PPE.

Qui la présente ? Vous avez la parole.

Mme Santa DUVAL

M. le Président, le ministre Hulot vous a adressé dernièrement un courrier remettant en cause, et ce de façon explicite, la solution d'aménage du gaz en Corse et la puissance du cycle combiné gaz à Ajaccio. Au-delà de ces deux ouvrages utiles pour la Corse, c'est en fait purement et simplement la remise en cause de la PPE et de ses fondamentaux qui est indiquée dans ce courrier.

Nous nous souvenons que, fin 2015, dans cet hémicycle, nous avons adhéré à cette PPE, première du genre, par un vote à l'unanimité moins une voix. Nous étions tous heureux et fiers de cette programmation ; elle permettait de nous assurer que la Corse ne vivrait plus jamais un mars 2005 et que les années fioul lourd étaient derrière nous.

Nous nous rappelons encore les déclarations de la ministre Ségolène ROYAL, et nous avons même un décret ministériel, signé conjointement par le Premier ministre et par la même ministre, listant toutes les décisions prises.

Aujourd'hui, tout est remis en cause, et même si nous entendons, ici et là, que c'est la lettre de la dernière journée et de la dernière heure d'un ministre démissionnaire, il n'en demeure pas moins, M. le Président, que les écrits restent et, qu'à l'heure où nous parlons, vous n'avez toujours pas donné votre point de vue sur ces sujets importants qui touchent notre territoire.

Nous vous demandons de nous faire connaître votre position officielle sur la mise en œuvre effective de notre PPE, sachant que nous croyons savoir que des réflexions et des analyses devraient être entreprises dans les prochains jours, voire semaines, pour élaborer la nouvelle PPE, et que si la Corse ne donne pas son avis, notamment par votre positionnement, clair et précis, c'est sûrement des considérations qui n'auront rien à voir avec notre île qui prévaudront.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, c'est Jean BIANCUCCI qui répond. Vous avez la parole pour trois minutes et demie.

M. Jean BIANCUCCI

On va essayer de faire vite. Tout d'abord, je dois vous remercier pour votre question, elle est vraiment opportune. J'aurais, bien entendu, aimé communiquer beaucoup plus tôt sur ce sujet mais, étant donné qu'il faut aussi ajuster notre manière de faire, j'ai préféré, c'est un choix, faire preuve de retenue. Etant donné que nous sommes dans une phase très particulière, soit pour ce qui concerne la PPE en général, mais aussi, vous le savez, le projet de gazoduc et la puissance de la centrale du Vazzio qui, je dois le rappeler, serait (elle est prévue comme ça) à cycle combiné.

Permettez-moi de vous répondre de manière cursive, cela demanderait bien entendu d'autres développements, sur trois points :

Comme vous le rappelez, effectivement, en 2015, dans ce même hémicycle nous avons tous, à une voix près d'ailleurs, adhéré à la PPE. Ils'agissait de répondre à la question de la sécurité énergétique de la Corse.

Pour mémoire, les grands points de cette PPE sont : la construction, dans les plus brefs délais, d'un nouvel équipement industriel d'une puissance de l'ordre de 250 MW, en région d'Aiacciu, qui remplacera, vous l'avez compris, l'actuelle centrale du Vazzio ; le renouvellement de la station Sacoliu de Luciana, qui est indispensable, afin de couvrir les besoins, je parle bien entendu, de cette station de conversion ; troisième point, le gazoduc, il s'agit, bien entendu, je vais le détailler, d'une barge au large de Lucciana, d'un ouvrage de transport de gaz qui devra relier Lucciana à la centrale à cycle combiné gaz d'Aiacciu.

Je n'irai pas plus loin, le temps est compté, donc je vois que le président me regarde avec instance.

Ces points ont fait l'objet d'un large consensus et ont été votés par notre Assemblée, je le dis de manière très solennelle, il n'est pas question, aujourd'hui, de les remettre en cause.

Mais, concernant le courrier de M. HULOT, du ministre, contrairement à votre propos, je crois que les choses ne pourraient être plus claires. Récemment, avec le président de l'Exécutif, nous avons eu, dans nos locaux, une réunion avec Mme la préfète, le représentant de la Commission de régulation de l'énergie (la CRE) et la directrice de l'Energie au ministère de l'Ecologie, suite à cette décision.

Il y a une co-saisine Collectivité de Corse et Etat, du GIRTEC, pour répondre aux premières interrogations sur le niveau de « risque foncier », puisque certains avaient évoqué, susceptible de compromettre ou de retarder la réalisation du projet. Je vous signale d'ailleurs, que la première réunion se déroule aujourd'hui même, entre le GIRTEC, les services de l'Etat, de la Collectivité de Corse et de l'AUE.

Deuxième point : la préfète, la directrice de l'Energie et le représentant de la CRE ont, à la sortie de cette réunion, publiquement affirmé que le courrier du ministre HULOT avait été mal interprété, et qu'il n'était, en aucun cas, question de remettre en cause la PPE et son contenu. Je vous laisse en tirer, bien entendu, toutes les conclusions que vous souhaitez tirer.

Troisième point : plus précisément, pour ce qui est du Gazoduc, je vous rappelle simplement que la phase de dialogue concurrentiel est en cours, trois candidats sont intéressés par le projet et travailleront prochainement, notamment avec le GIRTEC, sur les différents tracés possibles. Si tout se passe bien, un candidat sera désigné dans les prochaines semaines et on pourra alors entamer la phase opérationnelle.

Pour conclure, je pense avoir été très clair sur cette question, si les services travaillent chaque jour sur la révision prochaine de la PPE, ils travaillent à la fois avec la DREAL, l'ADEME et EDF, il n'est pas question que l'Exécutif, bien entendu, remette en cause les grands principes votés en 2015.

Pour autant, au-delà de ces infrastructures, je vous confirme et j'insiste que la PPE révisée intègrera un développement sans précédent des ENR et de la maîtrise de l'énergie, via un grand plan de rénovation du bâti. Voilà, je vous remercie, je pense avoir été suffisamment clair.

Le Président TALAMONI

Oui, suffisamment clair et explicite, vous avez doublé le temps de parole, mais il ne faut pas confondre les exercices, la réponse de l'Exécutif ce n'est pas le discours sur l'état de l'Union au Congrès américain, c'est trois minutes et demie et on se fait comprendre.

Voilà, question suivante.

Question orale n° 2018/O2/072 déposée par Mme Jeanne STROMBONI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Aménagements énergétiques.

Vous avez la parole.

Mme Jeanne STROMBONI

A ringrazià vi. Une question supplémentaire à celle qui vient d'être posée.

M. le président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse, des intempéries brutales s'abattent de plus en plus souvent sur notre Ile. Aiacciu, il y a quelques semaines, Furiani et la Castagniccia, plus récemment, la Corse entière subit de plus en plus régulièrement les méfaits du changement climatique. Pensemu a tutti quelli chi so stati toccu pa si tempurati, aiaccini, bastiacci o orenzichi, e particularementi a l'habitanti di

La région Porto-Vecchiaise, elle aussi, a été victime d'une très violente activité orageuse, il y a quelques jours. Plusieurs milliers de clients d'EDF ont été momentanément privés d'électricité et de réseau téléphonique également, soit-dit en passant.

Même si les services d'EDF ont été très réactifs, puisqu'en une vingtaine de minutes tout était rentré dans l'ordre, cet épisode, dont les spécialistes annoncent la multiplication, doit nous alerter.

L'Extrême-Sud, comme cela a été déjà souligné dans cet hémicycle, a souvent été considérée, à tort, comme privilégiée. Bien que la région soit en forte expansion, il s'avère que beaucoup d'infrastructures y sont obsolètes.

Ma question, M. le Président, concerne le développement des équipements et la valorisation des ressources énergétiques de ce territoire.

A l'heure du débat sur le Gazoduc, du développement des énergies renouvelables, pourriez-vous nous donner des informations sur la fiabilité des équipements existants, la sécurité d'approvisionnement en électricité en Corse, et plus particulièrement dans la région Porto-Vecchiaise qui mérite une attention particulière ?

Quelles mesures sont envisagées concernant l'avenir énergétique de l'Extrême-Sud, et de la Corse en général ? Merci.

Le Président TALAMONI

Merci et sans dépasser le temps de parole.

La parole est à l'Exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Concernant les coupures de la semaine dernière, on a interrogé l'opérateur car on n'a aucune prise directe sur ces évènements.

J'ai eu des explications que je vous propose de partager. Le poste de Purtivechju est un carrefour névralgique, pour la partie sud. Ce poste est à la fois connecté par deux lignes venant de Bunifaziu, au sud, où il y a le câble SARCO, et deux lignes venant du nord, Prupia et Ghisunaccia. Donc, situation complexe.

L'extrême violence des orages a provoqué, qu'on le veuille ou non, la perte simultanée des deux lignes venant du nord et, également, la perte de plusieurs centrales photovoltaïques. Là aussi, vous voyez bien, il peut y avoir une certaine fragilité.

Ce faisant, la Corse a été séparée électriquement de la Sardaigne au niveau du poste de Purtivechju.

Il y a donc un certain nombre de problèmes techniques et cela a provoqué un délestage de niveau 3 qui s'est traduit par des coupures électriques concernant environ quatre vingt mille clients.

Si la capacité de réaction, parce qu'il y a eu une réaction quasi immédiate et je dois quand même féliciter l'opérateur pour ce fait, cela atteste de la fiabilité des équipements qui sécurisent le système électrique.

Néanmoins, il est vrai qu'il y a un certain nombre de faiblesses intrinsèques à nos spécificités de ZNI (zones non interconnectées) et nous devons œuvrer à la construction d'un système électrique qui soit résilient, nous le savons.

Concernant les investissements en cours, il convient de noter que EDF investit, de l'ordre de 40 M€ chaque année, sur les réseaux électriques du territoire. Je peux vous garantir que des renforcements sont en cours actuellement sur le poste de Purtivechju. Vous pourrez rassurer la population de la région. Ces travaux, normalement, devraient être finalisés d'ici la fin de l'année.

Bien entendu, il n'y aura jamais, et il ne peut pas y avoir de risques zéro, nous sommes sur un système complexe.

Je vous ai parlé de la PPE tout à l'heure, j'ai insisté aussi sur les ENR, il faut de nouveau que je vous dise que nous devons aller vers un système qui soit sécurisé à l'extrême. Aujourd'hui, nous sommes victimes des aléas climatiques et là, ça me paraît assez difficile de parer, pour le moment, à ce type de problème.

Je dois ajouter, par rapport à la question précédente, que nous avons écrit au ministre de RUGY, suite à la visite qu'il a faite en Corse et suite à l'entretien que le président de l'Exécutif a eu avec lui. C'est pour vous dire le souci qui est celui de l'Exécutif concernant la question énergétique.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Question suivante.

Question n° 2018/O2/078 posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République » : Devenir du fonds de livres en langue corse de la Médiathèque départementale de prêt de la Haute-Corse à Corti

M. Pierre GHIONGA

La problématique paraîtra futile à certains mais, pour moi, elle est très importante parce que la conservation mémorielle est indispensable à la construction d'un avenir meilleur pour notre territoire.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

L'ex bibliothèque départementale de prêt de Haute-Corse sise à Corte est un cas particulier puisqu'elle est la seule en France à avoir eu une double activité.

Son activité principale est bien entendu la promotion de la lecture publique sur le département, mais l'association qui est à l'origine de cette bibliothèque « U Libru Corsu » créée en 1951 s'était fixé comme autre objectif de constituer un fonds de livres en langue Corse.

Ce fonds comprend plus de 6 000 pièces (livres, lettres, cartes, journaux, affiches...) dont 500 sont antérieures à 1811, environ 2 000 antérieures à 1852, les autres représentant la période 1860 à nos jours.

Comme ouvrages phares, on peut citer l'ouvrage de Leonardo Alberti (éditions de 1581 et de 1584) :

- Descrittione de l'Italia e isole appartenenti à l'Italia,
- État de la Corse suivi d'un journal de voyage de James Boswell 1789
- Giustificazione delle rivoluzioni di Corsica imprimé à Corte en 1758 et bien d'autres pépites.

Ce fonds est actuellement simplement entreposé dans une pièce plus ou moins salubre. Là, j'assume mes responsabilités, je n'ai pas réussi, en quinze ans de conseiller général, à convaincre mes

présidents de le promouvoir parce qu'on m'opposait le fait que ce n'était pas dans nos compétences.

Il mériterait d'être restauré, conservé selon les règles de l'art et surtout mis à la disposition du public, en particulier grâce à sa numérisation.

Pourrait-on envisager son transfert au Musée de la Corse ou au Cunsigliu di a Lingua, les deux structures les plus à même de remplir cette mission, et qui sont à Corti, car la volonté des fondateurs de l'association « U Libru Corsu », le Dr BATTISTI, le Colonel ANDREI, M. MOREAU et le sous-préfet VIGNAUD était que ce fonds soit exposé à Corti.

Je vous en remercie.

Le Président TALAMONI

La réponse par Josepha GIACOMETTI.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci M. le conseiller pour votre question qui n'est pas futile, comme vous l'avez rappelé.

Elle me donne l'occasion également de rappeler que les compétences de notre Collectivité, en matière culturelle, sont aujourd'hui, je devrais dire, encore plus exceptionnellement étendues. En effet, depuis le 1er janvier 2018, nous avons également en charge le développement de la lecture publique qui relevait des ex départements. Cela implique, et nous nous y sommes engagés, une nouvelle configuration organisationnelle et budgétaire, et oblige à une réflexion globale quant au devenir du réseau territorial des médiathèques établies sur tout le territoire, et de leur politique d'animations.

Concernant plus particulièrement le fonds patrimonial déposé au sein de la bibliothèque de prêt du Cismonte, évoqué dans votre question, il a été créé, vous l'avez rappelé, en 1952 par une association de lecture publique « U Libru Corsu » et constitue une particularité, puisque vous l'avez dit aussi, et c'est l'argument que vous ont opposé les présidents de conseils généraux qui ne vous ont jamais écouté sur ce

plan. Il n'y avait pas pour vocation...une BTP n'a pas pour vocation la gestion d'un fonds patrimonial. Pour autant, lorsque l'intérêt est majeur, il peut arriver aussi que l'on aille au-delà de ses compétences.

Depuis 1954, la médiathèque mène une politique d'acquisition exhaustive pour assurer une continuité d'enrichissement de ce fonds (plus de 3 000 ouvrages) et depuis 2014, les périodiques de la médiathèque sont répertoriés dans un catalogue collectif numérique et mis en ligne.

Concernant donc l'avenir, nous avons hérité d'une situation délicate, très délicate car jusqu'à présent, ce fonds n'a pas été conservé dans des conditions optimales, il a été simplement entreposé. Or, sa conservation est, aujourd'hui, une de nos préoccupations majeures. Aussi, pour l'heure, nous ne pouvons envisager de le déplacer avant qu'il ne soit nettoyé, restauré, pour certains ouvrages, et conservé dans les normes requises relevant de la conservation des fonds patrimoniaux. Sinon, le déplacer sans prendre ces précautions au préalable, l'exposerait et mettrait certains ouvrages en danger. En outre, que ce soit le musée de la Corse ou le Cunsigliu di a lingua, ces établissements, ensuite, devront être en capacité, sinon nous serions confrontés de nouveau à la même problématique, de recevoir et d'entretenir le fonds, au sein d'un programme de conservation défini.

Cette phase de conservation est donc, pour moi, la priorité dans ce dossier, pour 2019, et la direction de la Culture travaille déjà, avec la bibliothèque, à cet effet.

Au-delà de la conservation, il nous faut rendre accessible ce fonds à tous les corses.

En effet, à ce jour, ce fonds est toujours sur notices papier, ne permettant pas aux usagers d'avoir connaissance des ouvrages dont nous disposons, et la bibliothèque de prêt travaille donc sur la saisie des notices. Elle a déjà engagé ce travail, étape indispensable à la diffusion.

Concernant les périodiques et revues dont nous disposons, nous travaillons, avec l'ensemble des bibliothèques et archives, pour la mise en place d'un catalogue collectif qui recense l'ensemble des collections et leurs localisations. Le catalogue est déjà en ligne et l'inventaire continue.

Une numérisation de l'ensemble de ce fonds devrait se faire, nous travaillons ainsi encore à la numérisation pour le rendre directement accessible, afin de le rendre directement accessible en ligne.

Aujourd'hui, il me semble qu'il est important de réaliser la richesse que cela représente, et vous me donnez l'occasion de le souligner. Nous partageons donc, M. le conseiller, votre souhait ! Et vous le voyez, nous avons déjà commencé à tout mettre en œuvre pour conserver et valoriser ce patrimoine. Mais la valorisation de ce fonds, et j'en terminerai, s'inscrit dans un projet plus ambitieux, à mener avec l'ensemble des partenaires, dont l'université, et je sais que c'est un projet qui tient à cœur au président de l'Assemblée de Corse, d'une véritable bibliothèque de la Corse et des corses.

À ringraziavi.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. C'est un sujet qui est loin d'être futile, qui est très important. Il ne faut pas faire évidemment de fausses manœuvres parce qu'on a vu, par le passé, par exemple je pense au fonds du Palazzu que j'ai connu, en 1986 lorsque j'étais en DEA, et ce fonds a été pillé, on le sait, avec des ouvrages à peu près de la même valeur que ceux que vous avez cités, des giustificazione en particulier.

Il ne faut donc pas faire de fausses manœuvres. En revanche, je crois vraiment que la proposition de M. GHIONGA, qui est d'apporter, dans les conditions requises, ces livres au Cunsigliu di a lingua, c'est tout à fait possible, d'autant qu'il y a une pièce qui pourrait être totalement sécurisée. Je pense que ça pourrait déjà être un progrès de transférer, en attendant bien sûr la bibliothèque de la Corse et des Corses, projet qu'il faut continuer à défendre. Merci.

Question suivante. Mme POLI, vous avez la parole.

Question n° 2018/O2/069 posée par Mme Laura Maria POLI, au nom du groupe « Corsica libera » : Actions de la Collectivité de Corse en faveur des quartiers dits prioritaires

Mme Laura-Maria POLI

Merci, M. le Président.

Pour vous rassurer, je l'ai écourtée pour essayer de tenir dans les deux minutes trente.

La loi de programmation pour la ville et cohésion urbaine du 21 février 2014 a redéfini la géographie prioritaire sur les territoires présentant les difficultés les plus marquées pour y concentrer les moyens publics.

Depuis 2015, en Corse, cinq quartiers sont concernés par la politique de la ville définie par l'Etat en prenant en considération un seul critère, le revenu des habitants.

L'objectif de la politique de la ville est de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires via une intervention publique renforcée dans les quartiers en difficulté.

La Collectivité de Corse n'est certes pas le chef de file de cette politique pilotée par les intercommunalités et les mairies, mais elle est signataire des contrats de ville reposant sur trois piliers :

- Le développement de l'activité économique et de l'emploi
- La cohésion sociale
- L'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers

Elle est également autorité de gestion du programme opérationnel FEDER qui a dédié une enveloppe de 14 M€ à l'Etat français en faveur du développement des aires urbaines et à la réintégration des quartiers en difficulté dans la dynamique de développement des territoires urbains.

Si cette politique a des objectifs très ambitieux, nous ne pouvons que regretter que certains quartiers ne soient plus pris en considération depuis 2015 comme, par exemple, le Vaziu, I Canni, ou encore San Ghjuvà, ce qui naturellement a pour conséquence d'engendrer une diminution conséquente des aides et subventions en faveur de ces quartiers, et ainsi des populations y résidant ainsi que des associations qui œuvrent au quotidien.

Ces associations « dites de quartiers » qui contribuent à renforcer le tissu social et à créer les conditions pour ces habitants d'une vie normale sont des acteurs essentiels de la politique de ville.

Malheureusement, celles-ci se sentent de plus en plus délaissées par les pouvoirs publics et certaines sont menacées de disparition comme, par exemple, l'Association des Jardins de l'Empereur qui, depuis vingt-trois ans, œuvre pour le bien-être et la prise en charge d'enfants.

Cette dernière a appris, par les services de la préfecture de Corse, au mois de juillet dernier, qu'elle ne recevra plus de subvention de la part de l'Etat.

Ces associations sont également un des derniers remparts contre l'augmentation d'une délinquance dont la Corse a été victime ces dernières semaines et qui ont suscité, à juste titre, un émoi considérable.

M. le Président du Conseil exécutif, pouvez-vous donc nous faire état des actions mises en place par la Collectivité dans le cadre de la politique de la ville ? Et quelles mesures pourraient être envisagées en faveur des quartiers non pris en compte par la nouvelle loi du 21 février 2014 et demeurant pourtant des quartiers dits prioritaires ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. La réponse du Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Excusez-moi, je croyais que c'était Bianca FAZI qui devait répondre, mais je me trompais !

Un mot, sur le cadre général des interventions de la Collectivité de Corse, dont les actions sont rassemblées au sein de la DGA de l'aménagement et du développement du territoire, et notamment dans la direction de la politique de l'habitat et du logement au sein de laquelle la problématique des politiques urbaines est coordonnée, mais aussi au sein de la direction des solidarités territoriales pour la partie concernant le soutien aux associations locales.

La question développe toutes les interventions existantes et je n'y reviens pas. En effet, nous finançons au titre des PRU, au titre des PRCAD, au titre des contrats de ville et au titre du programme « Action cœur de ville », donc tout ça, c'est dans des périmètres qui sont effectivement définis par le législateur et sur lesquels nous avons eu l'occasion d'intervenir pour essayer de les élargir.

Il y a certains quartiers qui mériteraient d'y être. Ça a été une longue discussion, je me rappelle, notamment lorsque j'étais maire de Bastia, avec l'ANRU, etc., ce sont des discussions vraiment difficiles parce qu'on n'est pas dans une logique dérogatoire.

En ce qui concerne les acteurs qui sont des acteurs importants, vous parlez de l'Association des Jardins de l'Empereur, nous les avons rencontrés, nous avons été sensibilisés à la situation et nous essayons de trouver des dispositifs complémentaires qui permettent de les aider à travers des aides directes.

Le deuxième niveau de réflexion se trouve dans le cadre du statut fiscal. J'ai eu l'occasion de le dire à Bruno Lemaire (qui a défendu le concept de « zone fiscale unique ») qu'il demandait à être creusé, parce que nous n'entendions pas voir le principe de fiscalité préférentielle remis en cause, notamment pour les territoires de l'intérieur et de la montagne, mais également pour les cœurs de ville et les quartiers dits « prioritaires » ou « en situation difficile ».

Ce sont des pistes de travail sur lesquelles il va falloir continuer d'avancer dans les semaines à venir.

Le Président TALAMONI

Merci. Question suivante. Mme COMBETTE.

Question n° 2018/O2/063 posée par Mme Christelle COMBETTE, au nom du groupe « Per l'avvene » : Création d'une unique chambre consulaire territoriale en Corse,

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la loi PACTE régissant la réforme des chambres de commerce et d'industrie, l'Assemblée nationale a validé le, 27 septembre dernier, la création d'une unique chambre consulaire territoriale en Corse, et prévu son rattachement à la Collectivité de Corse.

Depuis la création des chambres de commerce, en 1599, les chefs d'entreprise élus par leurs pairs ont pour cœur de mission l'économie et la formation par la représentation et la défense des intérêts des entreprises commerciales et industrielles. Une représentation reconnue par des pairs partageant les valeurs du monde entrepreneurial !

Par cet amendement, la politique économique de proximité, confiée originellement à des chefs d'entreprise, va être exercée par des hommes et femmes politiques dont les réalités ne correspondent pas nécessairement à leur quotidien ni à leur formation.

Cette chambre territoriale aurait donc pour vocation à devenir un outil supplémentaire de mise en œuvre de la politique économique et de formation de la Collectivité de Corse. L'Agence de développement économique de la Corse et le service formation ne suffisent-ils pas ?

Votre majorité pense, par le vote de cet amendement, anticiper et pallier au désengagement progressif de l'Etat auprès des chambres consulaires. A un moment où nous devons déjà assumer et

faire fonctionner une nouvelle collectivité unique, est-ce bien votre stratégie ?

Comment envisagez-vous la gouvernance de ce nouvel outil ? Un audit va-t-il être confié à un cabinet extérieur ?

Que va devenir la TFC (taxe sur les frais de chambre) ?

Que vont devenir les 700 agents consulaires ? Quel statut va leur être accordé ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. La réponse par le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Réponse aussi complète que possible dans les délais accordés à une question qui est importante et ce, d'autant plus qu'il me semble, avec tout le respect que je vous porte, que vous n'avez pas bien compris la portée de l'amendement. Vos questions posent notamment comme des postulats, des éléments qui ne sont actuellement pas acquis.

J'en prends trois. Vous dites que le rattachement est décidé au jour d'aujourd'hui. Non, le rattachement n'est pas décidé.

Deuxièmement, « une chambre unique ». Non, l'amendement ne propose pas une chambre unique.

Troisièmement, « ce sont des hommes et des femmes politiques qui exerceront au lieu et place des représentants des entreprises ». Ce n'est pas du tout ce qui est prévu.

Je voudrais être très clair et vous dire que j'ai écrit le 13 septembre 2018, je tiens cette lettre à votre disposition et à la disposition des conseillers territoriaux, au ministre de l'Economie, dans les termes suivants.

D'abord, pour lui rappeler qu'il y avait un débat global, vous le savez, il y a un rapport qui a été rendu et qui évoque trois scénarii possibles pour les chambres de commerce, et également pour les chambres de métiers :

- Premier scénario, le renforcement de la tutelle de l'Etat avec un recentrage des missions financées par la TFC qui diminuerait ;
- Deuxième scénario, le transfert de la tutelle et du financement aux conseils régionaux sur le continent, donc à la Collectivité de Corse en Corse ;
- Troisième scénario qui consiste à poursuivre le désengagement financier de l'Etat et, en fait, à faire disparaître les chambres de commerce.

Ce sont les trois scénarios avec, disons-le clairement, une prédilection, dans l'état d'esprit actuel du gouvernement, pour la disparition des chambres de commerce.

A côté de ça, les chambres de commerce insulaires et les chambres des métiers ont délibéré, au nord comme au sud, et dans leurs chambres régionales, à l'unanimité, pour demander le rattachement à la Collectivité de Corse. Cette demande a été appuyée par les syndicats de toutes les chambres et par les personnels.

J'ai rappelé ces éléments au ministre et je lui ai dit la chose suivante : « la logique du transfert à la Collectivité de Corse me semble s'inscrire dans la logique globale de l'évolution institutionnelle de la Corse. C'est une logique d'autonomie dans laquelle nous avons vocation à exercer, progressivement, le plus de compétences ».

Donc, pour moi, la disparition non, l'Etat aujourd'hui oui, et progressivement la Collectivité de Corse, cela me paraît être logique.

Néanmoins, j'ai écrit la chose suivante au ministre, « je souhaite que le scénario 2 soit abordé préférentiellement pour ce qui concerne les évolutions possibles du statut des chambres consulaires insulaires ». Préférentiellement, cela ne veut pas dire exclusivement. Et j'ai dit aussi, qu'avant toute décision, il fallait se doter d'une méthode permettant d'apprécier au mieux, de façon partagée, la faisabilité et, le cas échéant, le calendrier et les modalités de mise en œuvre d'une telle évolution.

J'ai proposé une mission de diagnostic, d'audit, d'assistance, de conseil, au contradictoire des chambres de commerce et de métiers, de l'Etat et de la Collectivité de Corse.

J'ai dit que cette mission pourrait aborder les thèmes suivants :

- Premièrement, les modalités juridiques d'un rapprochement éventuel ;
- Deuxièmement, l'état des lieux financier, la situation des chambres, le financement du nouveau modèle, la soutenabilité financière pour la Collectivité de Corse et pour les partenaires ;
- Troisièmement, la question sociale et les ressources humaines, un état des lieux des problématiques sociales et financières posées par un éventuel rattachement ou par une non-éventuelle disparition ;
- Quatrièmement, la répartition des compétences, la mutualisation, la rationalisation ;
- Cinquièmement, les coûts, l'avantage et l'option de rattachement par rapport aux deux autres préconisés par le rapport IGS de mars 2018.

J'ai rappelé aussi qu'on avait une difficulté supplémentaire qui était la construction actuelle de la Collectivité de Corse.

Je pense que le chemin est clairement balisé et c'est ce que reprend l'amendement, dans une forme qui ne m'appartient pas, mais l'état d'esprit est clairement partagé par l'ensemble de la majorité. Il est discuté avec les chambres de commerce et avec le ministère.

Donc, première condition indispensable, un audit complet pour voir ce qu'il est possible de faire, et ensuite décider ensemble.

Le Président TALAMONI

Merci. Mme CASANOVA-SERVAS pour la question suivante.

Question n° 2018/O2/071 posée par Mme Marie-Hélène CASANOVA- SERVAS, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Formation des kinésithérapeutes en Corse,

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Merci, Président.

Madame la Conseillère exécutive en charge de la formation,

Je reviens aujourd'hui sur la question de l'accèsion d'étudiants de l'Università di Corsica à la formation de masseurs kinésithérapeutes.

Cette question avait été traitée par l'Assemblée de Corse, en décembre 2011, à travers une motion par laquelle l'Assemblée de Corse demandait au gouvernement la création d'un numéus clausus, spécifique à l'Università di Corsica, à l'Institut de formation en masso-kinésithérapie de Nice.

Dans un deuxième temps, une convention a été conclue le 16 juin 2014 entre la Collectivité territoriale de Corse, la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le directeur de l'Institut de formation en masso-kinésithérapie niçois.

Cette convention a eu pour objet de permettre à trois étudiants lauréats du concours de la première année commune aux études de santé (PACES) de l'Università di Corsica d'intégrer la formation.

Depuis, la convention n'ayant jamais été renégociée, le nombre des étudiants corses pouvant accéder à cette formation n'a pas évolué. Je me permets de vous rappeler qu'en 2014, il y avait soixante étudiants inscrits en première année de PACES ; aujourd'hui, ils sont deux-cent-vingt-quatre. Pourtant, le nombre d'étudiants qui peuvent accéder à cette formation n'a toujours pas évolué. Certains, en revanche, dont le nombre ne cesse de croitre, doivent s'expatrier dans divers pays européens pour accéder à cette formation.

Cependant, et vous ne l'ignorez pas, le nombre de départs à la retraite de masseurs kinésithérapeutes est significatif et la Corse doit

faire face aux besoins de sa population vieillissante. Or, il est primordial, pour notre Assemblée, que l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire, et notamment dans les zones rurales, soit garanti.

D'autres secteurs, bien sûr, je pense par exemple au sport, affichent un besoin incontestable de masseurs kinésithérapeutes.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire de renégocier rapidement la convention pour que le numéris clausus en kinésithérapie, qui sera fixé dans les mois à venir pour l'année en cours, soit augmenté et puisse bénéficier aux lauréats de l'année 2019.

Sachant, au surplus, que la durée des études en kinésithérapie est passée de trois, à quatre ans et que la Collectivité de Corse verse une compensation financière à l'Institut de formation niçois, n'est-il pas envisageable, Mme la Conseillère exécutive, de demander sous brefs délais cette revalorisation du numéris clausus ?

Le Président TALAMONI

Merci. La réponse par la Conseillère exécutive, Josepha GIACOMETTI.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci M. le Président, merci Mme la Conseillère pour votre question.

Vous avez fait le rappel historique de la convention, donc je n'y reviendrais pas. Simplement, je me permets dans un premier temps de vous rappeler les éléments constitutifs de la procédure de détermination des quotas.

Conformément au Code de la santé publique, le nombre maximum à admettre en première année d'études préparatoires au diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute est fixé, pour chaque région, chaque année par le ministère de la Santé. Ainsi donc, l'ARS se doit ensuite de saisir notre Collectivité, ce qui pour l'heure n'a toujours pas été fait, afin qu'elle formule des propositions établies sur la base du schéma des formations sanitaires et sociales, en tenant compte des besoins en termes d'emplois et de compétences dans les différents types

d'exercice et des capacités de formation. Pour rappel, ce schéma est en cours de révision puisque nous avons bien conscience des besoins de formation en matière sanitaire, sociale et paramédicale.

Nous avons donc (nous n'avons pas attendu la saisine de l'ARS qui, comme je vous le disais, n'est toujours pas intervenue) commencé à anticiper sur ce travail, sur la base des éléments de la révision du schéma des formations sanitaires et sociales pour la rentrée 2019. Et nous allons avoir une réunion de travail avec l'Università di Corsica qui doit également exprimer sa demande.

Certains indicateurs pour la Corse peuvent justifier le besoin que vous exprimez, vous en avez rappelé un certain nombre, notamment la part des masseurs kinésithérapeutes âgés de 55 ans et plus, et le nombre de ceux qui sont partis se former à l'étranger.

A noter, par ailleurs, et c'est important dans les discussions que nous aurons à mener, que le numérus clausus en PACES sera supprimé, au plus tôt à la rentrée 2019, et avec certitude à la rentrée 2020. Même traitement pour les quotas qui régulent l'entrée dans six formations paramédicales. Ils laisseront place à un premier cycle en trois ans et une orientation à la fois active et progressive. Un groupe de travail remettra un rapport aux ministères concernés le 15 novembre prochain, nous devrions avoir alors, à ce moment-là, quelques éclairages.

S'agissant de la convention entre la Collectivité de Corse et la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur relative à l'organisation des formations menant au diplôme de masseur-kinésithérapeute, un avenant a été signé le 11 juillet 2018 relatif à la durée de la formation, portée à quatre ans, pour lequel nous versons, vous l'avez rappelé, une compensation financière.

Sur la base de ces éléments, la Collectivité de Corse va se rapprocher de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur afin d'obtenir un accord au sujet du quota pour cette année, puisque comme je vous le rappelais, l'horizon pour la suite est encore un peu flou, étant bien entendu que l'augmentation du nombre d'étudiants dans une formation nécessitera des adaptations organisationnelles et matérielles que nous devons aussi également anticiper.

Mme la Conseillère, nous sommes sensibles à cette problématique et avons déjà engagé, comme vous le voyez, des démarches en ce sens. Nous reviendrons rapidement devant notre Assemblée pour vous en tenir informée.

À ringraziavi.

Le Président TALAMONI

Merci. La question suivante doit être posée par Mme Marie-Hélène PADOVANI.

Question n° 2018/O2/062 posée par Mme Marie-Hélène PADOVANI, au nom du groupe « Andà per dumane » : Déplacements à vélos

Mme Marie-Hélène PADOVANI

M. le Président,

Permettez-moi tout d'abord, au nom de notre groupe, de saluer l'idée, la mesure qui vise à stimuler les déplacements au moyen de vélos à assistance électrique, grâce à une incitation financière, une aide qui concerne aussi bien les professionnels et les organismes publics, que les particuliers.

Cependant, nous nous interrogeons sur quelques points. Tout d'abord, pourriez-vous nous expliquer pourquoi les entreprises bénéficient d'une aide plus importante que les particuliers, alors que l'on sait que les entreprises de plus de 100 salariés, doivent établir un plan de mobilité (PDM), anciennement appelé «plan de déplacement d'entreprise» (PDE) avec un volet important concernant les déplacements à vélo, contrairement aux particuliers qui n'ont aucune obligation d'achat de vélo ?

Ensuite, concernant l'attribution de l'aide aux entreprises, pourquoi ne pas distinguer celles d'une certaine taille, qui ont des obligations, de celles de taille plus modeste qui n'en ont pas ?

En ce qui concerne les organismes et entreprises qui ont l'obligation d'établir ces plans de mobilité, pourriez-vous indiquer qui organise, et comment s'effectue le contrôle de cette obligation ?

Mais le problème n'est pas seulement dans le coût, car qui dit acquisition de vélo, dit effectivement déplacement, et on pourrait comprendre les difficultés pour les entreprises, comme pour les collectivités, d'établir un plan de mobilité à vélos s'il n'y a pas de piste cyclable, ou si ce déplacement à vélo se fait dans des conditions dangereuses.

Alors, à l'échelle de la Collectivité, pourriez-vous nous dire s'il existe un programme régional de création de pistes cyclables, par exemple sur l'axe Bastia-Folelli ? Un programme qui encourage les

communes à aménager des voies sécurisées dans leurs agglomérations ? Voire un programme qui encourage la multimodalité, que ce soit sur les grands axes et les liens ferroviaires, aéroportuaires et portuaires, mais également au niveau de chaque entrée d'agglomération ?

Pour finir, au-delà des investissements lourds, n'envisage-t-on pas une possibilité de partage équilibré de l'espace entre piétons, vélos et automobilistes ?

Vous l'aurez compris, M. le Président, notre question est simple : y a-t-il des projets concrets qui seront mis en œuvre en Corse ?

Le véritable frein au développement du vélo, plus que celui du frein financier, demeure la sécurité des usagers. En effet, tout le monde connaissant bien le prix d'acquisition d'une voiture (et malgré cela, pratiquement toutes les familles en possèdent une, deux, voire quatre), le véritable frein ne serait-il pas celui de la sécurité des cyclistes lors des déplacements ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. La réponse par Jean BIANCUCCI, trois minutes et demie.

M. Jean BIANCUCCI

Je vais essayer de répondre mais, bien entendu, votre question soulève un certain nombre de problèmes. Je vous propose, éventuellement, de pouvoir y répondre, mais en différé, parce que c'est ce que j'avais proposé au président de votre groupe, de manière écrite, parce qu'on ne peut pas, à la fois brasser l'aspect global et, en même temps, rentrer dans le détail, cela nous est extrêmement difficile. Mais néanmoins, votre question, votre sollicitation est extrêmement opportune.

Donc, je dois rappeler M. le Président, que c'est notre majorité qui a mis en œuvre ce système de VAE. Aujourd'hui, bien entendu, cela a énormément de succès puisque l'on a passé le chiffre de 1000 vélos, ce qui est

quand même considérable, par rapport au retard que l'on avait pris, puis par rapport aussi à la population de la Corse.

Dans le détail, il y a, à peu près, 39 % des demandes qui émanent du monde rural et 36 % de la périphérie urbaine. Il reste à souhaiter, bien entendu, que la population urbaine s'intéresse d'un peu plus près aux vélos à assistance électrique.

Vous avez parlé du montant des aides, je peux vous donner le détail : en deux ans, trente-et-une entreprises ont bénéficié d'aides à l'achat de VAE, soit environ pour 92 000 €. Si on compare ce chiffre avec celui des particuliers, soit 1 000 VAE financés à hauteur de 500 000 €, puisque l'on avait, au départ, prévu une prime de 500 €, on se rend compte que les entreprises ne sont pas plus bénéficiaires que les particuliers, et ce sera ma première réponse même si elle est un peu cursive et si elle demande d'autres explications.

D'abord je voudrais vous rappeler que l'on a voté, dernièrement, une modification du régime des aides et que, dorénavant, l'aide est à 25 % et non pas au taux qui avait été prévu au départ, et ensuite elle est plafonnée à 500 € et à 1000 € pour les entreprises et les collectivités, parce qu'il n'y a pas que les entreprises.

Je dois aussi insister sur un aspect, la Corse est aujourd'hui, un des rares territoires où on aide des VAE.

Donc il y a, il est vrai, un retard considérable en matière de mobilité et j'espère que les Corses sont prêts, de ce fait, à changer leurs habitudes.

A l'origine, pour rentrer dans le détail des commerces, il s'agissait surtout d'hébergement touristique, je peux vous en donner la liste, et il s'agit aussi de professionnels, il faut bien le dire, qui proposaient à leurs salariés un autre mode de déplacement.

Il s'agit aussi de commerçants, je peux vous en donner la liste, il s'agit de quelques industriels, si l'on peut s'exprimer ainsi à l'échelle de la Corse, et il s'agit du secteur médical ayant un artisan. Là aussi, je peux vous fournir la liste.

A ce jour, aucune grande entreprise n'a été aidée par l'AUE, j'espère que ça peut vous rassurer.

Il a été aussi prévu un questionnaire bilan pour les cent-soixante-quatorze premiers bénéficiaires de la prime, on a obtenu soixante-dix-huit réponses. Les bénéficiaires, bien entendu, sont très satisfaits. Le problème majeur, et vous avez eu raison de le poser, c'est l'aménagement de pistes cyclables et il y a bien entendu, la nécessité d'agir dans ce domaine.

A ce sujet, il faut signaler que la Collectivité de Corse, autorité organisatrice de la mobilité, va soumettre à concertation publique, le projet de planification régionale de l'intermodalité relativement à la mobilité et qui sera intégré au PADDUC.

J'ai d'autres... je vois que l'on me fait signe, j'ai d'autres réponses, bien entendu, à vous apporter, on vous fera en complément une réponse écrite, si vous le voulez.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Quand, après que vous ayez épuisé votre temps de parole, vous avez commencé votre phrase par « à l'origine », ça nous a beaucoup inquiété, nous nous sommes rendus compte que cette inquiétude était parfaitement justifiée !

La question suivante est posée par Romain COLONNA.

Question n° 2018/O2/073 posée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Citadella d’Aiacciu,

M. Romain COLONNA

M. le Président du Conseil exécutif, très récemment, la presse insulaire annonçait une accélération des discussions concernant la rétrocession de la citadelle d’Aiacciu à la commune par le ministère de la Défense.

Si l’on ne peut que se réjouir d’une future restitution aux habitants de la ville, et plus généralement aux Corses, de cet inestimable legs de l’Histoire, Histoire avec un H majuscule, véritable bijou patrimonial, en plein cœur de ville, la suite des informations avancées par la presse est pour le moins surprenante sinon inquiétante. En effet, il est annoncé que le fortin génois serait dévolu à l’hôtellerie de luxe avec, pour l’instant, deux groupes privés, Hilton et Accor, en discussion avec la municipalité.

Il est inenvisageable, pour nous, qu’un élément d’une telle valeur historique qui, jusqu’à présent, a été soustrait aux Ajacciens et aux Corses en général, au profit de l’Armée, le soit de nouveau au service d’intérêts privés.

Selon cette logique-ci, imaginerait-on, un seul instant, un hôtel, fût-il de luxe, dans les murs de la maison natale de Napoléon Bonaparte ?

Nous n’imaginons pas non plus qu’une telle chose puisse se produire dans la partie la plus historique de la citadelle, au mépris de l’intérêt général et public. Citadelle dans laquelle, faut-il le rappeler, Samperu Corsu et Fred Scamaroni ont tragiquement écrit des pages de notre histoire ?

Et inutile de préciser que l’attribution du nom de Samperu Corsu ou de Fred Scamaroni à deux suites de l’hôtel, avec vue sur le golfe d’Aiacciu, ne saurait nous satisfaire.

Dans ce contexte pour le moins troublant, nous voudrions savoir M. le Président du Conseil exécutif, sans faire d’ingérence, et en respectant parfaitement la libre administration des collectivités

territoriales, si la Collectivité de Corse a été associée à des discussions concernant ce dossier majeur pour la Corse et pour Aiacciu, notamment à travers les services du patrimoine de la Collectivité ?

Je terminerai simplement, puisque cette question orale me rappelle les mots du poète Jacques FUSINA quand il écrivait à l'adresse d'Antoine Saint-Exupéry et de son livre posthume citadelle : « à meza à l'avene di u disertu nantu à una spianatta è à l'apertu mediteghjaru puru gestu offertu, tu chì vole murà a petra di l'avene, citadella da fà di speme è d'avene.

À ringraziavi.

Le Président TALAMONI

Merci. La réponse de Josepha GIACOMETTI. Elle va nous chanter peut-être les vers de...

Mme Josepha GIACOMETTI

Je comptais enchaîner mais comme vous m'avez coupé mes effets...j'ai été coupée dans mon élan, j'allais...sur ces paroles de Jacques Fusina qui doivent nous inspirer en ces temps troublés.

Alors, Monsieur le Conseiller, pour répondre directement à votre question, non nous n'avons, pour l'heure, pas été associés au devenir de ce patrimoine, au projet devant s'installer dans la citadelle d'Aiacciu. Après la rétrocession, et parce que classé monument historique, nous devons y être associés, D'autant plus qu'après une longue période d'atermoiements, depuis notre accession aux responsabilités en 2015, la situation a déjà évolué depuis que la rétrocession était en germe même si elle remonte à beaucoup plus loin.

Le conseil des sites a été entendu, le 20 octobre 2016, et s'est prononcé en faveur du classement d'une grande partie du site, et notamment de toute sa partie génoise, et c'est important car sont notamment concernés le fortin, la maison du gouverneur et l'ancienne caserne génoise, précisément là où l'installation d'une chaîne d'hôtels semble être envisagée.

Pour rappel, notre Collectivité conduit les études et définit les actions qu'elle entend mener en matière de patrimoine protégé et de travaux de conservation et de mise en valeur des monuments historiques, à l'exception de ceux qui demeurent propriété de l'Etat, ce qui est, pour l'instant, le cas.

Mais, lorsqu'interviendra la rétrocession de la citadelle, tant attendue, qui constitue, vous le savez, une revendication très ancienne du mouvement national, et dont nous nous réjouissons bien entendu, il faudra bien que nous soyons associés, il le faudra.

Si, bien entendu, la municipalité d'Aiacciu, puisque cela relève de sa pleine compétence, et vous l'avez rappelé, peut envisager des partenariats public-privé sur d'autres parties de l'emprise, un tel abandon, à des groupes privés, du cœur de ce patrimoine inestimable, ne peut être envisagé ! Comment cela se pourrait-il ? Après des décennies de confiscation, ce serait accepter la perte d'une partie de notre histoire, de notre mémoire collective. A ce stade, je ne peux, je ne veux le croire...

A mon sens, au-delà du projet de la Citadella, sur ce type de projet d'ampleur, et tout d'abord la concertation doit être systématique, car nous parlons d'un bien collectif « di u cummunu », et les stratégies financières doivent être claires et lisibles. Ensuite, on débat.

Tout cela finalement nous interroge sur le sens que nous voulons donner à des projets de développement où la clef de voûte est, et doit être, le patrimoine et la culture. Notre principe politique a toujours été, d'ailleurs, d'initier un développement économique maîtrisé et non plus subi.

Rappelons qu'à ce stade, nous ne disposons officiellement d'aucun élément concret, et l'avenir proche nous apportera des réponses. En tous cas, nous serons, nous, mobilisés sur le devenir de cette opération de rétrocession et du projet à y installer puisque, au titre que je rappelais en préambule, nous devons y être associés. Nous serons très attentifs, car la citadella d'Aiacciu n'est pas qu'un ensemble de bâtiments, c'est surtout une histoire, vous l'avez rappelé, celle d'Aiacciu, de la Corse, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la résistance contre le fascisme où des personnages, dont vous avez convoqué la mémoire, ont écrit tragiquement notre histoire.

A citadella deve, à su titulu, firmà un bè cummunu, un arnese di sviluppu cullettivu, ritruvendu a so piazza ind' u patrimoniu cumunu di l' aiaccini, di i corsi ! Pè sa storia ch' ella porta è quella chè no vulemu scriva pè Aiacciu ma dinò pè a Corsica sana.

À ringraziavi.

Le Président TALAMONI

À ringraziavi.

La question suivante va être posée par Paulu-Santu PARIGI.

Question n° 2018/O2/075 posée par M. Paulu Santu PARIGI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Intarvinenti in lingua corsa

M. Paul PARIGI

O sgiò cunsigliere, l'articulu 7 di a lege n° 2002-92 di u 22 di ghjinnaghju di u 2002 insegna di modu spificu l'obligu d'offerta pè u Statu di a lingua corsa in tutte e scole primarie.

Da pudè risponde à st'ogettivu, sapendu ch'è tutti i maestri ùn sò, per oghje, in pede di pruponelu à i so sculari, sò stati riclutati da tandu uni belli pochi d'intervinenti, una trentina s'o ùn mi sbagliu. Questi vanu à u megliu fà per una ora è mezu à settimana in ogni classa ch'è ci n'hà bisognu. Dicu à u megliu fà perchè si sà ch'è l'offerta averia da esse di trè ore settimanale, cumu ella vene precisata in la lettara ritturale publicata ogni annu à prupositu di l'insignamentu di a lingua in lu primariu è u sigundariu.

Per rimpattà e mancanze in mezi umani furmati, hè statu messu in anda un pianu di furmazione di i prufessori di e scole ch'è ne simu oramai à l'iniziu di u terzu annu. In tantu, i intarvinenti travaglianu per a maiò parte in CDI, ad altezza di 18 ore settimanale, volesì d'è ch'elli campanu guasi à limosina cù u pocu stantu ch'elli si buscanu cù u so sudore.

Or casca ch'è duie settimane fà, l'ottu intarvinenti bastiacchi, cuntrattualizati dunque in CDI à 18 ore, si sò intesi privene da u ghjornu à u lindumane ch'elli li calavanu i so servizii à ch'è à 15 ore, à ch'è à più pocu. Cù stu modu d'azione di i servizii dipartimentali, pocu accrianzatu ne cunvinarete, si ne ghjunghje à duie cose :

- calcicà i diritti suciali di parsunali in situazione socioprufiziunale d'inforse
- calcicà i diritti di a lingua, propiu à discapitu di a cunvinzione Statu-Cullittività di Corsica firmata trà u Prisidente di l'esecutivu, u Prifettu è u Rittore.

Allora e mo dumande saranu queste, o sgiò cunsigliere :

- à chì ne simu oghje di a situazione particolare di sti persunali bastiacci ?

- più à a larga, s'ellu duvia dà suddisfazione u grande pianu di furmazione di i profissori di e scole, allocca à i cinque anni di a so durata, averianu da diminuì, in logica, i bisogni in intarvinenti. Chì conta di fà u cunsigliu esecutivu per ùn lascià sti persunali, è tuttu u capitale di cumpitenza in furmazione in lingua corsa ch'elli pussedenu, nantu à a petra lavata, una volta scadutu u bisognu di a so prisenza in le scole primarie di Corsica ?

Vi ringraziu.

Le Président TALAMONI

A risposta di Saveriu LUCIANI in trè minute e mezu.

M. Xavier LUCIANI.

Emu à pruvà.

O sgiò Presidente, carissime è carissimi cullega, Caru Paulu-Santu,

Salutu a delegazione presente quì, salutu u so impegna in e scole di cismonte a pumonte.

Ch'ellu mi sia cuncessu stu passu in daretu per ricurdavvi chì l'intervinenti sò stati messi in piazza à partesì da u 2008 per via chì u Statu ùn la li faccia à risponde à l'esigenza d'offre un insegnamentu di a lingua in ogni scola primaria.

Infatti, l'articulu 7 di a lege di u 2002 l'impunia sta carica.

Da u 2008 dunque, anu messu à ricrutà sti persunali, fendu firmà dopu à i più anziani un cuntrattu di durata indeterminata, u famosu CDI, Pè a maiò parte à 18 ore settimanale.

Quist'annu, pocu fà, à l'assuffrettura si pò dì, l'ottu intervenenti bastiacci sò stati prevenuti manu à manu di a calata di u so spartitempu settimanale, è quessa malgratu ch'elli appiinu guasi tutti un CDI à 18 ore.

Si sò dati di rimenu, anu ingagiatu una azzione è i servizi departimentali di Cismonte anu avutu à restabilì u *statu quo ante*, moltu più chì a decisione legale ùn era manc' à pena è ch'ella pudia esse attaccata davanti à un tribunale.

Aghju ricevutu sti persunali bastiaci incù a direzione di a lingua. Quessa s'hè data à riflette per prupone una suluzione glubbale à sta categoria di persunali chì campanu una situazione suciale propiu difficiule.

In lu 2014, un studiu era statu fattu da i servizi di u retturatu chì avia, è chì hà sempre in carica in le so cumpetenze a respunsabilità di sti persunali.

U pianu di a lingua 2020 hà fattu nasce bisogni novi è multipli. I prubema di difusione di a lingua, particularamente in materia di furmazione di i maiò, di i persunali di e cullettività, di e ciucchiere, di i genitori di i zitelli chì frequentanu e scole bislingue, dinò in materia d'aiutu d'ingineria à e cullettività, sò andati crescendo è amplifichendusi senza ch'è no ci possamu risponde, in tantu, à l'altura necessaria.

Infatti, a direzione di a lingua si vede spruvista da porghje l'assistenza aspettata nantu à u territoriu. Si tratteria dunque di mette à u provu un sperimentu nantu à trè anni, ch'ellu cuncirnessi una parte di st'intervinenti, per risponde à un bisognu di sparghjera di a lingua nantu à u territoriu.

L'idea cunsisteria dunque à custituì una brigata d'animatori linguistici territoriali.

Aghju dunque fattu, ind'un prima tempu, di lugliu, una pruposta à a rettrice, quella d'accuppià, à titulu di sperienza, u partitempu sculare di trè animatori incù un mezu serviziu à a cullettività, chì e missione fussinu quelle chì currendenu à i bisogni presentati avà qui.

Una risposta chì ci hè stata fatta u 23 d'ottobre, ghjornu ch'è no avemu scontru a rettrice, cuncerna invece a presa in carica di 6 persunali in cuntrattu à durata determinata.

U grande pianu di furmazione di i professori di e scole, di regula, averia da pruvucà di modu meccanicu a diminuzione di i bisogni in cuntrattuali in le scole, in tantu di sapenne di più nantu à u Grande Pianu di Furmazione di i professori di e scole.

A suluzione ch'è no vuleriamu prupone saria quella d'una presa in carica di i persunali i più spostati, sottu à u modu di u sperimentu . Bene intesu, miraculi ùn si ne pò fà, è ci vole à studià à l'affine e cundizione d'un funziunamentu ottimu, o sia cù spartitempi accoppiati trà retturatu è CdC, o sia cù spartitempi cumpletti da falli pè e missione identificate da a direzione di a lingua, in funzione di l'ogettivi di u pianu Lingua 2020.

Ma bisogna dinò à tene à mente chì ci vulerà à piglià una decisione pulitica abbastanza prestu, è chì quessa rilleva di a nostra respunsabilità.

In cunclusioni, vuleria di dinò chì suluzione ùn ci ne serà sicuramente per tutti. Ci vulerà per certi, in funzione di i diplomi ch'elli pussedenu, chì u Statu li pruponga un cuncorsu dettu di terza via pè u reclutamentu di i professori di e scole, vistu chì, appuntu, vene schersa sta risorsa.

Avemu dumandatu à i servizii di u retturatu un statu precisu di a situazione persunale d'ogni intervenente.

Vi facciu sapè dinò ch'è no scuprimu una situazione ch'è no ùn cunnisciamu micca postu chì ogni ricrutamentu s'hè fattu, in lu tempu, sottu à a respunsabilità di u ritturatu è basta. Dunque u retturatu s'hè messu à da per ellu in difficoltà ed avà ci chjamanu à noi à u succorsu.

Bisogna dinò à sapè chì, sinamente ad oghje, ùn ci avianu mai datu nisuna infurmazione, in qualunque manera, nantu à a situazione di sti persunali.

Ma l'attitudine di l'amministrazione pare ch'ella principii à cambià : forse anu capitu ch'elli anu di fronte ad elli ghjente chì, per a prima volta dapoi più di trenta anni, dumanda conti senza magari vulelli fà à tutti i patti prucessi d'intinsione sistematichi.

Eccu. Una strada ci hè una lingua citi dino carissimi cullegaancu s'è oghje qui si sente pocu. Simu pronti oramai à fà i passi, patt'è cundizione chì u Statu ne fii altr'è tantu, à prò di a lingua di u populu corsu.

Vi ringraziu.

Le Président TALAMONI

U dopiu di u tempu nurmale, u dopiu esatamente !

Dunque, a parola à Mattea CASALTA per l'ultima dumanda à boccca à u Cunsigliu esecutivu.

Question n° 2018/O2/076 : posée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : La peste porcine,

Mme Mattea CASALTA

À ringraziavi ò Sgiò Presidente. Hè vera chè a lingua si sente pocu.

Cette question, M. le Président de l'ODARC, s'adresse à vous et intéressera, je pense, tout le monde ici, bien au-delà du monde agricole.

Fléau de l'industrie de la viande, la peste porcine est encore et toujours d'actualité.

Cette maladie affecte les porcs et les sangliers.

Il s'agit d'un cocktail génétique de plusieurs souches de grippe porcine, aviaire et humaine.

Cette maladie est très contagieuse et se propage très vite à l'ensemble des porcs d'une exploitation. Propagation pouvant être d'ampleur puisque le développement de l'élevage industriel, qui rassemble d'importants groupes d'animaux sur une surface réduite, facilite grandement la transmission et le mélange des virus.

L'Europe de l'Ouest a été récemment victime du phénomène, notamment en Belgique, où des éleveurs ont perdu la totalité de leurs cheptels. La situation est encore moins favorable en Europe de l'Est puisque trois foyers ont été confirmés, dans des exploitations, en Lettonie (deux en 2012, un en 2014). Plusieurs cas ont, d'ailleurs, été notifiés entre 2013 et 2015 dans le cheptel sauvage, et un dernier cas en mars 2016.

Ce virus est présent dans la faune sauvage de nombreux pays européens. Ces sangliers, notamment en Ukraine et Hongrie, représentent une menace importante d'introduction du virus dans le cheptel porcin.

Face à la prolifération des sangliers, certaines régions allemandes débloquent des fonds pour favoriser leur chasse et prévenir ainsi le risque d'une catastrophe écologique. En Belgique, la prévention concernant l'introduction de porcs ou de sangliers ainsi que de matériels est très stricte. Des mesures supplémentaires de prévention, pour les personnes venant de pays ou de régions à risques, ont été adoptées par arrêté royal du 18 juin 2018.

Une autre souche, la peste porcine africaine, endémique dans certains pays d'Afrique où elle touche particulièrement la faune sauvage, est déjà présente au Portugal et en Sardaigne. Ce virus pourrait donc très facilement se propager en Corse.

Les conséquences socio-économiques et sanitaires seraient très graves pour les filières professionnelles concernées et les populations de sangliers.

L'Homme, dans l'immédiat, n'a aucune crainte d'un point de vue sanitaire, mais ce virus pourrait peut-être muter dans les années à venir. Ça, c'est l'incertitude.

La vaccination préventive n'est plus autorisée en Union européenne depuis 1988. Je vous sais, Monsieur le Président, particulièrement sensible à la problématique et conscient de la gravité de la situation. Quelles démarches et actions comptez-vous mener afin que notre île soit protégée d'une telle catastrophe ?

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Dunque a parolla per tre minute mezu à u cunsigliu executive par risponde.

M. Lionel MORTINI

Sgiò Presidente, M. et Mme les Conseillers, Mme la Conseillère,

Comme vous l'avez souligné, la lutte contre la peste porcine africaine est rendue complexe de par son épidémiologie, donc c'est une maladie extrêmement contagieuse, et par l'absence de vaccin ou de traitement.

Il est évident que le profil extensif de l'élevage porcin insulaire compliquerait de façon quasi inextricable la mise en œuvre de mesures de lutte permettant l'éradication de cette maladie. Les problèmes rencontrés actuellement pour lutter contre la maladie d'Aujeszky sont d'ailleurs révélateurs de ces difficultés.

Dès lors, la stratégie pour les élevages insulaires ne peut reposer que sur une prévention efficace et une gestion sanitaire stricte basées notamment sur une limitation des mouvements des animaux, des produits et d'autres vecteurs de transmission.

Or, le territoire corse est vulnérable via le commerce d'animaux, donc introduction de reproducteurs de race exogène ou de porcs charcutiers, de denrées ou de sous-produits issus d'animaux infectés.

Le facteur humain, vecteur du virus sur de longues distances, joue également un rôle clé, comme cela a pu être observé tout récemment en Belgique, par la dispersion, vraisemblablement dans l'environnement, de déchets carnés contaminés.

En effet, même si l'homme ne risque rien, comme vous l'avez dit, il peut être porteur du virus en tant que « vecteur qui s'ignore », il peut ainsi contribuer à sa propagation en transmettant la maladie à d'autres sangliers ou porcs, via des déchets infectés.

Face à une telle menace, et devant tant d'autres à venir, notamment avec le changement climatique et l'accélération des échanges internationaux favorisant la réapparition de maladies qui semblaient éradiquées, aussi bien que l'apparition de nouveaux pathogènes, la réponse ne peut être sectorielle ou contextuelle.

En effet, cette peste porcine africaine est répertoriée en « maladie réputée légalement contagieuse ». Elle est donc classée, par l'Office international des épizooties, comme une maladie de premier niveau sur les quatre niveaux possibles, donc le plus élevé, notamment en termes de propagation et d'impact économique que la maladie peut avoir. Or, ce niveau relève de la police sanitaire, fonction régaliennne de l'Etat car le « statut indemne » de ces maladies de niveau 1 est la condition nécessaire à la libre circulation, au niveau international, des animaux et des produits issus des activités agricoles concernées.

Donc, toute gestion, au niveau régional, de ce type de maladie ne peut être envisagée dans le contexte réglementaire actuel.

Aussi, afin de pouvoir se rapprocher de ces missions régaliennes, il s'agit de co-construire avec l'Etat, une politique sanitaire végétale et animale pour la Corse qui tient compte des spécificités de notre territoire, de nos élevages, de nos pratiques et des enjeux à venir, co-construction que nous demandons déjà depuis de nombreux mois.

L'Exécutif a initié cette démarche, un premier rendez-vous est, d'ores et déjà, prévu le 15 novembre prochain avec le directeur de la DGAL et ses services.

Donc, je m'engage à revenir rapidement vers vous, et devant cette Assemblée, pour vous présenter de manière plus précise les contours de ce projet qui sera ambitieux et, évidemment, nous partageons votre inquiétude sur la PPA. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Donc, nous avons épuisé la liste des questions orales, non sans mal, et nous allons procéder à l'appel.

Mme Laura FURIOLI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Merci. Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Care culleghe, cari cullegghi,

S'hè chjosu un librone sta settimana. S'hè chjosu troppu prestu chì aviamu tante cose à amparà torna. L'averete capita, vogliu parlà di u giurnalistu, di l'amicu, Petru Mari. Vulerebbe chè no pensessimu forte à ellu è à i soi.

È pò, una nutizia piacevule, per elli micca per noi : una vita nova principia per Anne-Marie de Peretti è Paul Santini, agenti di u secretariatu generale, chì partenu in ritirata. Li ringraziemu per u so travagliu è li preghemu una bona strada ! Infine, accugliemu cù piacè à u secretariatu generale Paule Alibelli-Marcucci è Jean-Dominique Damiano, in carica rispettivamente di a cummissione di u sviluppu suciale è di a cummissione di e finanze. Ch'elli sianu i benvenuti.

A visita di Bruno Le Maire

Luni, hè venutu Bruno Le Maire in Aiacciu per parlà di l'avvene economicu di a Corsica è prupone l'urientazione in favore di u sviluppu economicu.

Per contu nostru, avemu dumandatu à u ministru di piglià e so distanze cù u raportu di l'Inspezione Generale di e Finanze, fundatu nant'à un'argumentazione falsa è cuntradittoria : a Corsica serebbe troppu ricca per pretende à un statutu fiscale specificu ma, in lu frattempu, serebbe troppu povera per pudè ammaistrà a so fiscalità.

Avemu difesu l'idea chì stu raportu ùn pudia custituisce u zocculu di a futura pulitica fiscale di a Corsica è riafirmatu a necessità di un statutu fiscale è suciale. In fin di contu, Bruno Le Maire hà largamentu scartatu u raportu nucivu di l'IGF è avemu cuminciatu à discute nant'à u cuntinutu di sta fiscalità particolare chè no dumandemu.

A sapete, avemu digià cuurdunatu a redazione di un documentu in lu 2016. Mi pare esse un arnese di primura per cunduce a Corsica nant' à a strada di u sviluppu. Vogliu ramintà chì un statutu fiscale è suciale ùn hè un rigalu per i Corsi, ma a sola manera di risponde à e custrizione di l'isulanità, di a demografia assai debule è di a geografia muntagnola di a Corsica, in cunfurmità cù l'articulu 174 di u trattatu nant' à u funziunamentu di l'Unione Auropea. Currende à i bisogni di ghjustizia di a sucetà corsa d'oghje è di quella chè no vulemu pè dumane.

Un statutu per l'impresu è i particulari

Stu statutu fiscale è suciale cuntene dispusizione per quelli chì intraprendenu. U so scopu hè di custrisce un circondu novu favorevule à u sviluppu di l'impresu è à a liberazione di l'energie di creazione. Cuntinueremu dunque à difende e nostre pruposte in u duminiu di a calata di e cariche, è di finanziamentu di l'investimentu.

In quant' à i particulari, stu statutu privede parechje misure per elli, da fà cresce u putere di cumprà è da cumpensà u costu di a vita. Avemu prupostu a calata di a « CSG » è di u « CRDS », a defiscalizazione di l'ore supplementare o a defiscalizazione di l'interessamentu percepitu da l'impiegati. Di sicuru, in lu quadru di u travagliu à vene cù u governu nant' à un statutu fiscale è suciale per a Corsica, e misure per i particulari averanu à esse rinfurzate di manera ch'elli ùn sianu micca cacciati da stu dispositivu i Corsi chì anu oghje e più grande difficoltà.

Un statutu quant'è suciale chè fiscale

A parte suciale di u statutu ùn hè a cumpensazione di e misure fatte per l'impresu è i cuntribuibili. Quessa, a face Emmanuel Macron sicondu principii è una visione di a sucetà ch'ùn spartimu mancu à pena. À contu nostru, ùn ci sò micca quelli chì tiranu a funa è i strascinenti da l'altru cantu. Per noi, ùn ci ponu esse rigali à i ricchi è à i rivinuti di u capitale d'un cantu è, da l'altru cantu, un pianu di lotta contru à a precarietà, fattu solu pè appacià a so cuscenza. Per noi, ognunu pò esse impieghevule, ognunu hà una o parechje competenze da fà valè è ognunu hà a so piazza in a sucetà. Ne simu cunvinti : ùn ci pò esse sviluppu economicu senza ghjustizia suciale.

Cosa hè a ghjustizia suciale ? Per noi, vole dì dà à ognunu i mezi di prудuce ricchezze è benefizià di ste ricchezze. Ghjè creà e cundizione di un sviluppu per tutti. A nostra ambizione hè d'offre à tutti in ogni paese di

Corsica, l'ugualità di e scianze di campà è di spannà si nant' à sta terra. A ghjustizia suciale ùn hè solu gestice l'urgenze di e situazione addisperate, ghjè migliurà e situazione di tutti i Corsi. A ghjustizia suciale ghjè u sviluppu umanu, vale à dì quandu u sviluppu economicu currisponde à i bisogni di e donne è di l'omi chì campanu quì. I prugressi tennulogichi è economicchi ùn sò chè mezi da chì l'omi pudessinu sfruttà di manera cumpletta e so potenzialità è campà di modu pruduttivu, essendu ricunnisciuti.

È a ghjustizia suciale ùn pò micca esse spiccata da a nuzione di ricunniscenza.

U travagliu fattu da a cummissione « rivinutu di basa » ci hà subitu purtatu à fà un custattu : u sistema d'aiuti suciali costa assai à u livellu umanu. A so grande cumplexità, impedisce quelli chì ne anu bisognu u più à ghjunghje ci. Soprapiù, ùn ghjunghje micca à u so primu scopu, quellu di prutege i più debbuli è di fà turnà à a vita suciale quelli chì ne sò stati cacciati. Avemu dunque da perseguì a riflessione da fà pruposte realiste, concrete è adattate à u tissutu suciale isulanu. Ste pruposte puderebbenu esse integrate à u statutu fiscale è suciale s'ella hè d'accunsentu a nostra Assemblea.

Altru cartulare chè no purtemu in favore di u suciale: territoriu zeru disoccupatu à longu andà (TZCLD). Spartimu a filusufia di stu dispositivu, quella chì cunsidereghja chì u capitale umanu hè u bè u più preziosu di un paese. Ma, stu capitale umanu hè dinù situazione concrete di donne è d'omi. A sapemu bè è, per quessa, a nostra Assemblea hà datu u fiatu à sta dimarchja è l'hà accumpagnata in tutta l'isula. Oghje stu prugettu interessa assai parechji territorii corsi. Era in Francardu u 12 d'ottobre per firmà a creazione di u copil di a cumunità di e cumune Pasquale Paoli presidata da Paulu Santu Parigi. 17 persone, à spessu alluntanate assai da l'impieggu, anu sceltu di participà à l'esperimentazione. À l'esciuta di sta dimarchja, truveranu tutte l'inclusioni suciale è a ricunniscenza, vale à dì un cuntrattu di travagliu sodu è una paga.

Un statutu fiscale è suciale chì risponda à i bisogni di u presente è chì custruisce a sucetà di dumanu

À cortu andà, aldilà di l'inclusioni suciale è di u sustegnu à l'imprese, deve permette u statutu fiscale è suciale di supranà certe sfide d'oghje : l'invichjamentu di a pupulazione, a pressione nant' à u fundariu, a preservazione di a nostra lingua, a prutezzione di l'ambiente, a piazza di a Corsica in u Mediterraniu.

À mezu andà, si tratta di dà à a Corsica i mezi di francà e numerose evuluzione di a nostra epica. Per esempiu, vi vogliu ramintà chì a crescita di i percentuali di u creditu d'impositu ricerca è di u creditu d'impositu innuvazione hè una dumanda di l'Assemblea di Corsica. L'avemu vutata u 30 di settembre di u 2016 è integrata à u prugettu di statutu fiscale è suciale. Eccu tutta a primura di l'evuluzione glubale : sia ne suffremu, sia l'utilizemu à u nostru prufittu, à u serviziu di l'interessu cullettivu, di l'interessu di tutti. In stu casu custì ùn duvemu micca teme l'avvene sè no ammaistremu e nostre urientazione.

À long'andà, una sucietà ghjusta serà quella duve tutti i Corsi pudaranu produce ricchezze.

Tandu, averemu à definisce cio chì custituisce u nostru cumunu. Si pò pensà, frà altru, à a salute, à l'educazione, à l'acqua è à l'energia... Ciò ch'ùn accetteremu micca hè a cunfiscazione di ste ricchezze da qualchidunu, sempre più ricchi mentre chì a magiurità di i Corsi s'impuverisce.

Perchè ste risorse naturale, culturale, materiale ò immateriale, chè no circhemu à prutegge è à valorizà, sò di tutti i Corsi è ci anu da stà in una pruprietà cumuna.

À ringrazià vi.

La parole est au Président du Conseil exécutif qui l'a demandé.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président. Je ne voudrais pas que nous commençons effectivement nos travaux sans rendre hommage à des personnes qui nous ont quittés ces derniers jours et ces dernières semaines. Je pense, d'abord, à un agent de la Collectivité de Corse qui travaillait au collègue Arthur GIOVONI, Jean-François BURESI et, donc, exprimer à sa famille, en notre nom à tous, nos condoléances. Evoquer aussi, comme vous l'avez fait, la mémoire de Petru MARI, bien sûr, puisque emu autu l'ucazione di dì chi a l'iniziu di l'emissione e di a ridiò RCFM, c'era a so voce, era u omu pasionatu di a lingua corse, di u Mediteraghju, da a fratellenza e a generosità. Simu di sicurà, fianca a so moglia, Mimi, e i so tre figlioli e a tutti i so amichi.

Evoquer, ensuite, la mémoire de Jean GUGLIEMACCI, qui était un ami de beaucoup d'entre nous, un homme d'une génération différente de la

mienne, avec aussi des convictions différentes, mais il avait cette capacité à susciter l'amitié par-delà les différences parce que c'était un homme de parole, un homme de conviction et un homme d'amour et de passion, notamment pour sa terre de Balagne, mais pas seulement, perchè eru un corsu a l'anima, dunque cuduleanze a a so famiglia.

Et enfin, et plus particulièrement, en notre nom à tous, bien sûr nous en avons parlé dans un cadre privé, entre nous, la mémoire de Pascal COLOMBANI, Pascal, le frère de Loulou bien sûr, mais Pascal aussi, tout court, parce que chjera un amicu, chjera un omu di pace, chjera u patriotu, un omu di cunvizione, u travagliatore, e quandu emu imparatu sta pesisma nutizia. Primu u n'emu micca vulsutu crera, e pu doppu ci a vulsuta a rende e l'evidenza, e di sicuru ci a da manca assai a u nivellu persunale e a u nivellu puliticu. E cio che vuglia di e vi ringrazià.

Le Président TALAMONI.

A ringrazià vi. L'Assemblée de Corse se joint bien sûr aux condoléances adressées à toutes les familles endeuillées ces dernières semaines.

Donc, nous sommes, je crois, en situation d'interrompre la séance parce qu'il y a des réunions de commissions à 14 heures, si on veut que les commissaires puissent déjeuner, même rapidement et frugalement.

Alors, je vous donne quand même lecture des réunions des commissions : à 14 heures se réuniront la Commission du développement économique, salle 5 ; la Commission du développement social et culturel, salle 3. Et je vous précise, également, qu'à la reprise, on commencera avec l'examen de la motion déposée par la Commission santé, parce qu'il y a une demande du président du CESEC et du docteur PERNIN qui voudraient pouvoir assister à l'examen de cette motion. Ça ne sera pas très long, ensuite nous enchaînerons, comme prévu, sur le budget.

Voilà, à tout à l'heure. La séance est suspendue.

La séance suspendue à 12 h 35 est reprise à 15 h 20.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise.

Nous allons donc examiner la motion déposée par la Commission des politiques de la santé.

MOTIONS / MUZIONE

Motion n° 2018/O2/071 déposée par la Commission des politiques de santé : Demande de mise en œuvre d'une politique des transports pour améliorer la prise en charge des malades.

Cette motion va être présentée par Danielle ANTONINI, la présidente de la commission. Vous avez la parole.

Mme Danielle ANTONINI

Merci, M. le Président. La Commission des politiques de santé a étudié le rapport élaboré par le CESEC concernant les déplacements médicaux vers le continent et a décidé de porter devant l'Assemblée une partie des conclusions évoquées dans ce rapport qui nous ont paru prioritaires et sur lesquelles la Collectivité a une réelle potentialité d'intervention.

Cette motion a reçu un bon accueil puisque l'ensemble des commissaires a émis un avis favorable. Nous remercions le CESEC pour sa contribution de qualité et l'encourageons à multiplier ce type de démarche, il s'agit là d'un premier travail collaboratif entre nos institutions, et qui en appelle, bien sûr, d'autres.

Je vais vous lire la motion :

« CONSIDERANT les problématiques liées à la nécessité, pour les Corses, d'avoir parfois inévitablement recours à des soins sur le continent,

CONSIDERANT que les conditions de voyage et d'accueil de ces usagers sont perfectibles et doivent limiter les désagréments extérieurs pouvant s'ajouter à la maladie,

CONSIDERANT le rapport de la Commission ad hoc, dédiée aux déplacements médicaux sur le continent, du CESEC intitulé « Innover pour supprimer les inégalités territoriales » adopté à l'unanimité le 18-09-2018 dans le cadre de son pouvoir d'auto saisine,

CONSIDERANT les constats dressés, depuis quelques années, par les élus et institutionnels, et confirmés dans ce rapport :

- La spécificité sanitaire de la Corse due à l'absence de CHR/CHU et de certaines spécialités est avérée. Les infrastructures insulaires ne peuvent pas répondre à la totalité des besoins de la population.

- De ce fait, il y a environ 26 000 déplacements médicaux qui sont enregistrés chaque année vers le continent. Chaque famille résidant en Corse est concernée. Cette problématique constitue un enjeu de société majeur.

- Les modalités de prise en charge de l'Assurance maladie sont restrictives et inadaptées à la réalité de l'île (demande d'entente préalable systématique, prise en charge d'un seul accompagnateur pour les moins de 16 ans, examen au cas par cas pour les adultes et les 16-18 ans, absence de prise en charge de l'hébergement, etc.). Elles créent une rupture d'équité territoriale qui est inacceptable, qui entraîne ou aggrave des phénomènes de précarité et de renoncement aux soins.

- Le budget consacré au financement des transports en avion et bateau représente 6 millions € par an, soit seulement 18 % des frais de transports remboursés par les Caisses qui s'élèvent à 32 millions € dont seulement 750 000 € concernent des enfants.

- Les actions complémentaires récentes mises en place par certaines associations, compagnies de transports, mutuelles, et par la Collectivité de Corse, ont permis d'améliorer la situation et de pallier partiellement les carences du service public. Elles témoignent de l'évolution de la société insulaire et de la maturité de la réflexion liée à cette problématique. Il s'agit d'actions individuelles, éparses et limitées. Il importe, désormais, que les institutions publiques s'emparent pleinement de cette problématique afin de mettre en place un cadre réglementaire adapté à la spécificité sanitaire de la Corse.

CONSIDERANT les trois grands axes de réflexion proposés pour garantir la continuité du parcours de soin en Corse et sécuriser la prise en charge des malades, tout en réduisant au maximum les déplacements qui peuvent l'être :

- Améliorer et compléter les infrastructures insulaires,
- Encourager les partenariats et les déplacements de spécialistes en Corse,
- Encourager le développement de la télémédecine.

CONSIDERANT l'exemple de la salle « Aria Serena » ayant pu être mise en place en 2017, à l'aéroport de Marseille, sous l'impulsion du Conseil de surveillance d'Air Corsica et de son président Jean BIANCUCCI,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

MANDATE le président du Conseil exécutif pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre, dans les meilleurs délais, des trois propositions principales du CESEC, en matière de politique des transports, qui permettront d'améliorer très concrètement la prise en charge des malades :

- Faciliter l'accès aux transports (garantir des places prioritaires pour les malades et leurs accompagnateurs en cas de trafic normal ou perturbé),
- Améliorer la prise en charge par les compagnies de transport (procédures d'embarquement et d'enregistrement prioritaires, accompagnement spécifique),
- Améliorer la prise en charge dans les ports et aéroports (salles d'attente dédiées aux malades).

DEMANDE que le président du Conseil exécutif et le président de L'Assemblée de Corse soutiennent officiellement les quatre propositions du CESEC qui relèvent des caisses d'assurance maladie, en saisissant le directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

- Créer un « Parcours attentionné » dédié aux malades devant se rendre sur le continent,
- Généraliser le tiers payant pour tous les assurés de Corse,
- Autoriser l'accompagnant pour les enfants de moins de 16 ans et les personnes de plus 65 ans,
- Autoriser la prise en charge totale du billet retour suite à une EVASAN.

MANDATE la Commission des politiques de santé de l'Assemblée de Corse pour réaliser un suivi régulier des avancées significatives découlant de cette motion et s'assurer de l'aboutissement de ses demandes ».

Le Président TALAMONI

Merci. Je suis saisi de deux amendements par le groupe « Corsica libera ».

S'agissant de la motion, il faut dans un premier temps demander à la Commission de la culture de présenter son avis, et puis ensuite il faudra éventuellement un « pour », un « contre », puisque c'est la procédure habituelle pour une motion. Je ne suis pas sûr qu'il y ait un « contre ». En tout cas, nous commençons par Anne-Laure SANTUCCI, si elle accepte de présenter cet avis.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, Président.

M. Jean-Louis DELPOUX a précisé que son groupe était largement favorable à cette motion, mais qu'il souhaite déposer un amendement concernant le dernier alinéa de la motion ainsi rédigé : « MANDATE la Commission des politiques de santé de l'Assemblée de Corse pour réaliser un suivi régulier des avancées significatives découlant de cette motion et s'assurer de l'aboutissement de ses demandes ».

Il propose que la Commission des politiques de santé soit remplacée par un comité de suivi. La rédaction modifiée du texte de la motion serait alors la suivante :

« DECIDE la création d'un comité de suivi chargé des contrôles réguliers des avancées significatives découlant de cette motion pour s'assurer de l'aboutissement de ses demandes.

DECIDE que ledit comité comporterait dix personnes et serait composé, à parité, de cinq élus de l'Assemblée de Corse qui pourraient représenter chacun des groupes, et de cinq membres du Conseil économique social, environnemental et culturel de Corse. »

Mme ANTONINI a précisé qu'elle donnait un avis défavorable à cette proposition, ne voyant pas l'utilité de créer encore une nouvelle commission.

Mme POLI a estimé également que le comité de suivi pourrait être simplement la Commission des politiques de santé. Celle-ci peut associer les membres du CESEC à ses travaux sur ce sujet.

J'ai moi-même souligné que ce qui est important c'est que le suivi soit effectivement assuré. À cet effet la création d'un comité supplémentaire ne semble pas s'imposer, mais le CESEC doit effectivement être associé aux travaux de la Commission des politiques de santé.

M. DELPOUX a estimé qu'il faudrait alors que le CESEC soit associé systématiquement aux travaux de cette Commission sur le suivi.

Mme ANTONINI et M. BERNARDI ont indiqué qu'il n'y a effectivement aucun problème à associer des représentants du CESEC lors des réunions de la Commission des politiques de santé sur ce sujet.

Mise aux voix, la motion, ci-jointe, a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la culture, à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. En fait, nous sommes saisis de trois amendements, donc deux du groupe « Corsica libera » et un amendement qui a été déposé en commission et qui ne bénéficie pas de l'avis favorable de la présidente de la commission, mais on verra pour l'Exécutif tout à l'heure.

Donc, si vous voulez, nous allons reprendre la procédure habituelle pour une motion, même si c'est inhabituel que nous examinions les motions le

premier jour, à cette heure-ci. Donc la procédure : est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut intervenir en faveur de la motion ? Très bien, cela a déjà été fait par la présidente de la commission. Est-ce que quelqu'un veut intervenir « contre » ? Non.

Donc l'Exécutif, je crois que c'est Bianca FAZI qui va intervenir, pour donner la position du Conseil exécutif.

Mme Bianca FAZI

Alors nous, le Conseil exécutif, nous sommes en train de travailler, nous avons déjà rencontré plusieurs partenaires, nous avons vu, avec notamment Mme CASANOVA-SERVAS, sur la demande de salle, il y aura éventuellement une autre salle, nous en avons parlé également avec Vanina BORROMEI.

Sur les autres demandes établies, dans la liste du CESEC, il est évident que nous appuierons la demande sur l'article 51, sachant que nous, nous remboursons déjà le deuxième accompagnant des enfants de moins de 4 ans, pour tous les enfants. Restaient les enfants de 4 à 16 ans, je précise, pour le deuxième accompagnant, donc, il faut une modification de la loi de la Sécurité sociale, de manière à ce qu'ils puissent rembourser.

Ensuite, sur les hébergements, nous nous attelons à avoir d'autres hébergements et, bien entendu, des frais d'avance dédiés aux familles qui ont une double peine, effectivement, entre d'une part, le départ sur la maladie et le côté financier.

Mais sachez que l'Exécutif travaille à ce rapport, activement. Nous avons rencontré Mme CUCCHI, le lendemain de sa présentation, donc nous sommes au travail depuis ce temps-là. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, je suis saisi de deux amendements de « Corsica libera ». Je pose la question, s'agissant de l'amendement déposé en commission et qui a fait l'objet d'un avis défavorable, à M. DELPOUX : est-ce que cet amendement est maintenu, ou est-ce qu'il est retiré ?

M. Jean-Louis DELPOUX

Retiré.

Le Président TALAMONI

Il est retiré, très bien.

Donc nous avons deux amendements de « Corsica libera », et c'est Rosa PROSPERI qui va présenter le 1^{er} amendement. Vous avez la parole.

Mme Rosa PROSPERI

Tout d'abord, il faut dire que ces amendements ne constituent pas un ajout, ou une nouvelle problématique, par rapport au texte de la motion déposée, puisque le texte des deux amendements est directement issu du rapport du CESEC.

Nous, nous avons considéré que cette motion, et le rapport du CESEC voté à l'unanimité, faut-il le préciser, fait état d'une problématique qui est fondamentale. Il nous a semblé utile, compte tenu de cette problématique fondamentale, je le répète, que l'Assemblée de Corse réitère et précise sa demande d'adaptation des dispositions du Code de la Sécurité sociale. Pourquoi réitère ? Parce que l'Assemblée de Corse a déjà demandé, par une motion qui a été voté le 29 juin 2018, précisément déposée par Mme RIERA, que l'Assemblée de Corse fasse état et mette en œuvre son pouvoir d'adaptation du Code de la Sécurité sociale. Mais cette demande était générale, elle indiquait uniquement que la demande serait sur les problématiques du transport des malades.

Donc, nous considérons qu'il est important que l'Assemblée de Corse réitère ce qu'elle a déjà demandé, mais le précise, et il s'avère que notamment les propositions n° 8, 9 et 10 du rapport du CESEC, font cette œuvre de précisions puisqu'on détaille les dispositifs qui, pour mettre en œuvre le travail qui a été initié par le CESEC, repris par la Commission de santé et voté à l'unanimité, soit complet.

Je voudrais, pour en terminer, saluer le travail considérable qui a été effectué, tant par la Commission de santé que par le CESEC, dans l'intérêt des malades et de leurs familles. Et c'est la raison pour laquelle sur le premier amendement, nous vous demandons d'ajouter dans les motifs, à la suite de

l'avant-dernier « considérant », le « considérant » suivant : « considérant que ces propositions s'inscrivent pleinement dans le cadre des dispositifs législatifs et réglementaires récents, qui consacrent le droit à l'innovation et font de la lutte contre les inégalités territoriales en matière d'accès aux soins, une priorité ». Sont listés un certain nombre de dispositifs, c'est-à-dire : le statut d'île montagne, le décret de 2017 relatif à la stratégie nationale de santé et à son volet spécifique pour la Corse, l'article 51 de la loi de financement de Sécurité sociale de 2018, ainsi que l'article 174 du traité de fonctionnement de l'Union européenne.

Ceci pour rappeler, avant la demande d'adaptation législative, les dispositifs qui existent déjà et dans laquelle la Collectivité de Corse peut déjà s'inscrire pour mettre en œuvre les moyens dont elle dispose.

Le deuxième amendement consiste à ajouter dans le dispositif, avant l'avant-dernier paragraphe, un paragraphe qui est ainsi libellé et qui est directement issu, je le rappelle, des propositions n° 8, 9 et 10 formulées dans le rapport du CESEC : « demande que la Collectivité de Corse fasse usage de son pouvoir, en matière d'adaptation normative prévu à l'article 4422-16 du Code général des collectivités territoriales, pour demander au gouvernement la modification du Code de la Sécurité sociale, conformément, premièrement, à la motion votée le 29 juin 2018 » (c'est celle que j'évoquais tout à l'heure) « et aux propositions n° 8, 9 et 10 formulées dans le rapport du CESEC. Les propositions sont les suivantes : supprimer l'entente préalable pour les cas impossible à traiter en Corse et les EVASAN ; deuxièmement : autoriser la prise en charge du deuxième accompagnateur d'un mineur en affection de longue durée ; troisièmement : autoriser la prise en charge des frais d'hébergement en cas d'affection de longue durée ».

Donc, voilà la raison d'être de ces ajouts, ils sont directement issus du rapport qui a présidé au travail de la commission. Ce rapport a été voté à l'unanimité, il a été suivi dans tous ses effets, dans toutes ses dispositions, par la Commission de la santé. Il nous paraissait important, tant pour sacraliser cette décision fondamentale, que pour saluer le travail extraordinaire mené, à la fois par le CESEC, et par la commission, il nous semblait donc nécessaire d'intégrer ces dispositions.

Le Président TALAMONI

Merci. Concernant le premier amendement, est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut intervenir « contre » ?

Mme Danielle ANTONINI

Est-ce je peux prendre la parole s'il-vous-plait ? Je voudrais juste rectifier, dans le texte il est mentionné : « pour les enfants de moins de 16 ans », en fait, c'est pour les enfants entre 16 et 18 ans. A la fin : « autoriser l'accompagnant pour les enfants de moins de 16 ans », en fait, pour les moins de 16 ans, il y est déjà l'accompagnant, c'est entre 16 et 18 ans que c'est au cas par cas.

Le Président TALAMONI

Donc, ce serait un amendement de la commission à son propre rapport, c'est un amendement de forme.

Mais restons, pour l'instant, sur les amendements qui viennent d'être présentés par la représentante de « Corsica libera » et ensuite, on fera passer l'amendement de forme.

Donc, sur l'amendement n° 1 de « Corsica libera » présenté par Rosa PROSERI, est-ce qu'il y a une intervention « contre » ? Il n'y en a pas ? **Quelle est la position de l'Exécutif ? Favorable.** Donc, je mets cet amendement aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement n° 1 de « Corsica libera » est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 2 déposé par « Corsica libera ». Qui souhaite intervenir « contre » ? Personne. Quelle est la position de l'Exécutif ?

Mme Danielle ANTONINI

Je voudrais rajouter un petit mot sur la suppression de l'entente préalable pour les cas impossibles à traiter en Corse. S'il n'y a pas de demande d'entente préalable, comment peut-on savoir que le cas est impossible à traiter en Corse ? S'il n'y a pas d'entente préalable, on ne peut pas savoir. J'avais donc déjà souligné ce point particulier.

Le Président TALAMONI

Je vais donner la parole à l'auteur de l'amendement.

Mme Rosa PROSPERI

Vous avez bien compris que les amendements que nous formulons, ne sont absolument pas des amendements de nature technique. Il s'agissait pour nous, de poser le principe de la restitution, dans le cœur de la motion, d'un certain nombre d'éléments qui figurent dans le rapport du CESEC, qui ont été votés à l'unanimité par le CESEC. Moi, je ne sais pas, puisque je n'en fais pas partie, ce que la Commission santé a décidé d'amender par rapport à ce rapport. Il est évident que ce que la Commission santé a fait, est bien fait. Il ne s'agit pas du tout de rentrer dans un débat technique, et je me garderai bien d'y rentrer.

Le Président TALAMONI

Alors ce serait le premier item qui serait supprimé: « supprimer entente préalable jusqu'à impact budgétaire ». Ça, c'est donc un sous-amendement.

Concernant ce sous-amendement, je vais demander à l'Exécutif ce qu'il en pense.

Mme Bianca FAZI

C'est vrai que Dany ANTONINI a parfaitement raison, si on ne sait pas de quelle pathologie il s'agit, ils ne peuvent pas faire un transport. Ça me paraît évident.

Le Président TALAMONI

Nous allons mettre aux voix ce sous-amendement qui est déposé par la présidente de la Commission santé et qui bénéficie du soutien de l'Exécutif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le sous-amendement déposé par la présidente de la commission est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement de « Corsica libera », ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement n° 2 déposé par « Corsica libera », ainsi sous-amendé, est adopté.

Il reste l'amendement de forme déposé par Danielle ANTONINI, concernant les enfants entre 16 et 18 ans, au lieu de moins de 16 ans, puisque moins de 16 ans c'est déjà le cas.

Cet amendement, je demande, pour la forme, à l'Exécutif ce qu'il en pense, mais je suppose qu'il n'y voit pas d'inconvénient. Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Est-ce qu'on va pouvoir parler avant l'adoption de la motion, ou pas, M. le Président ?

Le Président TALAMONI.

L'Exécutif s'est déjà exprimé.

Le Président SIMEONI

Simplement **d'accord sur l'amendement**, et saluer le président du CESEC que vous avez autorisé à siéger dans notre hémicycle et dire aussi, puisqu'on n'a pas eu l'occasion, je n'étais pas là mais je sais que Jean

BIANCUCCI vous en a parlé, deux remarques simplement procédurales : d'abord dire que je crois que l'unanimité qui a présidé, aussi bien aux travaux du CESEC, qu'au vote qui va intervenir dans l'Assemblée, en ce qui concerne le travail qui a été déjà engagé par la conseillère exécutive, en relation avec les membres du CESEC, démontre qu'il y a un consensus politique, et je dirai même social et sociétal fort sur cette question qui est essentielle.

Ça s'inscrit dans le travail que nous avons commencé à faire, par exemple en aménageant des salles pour les malades au niveau d'Air Corsica, et aujourd'hui donc, on va engager, là aussi, ce processus d'adaptation législative et réglementaire.

Je voudrais aussi saluer l'accueil qui m'a été réservé par la présidente d'Air Corsica puisque, d'ores et déjà, nous avons demandé qu'au niveau des appels en salle, on puisse individualiser et prioriser l'embarquement des personnes qui sont dans les situations qui ont vocation à être réglées par la motion, François l'a vécu et d'autres.

Donc, dire que les choses avancent et saluer aussi la nouvelle façon de fonctionner entre le CESEC, l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif avec, et je termine par-là, une réflexion engagée sur la rationalisation et l'harmonisation. Nous avons tellement de choses à faire, et à faire ensemble, quelquefois, si nous ne rationalisons par les procédures, nous risquons d'avoir soit une perte de temps (ça n'a pas été le cas, là), soit une perte d'énergie en risquant de doubler les démarches, exemple : l'amendement, qui est très pertinent mais qui correspondait déjà à ce qui avait été intégré par Bianca, qui ne prend pas en compte les dimensions techniques, mais c'est normal, c'est aussi le travail du Conseil exécutif, etc., etc.

Voilà M. le Président et chers collègues, ce que je voulais vous dire. En tout cas, je crois qu'aujourd'hui, lorsque vous aurez voté et que nous, nous aurons fait ce qui nous appartient de faire, c'est-à-dire mettre en forme la demande d'adaptation, et lorsque nous l'aurons obtenue, surtout, ainsi que l'ensemble des dispositifs, on aura fait un pas important au service de toutes celles et tous ceux qui sont dans des situations difficiles.

Le Président TALAMONI

Bien, je vais mettre aux voix l'**amendement de forme déposé par Danielle ANTONINI au rapport de la commission.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je vais mettre aux voix cette motion ainsi sous-amendée et amendée.

Le Président SIMEONI

Avant le vote, excusez-moi, on a un petit problème, il y aurait une omission, semble-t-il, on a besoin de cinq minutes de vérification technique, sur une rédaction.

Le Président TALAMONI

Suspension de 5 minutes.

La séance suspendue à 15 h 50 est reprise à 16 h 05.

Le Président TALAMONI

Je demande aux conseillères et conseillers de regagner leur siège. La séance est reprise.

Le président du Conseil exécutif va proposer un amendement, un ultime amendement à ce rapport, il va le présenter de façon orale.

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif

Le Président SIMEONI

En deux mots, simplement, pour l'ensemble des élus, rappeler que cette motion vise surtout à réaffirmer, politiquement, l'adhésion, je l'espère et je le pense, unanime de l'Assemblée de Corse, à ce qui a été voté par le CESEC, et porté notamment par Mme CUCCHI. Derrière, vous vous prononcerez pour une demande d'adaptation. Le Conseil exécutif va travailler

sur un rapport qui va régler, ou vous faire des propositions, y compris techniques, précises sur les modalités d'adaptations législatives et réglementaires, et on reviendra devant vous pour un nouveau vote.

Donc, à ce stade-là, il ne s'agit pas de rentrer dans le détail de cette demande d'adaptation législative et réglementaire. Mais pour que cette motion soit la plus ouverte possible, nous sommes tombés d'accord pour qu'au lieu de la phrase « supprimer l'entente préalable » qui pourrait apparaître comme une volonté de modifier structurellement les règles qui régissent l'ensemble hexagonal, il s'agit simplement « d'aménager les règles de l'entente préalable pour prendre en considération les spécificités insulaires ». Donc derrière, ça laisse la porte ouverte et ça permettra de faciliter la négociation.

Donc, la proposition d'amendement c'est : au lieu de « supprimer l'entente préalable pour les cas impossibles à traiter en Corse et les EVASAN », on propose « aménager les règles de l'entente préalable pour les cas impossibles à traiter en Corse et les EVASAN ».

Le Président TALAMONI

Très bien. Est-ce que chacun a bien intégré la proposition du président du Conseil exécutif ? Donc, je mets aux voix cet amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je vais mettre aux voix la motion ainsi sous amendée, et largement amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

Nous allons donc poursuivre avec le budget.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, je souhaiterais faire un rappel au règlement, s'il-vous-plaît.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci. M. le Président, je souhaiterais faire un rappel au règlement concernant l'article 16 du règlement que notre Assemblée a voté le 16 janvier dernier.

En effet, cet article, par délibération de l'Assemblée, met à disposition de chaque groupe les moyens en locaux et personnel indispensables à son fonctionnement, en tenant compte de l'importance de son effectif. De plus, il dispose à son alinéa 6 que « les autres dépenses instituées par la loi (matériel de bureau, frais de documentation, de courrier, de télécommunication) sont autorisées sur la base des mêmes critères et selon les mêmes modalités adoptées par délibération de l'Assemblée de Corse ».

Or, les groupes ont été constitués officiellement au 16 janvier 2018. Nous sommes aujourd'hui le 25 octobre 2018, soit neuf mois après notre entrée en fonction et nous n'avons toujours pas les locaux dont nous devrions bénéficier, sans parler du matériel.

En effet, la nouvelle délibération pour les groupes n'est pas fonctionnelle. Une réunion s'est donc tenue, avec les services et les groupes, le 31 mai. Lors de cette réunion, nous avons convenu de changer de bureau, et nous devions en avoir deux. Or, à l'heure actuelle, nous n'en n'avons toujours qu'un.

Mais les problèmes de fonctionnement rencontrés par notre groupe ne s'arrêtent pas là. Il faut savoir que nous n'avons toujours pas de stylos ou de stabilos. Un mail a été envoyé par notre attaché de groupe en avril, puis un second mail, au mois de juin, avec une fiche type donnée par la Collectivité, mais toujours rien ! Un autre formulaire a été rempli et envoyé par mail à la

même date pour disposer de matériel type machine à café, fontaine à eau, là aussi, nous n'en n'avons jamais vu la couleur.

M. le Président, comme vous le dites souvent, le règlement à quoi bon en faire un, si nous ne l'appliquons pas à nous-mêmes. Nous ne contestons pas votre bonne foi, aux uns et aux autres, mais nous voulons, nous espérons pouvoir, enfin, être entendus sur ce sujet.

Je regrette d'en être arrivé là, mais je pense quand même qu'au bout de neuf mois, ne pas pouvoir bénéficier de deux locaux, de quelques matériels pour travailler dans de bonnes conditions, ce n'est pas acceptable.

Donc, je m'en remets à vous parce qu'on a essayé, on a écouté, je remercie Hyacinthe VANNI qui, systématiquement, est monté fortement au créneau, avec un discours, mais d'une force beaucoup plus que celle que j'emploie aujourd'hui, à chaque fois. Je le remercie là-dessus, c'est très clair.

Voilà, à la fin, je suis obligé de venir dans cet hémicycle, et de faire ce rappel au règlement. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. La parole est au président du Conseil exécutif pour un début de réponse.

Le Président SIMEONI

Vous avez raison, donc on regardera comment ça se fait qu'on en est là, et on fera le nécessaire.

Le Président TALAMONI

Donc, le budget.

**FINANCES – BUDGET – FISCALITE
FINANZE – BUGETTU - FISCALITA****[Rapport n° 2018/O2/325](#) : Budget supplémentaire 2018 de la Collectivité de Corse.**

Ce rapport va nous être présenté par le président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Donc, Mmes et MM., chers collègues, le budget supplémentaire, donc un moment récurrent de la vie budgétaire et politique d'une assemblée, un acte qui est à la fois un acte de reports et d'ajustements. De reports en ce qu'il reprend les résultats adoptés dans le cadre du compte administratif des exercices précédents, en l'espèce les trois comptes administratifs de la Collectivité territoriale de Corse et des deux conseils départementaux.

Et un acte d'ajustements puisqu'au terme de plus des deux tiers de l'année budgétaire en cours, il est d'usage de modifier à la baisse ou à la hausse et de procéder à des ajustements par rapport aux besoins qui ont évolué en cours d'exercice budgétaire.

Alors, pour mémoire, je vous rappelle que nous avons un excédent cumulé, par rapport au compte administratif de 2017, de 43,262 M€, la Collectivité territoriale de Corse : 21,7 M€, le Conseil départemental de Corse-du-Sud : 17,8 M€..

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je n'ai pas bien entendu.

Le Président SIMEONI

C'est la tour Eiffel qui absorbe les ondes, qui ressemble de plus en plus à la tour de Pise, elle penche mais elle ne s'écroule jamais !

Donc j'allais dire, je ne voulais pas le dire mais puisque maintenant vous écoutez avec encore plus d'attention, un compte administratif positif en ce qui concerne le Conseil départemental 2A, mais avec une particularité, c'est que ça a été financé par un sur-emprunt, donc il n'y avait pas besoin d'emprunter pour avoir un compte administratif positif mais, c'est derrière, on n'en parle plus, on en a assez parlé. Et, en ce qui concerne le Conseil départemental de Haute-Corse : 3,6 M€

Donc, cet excédent cumulé nous permettra de diminuer l'emprunt voté au BP 2018 et donc, bien sûr, ça va nous faire revoir à la baisse notre emprunt, conformément à la ligne prudentielle que nous nous sommes fixée.

Alors, en matière d'ajustement, qui est finalement la partie la plus intéressante, en fonctionnement le réajustement proposé hors excédent à hauteur de 20,5 M€ en ce qui concerne les recettes, a été effectué au regard des notifications reçues et du rythme d'encaissement constaté. Il impacte, à hauteur de 19 M€, les recettes non ventilées. Donc, augmentation du produit de la fiscalité directe à hauteur de 1 M€, augmentation de la fiscalité indirecte à hauteur de 16 M€ avec notamment l'augmentation des droits de mutation, je vous en ai parlé un peu ce matin, à hauteur de 6 M€, donc ça c'est le dynamisme du marché immobilier et des transactions immobilières, mais c'est aussi le reflet de mécanismes qui sont inquiétants, vous le savez, puisque notamment dans la structure de cette augmentation, on se rend compte que ça ne bouge pas du tout en Haute-Corse, mais que ça augmente de façon drastique en Corse-du-Sud. La fiscalité indirecte, l'augmentation taxe sur les conventions d'assurance, l'augmentation sur les tabacs : 2 M€ et la TICP : 5,8 M€ sur le produit, et également un abondement du fonds de péréquation des droits de mutation, de près de 1,3 M€

Sur les recettes ventilées, une augmentation de 1,4 %, 1,5 M€ réajustement à la hausse dans le secteur social, le sport, et un réajustement à la baisse du niveau de la taxe d'aménagement.

En investissement, une baisse est proposée à hauteur de 26,87 M€ répartis comme suit : augmentation à hauteur de 5,3 M€ soit plus 7,7 % des recettes ventilées et baisse des recettes non ventilées impactées par la

diminution de 32 M€ de l'emprunt d'équilibre dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Sur les dépenses, l'aspect le plus intéressant, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous avons prévu de progresser de 2,2 %, soit 20 M€ par rapport au BP 2018. Alors, il n'y a pas de dérapage de la dépense qui reste contenue, comme nous nous y étions engagés. Ceci est confirmé par l'examen, par fonction, de cette augmentation d'environ 20 M€

Alors, comment se détaille-t-elle, cette augmentation de 20 M€ environ ? 7 M€ dans le secteur social. Alors, dans le secteur social c'est l'augmentation des aides et prestations aux personnes âgées : 5 M€ ; l'aide aux personnes handicapées : 1,1 M€ et l'aide à l'enfance.

Pour rentrer un peu plus dans le détail de cette augmentation, concernant les personnes âgées, les dépenses relatives à la prise en charge de la perte d'autonomie, en particulier l'allocation APA, allocation perte d'autonomie, sont en augmentation, rapport au BP, de 3,6 M€, avec à titre d'information, une répartition comme suit : 2,4 M€ sur le territoire de l'ancien département de Corse-du-Sud et 1,2 M€ sur le département de Haute-Corse.

Comment expliquer l'augmentation de cette dépense, qui est une augmentation, j'allais dire, d'une part mécanique, d'autre part voulue ? Alors, la partie mécanique, ce sont les effets en année pleine de l'application de la loi ASV2, c'est-à-dire l'adaptation de la société au vieillissement, qui consacre la mise en œuvre de plans d'aides plus favorables et une augmentation des plafonds de prise en charge.

Donc, de ce côté-là, le réajustement à la hausse découle de l'application de la décision législative qui a été prise et puis il y a une part de hausse qui est la conséquence d'un acte volontaire de notre part, c'est la revalorisation des tarifs d'aide à domicile des établissements, votée par votre Assemblée en mai 2018 et qui a permis, sur la Haute-Corse en particulier, de sortir d'une période de quatre ans de gel des tarifs, un gel des tarifs qui n'était pas normal, donc on a récupéré ce retard. Et je rappelle, pour mémoire, que l'on a également quatre contentieux en cours par rapport à la non réévaluation, antérieure à la naissance de la Collectivité de Corse, des tarifs, et que l'on a budgétisé, 200 000 € supplémentaires au BS, pour faire face aux pénalités.

Egalement, la hausse des tarifs des établissements, notamment les EHPAD, qui se répercute sur la prise en charge par nos soins, d'une part des

dépenses d'hébergement des personnes âgées, a entraîné une inscription budgétaire de 550 000 € supplémentaires.

Donc, ça c'est la première partie, ce sont les dépenses relatives à la prise en charge de la perte d'autonomie : plus 3,6 M€

Les dépenses relatives au handicap : 1,2 € pourquoi ? Parce qu'il y a deux allocations à financer, qui ont augmenté. La première, c'est l'allocation compensatrice de tierce personne, elle ne s'éteint qu'au décès de la personne accompagnée et, là, il y a structurellement un allongement d'une durée de vie qui fait que tous les ans le montant augmente. Et ensuite, la prestation de compensation du handicap, la PCH, qui a vocation à remplacer l'allocation compensatrice de tierce personne lorsque celle-ci aura définitivement disparu.

Donc, ce mécanisme est plus généreux et plus complet que le précédent et il entraîne donc un effet mécanique d'augmentation de la dépense.

Troisième et dernier chapitre qui augmente dans le cadre du secteur social, la politique de l'enfance. Vous savez que les mineurs isolés étaient pris en charge, auparavant, par les départements, maintenant c'est financé bien sûr par la Collectivité de Corse, c'est une répartition qui est décidée au plan français global. Nous prenons notre part dans cet effort, la prise en charge est bien sûr obligatoire.

Mais nous avons également essayé de renforcer nos dispositifs de prise en charge puisque nous avons lancé deux appels à projets pour répondre aux besoins nouveaux d'hébergement. Vous savez qu'il y avait des différences, dans le sud c'est plutôt en famille et en Haute-Corse c'est plutôt en foyer. On a notamment ouvert un foyer dans le centre Corse.

Donc, voilà comment s'explique cette augmentation des dépenses de fonctionnement dans le secteur social.

L'aménagement du territoire, c'est plus 2 M€, donc ça, c'est la prise en compte des annuités d'emprunt consenti par le Conseil départemental à la ville d'Ajaccio et d'autres communes, mais on a abondé du fait de la décision de la CRC. Alors, je vous rappelle qu'il y a une partie qui est calculée en fonctionnement, les intérêts et une partie en investissement : le capital.

(Brouhaha).

Mais on va le voir dans la partie investissements, on a inscrit au budget la totalité de l'allègement d'emprunt.

Enseignement supérieur et formation professionnelle, là vous connaissez.

Sur le sport, 1 M€ c'est l'aide aux clubs sportifs, et notamment la décision qu'on a pris dans le domaine du volley.

L'administration générale, rien de particulier de ce côté-là, 1 M€ en fonctionnement courant, etc. Transports : 1,2 M€ Culture : 500 000 € offres culturelles sur le territoire.

Alors un mot, le sport/jeunesse, j'en ai parlé, patrimoine, soutien aux musées labélisés et aux associations archéologiques, c'est toute la politique qui a été mise en place pour la mise en œuvre du réseau muséal.

Et, en ce qui concerne les dépenses non ventilées, nous avons augmenté les provisions, on avait déjà provisionné 10 M€ pour la Corsica Ferries, on a mis 5 M€ supplémentaires, notamment pour prendre en compte les observations de Mme la préfète de Corse qui avait considéré que la provision n'était pas suffisante par rapport aux contentieux en cours.

Et nous avons également inscrit 2 M€ au titre des emprunts toxiques du Conseil départemental 2B, puisque le Conseil départemental 2B a fait le choix de ne rien payer, ni capital, ni intérêt et de consigner, et que donc l'organisme prêteur nous a notifié une majoration que nous avons inscrite par précaution.

Alors, il y a environ 400 000 € d'inscription d'admission en non-valeur, on aura l'occasion d'en parler, notamment ce sont des contentieux anciens et prescrits qui auraient dû être admis en non-valeur antérieurement, dans le cadre des exercices budgétaires des conseils départementaux, et notre comptable public qui vient de les découvrir, considère que, pour partie, ces créances sont frappées par la prescription, en tout cas dans le cadre de la procédure dont il est saisi, et qu'il convient donc, dans un premier souci de parfaite orthodoxie budgétaire, de les inscrire en non-valeur.

Alors, après cette présentation détaillée de l'augmentation d'environ 20 M€ des dépenses de fonctionnement, telles qu'inscrites au budget supplémentaire, que dire ?

D'abord qu'on est à peu près dans la fourchette que nous avions prévue, qu'on a réévalué d'environ 2 M€ les charges à caractère général, plus 2,5 % par rapport au BP. Mais ce qui compte, c'est de comparer par rapport au BP précédant. Donc, à l'exercice précédent, BP + BS 2018 comparé à BP + BS des trois collectivités en 2017, on est à moins 8,2 % en 2018. Donc, on a diminué, de pratiquement 10 %, les charges à caractère général.

En ce qui concerne les charges de personnel, on a modifié à la marge, environ 700 000 €, essentiellement le choix que nous avons fait d'harmonisation à la hausse des trois dispositifs d'aide sociale entre les trois collectivités qui ont fusionné.

Pour synthétiser, concernant les dépenses de fonctionnement, RAS si ce n'est la confirmation de choix vertueux et d'une appréciation initiale qui était très fine et pertinente.

En ce qui concerne les investissements, les dépenses réelles d'investissement progressent de 16,7 M€, soit + 4,7 % par rapport au BP. Là aussi, on va rentrer dans un détail qui a son importance.

Sur les transports, on est sur une augmentation d'environ 10 M€ sur les chantiers routiers. Je voudrais faire un petit focus là-dessus, notamment pour compléter la réponse apportée par Vanina BORROMEI à la question orale de Valérie BOZZI ce matin, que je remercie pour son communiqué prestement rédigé, prestement lu et auquel il sera prestement répondu.

Le budget, c'est une prévision et ensuite, vous savez qu'il y aura l'exécution, on est sur une prévision budgétaire d'environ 98 M€ consacrés aux investissements routiers pour la nouvelle Collectivité de Corse. Le fait que la direction des routes et investissements routiers et aéroportuaires demande 10 M€ au BS, montre bien que la prévision budgétaire va être réalisée et qu'on a même besoin de crédits supplémentaires pour pouvoir aller au bout de ce qu'il est possible d'engager. De ce côté-là, on va être environ à 98 M€

Ce qu'il est intéressant de savoir, c'est que ce qui vous est demandé en augmentation, correspond à une augmentation des crédits sur le réseau ex-départements. La répartition des investissements sur les 98 M€, c'est environ 62 M€ pour les réseaux anciennement

départementaux et 36 M€ sur le réseau territorial. C'est un élément de réponse de voir que les réseaux départementaux ne sont pas délaissés, oubliés ou minorés.

Ce qui est important aussi, c'est que nous avons prévu de faire 25 M€ sur chacun des deux réseaux départementaux, une logique d'équité. François ORLANDI n'est pas là, on dira que c'est une équité qu'il faut corriger par le fait qu'il y a un réseau qui est plus important en kilométrage en Haute-Corse et que les investissements à faire sur le réseau routier sont souvent plus lourds, y compris sur l'entretien ou le gros entretien par rapport à la nature géologique, le schiste d'un côté, le granite de l'autre, plus d'autres considérations dans lesquelles je ne rentre pas.

Mais on est aussi tenus par ce qui était prêt et ce qui était dans les tuyaux, on ne peut pas inventer des opérations en cours d'année. Donc, on se rend compte qu'il y a une exacte égalité, l'investissement en 2018 de la nouvelle Collectivité de Corse, entre les deux anciens départements, c'est-à-dire qu'on va passer de 25 millions prévus au budget primitif, pour chacun des deux anciens départements et leur réseau routier, à 31 M€ (31 millions CD 2A et 31 millions CD 2B).

Un élément de comparaison, puisqu'on va être dans ces eaux d'exécution budgétaire, pour tordre le cou définitivement aux inquiétudes qui étaient certainement énoncées de bonne foi, malgré les difficultés de la construction de la nouvelle Collectivité de Corse, on est au-dessus du réalisé des années précédentes. Eh oui ! On vous le démontrera, ce sont les chiffres.

Par exemple, en Haute Corse, la moyenne, hors 2017 qui a été une année exceptionnelle, la dernière année, le chant du cygne peut-être, ou la préparation des élections, il y avait eu environ 30 M€ d'investissement en 2017, mais les années précédentes, la moyenne, c'était 15 M€ pour le Conseil départemental 2B. Là, on va être à 31 M€. Donc, on a retrouvé le même niveau d'investissement.

Pour le CD 2A, je parle sous votre contrôle, M. le Président, on était à environ 25 M€ et là, on va être à 31 M€. Donc, je le dis avec force, de ce côté-là, sur la question des routes, la Collectivité de Corse s'est traduit par un plus pour les anciennes structures départementales et les anciens territoires couverts par les deux départements.

Sport/jeunesse : augmentation de 2,8 M€ de l'inscription budgétaire. Il s'agit de financer des équipements portés par les communes et intercommunalités (acquisition de matériel pour les comités régionaux). Je salue le travail qui a été fait par Vanina BORROMEI et ses équipes sur la question des infrastructures. Lauda GUIDICELLI, aussi, avait dû faire, vous vous rappelez, avec un budget ric-rac et on avait dit qu'on ferait des efforts au moment du BS, dès lors qu'on aurait, en fonction de l'exécution, des marges. Là, on l'a fait, on met près de 3 M€ en plus pour aider les intercommunalités avec une logique d'équité territoriale.

L'administration générale : + 2,6 M€ Là, il y a l'imputation de l'acquisition du terrain, dans le cadre de l'exercice du droit de préemption de Cavallu.

Sur le patrimoine : + 2,2 M€ C'est intéressant aussi et je fais un petit focus. Ce sont l'investissement sur les musées labellisés, c'est-à-dire sur tout le territoire de la Corse, le château de la Punta, cher aux Ajacciens, l'équipement du Centre de conservation et de restauration en Balagne, l'escalier du roi d'Aragon (era ora ! Mais bon, c'est fait !), réhabilitation de la maison MORANDINI à Aleria (c'est l'acquisition du fort d'Aleria vers la montée en charge), plus subventions aux communes. Vous voyez qu'on est toujours dans une répartition, d'un point de vue de la logique d'équité territoriale de la vision globale, qui est conforme à nos engagements.

Une nouvelle inscription budgétaire pour le réseau à très haut débit, environ 2 M€ C'est la signature qui a été formalisée sur le contrat de délégation de service public. Ce sont les premiers fonds à engager pour la mise en oeuvre du contrat.

Aménagement du territoire : On retrouve, M. le Président, les allègements d'emprunt, le complément qui n'apparaissait pas sur le fonctionnement.

Culture : 900 000 € Là aussi, Josepha n'est pas là, mais ce sont principalement les augmentations des aides à destination du secteur associatif. On avait dit qu'on ferait un effort au BS, il est fait.

Enfin 800 000 € d'inscription aux fonds foncier agricole. C'est l'opération exemplaire que nous avons votée à l'unanimité, c'est-à-dire aider la SAFER à devenir acquéreur du domaine de Casabianda.

Donc, vous voyez que ces dépenses d'investissement traduisent des choix politiques. D'ailleurs, un certain nombre de rapports afférents à ces inscriptions budgétaires vous seront soumis lors de la présente session. Ils sont aussi en cohérence avec la vision budgétaire et stratégique globale que nous avons mise en œuvre, en ce qui concerne l'actuelle majorité territoriale, depuis le premier exercice budgétaire de 2016, et que nous avons continuée à développer quelles que soient les difficultés ou les nouvelles circonstances au fil des exercices budgétaires précédents.

Globalement, sur les grands équilibres, on a toujours dit qu'on va essayer de limiter les dépenses de fonctionnement, être le plus vertueux possible, c'est ce que nous avons fait. On va essayer d'investir et de faire évoluer la vision stratégique en tenant compte des coûts partis, c'est-à-dire des engagements, mais on va commencer à impulser notre vision politique et à développer notre projet, et on commence à en voir les traits, de façon encore un peu plus affirmée, à l'occasion de ce budget supplémentaire.

On avait dit aussi que, par rapport à un certain nombre d'occurrences que nous avons eu à gérer et notamment en 2016, la question des 100 M€ on était contraints à l'emprunt. Mais nous avons fait des inscriptions budgétaires d'emprunt dont nous vous avons dit que nous ne les réaliserions qu'en tenant compte des stricts besoins de l'investissement tel que nous l'avons calibré. Nous sommes encore exactement dans cette logique-là. Nous ne surconsommons pas, nous ne tirons pas, de façon inconsidérée, sur la ligne d'emprunt. Vous avez vu que, par exemple, on a eu un solde positif sur les comptes administratifs. Cela nous permet de diminuer d'autant l'emprunt inscrit qui sera réalisé.

Même chose sur les autorisations de programme et d'engagement. Sur les autorisations de programme, nous privilégions... il y a le toilettage qui continue, il y a une vision stratégique que je vais développer et, surtout, il y a le fait de privilégier les opérations de maîtrise d'ouvrage directe, puisqu'il vous avait été notamment reproché, dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, d'être trop souvent

dans des financements d'opérations dont la Collectivité de Corse n'avait pas la maîtrise d'ouvrage. Donc là, nous privilégions les opérations de maîtrise d'ouvrage directe et nous ouvrons de nouvelles autorisations de programme à concurrence de 103 M€ (administration générale, construction et réhabilitation de bâtiments + acquisition de nouveaux systèmes d'information, 26 M€

Aménagement du territoire : 25 M€ dont 11 M€ dans le cadre de la dotation quinquennale.

6 M€ pour le capital des allègements d'emprunt de la ville d'Aiacciu conformément à la décision de la CRC, et 1,7 M€ pour le Syndicat d'énergie de Corse-du-Sud. Ce sont les opérations qui ont été initiées au titre des engagements que nous avons pris, nous en avons parlé ce matin.

24 M€ pour les transports, et notamment les investissements sur le réseau ferré, 5,5 M€ et 18 M€ pour les infrastructures routières.

10 M€ d'autorisations de programme pour la mise en oeuvre du programme FEDER.

5 M€ pour le sport et les infrastructures sportives.

4,5 M€ pour le patrimoine, etc.

Sur le fonctionnement, des autorisations d'engagement à hauteur de 58 M€ Services généraux, là il y a un effort qui est fait, notamment pour la mise à niveau de l'entretien du matériel roulant et la mise aux normes et la maintenance, l'entretien du patrimoine bâti de la Collectivité, près de 15 M€

Les transports, 16 M€ dont 7 M€ nécessaires au financement de la compétence scolaire qui est désormais exercée par la Collectivité de Corse.

Ce qui est important, c'est qu'on est toujours dans un ratio de couverture, aussi bien pour les AP, pour les AE, conforme à la norme admise.

Je termine cette présentation en disant que, sur les grands équilibres, on était sur un BP qui était configuré de façon optimale. Les aménagements qui sont apportés par le BS sont justifiés par des décisions politiques qui s'inscrivent dans notre vision stratégique telle qu'expliquée et validée par des votes au cours de l'année en cours.

Nous restons dans une trajectoire budgétaire qui est une trajectoire vertueuse puisque nous allons diminuer le recours à l'emprunt de 32,4 M€ Il est ramené aujourd'hui à 84,4 M€ Nous sommes sur un ratio de désendettement qui est de 5,8 années, ratio de KLOPFER, alors qu'il est prévu que l'on puisse aller sans risque jusqu'à neuf années. On est vraiment sur une trajectoire tout à fait raisonnable.

Nous avons reconstitué et renforcé notre épargne brute. De ce côté-là, nous sommes dans une situation qui n'est pas euphorique, mais qui est satisfaisante.

Je termine cette présentation en remerciant, ce que j'aurais dû faire au début, le DGA, Mme LEONETTI, l'ensemble des équipes qui ont contribué, à la fois, à la construction du budget, à son exécution et à la rédaction des documents qui vous sont soumis dont je pense, vous conviendrez avec moi, qu'ils sont à la fois exhaustifs, sincères et compréhensibles, y compris pour celles et ceux qui ne sont pas des spécialistes de la matière budgétaire.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a un rapport de la Commission des finances. Anne TOMASI va nous le présenter si elle le veut bien.

Mme Anne TOMASI

Bien sûr que je veux bien vous le présenter !

M. Hyacinthe VANNI, ayant relevé que le rapport comportait une proposition d'admission en non-valeur à concurrence de 300 000 €, a souhaité en connaître les bénéficiaires et les motivations : il lui paraît gênant, en effet, que l'on demande aux élus de décider l'effacement d'une somme qui n'est pas anodine sans autre justification.

Les services ont fait valoir, dans leur réponse, qu'il s'agissait d'un titre de recettes émis par l'ancien Conseil départemental du Cismonte en 2005, auprès d'une société « Balagne immobilier », mais que du fait de son ancienneté, ils n'avaient pu obtenir davantage de renseignements. Ils s'efforceront, cela étant, de fournir les précisions demandées avant la séance publique.

M. Hyacinthe VANNI en a pris acte, tout en indiquant qu'en fonction de ceux-ci, il se réserverait le droit de déposer un amendement au cas où la justification de cette action ne lui apparaîtrait pas convaincante.

J'ai, considérant le bien-fondé de cette prise de position, proposé que cela constitue une réserve de la commission.

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas d'autres rapports. La parole est à qui la demande, sachant que les documents budgétaires peuvent faire l'objet d'un temps de parole de vingt minutes par groupe, mais ce n'est pas obligatoire, on a le droit de résumer son propos en trois minutes.

Pierre-Jean LUCIANI a demandé la parole, il l'a et ensuite M. ORSUCCI.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je ne m'étendrai pas longuement sur les BS mais j'ai quelques questions à poser.

Je souligne les 20 millions et quelques qui rentrent dans l'escarcelle de la région, ce n'est pas rien du tout, puisque 20 + 20, ça fait 40, ce n'est pas négligeable, malgré que vous ayez tiré sur le président et le CD 2A, pendant une heure, la dernière fois. Mais bon, j'ai bien résisté et aujourd'hui, il n'y a aucun problème pour moi, je ne pense même pas pour vous, d'argent du moins.

Par contre, je voulais demander des renseignements sur certains travaux. Nous avons voté, au département, 18 000 tonnes d'enrobé et je voudrais savoir où ça en est ? Première question.

Deuxième question : je voulais savoir si vous allez aller jusqu'au bout sur les grands travaux d'aménagement de la route des Sanguinaires ? De Caldaniccia ? De Capo di Feno ? Etc. Est-ce que vous allez continuer les travaux, comme vous avez annoncé tout à l'heure que vous continuiez les travaux du château de la Punta ?

Donc, au moins pour ces quatre ou cinq questions, je voudrais avoir des assurances, puisque c'est voté, donc notamment sur les 18 000 tonnes d'enrobé, parce que là, on arrive en hiver, ça m'étonnerait que les entreprises puissent mettre des enrobés à Cuttoli ou ailleurs. Avec l'hiver qui arrive et les trous qui vont être encore plus grands, ça m'étonnerait que vous puissiez le faire. A mon avis, vous allez reporter, à nouveau, sur 2019.

Le Président TALAMONI

Jean-Charles ORSUCCI a la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

On va rappeler le caractère contraint de la construction budgétaire 2018. Pour autant, la lecture du BS fait apparaître qu'il s'agit principalement de l'affectation des résultats cumulés de 2017, de 43,3 M€, des trois collectivités, résultats qui sont affectés essentiellement à la diminution de l'emprunt de 32,4 M€

Je rassure tout le monde, Président, j'ai oublié de le dire, je ne pense pas atteindre les vingt minutes et je voudrais surtout excuser François ORLANDI qui ne peut pas être là, avec nous, aujourd'hui. C'est plutôt sa partie et je fais essayer modestement de le remplacer.

Pour nous donc, la vraie question est l'état de consommation des crédits de paiement. Honnêtement, le sentiment qui est le nôtre, à la présentation de ce BS, c'est qu'on a très peu de réalisations et on est assez inquiets sur le sujet.

Quel est le lien entre les autorisations de paiements et les CP, nous sommes très loin, pour nous aujourd'hui, des prévisions du BP en investissements.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 20,1 M€ avec une provision de 5 M€ sur le procès Corsica ferries et 2 M€ sur les emprunts toxiques du Département de Haute-Corse. On pense que l'affectation des résultats cumulés aurait pu être utilisée, en partie, en crédit de paiement sur les autorisations de programme, en particulier, et ça ne va pas vous étonner, pour nous aussi, sur le réseau routier des départements pour lesquels les montants prévus sont nettement inférieurs à ceux des anciennes collectivités. Vous avez dit, M. le Président, je vais réagir, parce que je vous ai écouté quand même avec attention, que le bilan de mon ami François ORLANDI avait été exceptionnel, notamment dans l'année 2017 (la petite pointe, sur la raison de l'année 2017, si je vous taquinais un peu, je vous dirais, c'est vrai qu'il a été plus rapide sur le goudron, que vous sur les stylos, mais bon ! Je ferme la parenthèse).

Sur les EHPAD, je me permettrai de faire une remarque. Nous, ce qu'on voudrait vous dire, c'est qu'aujourd'hui, notre inquiétude majeure porte sur l'augmentation que cela peut faire peser sur les résidents des EHPAD, à terme. C'est cela qui nous inquiète par rapport au BS qui nous est proposé et à l'harmonisation qui nous est aujourd'hui proposée. Il faut être vigilant, on peut comprendre la volonté d'aller vers une harmonisation. On peut aussi avoir la crainte de ces gens qui aujourd'hui verraient le coût augmenter fortement, et peut-être un peu trop rapidement.

Sur l'augmentation des charges de personnel, on pense que c'est un peu inéluctable par rapport à la situation de notre Collectivité, sauf que, comme a pu le faire notre ami François ORLANDI au Département de Haute-Corse, on sait qu'on peut s'appuyer à la façon des collateurs qui ne partagent pas forcément la même sensibilité. Nous, aujourd'hui, on sent un malaise réel au niveau des agents qui se plaignent de ne pas avoir d'activités. Donc, on vous alerte sur le fait que, plutôt que de procéder à des recrutements extérieurs forcément coûteux, pour nous, il est fondamental de s'appuyer sur les compétences des cinq mille agents qui, aujourd'hui, constituent la Collectivité de Corse.

Sur les provisions pour charges, je répète, sont prévus 5 M€ pour la Corsica ferries et 2 M€ pour les emprunts toxiques. On a là, deux questions : pourquoi 5 M€ alors que l'on parle de montants beaucoup plus importants concernant la Corsica ferries ? Pourquoi 2 M€ alors que

les annuités d'emprunt sont consignées ? Est-ce que vous avez, de votre côté, engagé des discussions avec les ministres concernés ? Des engagements avaient été pris, d'après François ORLANDI, ils doivent être tenus, mais tout cela bien sûr, vous le savez, ça nécessite forcément que l'on mette le maximum d'huile dans les rouages, dans une discussion, dans l'intérêt de la Corse propice à notre Collectivité.

Sur ce point précis, on voudrait savoir s'il y a une injonction de l'Etat de procéder à ces constitutions de provisions. Tout cela permet, toutefois, de constituer une trésorerie florissante, mais nous, on le regrette, parce que cela se fait forcément au détriment de l'investissement.

En conclusion, et vous voyez que je suis assez rapide, on peut dire que ce budget, comme nous l'avons souligné au moment de l'examen des CA des trois collectivités, relève une origine de recettes essentiellement constituées par des opportunités comptables, mais sans réalité financière en termes de trésorerie. Seul le CD 2B, qui n'a pas pratiqué la neutralisation des amortissements, présentait un excédent, certes faible, mais réel. Cependant, les éléments repris dans le BS démontrent que les recettes réelles ne couvrent pas les dépenses réelles et nécessitent donc de puiser dans les réserves de la Collectivité.

Il faudra un jour, s'attacher à la nécessaire prise en compte des amortissements, à la bonne hauteur, y compris avec les incidences que cela peut avoir sur les budgets futurs.

La faible consommation des crédits d'investissement, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement, avec des recettes inférieurs aux dépenses, l'orientation de ce BS ne peut pas, pour l'instant, M. le Président, on vous le dit, renforcer notre confiance dans l'orientation de notre Collectivité.

Nous nous sommes abstenus, au moment du budget prévisionnel, car il s'agissait d'un exercice qui prend obligatoirement en compte les contraintes héritées des trois collectivités. Nous nous abstiendrons, aujourd'hui encore, parce que nous sommes encore dans cet état d'esprit-là. Nous jugerons, à l'occasion du CA, la réalité de la gestion de votre majorité. Le prochain exercice ne pourra plus relever comme excuse les actes passés, et les résultats seront de votre entière responsabilité.

Voilà ce que l'on peut dire aujourd'hui sur ce BS, voilà notre sentiment. Petite parenthèse, je n'évoque pas ici le cas Cavallu, je le ferai spécifiquement dans le cadre du rapport que vous nous avez présenté.

Je vous remercie, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Xavier LACOMBE a la parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président.

Assez rapidement, on ne va pas s'étaler, beaucoup de choses ont déjà été dites.

Sur la forme, autant précédemment sur les anciens BP (les deux ou trois derniers, les BS), j'ai apprécié la présentation, autant cette fois-ci, j'ai trouvé cela un peu plus laborieux et j'ai eu du mal à m'y retrouver. En fouillant et en cherchant bien, je n'ai pas tout trouvé. Cela étant le premier point.

Mais je reviendrai plus sur le fond. Ça a été dit, donc un budget supplémentaire de 142 M€, un résultat de fonctionnement consolidé, de 43 M€, dont je tiens à préciser que plus de la moitié, bien plus de la moitié, provient des deux ex départements, 21 M€ du CD 2A. 32,4 M€ de baisse d'emprunt, essentiellement utilisés pour la baisse d'emprunt. Voilà, en gros, les grandes lignes et les grands chiffres. Ceci n'est pas tout.

Dans votre présentation, M. le Président de l'Exécutif, vous avez abordé beaucoup de choses mais, peut-être, que partiellement. Il y a quelques oublis, sûrement involontaires, de votre part ou calculés, je n'en sais rien, je commence à douter. Donc, je vais peut-être les rappeler et aller jusqu'au fond.

Aujourd'hui, quand même, une augmentation de 17 M€ de fiscalité au bénéfice de la Collectivité unique et, en grande partie, due aussi au FCTVA et de l'investissement fait par les ex départements, particulièrement celui de la Corse-du-Sud. Donc, d'autres impôts directs

et indirects, et dotations viennent cumuler tout cela pour arriver à ce montant de 17 M€ Premier point.

Deuxième point, on a parlé des dépenses de fonctionnement. Moi, j'ai toujours tendance à travailler sur les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement. Aujourd'hui, on voit très clairement, certes, des efforts qui sont faits, mais toujours est-il qu'aujourd'hui, on a un delta entre les charges de personnels, du BP au BS, de 0,38 %, vous l'avez souligné.

De 2017 à 2018, ces charges de personnel ont augmenté de 3,34 %, vous en avez donné, en partie, l'explication, mais toujours est-il, 3,34 %, BP + BS, 2017/2018. Comparons à égalité, nous sommes bien d'accord, BP + BS 2017, BP + BS 2018, augmentation des charges de personnels de 3,34 %.

Une augmentation, aussi, due au 0,17 pour l'APA et tout ce qui est social, je veux bien le croire, c'est justifié. Mais, finalement, il y a un delta entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, entre 2,18 % d'augmentation de dépenses réelles de fonctionnement et seulement, 1,92 % d'augmentation de recettes réelles de fonctionnement. Là, il y a un delta, ça veut dire qu'on a puisé sur les réserves, légèrement certes, mais comptablement c'est irréfutable.

Ce que je voudrais, très clairement, dire, ce qui m'inquiète le plus, sur le fond, c'est qu'aujourd'hui, on a des grosses sommes qui sont neutralisées. On a des millions d'euros qui sont aujourd'hui en opération d'ordre, en neutralisation. Ce n'est pas interdit mais, réellement, c'est un affichage comptable, mais ce n'est pas de l'argent et pour preuve, nous faisons appel tout de suite, très tôt, à des lignes de trésorerie de plus de 6 M€ maximales autorisées. C'est ce qui est écrit dans le rapport, sachant que la DCT est versée au mois de février au plus tard et nous la reversons à l'Office des transports que par douzième. Donc, nous voyons bien qu'il y a une interrogation.

Il est grand temps, et cela rejoint un peu ce que vient de dire M. ORSUCCI sur les amortissements, je pense, qu'il y a un réel travail. Peut-être n'a-t-il pas été fait, vous n'en portez pas toute la responsabilité, mais aujourd'hui, depuis trois ans, vous êtes aux affaires, je pense qu'il est grand temps de s'attacher à ce travail, de commencer à remettre les

choses vraiment et qu'on ait, non pas un affichage, mais une réalité de la situation financière de la CdC et de notre Assemblée, dans les années à venir.

Donc, on voit bien qu'il y a une gymnastique comptable virtuelle qui s'opère quand même, et cela permet de faire un affichage, mais ce n'est pas tout à fait, totalement, la réalité des choses. Ça, c'est le deuxième point.

Pour terminer, on peut inscrire, on peut engager. Moi, je voudrais parler en termes de réalisation. Je reviendrai sur le routier puisque ça a préoccupé, ce matin, grâce à la question orale de Mme BOZZI, à juste titre, de l'intervention de l'ex président du CD 2A, de M. ORSUCCI, aujourd'hui, concrètement, quand les choses se réalisent, on le voit. Cette année, peu de chose sont réalisées, je parle en termes de réalisation. On peut inscrire, dire ce que l'on veut, en termes de réalisation aujourd'hui, je pourrais presque dire que c'est une année qui est vraiment au ralenti. On me souffle « blanche », je dirais légèrement teintée parce qu'il n'y a pas rien, mais je pourrais dire cela ! C'est peut-être un choix.

Mais dans la proposition que vous faites, les 25 ou 31 M€ sur chaque département, c'est peut-être vrai ce qui est inscrit, mais en termes de réalisation, tout ce qui était engagé par le CD 2A aujourd'hui, et je veux pour preuve des opérations qui ont été engagées... Oui, études faites, marché lancé qui était en mesure d'être attribué, fin 2017, qui n'est toujours pas attribué aujourd'hui. Donc, il n'a pas été réalisé. Si l'on considère que cela, c'est fait, c'est acquis, c'est acté, c'est réalisé, certes nous sommes sur ces chiffres. Mais ce n'est pas le cas. Ça sera peut-être réalisé en 2019.

Ce que l'on oublie de dire aussi, c'est que cette fameuse convention CTC/Département de 30 M€ qui avait été signée, non pas avec le Département de la Haute-Corse, mais avec celui de la Corse-du-Sud, où 10 M€ de travaux supplémentaires, au 25 ou au 30, qui étaient réalisés qui, aujourd'hui, on n'en parle plus, mais qui ont été réalisés. Donc, on n'était pas à 25 millions de réalisation du CD 2A des années précédentes, mais on était plus sur 36, 38 et 40. Cette convention a été réalisée par le CD 2A et j'en ai pour preuve, j'ai une opération sur la route D 29 du village qui est dans ce cadre-là, qui a été inscrite, qui a été

augmentée. Le marché, les études ont été passés. Je crois que les questions et les interrogations, cette inquiétude, est-ce que, ce qui a été prévu, va être réalisé ?

De fait, si on prend en compte tout ce qui avait été prévu et engagé, aujourd'hui, quand on met le même montant pour les mêmes départements, inévitablement on va réaliser et peut-être, à juste titre, plus de communes, plus de kilomètres, plus peut-être de difficultés techniques pour le faire, peut-être plus en Haute-Corse. Mais on ne peut pas dire que nous mettons les deux mêmes sommes et que nous allons réaliser la même chose, non. La réalité, ce n'est pas ça. On affiche les deux mêmes sommes, mais on réalisera beaucoup plus par rapport à ce qui était prévu précédemment, on réalisera beaucoup plus en Haute-Corse. C'est ça la réalité. La réalité, ça va être ça, sur les deux ou trois ans à venir.

Voilà ce que je voulais dire et je m'en tiendrai là. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. M. MONDOLONI, vous avez la parole pour le temps qui reste, c'est-à-dire une dizaine de minutes.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

En complément de ce que Xavier vient d'exprimer fort justement et fort précisément.

On va être dans la continuité de ce qui a été acté au mois de mai. On est sur un budget supplémentaire dont vous dites fort justement qu'il a une double vertu : celle d'acter des reports et celle de présenter des ajustements, c'est-à-dire de s'adapter à la vraie vie.

Sur les reports, ça a été dit, mais les choses vont mieux en le redisant qu'en se dédisant, vous aviez à l'époque, fait preuve d'un certain catastrophisme. Quelqu'un dit « il n'est jamais trop tard pour être pessimiste » mais, à l'arrivé, on constate qu'en effet, les excédents nets dégagés par les trois collectivités, vous donnent sinon un matelas, en tout cas, un certain confort au moment où il s'agit de reporter ces excédents,

et rien d'autre à signaler, il faut prendre acte de ces reports, quels que soient d'ailleurs les mécaniques qui ont pu conduire à ces reports.

En matière d'ajustements, vous affirmez, et ce que vous affirmez a le mérite de la cohérence, je cite, « les réajustements proposés s'inscrivent dans les orientations fixées par le budget primitif adopté en mai dernier ». On vous a dit, au mois de mai dernier, un certain nombre de choses qu'on va répéter ce jour, on aurait pu vous accompagner si on avait senti une inflexion dès le budget supplémentaire par rapport aux critiques que nous avons formulées, notamment sur ce que j'avais appelé le manque de souffle, d'audace, en tout cas la trace prégnante de ce budget.

Il y a une mécanique qui, aujourd'hui, relève de ce que j'appellerais les angles morts et que vient, fort précisément, en donnant des exemples extrêmement prégnants, d'évoquer M. LACOMBE. On se prévaut d'avoir des chiffres peu ou prou équivalents à ceux des années précédentes. Vous savez très bien qu'on peut faire dire, à peu près, tout ce qu'on veut à des chiffres, et votre bonne foi, du point de vue de ce que j'appellerais la rhétorique combinatoire, n'est pas en cause. Seulement, lorsqu'on prépare des documents prévisionnels, c'est le cas du BP, c'est encore le cas du BS, il y a ce qui est engagé, il y a ce qui est mandaté et ce qui est réalisé. Or, on vit tous ici dans la vraie vie. On est tous sollicités, interpellés, sensibilisés à ce qu'on voit naturellement, mais aussi à ce qu'on ne voit pas.

Donc, ce que l'on veut apporter ici, ce n'est pas seulement une manœuvre politicienne ou une façon de se justifier quant à notre positionnement politique. C'est une véritable crainte lorsqu'on parle d'année blanche en matière d'investissement et ça, seul le compte que nous examinerons, probablement au printemps prochain, nous permettra, en réalité, de voir ce qui a été réellement exécuté encore que, encore qu'il faut être sur le terrain pour voir ce qui a définitivement été livré comme crédits de paiement mis à la disposition des autorisations de programme qui ont été lancées les années précédentes. Ça nous renvoie, là aussi, à cet exercice de toilettage qui est entamé depuis un certain nombre d'années, qui n'est pas évidemment le propre de votre mandature, mais que vous avez eu le mérite de poursuivre, où il y a, là aussi, quelque chose qui ne relève pas d'une révolution transcendante quant à l'appréhension du domaine budgétaire. Oui, le ratio AP/CP

tranquillement a fait son oeuvre et oui, vous toilettez tranquillement, il n'y a pas de renforcement. Il y a un toilettage, mais il n'y a pas une mise à disposition de ce que quelqu'un, dans cette enceinte, appelait en son temps « les eaux dormantes » car, là aussi, il y a un gisement d'économies, et de mobilisation des ressources de la Collectivité, qui est important. Il y a des charges de fonctionnement, certes, qui sont maîtrisées, qui ne s'envolent pas, mais qui ne diminuent pas substantiellement.

Donc, vous êtes quelque part dans la quadrature du cercle où vous voulez, et c'est fort ambitieux, à la fois continuer à investir maîtrisant des charges de fonctionnement. Mais c'est à-peu-près ce qu'essayent de faire toutes les collectivités.

Je dirai donc que ce document, de notre part, ne mérite ni excès d'honneur, ni excès d'indignité. Sans pudibonderie, ni outrance, on va répéter ce qu'on vous a dit au mois de mai dernier, tout cela manque de souffle, mais on s'inquiète davantage parce qu'on a l'impression que vous vous essoufflez.

C'est la raison pour laquelle, en cohérence par rapport à ce que nous faisons en mai dernier, nous voterons contre ce document.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Mme BOZZI, vous avez la parole.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président. Je serai brève, je ne dépasserai pas les quinze minutes qui restent à mon groupe.

Quelques observations sur ce budget supplémentaire.

D'abord, effectivement, constater que le Département de Corse-du-Sud, malgré tout ce qui a, et a pu être dit, laisse un excédent de plus de 20 M€ à la nouvelle Collectivité. C'est bien de le rappeler et de le préciser aujourd'hui. Les excédents vous permettent de présenter des propositions nouvelles sur les investissements.

Quelques observations sur l'admission en non-valeur, M. ORLANDI avait fait une demande, lors de la Commission des finances, aujourd'hui, on n'a pas de précisions sur ces admissions en non-valeur qui représentent quand même 367 393 €. Ce sont des sommes importantes, et plus de 200 000 € concernent une seule créance, une seule société bastiaise. Il est, à mon avis, inconcevable d'annuler ces dettes sans aucune précision, simplement sur la proposition du comptable public, sans avoir de précisions sur l'impossibilité du recouvrement qui aurait pu en découler.

Même chose sur les provisions pour risques qui sont inscrites, elles sont bien inférieures aux condamnations par les tribunaux. Elles sont donc à mon avis, insincères.

Sur ce budget supplémentaire, notre groupe avait voté contre le budget principal en mai. Aujourd'hui, le budget supplémentaire qui est simplement, comme vous l'avez dit, un ajustement de ce budget principal, nous voterons également contre ce budget supplémentaire.

Je vous remercie, M. le Président, sur vos précisions concernant ma question de ce matin sur les routes départementales, une réponse un peu plus précise que la réponse de ce matin. Mais j'aimerais tout de même que l'on ait, et j'ai entendu ce matin la conseillère exécutive qui disait que vous étiez en phase d'arbitrage, un planning des routes, comme l'a rappelé Xavier LACOMBE. Beaucoup d'élus attendent de savoir si les routes de leur village seront réalisées, et quand. Nous aimerions que les conseillers territoriaux soient informés de ces arbitrages et, en tout cas, du planning prévu.

Voilà les simples observations que je tenais à vous faire.
Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Il y a M. ARMANET qui a demandé la parole. Vous l'avez .

M. Guy ARMANET

Merci, Président.

Mes chers collègues, l'exercice budgétaire, et notamment le BS, relève d'un acte politique fort auquel nous devons bien évidemment répondre aux attentes des uns et des autres et essayer de mettre en phase la politique que nous souhaitons mener.

Il est nécessaire de rappeler l'état des lieux de 2015, mais très brièvement parce que je ne souhaite pas m'étendre sur le trou que nous avons trouvé à l'époque, et la manière dont nous nous sommes efforcés de rétablir nos finances et d'essayer de les remettre en phase afin de pouvoir continuer à se projeter et à travailler dans le bon sens.

Les chiffres que vous venez de citer, M. le Président de l'Exécutif, l'excédent cumulé et associé aux reports, bien évidemment la Collectivité de Corse a additionné 21,7 M€, autant que le CD 2A, 20 M€ et le CD 2B 3,6 M€

Néanmoins, on peut toujours se mettre du côté du verre à moitié vide ou à moitié plein, et on peut se dire effectivement que le CD 2A a apporté sa contribution à hauteur de 20 M€

Je ne vais pas m'étendre aussi sur ce sujet-là, mais permettez-moi de vous dire quand même que la résultante de certains investissements va tout de même impacter l'avenir de la Collectivité. Je crois qu'il est bon de le rappeler.

Les excédents cumulés et les reports nous amènent au constat suivant qui nous ramène à un ratio de structure de 5,8 annuités de désendettement qui est un ratio plus qu'acceptable et l'épargne brute qui se reconstruit bien évidemment puisque nous n'avons pas investi à hauteur de ce que nous avons envisagé. Ceci expliquant cela, on peut retrouver un fonctionnement adéquat.

On parlait tout à l'heure, M. LACOMBE a effectivement parlé de dépenses de fonctionnement et de recettes de fonctionnement. Elles sont effectivement plus ou moins en équilibre, avec un chouïa de diminution sur les recettes à 1,92 pour 2,18 de dépenses. Il est important d'essayer de retrouver cet équilibre-là, voire de le faire prospérer. Mais

je crois que l'on s'y attache fortement et qu'il est important de remettre les choses dans cet axe-là.

Malgré toutes ces difficultés, M. ORSUCCI l'a précisé tout à l'heure, les 15 M€ que nous avons été obligés de provisionner, non pas parce que nous en avons l'envie, mais parce qu'effectivement, la Corsica ferries, les emprunts que nous avons faits, bien évidemment, vous nous amenez à nous transporter aussi sur ce terrain-là, pour combler ce qui n'a pas été fait auparavant et ce qui engage nos finances aujourd'hui.

J'ai envie de vous dire brièvement que les différentes feuilles de route qui ont été distribuées auprès des différents offices, satellites ou agences, ont quand même tenu le rang, et pour ne pas les citer, l'ATC, l'Office des transports, le président de l'Exécutif l'a précisé, nous avons rajouté 10 M€ au BS, nous sommes sur une projection, en 2020, et il faut le dire, d'un bord à bord à 99 €. Nous aurons au moins eu le mérite non seulement de le dire mais de le faire, je crois qu'il est important de le rappeler.

L'ADEC, l'Office de l'environnement, l'OHC, les différents SDIS, je crois qu'on est véritablement dans un dynamisme qui nous permette de laisser entrevoir que nous allons continuer à investir et nous allons continuer à développer les choses. C'est important de le dire et surtout de le faire.

On parlait d'actions, tout à l'heure, et de réalisations, nous aussi, nous sommes sur le terrain. Nous aimerions que des fois les choses aillent un peu plus vite, mais il faut le temps au temps. J'entends bien qu'on ait des projections sur les routes avec des projets qui ont démarré, qui seraient en phase de réalisation ou pas, mais le président de l'Exécutif apportera certainement des réponses beaucoup plus précises que les miennes sur ces dossiers-là très précis.

Le document que vous présentez, Président, est à mon sens réaliste et sincère. J'aimerais revenir sur un point important qui, à mon sens, doit appeler une réflexion beaucoup plus profonde. Il faudra y travailler. Il n'est pas nécessaire d'abuser d'ouverture d'AP intempestives qui, à mon sens, seront irréalisables et seront inscrites uniquement pour une question d'affichage politique. Néanmoins, le travail que nous avons à faire sur les AP, qui représentent un chiffre considérable aujourd'hui,

je le rappelle, il est important non seulement de le toiletter, mais de finir le toilettage le plus rapidement possible parce que c'est ce qui pourrait laisser croire certaines choses alors que la réalité du terrain en appelle une autre et que nous avons un objectif majeur qui est celui de mettre la Corse sur le chemin de l'émancipation. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Petr'Antone TOMASI.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Quelques mots sur ce budget supplémentaire, à l'instar de nombreux groupes, en écho aux propos qui ont pu être développés au moment du budget primitif et, plus largement, de l'ensemble des débats budgétaires qui ont animé cet hémicycle à l'occasion du premier semestre.f

Nous avons eu l'occasion de dire qu'un certain nombre de propos tenus, pour certains, lors la mandature écourtée de la Collectivité territoriale de Corse, pour d'autres, depuis le mois de janvier, dans cet hémicycle, propos tenus sur les bancs de l'opposition, nous apparaissaient relever plus de la prophétie de l'apocalypse que de la réalité comptable et budgétaire.

Je note qu'aujourd'hui, le propos à l'analyse du document se veut beaucoup plus modéré. Je rappelle quand même qu'on nous annonçait des dérapages importants en matière de charges de fonctionnement, en matière d'emprunt, et un écroulement total des investissements. Je vous renvoie au compte rendu in extenso et à vos débats. Ce sont ces éléments qui ont été portés sur la place publique à ce moment-là, et chacun était effectivement en droit d'avoir ces projections.

Je note sur une base objective que le budget supplémentaire, sur ces bases-là, est extrêmement rassurant en capacité de désendettement, en taux d'épargne brute et en maintien des investissements dans une période où nous savions tous, les uns et les autres, qu'il n'y aurait pas de miracles lorsqu'une collectivité adopte son budget à la fin mai, à la suite d'un processus de fusion sans même

évoquer, puisque nous l'avons fait abondamment lors des mois précédents, les questions d'héritage dont on a pu dresser l'inventaire avec les différences et les divergences que vous connaissez. Ça, je crois qu'il faut le dire et le poser à ce moment du débat. C'est important parce que nous avons été élus aussi pour remettre de l'ordre dans la maison et pour changer de modèle.

Je crois qu'à cet égard, il y a une partie de l'engagement qui est tenu, mais il est certain pour autant, qu'en tant que nationalistes, nous ne sommes pas élus uniquement pour faire de la gestion. C'est important, ça fait partie du contrat et du mandat, il faut le faire et bien le faire. Je crois qu'à cet égard et au soutien de ce que je viens de dire, les choses sont faites.

Donc, vous comprenez que dans la suite de ce propos, la partie investissement nous intéresse tout particulièrement parce qu'elle conditionne la transformation profonde de cette société.

Au compte administratif, on verra bien la réalité. Mais nous, nous disons qu'à l'examen de ces chiffres et eu égard aux difficultés que l'on vient de développer, les choses ont été faites dans le cadre des limites et des contraintes que nous connaissions, et l'effondrement qui nous était annoncé, n'a pas eu lieu, et à cette heure, c'est bien l'essentiel d'une part. D'autre part, nous notons, et nous ne pouvons noter qu'avec satisfaction, que dans ce BS, que d'autres ont pu qualifier d'actes uniquement techniques et de report, apparaissent les prémises de politiques, notamment en matière foncière, qui nous conviennent.

Je vais être extrêmement clair, nous croyons que le match va se jouer en 2019. En 2019, sur ces questions, sur ces objectifs de transformation profonde de la société corse et de mise en œuvre du mandat politique pour lequel nous avons été élus, il faudra que nous soyons collectivement à la hauteur des enjeux. Effectivement, il faudra que 2019, en termes d'investissement et de réalisation, soit l'année phare de la mandature qui a débuté à la fin de l'année 2015.

Il est vrai que l'émancipation, que la transformation profonde de ce pays passe par une parole, par un discours, elle passe par une vision que nous voulons chaque jour exposer dans cet hémicycle et à l'extérieur, mais elle passe aussi, comme aurait dit l'autre, par des réalisations profondes et concrètes, parce que cette mandature a vocation

à changer de paradigme en Corse et que la postérité aime aussi à s'inscrire dans la pierre.

Donc, soyez sûrs de notre exigence sur le BP 2019, mais de notre motivation et de notre solidarité totale pour en faire une réussite, et je crois que c'est là que les Corses nous jugeront, non pas sur des prospectives financières et sur des supputations, comme ça a pu être le cas sur certains bancs au début de cette année, mais sur ce que nous faisons, en vérité, pour ce pays.

Voilà ce que nous voulions vous dire à ce stade. Eu égard à cet argumentaire, vous comprendrez bien que nous soutenons, et que nous votons bien sûr, le budget supplémentaire de la Collectivité de Corse.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Il reste dix minutes pour le groupe « Femu a Corsica ». M. VANNI a la parole.

M. Hyacinthe VANNI

En trois minutes, ça sera réglé comme ça, on ira très vite.

Juste pour dire que j'avais eu la réponse à ma question, en Commission des finances. J'avais d'abord été destinataire d'un mail qui ne m'avait pas convaincu, mais la directrice générale adjointe m'a apporté toutes les précisions. Il s'agit de cette admission en non-valeur, de presque 300 000 € dont le montant principal serait une ancienne dette de l'ex CD 2B qui date de 2005 et qui est, aujourd'hui, je reprends vos termes, forclos. Forclos ne veut pas dire qu'on ne va pas poursuivre et, le cas échéant, récupérer cette créance. Je m'en réjouis et je vous remercie pour toutes ces précisions et ces renseignements.

J'attire aussi votre attention sur le sérieux, de 2005, de l'ex CD 2B. Je ferme la parenthèse.

Pour répondre à M. LACOMBE, très brièvement, qui nous reproche, à nous, l'augmentation de la masse salariale, quand on sait l'héritage de vos amis de l'ex CD 2A. Je pense que là-dessus, on n'a pas trop de leçons à recevoir venant de votre part et de vos anciens amis, quand on sait ce que vous avez fait avant la création de la Collectivité

unique, nous n'étions plus dans l'augmentation de la masse salariale, nous étions dans une explosion de la masse salariale.

Donc, je tiens quand même à le préciser parce qu'aujourd'hui, vous avez reconnu, je crois que c'est Jean-Martin qui l'a dit, que la masse salariale était maîtrisée, l'augmentation était maîtrisée, donc j'en prends acte.

Quant aux AP, moi je ne suis pas d'accord, je suis en total désaccord avec vous, M. LACOMBE, les AP de l'ex CD 2A qui, quelquefois, étaient des AP qui étaient décidés entre amis politiques, peut-être qu'aujourd'hui, ils ne nous conviennent plus tout à fait. Nous, ce que l'on veut c'est l'équité territoriale et que les AP correspondent à des vrais besoins et non pas à des arrangements entre amis, comme c'était fait quelquefois à l'ex CD 2A.

Donc là-dessus, il faut qu'on soit clair...

M. Pierre-Jean LUCIANI

A quelle époque ?

M. Hyacinthe VANNI

Peut-être à la vôtre, ou avant, je ne sais pas. Mais aujourd'hui, il faut qu'il y ait un vrai travail sur les AP, et nous allons le faire ensemble. Mais en tout cas, on ne va pas honorer systématiquement tous les AP qui ont été pris par l'ex CD 2A, peut-être que quelques-uns ne nous conviennent pas, ou peut-être qu'il y a d'autres urgences, qu'il faudra les annuler pour répondre aux urgences. Voilà. En tout cas, c'est le travail qu'il faut faire aujourd'hui et que nous ferons.

Après, juste un clin-d'œil pour répondre à Jean-Martin, Jean-Martin ne vous inquiétez pas, on n'est pas à bout de souffle, nous sommes juste à l'échauffement, alors pour le sportif que vous êtes, vous savez ce que ça veut dire pour la suite.

Le Président TALAMONI

Le parler vrai condensé de Hyacinthe VANNI.

Voilà, je crois que nous avons épuisé la liste des orateurs inscrits, nous allons demander au Conseil exécutif de réagir à ces propos et puis ensuite...

M. Pierre-Jean LUCIANI

Tu veux que je te donne les noms de tes amis que j'ai aidés ?

(Brouhaha).

Le Président TALAMONI

Le Président du Conseil exécutif a la parole.

Le Président SIMEONI

Merci pour ces interventions, on dira que les lignes ne bougent pas par rapport au BP, sur le positionnement politique d'ensemble. Je pense qu'au-delà des critiques qui sont formulées par l'opposition, et c'est normal puisqu'elle est l'opposition, on nous a fait crédit d'être dans une forme de cohérence et d'être dans la logique du BP. Je voudrais répondre, par courtoisie, brièvement, à chacun des intervenantes et intervenants en les remerciant du soin qu'ils ont pris à lire les documents et, bien sûr, à développer leur argumentation.

Président LUCIANI, pour vous rassurer, je m'en suis entretenu avec Vanina, j'ai eu confirmation avec le DGA, M. LABORDE (infrastructures routières), sur les commandes d'enrobés, les 18 000 tonnes, la totalité a été honorée, sauf une part très minime due à la défaillance d'une entreprise, ce qui nous a conduit à relancer le marché.

Deuxièmement, peut-être, et directement pour répondre à Xavier (je ne suis pas l'ordre chronologique), sur l'affaire des routes, je pense, moi je confirme que le document, en sa forme et en son fond, est excellent, dans la lignée de ceux qui ont été faits jusqu'à aujourd'hui par les équipes qui s'occupent de la rédaction, et connaissant l'œil aiguisé avec lequel vous les lisez, je ne peux pas penser que vous n'avez pas trouvé tout ce que vous avez cherché, et sans doute même plus. Mais c'est la part de mauvaise foi incompressible qui s'attache à l'exercice que de ne pas forcément le reconnaître.

Sur le discours technique qui n'est rien d'autre, disons-le, qu'une façon d'enfumer ou, en tout cas, de nous éloigner des véritables enjeux, sur les questions de techniques comptables et sur les amortissements, vous dites : « CD 2A, le faisait, l'ancienne Collectivité territoriale de Corse le faisait, c'est une méthode qui est reconnue et qui permet de préserver l'intégrité de la section de fonctionnement, etc ». Donc, on le sait, ça existe. Ce qui compte c'est de revenir au réel sur les dépenses et les recettes. Sur les chiffres, le budget et l'exécution, ça sera la même chose, on a 1 690 000 000 € de recettes réelles et 922 M€ de dépenses réelles. Donc, on a un delta qui est positif au jour d'aujourd'hui. Ça, on peut le tourner dans tous les sens, c'est la réalité.

Deuxième réalité, on a effectivement des dépenses, notamment de fonctionnement, qui augmentent plus vite que les recettes, mais je dirai, c'est l'effet mécanique et là, pour le coup, je veux dire, ce n'est pas un procès, c'est de la structure dont nous avons héritée et il y a un delta. Donc, nous allons faire des efforts, à la fois, pour contenir les dépenses et pour augmenter les recettes. C'est tout le travail politique que nous faisons. Sur la limitation des dépenses, c'est par exemple les contrats d'objectifs et de moyens avec les offices et avec les organismes satellites auxquels a fait référence Guy ARMANET, puisque je vous rappelle que de toute façon, nous serons tenus par le seuil de 1,2 % d'augmentation de dépenses de fonctionnement sauf à être sanctionné par le gouvernement, puisque c'est la loi, indépendamment de la contractualisation du document, elle s'imposera. Donc, on devra se tenir à cela.

Et nous allons essayer d'augmenter nos recettes et c'est le travail que nous faisons, y compris dans le domaine de la fiscalité. Mais par contre, ça c'est vrai, ce qui est très important, je ne peux pas laisser dire que les dépenses de personnel ont augmenté de notre fait. Vous verrez, au réalisé, les dépenses salariales, non seulement elles n'augmentent pas, mais elles sont diminuées par les décisions que nous, nous prenons, sans porter atteinte à la qualité du service public. Ça veut dire simplement que les augmentations que l'on va avoir à subir, elles sont notamment la conséquence, par exemple, des exercices, en année pleine, des recrutements qui sont intervenus en 2017, dans d'autres collectivités que la Collectivité territoriale, et elles vont être aussi la conséquence du GVT.

Donc, voilà où nous en sommes. Et là, je reviens sur la remarque de Jean-Charles, je répète, aujourd'hui on n'est pas dans une stratégie où on

remplace poste par poste, on est dans une vision beaucoup plus stratégique que nous essayons de construire et que l'on va construire avec vous.

Bien sûr, la compétence interne, on en a parlé, y compris du malaise social, il y a, aujourd'hui, des agents qui ont l'impression de ne pas être pleinement utilisés. C'est un problème, nous devons optimiser notre organisation et notre organisation interne. Il y a un travail considérable qui a été fait par le DGS et par les équipes, il reste à le parachever, à l'améliorer, on en a conscience. Mais je vous rappelle, qu'y compris dans les règles que nous avons validées, la priorité sur les postes, elle est systématiquement donnée au recrutement interne, et ce n'est pas une priorité théorique. Donc, on est dans cet esprit.

Après, on va avoir besoin, certainement, à un moment donné, il y a l'offre sur les postes, le recrutement interne, le recrutement des agences et offices en essayant d'améliorer la circulation, il y a la formation des personnels qui doit être une politique centrale pour leur permettre de s'améliorer individuellement et collectivement, il y a l'innovation, vous le savez, à laquelle on a consacré la direction générale adjointe, qui doit nous permettre d'améliorer nos process. Et puis, à un moment donné, il va peut-être y avoir besoin aussi de recrutements extérieurs pour renforcer un certain nombre de secteurs.

Je vous prends un exemple, j'ai eu l'occasion de le dire, je considère que le service juridique de la Collectivité de Corse aujourd'hui, et j'en ai parlé avec les responsables qui me l'ont fait remarquer, n'est pas suffisamment armé, il n'est pas suffisamment armé aussi, parce qu'on hérite d'une situation où il était insuffisant, déjà, dans la Collectivité territoriale ancienne et il était insuffisant aussi, me semble-t-il, je parle sous le contrôle du président Pierre-Jean LUCIANI, François ORLANDI n'est pas là, il était insuffisant, à mon sens aussi, dans les deux conseils départementaux. Aujourd'hui, on a beaucoup plus de compétences, on a beaucoup plus de travail, il va falloir renforcer de ce côté-là. C'est un exemple.

Sur l'affaire, et j'y viens, sur les routes, là-aussi il faut être très précis, et là, c'est la part un peu, je disais, de mauvais foi, ô Xavier, avec une crédibilité incontestable, vous dites : « mais tout le monde sait, comme moi, moi, j'ai ma route, etc. », moi, je redis que tout ce qui était prêt, tout ce qui était dans les tuyaux du conseil départemental, est parti, a été engagé et n'est

pas suspendu, et est exécuté chaque fois que possible. Il n'y a rien qui est en retard, je parle sous le contrôle de la DGA.

Quand on demande, aujourd'hui, 10 M€ d'inscription supplémentaire au BS, nous l'avons validé parce que, précisément, la DGA et la conseillère exécutive en charge de ce secteur, nous ont dit que tout ce qui avait été inscrit au BP allait être réalisé. Si on fait une inscription budgétaire au BS, c'est parce qu'on a réalisé. Donc, on le verra au compte administratif, dans le domaine routier, ce dont je vous parle c'est une projection budgétaire, mais ça sera aussi le réalisé.

Dans les 10 M€ nouveaux qui sont mis au titre des infrastructures routière, Président LUCIANI, sur vos questions, il y a la deuxième tranche de la route des sanguinaires, ce sont des chantiers qui étaient engagés, mais qui sont poursuivis, il y a la montée de Listicone, la RD 80 à l'entrée Aiacciu, il y a les travaux de la RD 72 à Caldaniccia, il y a la déviation de Figari, ça c'est pour la Corse-du-Sud, et pour la Haute-Corse, il y a, par exemple, la remise à niveau de toutes les routes départementales qui avaient été endommagées par les intempéries, il y a les travaux qu'il fallait faire suite aux intempéries de 2015 et de 2016.

Moi, je dis simplement, objectivement, aujourd'hui notre réalisé, sur la moyenne, je ne veux pas du tout polémiquer, sur la moyenne de réalisé sur les routes dans la Corse-du-Sud et Haute-Corse, on va être à plus 20 % sur les routes, en réalisé.

Donc ça, il faut le dire, je vous assure et on vous le démontre avec les éléments en mains.

Sur l'exécution budgétaire, bien sûr qu'on a un souci du côté du Conseil exécutif, une inquiétude qui a été exprimée aussi par les conseillers territoriaux, et pour cause. On a deux difficultés majeures, on sort d'une mandature qui a duré deux ans pour la Collectivité territoriale, d'une période électorale avant, d'une nouvelle élection et de l'institution d'une nouvelle collectivité, avec un vote, ça a été rappelé par Petr'Antone, du budget en mai. Bien sûr qu'on va avoir des difficultés sur l'exécution budgétaire et que, un des enjeux fort, c'est de surmonter les difficultés inhérentes à la période électorale, à la construction de la nouvelle collectivité et, forcément, aux efforts que cela a dû demander pour réussir à tenir, en termes d'exécution, ce que nous avons projeté budgétairement, et on n'y sera certainement pas, un des objectifs c'est d'y être, sur les routes on y sera, et on sera même devant.

Alors, je termine, sur le problème du montant des provisions, 5 millions supplémentaires, on ne le fait pas de façon arbitraire, c'est vrai qu'aujourd'hui on a été condamné à 80 M€, on a fait appel, on a obtenu une expertise judiciaire et on compte réduire beaucoup, et sur la base notamment d'une expertise que nous avons sollicitée, on a mis 5 M€ en plus parce que l'Etat nous a dit : « 10 M€ c'est trop peu ».

Maintenant, je vais vous redire très clairement, et là, c'est pas une position seulement budgétaire, c'est une position politique, si demain nous devons être condamnés à payer 80 M€, du fait de la sanction du service complémentaire, je considérerai, et je respecte en ma qualité de président du Conseil exécutif de Corse, les décisions de justice, mais je considérerai que nous sommes dans un problème politique parce que ces 80 M€ ou ces x M€, ils seront le fruit d'une décision politique qui a été prise à l'époque dans le cadre de la gestion politique de la continuité territoriale et de la SNCM, au titre d'un accord entre l'Exécutif de l'époque et l'Etat. Nous, nous n'étions pas parties à cet accord, non seulement nous n'étions pas parties à cet accord, mais nous l'avions dénoncé en disant qu'il était contraire aux intérêts de la Corse et qu'il était illégal.

Donc, si demain nous sommes condamnés, nous prendrons acte de cette décision de justice, mais je vous dis que moi, je ne vais pas pénaliser la Collectivité de Corse d'aujourd'hui et les générations de demain au titre d'errements politiques que nous, nous avons dénoncés. Donc, comme ça les choses, de ce côté-là, elles sont claires.

10 M€, on nous a dit de faire plus, on a mis 5 M€, ça fait 15 M€ et on le fait adosser à une expertise qui dit : « on va pouvoir diminuer, de façon significative, le quantum de la condamnation ».

Sur les 2 M€, je redis ce que j'ai dit, j'ai bien noté ce qu'a dit François ORLANDI, je l'ai répété à mes interlocuteurs gouvernementaux, la DGA discute directement aussi avec l'organisme prêteur. Nous avons inscrit 2 millions supplémentaires parce qu'on a eu un courrier de relance par rapport au fait que la totalité était consignée, et donc on nous a signifié des pénalités.

Donc, on a consigné ces pénalités, on discute et on va porter la discussion au plan politique avec des écrits et je mènerai cette discussion en présence de François ORLANDI s'il me confirme son accord, pour qu'on rappelle les engagements qui avaient été pris vis-à-vis de lui.

Alors, je crois avoir à peu près répondu aux questions de l'opposition. Je remercie les deux groupes de la majorité de leur soutien. Moi je crois que c'est vrai, il y a, à la fois, une forme de continuité, la logique, par exemple les AP, pour répondre, il ne s'agit pas, demain de... et je crois que vous connaissez suffisamment Hyacinthe VANNI et notre position politique d'ensemble, nous, l'engagement qui a été pris, ça a été... chaque fois que les engagements sont causés, ils seront respectés, oui ! Lorsqu'ils sont causés, ils sont respectés.

Maintenant, notre vision des autorisations de programme, il des AP qui ne sont plus d'actualité, il y a des AP qui n'ont plus lieu d'être, il y a une évolution de notre vision stratégique des investissements à faire pour mettre en œuvre notre politique que nous allons vous proposer et de laquelle nous allons débattre, on ne vous jamais rien dit d'autre que cela et à continuera à être dans cette ligne-là. Je vous vois pas convaincu, je viens de vous dire le sens du propos et je vous dis ce qu'est notre position et vous pouvez comparer... le propos on est d'accord, Hyacinthe VANNI et moi, il n'y a pas de problème, vous savez qu'on a la même position mais, par contre, ce qui nous départage aussi, ce sont les comportements.

Amenez-moi un engagement pris par l'ex-Conseil départemental 2B, ou l'ex-Conseil départemental 2A, qui était un engagement justifié et que je n'ai pas respecté, ou que j'ai mis de côté et vous me prenez en faute, mais vous ne pouvez pas me prendre en faute là-dessus, parce qu'on applique les choses, de façon équitable, entre tout le monde.

Donc, je crois qu'on va continuer dans ce sens-là. Après, vous nous dites, « vous voyez, finalement vous avez été catastrophistes, etc. ». Non ! Moi, je pense sincèrement qu'on a hérité de situations qui étaient des situations difficiles, que si on avait continué sur les tendances lourdes qui étaient mises en œuvre, on se serait trouvé dans une forme d'impasse que nous avons rompue avec ces tendances lourdes, que nous avons substitué un certain nombre de choix, d'autres choix, et que grâce à cette inflexion radicale de la politique, on a réussi à redresser la barre et on se trouve aujourd'hui mieux que ce qu'on était avant, et que ce qu'on aurait été si ça avait continué comme avant.

Est-ce que l'entreprise est terminée ? Non. Est-ce que nos difficultés sont toutes derrière nous ? A l'évidence, non, mais moi, je vous dis que nous sommes venus avec sérénité devant vous avec ce budget supplémentaire parce

qu'il est dans la continuité des principes vertueux que nous avons mis en œuvre en matière budgétaire et qu'il est dans la continuité de nos affirmations, à savoir que nous voulons changer profondément de politique.

Vous ne pouvez pas nous dire aujourd'hui : c'est une année..., non, ce n'est pas ce qui a été dit « blanche », ça venait de derrière le pylône... Comment ? Quand pour la première fois, on met 18 M€ qu'on est allés chercher, pour la montagne et pour l'intérieur, vous ne pouvez pas dire que ce n'est rien ! Quand on augmente et qu'on finance le plan de lutte contre la précarité, vous ne pouvez pas dire que ce n'est rien ! Quand on se donne les moyens de diminuer, lors de la prochaine DSP, et de faire passer...qui a eu la première, la bonne idée ? Les historiens, nous départagerons, peut-être que nous l'avons eue ensemble, je me rappelle de discussions... Bon, n'y revenons pas.

L'important c'est qu'on se donne les moyens de diminuer le coût de la vie, qu'on se donne les moyens de renforcer la vie dans les villages, d'attirer des entreprises, de soutenir les entrepreneurs, de lutter contre la précarité. Et ça commence à se faire, et on dégage des moyens, des politiques et des moyens budgétaires, et on le fait. Donc, je crois qu'on est sur une tendance qui est bonne. A nous, Exécutif et majorité, de poursuivre et d'amplifier cette tendance et d'essayer aussi de convaincre l'opposition, chaque fois que possible, de nous accompagner sur ce chemin.

(Brouhaha)

Le Président TALAMONI

La discussion générale est terminée. Je suis saisi d'un amendement ? Il est retiré.

Mme Isabelle FELICIAGGI

Il est retiré puisqu'on a eu les précisions du président.

Le Président TALAMONI

Fort bien.

Le Président SIMEONI

Il y avait un amendement du Conseil exécutif sur le SIS et sur un programme de l'ODARC.

Le Président TALAMONI.

Moi, je n'ai pas d'amendement du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Il n'a pas été déposé cet amendement ? Il y en a un sur l'ODARC et un sur le SIS pour abonder un peu les crédits. Vous ne l'avez pas eu M. le secrétaire général.

Le Président TALAMONI

Nous n'avons pas ces amendements. Mais présentez-les s'ils sont maintenus.

Le Président SIMEONI

Ce sont deux amendements qui viennent du Conseil exécutif après discussion soit avec le Conseil exécutif et président de l'Office agricole, soit avec le président SIS 2B. Donc, il s'agit de proposer l'ouverture de deux autorisations nouvelles de programme, une d'un montant de 2 millions d'euros sur le programme N2115 C ODARC, développement rural hors FEADER et hors TOP UP, et l'autre d'un montant de 1 200 000 euros sur le programme N3170 B SDIS, c'est pour l'investissement.

Le Président TALAMONI

Bien, c'est un seul amendement avec un dispositif à plusieurs éléments.

Le Président SIMEONI

Ce qui porte le cumul des AP nouvelles proposées à 106 112 000 euros.

Le Président TALAMONI

Très bien. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut intervenir sur l'amendement ? Non.

Donc, nous allons mettre aux voix cet amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement du Conseil exécutif est adopté.

(« *Pour* » : les groupes « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* ».

Abstentions : les groupes « *Andà per dumane* », « *La Corse dans la République* ».

Abstents : le groupe « *Per l'avvene* »).

Je vais mettre aux voix le document ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE.

Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour.

Le Président SIMEONI

On ne peut pas suspendre cinq minutes ?

Le Président TALAMONI

Non, ce n'est pas opportun, à mon avis.

Le Président SIMEONI

C'est ce que je me disais aussi.

Rapport n° 2018/O2/341 : Constitution d'une provision semi-budgétaire (5 M€) pour risque et charge.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Cette délibération se raccroche au BS que nous venons de voter puisqu'il s'agit de la provision de 5 M€ pour les emprunts dits toxiques, ex-CD 2B.

Le Président TALAMONI

Là, vous avez présenté le 341 ? Parce qu'il y a aussi le 342.

Le Président SIMEONI

5 millions pour le rapport 341 et 2 millions pour le rapport 342.

Le Président TALAMONI

Sur le rapport 341, est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas.
Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

(« **Pour** » : les groupes « Femu a Corsa », « Corsica libera »,
M. Pierre GHIONGA

Abstentions : les groupes « Andà per dumane », « La Corse dans la
République ».

Abstents : le groupe « Per l'avvene »).

Rapport n° 2018/O2/342 : Constitution d'une provision semi-budgétaire (2 M€) pour risque et charge.

Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Il y a un problème récurrent qui s'aggrave, de séance en séance, c'est que les élus ne votent plus, ils ne lèvent plus la main. Alors, soit ça révèle une grande fatigue, mais collective, de nos élus, ce qui serait vraiment inquiétant, à ce moment-là, je saisis les médecins de l'Assemblée, il y en a quelques-uns, ou bien alors une grève du vote.

Voilà, il faut lever la main soit pour voter « pour », soit pour voter « contre », soit pour s'abstenir, soit pour signaler sa non-participation, mais il ne faut pas se désintéresser de ce qui se passe dans l'hémicycle.

Alors est-ce que je dois recommencer, M. le Secrétaire général ?

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

(« **Pour** » : les groupes « Femu a Corsa », « Corsica libera », M. Pierre GHIONGA

Abstentions : les groupes « Andà per dumane », « La Corse dans la République ».

Abstents : le groupe « Per l'avvene »).

Rapport suivant.

Rapport n° 2018/O2/328 : Budget supplémentaire 2018 des bains de Petrapola.

Le Président SIMEONI

Petrapola est un dossier auquel nous tenons politiquement. On s'était engagés au BP, donc on ouvre une AP nouvelle d'un montant 258 000 € pour les travaux qui sont prévus, notamment 150 000 € de travaux au rez-de-chaussée, 58 000 € eau thermale, 13 000 € pour la petite cure, étude énergétique, AMO architecte, AMO thermalisme.

Le Président TALAMONI

Mme SIMONI a la parole.

Mme Pascale SIMONI

Merci, M. le Président. Tout d'abord, je tiens à remercier le président de l'Exécutif pour la confiance qu'il a mis dans le Comité d'exploitation de Petrapola et dans les agents qui y travaillent.

Alors, simplement pour rappeler, le conseil d'exploitation a été mis en place début juillet, donc la saison avait déjà commencé et quand le conseil d'exploitation a pris ses fonctions, il s'est attaché à faire un état des lieux en faisant les constats et en établissant des priorités.

Alors sur les constats, c'est en partie le fonctionnement, donc vous avez vu qu'il y a une variation de 43 % qui n'est absolument pas due à un dérapage du fonctionnement puisque tout est resté quasiment identique à l'année dernière au niveau du fonctionnement, c'est simplement qu'une partie des frais de fonctionnement de Petrapola étaient inscrits au budget général du CG 2B, il y avait également des factures, à hauteur de 27 000 euros, de l'année précédente.

Sur les investissements, il y a eu deux priorités qui ont été établies, donc bien entendu la sécurisation des eaux thermales qui ne porte même pas à discussion et, également, l'augmentation du chiffre d'affaires par l'augmentation du nombre de curistes et l'offre en termes de cure et en termes de thermoludisme.

Voilà, tout cela pour dire qu'on est conscient du challenge qui est important au niveau de Petrapola, mais on reste résolument optimiste sur la suite, et encore merci.

Le Président TALAMONI

Merci, il faudrait peut-être demander l'avis de la Commission des finances, un avis oral puisqu'il n'y a pas de rapport écrit.

Mme Anne TOMASI

Tout à fait, M. le Président, **la Commission des finances a émis un avis favorable.**

Le Président TALAMONI

Merci. Julien PAOLINI a la parole et ensuite Jean-Charles ORSUCCI.

M. Julien PAOLINI

M. le Président, merci. Je profite de l'examen du budget supplémentaire des bains de Petrapola, pour faire un petit point complémentaire à ce qu'a indiqué Pascale SIMONI, donc après huit mois d'ouverture.

Souligner qu'en effet, le déficit annuel de fonctionnement de l'établissement s'élève à environ 80 000 €, qui ne correspond pas, en effet, à un dérapage des charges de fonctionnement, mais en fait, à un décalage entre ce qui était inscrit au budget primitif par l'ex-département, environ 240 000 € de mémoire, alors qu'en réalité, les charges courantes de l'établissement, pour le faire fonctionner, s'élèvent à environ 340 000 €

Donc, il est légitime aussi de s'interroger sur le mode de fonctionnement et les comptes présentés à l'époque par le département, mais peut-être que François ORLANDI, malheureusement qui n'est pas là, mais je pense que Jean-Charles va nous donner quelques explications sur ce point.

Donc, dans les prochaines années, bien entendu, la gestion de Petrapola va nécessiter, pour arriver à un équilibre financier, des

investissements et c'est un peu l'objet de ces AP qui ont été inscrits pour la période.

Donc, un signe fort de la part du Conseil exécutif pour, aussi, faire de Petrapola un des fer-de-lance de la politique que nous souhaitons mener en faveur du thermalisme et aussi de dynamisme nouveau pour la micro région.

Donc, l'idée aussi, au niveau du conseil d'exploitation, qui a été envisagée, c'est de prolonger la période d'ouverture de manière à générer plus de recettes et aussi d'investir, notamment dans le bien-être et dans le thermalisme et essayer de faire le maximum d'investissements en dehors de la période d'ouverture, c'est-à-dire environ entre janvier et mars 2019. C'est vrai que c'est un challenge, mais c'est celui que nous nous sommes fixés et nous espérons y parvenir.

Donc, ces investissements seront nécessaires puisqu'au niveau, pour le moment, du thermalisme, nous sommes à-peu-près sur les mêmes chiffres de recettes que ceux des années précédentes.

Pour terminer, juste quelques mots pour remercier publiquement le travail de l'ensemble des personnels qui se sont investis à 100 % pour maintenir à flot l'établissement, cette année et les années précédentes, et cela dans des conditions qui sont loin d'être optimales. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Jean-Charles ORSUCCI à la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président. Vous imaginez bien qu'on m'a aidé pour constituer cette petite fiche.

Donc, il est prévu un budget supplémentaire en fonctionnement de 103 800 € venant essentiellement d'un supplément de 92 000 € en entretien et réparations. La subvention d'équilibre, 81 400 €, correspond à la différence entre le résultant reporté de 22 400 € et le budget supplémentaire de 103 800 €

Il est par ailleurs prévu une autorisation de programme en investissement de 258 00 € pour des travaux.

On doit rappeler qu'il s'agit d'un établissement doté d'autonomie financière et qui, à ce titre, ne peut bénéficier d'une subvention d'équilibre, étant dans le secteur concurrentiel.

Le cadre légal permet, par ailleurs, s'agissant d'un établissement dépendant de la collectivité, de faire passer sur le budget général de cette dernière, les investissements lorsqu'ils sont trop importants par rapport au budget de fonctionnement.

Donc, je rappelle le contexte : l'objectif n° 1 était de sauver l'agrément, ce qui fut fait.

L'objectif n° 2 c'était de laisser aux futurs acteurs propriétaires, autrement dit la Collectivité de Corse et les acteurs locaux, le soin de définir le mode de gestion, c'est ce que la CdC devra faire.

Donc, envisager des exercices déficitaires alors que la règle permet d'alléger les coûts de gestion, ne paraît utile que lorsqu'une gestion en régie est envisagée. C'est là que demeure le débat et c'est là que nous attendons des précisions.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à M. GIUDICI.

M. Francis GIUDICI

Président, bien sûr on se réjouit de cette proposition de budget supplémentaire mais qui, à mon sens, me semble peu ambitieuse. Vous parlez d'un budget de 150 000 € pour aménager uniquement les rez-de-chaussée, si on fait un petit calcul, sur 360 m² de rez-de-chaussée, il faudrait au minimum 300 000 € pour pouvoir faire quelque chose de cohérent, et je pense que c'est nécessaire, puisque si on met 150 000 € sur des rez-de-chaussée, que faisons-nous après, des aménagements de jardins, des jacuzzis et autres qui sont prévus dans ces 150 000 €?

Donc, je pense que ce budget est quand même minimaliste, mais on se réjouit quand même qu'il y ait une somme de portée.

Comme l'a dit Julien, moi je voudrais quand même féliciter tout le monde et, bien sûr, le conseil de surveillance qui a participé.

Malheureusement, je n'ai pas pu assister au dernier conseil puisqu'on avait la Chambre de territoires en même temps et, bien sûr, les agents qui se battent depuis plusieurs années pour tenir la structure. Donc, c'est une bonne chose.

Mais je pense, Président, qu'il faudrait qu'on lance une réflexion plus ambitieuse sur Pietrapola, qui est quand même une pépite du thermalisme, la seule structure qui a l'agrément et qui appartient à la Collectivité, et cibler les pôles d'étude. Pascale a parlé de sécuriser la source, c'est une bonne chose, je pense qu'il faut s'y atteler sérieusement.

En ce qui nous concerne, bien sûr, on votera le budget proposé, mais en espérant qu'il y ait une grande réflexion sur Pietrapola.

Le Président TALAMONI

Merci, vous avez la parole.

Mme Pascale SIMONI

Merci. Donc, déjà, pour répondre à M. Jean-Charles ORSUCCI, le problème du statut juridique de Petrapola a été posé par le conseil d'exploitation et c'est pour cela que nous avons commencé à chercher un AMO. Donc, on a reçu déjà plusieurs devis, il n'est pas encore désigné, mais justement pour remettre à plat le statut juridique et financier de Petrapola.

Je tiens quand même à rappeler qu'on a récupéré le statut juridique qui avait été établi par le CG 2B.

Donc, pour répondre à M. GIUDICI, en fait ce n'est qu'un budget supplémentaire, on n'a pas demandé d'AP plus importants parce qu'on savait très bien que c'était dans un délai contraint et que de toutes les manières on ne pouvait pas dépenser davantage. En revanche, il y a un concours d'architecte qui a été validé par le conseil d'exploitation, un concours d'idées qui va être lancé d'ici peu, plus on a un AMO technique qui va nous aider là-dedans.

Donc, ne vous inquiétez pas, l'ambition y est et la volonté également.

Le Président TALAMONI

Merci. Un mot du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

D'accord avec l'ensemble des interventions. Vous savez que le thermalisme, c'est un axe stratégique. Petrapola, dans cette stratégie d'ensemble, doit pouvoir trouver sa place.

A mon tour, merci et bravo à toutes celles et tous ceux qui ont travaillé au quotidien, qu'il s'agisse des employés bien sûr, des élus, des élus de la région, on sait, certains sièges ici sont originaires de la région, d'autres élus ont siégé dans d'autres instances ou sont actuellement maires, on sait que c'est une attente forte et ça participe aussi à notre vision de l'intérieur, de la montagne, au même titre d'ailleurs que d'autres sources ou d'autres endroits dans lesquels le thermalisme est une ressource potentielle.

Le Président TALAMONI

Nous allons mettre aux voix ce rapport. Vous pouvez même quitter l'hémicycle, ça sera même plus prudent.

(Mme Pascale SIMONI et M. Julien PAOLINI ont quitté l'hémicycle).

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

(« **Pour** » : les groupes « Femu a Corsa », « Corsica libera », « Per l'avvene », « La Corse dans la République »

Abstention : le groupe « Andà per dumane »

Abstents : Mme Pascale SIMONI et M. Julien PAOLINI).

Rapport suivant.

Rapport n° 2018/O2/329 : Budget supplémentaire 2018 du parc de la voirie.

M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Alors, le compte administratif 2017 du parc de la voirie présentait un solde d'exécution nul. Nous proposons en dépense, l'ouverture d'une autorisation d'engagement à hauteur de 4 900 000 €, donc pas d'inquiétude, il y avait un support juridique puisque dans les autres collectivités, ces dépenses sont intégrées dans le budget général. Là, on a laissé subsister le budget annexe qu'avait simplement le Conseil départemental de Corse-du-Sud et on impute, sur ce budget annexe, l'ensemble des dépenses de fonctionnement du parc de la voirie de l'ensemble de la Collectivité de Corse. Et après, on aura la discussion, pour le prochain exercice budgétaire, de savoir si on réintègre la totalité dans le budget général en supprimant ce budget annexe.

Donc, rien de particulier de ce côté-là, si ce n'est que 5 M€, ce sont les marchés de marquage routier, l'achat d'outillages, de carburant etc. Et, on sait que ce sont des besoins importants pour tous les services qui interviennent sur les routes.

Le Président TALAMONI

Merci. L'avis oral de la commission.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Il n'y en a pas. Donc, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

(Abstention : le groupe « Andà per dumane »

Abstents : le groupe « Per l'avvene »).

Rapport suivant.

Rapport n° 2018/O2/342 : Budget supplémentaire 2018 de la crèche Laetitia.

Vous avez la parole M. le Président.

Le Président SIMEONI

Crèche Laetitia, on est dans le fonctionnement normal et dans la continuité des budgets précédents et des années précédentes.

Le Président TALAMONI

Merci.

M. Pierre-Jean LUCIANI

C'est une crèche qui n'a pas vocation à être ni départementale, ni régionale. Moi je voulais la supprimer, mais les syndicats se sont opposés.

Le Président TALAMONI

Très bien. Mais il aurait fallu donner la position de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Un avis favorable de la Commission des finances,
M. le Président.

Le Président TALAMONI

Pas d'autres interventions ? Réponse de l'Exécutif peut-être, suite à la remarque de Pierre-Jean LUCIANI.

Le Président SIMEONI

Donc, j'ai bien pris note des observations du Président LUCIANI, dont acte.

Le Président TALAMONI

Très bien, donc nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

(Abstention : le groupe « Andà per dumane »

Rapport suivant.

Rapport n° 2018/O2/346 : Budget supplémentaire 2018 du laboratoire d'analyse du Pumonte.

Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

L'ouverture d'une autorisation d'engagement à hauteur de 286 000 €, dans le cadre des marchés ou accords-cadres à reconduire de manière expresse. On a eu l'occasion de faire, au moment du BP, un certain nombre d'observations, je ne reviens pas dessus, ça fait partie des réflexions et des chantiers en cours. Il y a un audit en cours.

Le Président TALAMONI

Merci. Le rapport de la Commission des finances est écrit cette fois.

Mme Anne TOMASI

Oui M. le Président.

M. VANNI s'est interrogé sur les motivations ayant incité à demander une autorisation d'engagement nouvelle de presque 300 000 € : l'argument avancé lui semblant à la fois imprécis et insuffisamment justifié.

En effet, non seulement il s'est étonné que cette prévision n'ait pas été portée au budget primitif, mais encore, il s'est demandé quel intérêt pourrait avoir le laboratoire à passer des marchés pour la fourniture de petit matériel. En cas contraire, d'ailleurs, et vu les montants en jeu, l'imputation lui paraîtrait relever davantage d'une autorisation de programme en section d'investissement.

En réponse, **les services** ont fait valoir qu'il était prévu, initialement, de raisonner en crédits de paiements dans le cadre des budgets annexes, cependant, il était apparu, après la préparation du budget primitif, que certains marchés pouvaient revêtir un caractère pluriannuel.

M. BIANCUCCI, de son côté, a rappelé que c'était la nature de la dépense qui déterminait son imputation budgétaire, en l'espèce, le petit matériel relève du fonctionnement courant.

M. LEONETTI, pour sa part, a fait valoir que de tels coûts de fonctionnement pouvaient, aussi, être rapportés aux missions exercées. Or, on a pu constater que les deux laboratoires, anciennement départementalisés, n'avaient pas forcément les mêmes missions et c'est un problème qu'il conviendra de regarder.

M. VANNI, tout en prenant acte de ces indications, n'en a pas moins maintenu son appréciation. Estimant qu'il pouvait y avoir un problème de procédure, il a demandé aux services de fournir davantage de précisions avant la séance publique.

Moyennant ces observations, **votre Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis majoritairement favorable.**

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Je note que toutes les réponses à mes questions ont été apportées avec une précision vraiment que je tiens à souligner, et à l'avenir qu'on le fasse directement en Commission des finances, comme cela je n'aurai pas à intervenir et ça vous évitera de m'entendre, quelquefois avec la patience qui vous caractérise.

Le Président SIMEONI

Je pense qu'on va offrir à Hyacinthe VANNI un bon gratuit au laboratoire d'analyse pour essayer de comprendre d'où vient cette « azzizume » permanent.

Le Président TALAMONI

Bien, merci pour ce bref débat et cette conclusion du président du Conseil exécutif. Après quoi, nous allons mettre aux voix le rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

(Abstention : le groupe « Andà per dumane »

Abstent : le groupe « Per l'avvene »)

Rapport suivant.

Rapport n° 2018/O2/347 : Budget supplémentaire 2018 du laboratoire d'analyses du Cismonte.

Le Président SIMEONI

Rien de particulier, le laboratoire d'analyses a continué à fonctionner sur la trajectoire prévue au BP, et ce BS l'entérine.

Le Président TALAMONI

Merci. La Commission des finances va peut-être faire un rapport oral, puisqu'il n'y a pas de rapport écrit.

Mme Anne TOMASI

Tout à fait, un **avis favorable de la Commission des finances**, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Pierre GIONGHA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Président, je voudrais savoir s'il y a une réflexion sur la fusion des deux labos qui n'ont certes pas les mêmes missions, mais qui ont des missions complémentaires et qu'il serait, à mon avis, bon de fusionner pour avoir une meilleure politique dans ce domaine.

Le Président TALAMONI

Réponse du président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Oui, je rappelle qu'on a aujourd'hui, trois laboratoires qui fonctionnent de façon séparée, les deux des anciens départements et celui de l'Office hydraulique. Donc bien sûr, il y a des situations, d'abord juridiques, qui ne sont pas les mêmes entre l'office d'un côté, et les conseils départementaux, il y a des pratiques et des champs d'interventions qui ne sont pas exactement identiques et il y a aussi des réalités humaines à prendre en

compte. Un audit, dans le cahier des charges, a été rédigé. Il va permettre de faire un point sur la situation des trois laboratoires et de proposer des pistes de convergence ou de mutualisation. Et donc, bien sûr, nous reviendrons vers vous avec ces éléments.

Il y a déjà, y compris des positionnements sur un certain nombre de marchés publics, etc., qui sont faits de façon commune.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

(Abstention : le groupe « Andà per dumane »

Absent : le groupe « Per l'avvene »)

Cinq minutes de suspension.

La séance, suspende à 18 h 10, est reprise à 18 h 45.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise, veuillez regagner vos sièges afin que nous reprenions nos travaux. U laziu di travaglia saldicci a dossu.

Rapport suivant, M. le Président du Conseil exécutif, si ça vous convient.

Rapport 2018/O2/321 : Actualisation du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

Le Président SIMEONI

Un certain nombre d'agents de la Collectivité ont réussi à différents concours, donc il convient bien sûr, de leur permettre de progresser, en conséquence, dans leur carrière.

Il s'agit donc d'un engagement conforme à notre logique de promotion et d'équité, à savoir les nommer, suite à leur réussite aux concours. Pour pouvoir procéder à la nomination de ces lauréats, il convient de modifier les postes en conséquence.

Je vous rappelle également qu'il s'agit d'une actualisation à moyens constants et non de création nette de postes qui impliquerait une augmentation des effectifs.

Donc, ces créations de postes permettront la nomination des lauréats, nominations qui, elles-mêmes, généreront des possibilités de promotions d'agents au moment des opérations d'avancements et de promotions pour l'année 2018, examinées par la CAP de fin d'année 2018, plus 4 puéricultrices, au titre du recrutement extérieur, puisqu'on n'avait pas les ressources en interne.

Par ailleurs, je vous indique que, lors d'une prochaine session de notre Assemblée, le tableau des effectifs de la Collectivité fera l'objet d'un toilettage à l'occasion duquel les postes surnuméraires créés dans le cadre de la bourse à l'emploi et auxquels nous n'aurions pas eu recours, suite aux nominations opérées par l'autorité, feront l'objet d'une suppression.

Enfin, dans le cadre d'une demande de changement de filière effectuée par un agent en poste au laboratoire Pumonte, au sujet de laquelle la

CAP compétente a déjà émis un avis favorable, il convient de créer un poste d'adjoint technique.

Voilà ce que je voulais vous dire. 35 postes et autant de suppressions correspondants aux postes laissés vacants par les agents dès lors qu'ils auront été titularisés dans la cadre de leur nouvel emploi.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Donc il y a un rapport oral de la Commission des finances

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la Commission des finances, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Je suis saisi d'un amendement de Valérie BOZZI, peut-être veut-elle nous le présenter ?

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président. Simplement une petite rectification, remplacer la mention « moyens constants » par « moyens humains constants » et non pas « moyens constants » puisqu'on sait que l'évolution des salaires est inévitable, notamment face à l'indexation.

Donc, il convient de préciser « moyens humains constants » et non pas « moyens constants ».

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. J'interroge le Président du Conseil exécutif sur cet amendement n° 1.

Le Président SIMEONI

Mais, excusez-moi, on ne peut pas amender le rapport ?

Le Président TALAMONI

Pardon ?

Le Président SIMEONI

C'est un amendement qui porte sur le rapport ou sur la délibération ?

Le Président TALAMONI

C'est au deuxième paragraphe et au sixième paragraphe, c'est au rapport.

Le Président SIMEONI

Moi je vous donne acte de cette précision, mais ce qui lie l'Assemblée, c'est la délibération. Mais pas de problème.

Le Président TALAMONI

Pas de problème. De toute façon, je crois que c'est une précision qui correspond à votre pensée. Voilà, mais ce qui va sans dire, va mieux en le disant.

Donc, je vais mettre cet amendement aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement proposé par Mme Valérie BOZZI est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant.

Rapport n° 2018/O2/323 : Cession de l'ancien dispensaire de Corti au profit du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, le CROUS.

Vous avez la parole, M. le Président de l'Exécutif.

Le Président SIMEONI

C'est une opération importante.

Donc, la Collectivité de Corse est propriétaire, par intégration, de l'ancien dispensaire départemental de Corti, puisqu'elle a été substituée à l'ex-Département de la Haute-Corse, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Collectivité.

C'est un bâtiment de 235 m² qui abritait jusqu'en 2016 les services du Pôle solidarité du Département de la Haute-Corse.

C'est un bâtiment ancien, édifié en 1960. Sa valeur vénale a été estimée par France-domaine, le 21 août 2017, à 290 600 €

Donc, il y a une présence d'amiante et de termites diagnostiquée par le cabinet Dolesi.

Le CROUS, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, a manifesté son intérêt pour ces locaux et souhaite s'en porter rapidement acquéreur afin de réaliser un projet de construction d'une résidence universitaire HQE, dont l'emplacement présente le sérieux avantage d'être entouré par l'université, le CROUS et des parkings, vous voyez où c'est, dans la descente, je dirai, pour aller au campus Mariani.

Le bâtiment qui serait édifié après la démolition de l'ancien dispensaire comportera cinq niveaux d'une superficie totale de 3 000 m², composée de 500 m² de salles de cours, de dix studios à destination des enseignants-chercheurs et de quatre-vingt-dix studios pour étudiants.

Je crois que le financement de l'opération est déjà bouclé, pour le CROUS.

Lors d'une de ses dernières réunions, le 15 décembre 2017, l'Assemblée départementale avait décidé de donner un accord de principe

pour la cession, en l'état, du bâtiment, au prix fixé par France Domaine, au profit du CROUS.

Dans le cadre de notre inventaire patrimonial, nous avons considéré que ce choix était le meilleur, plutôt que de continuer ou de chercher à implanter des services de la Collectivité, puisque c'est un bâtiment qui est trop petit en l'état et que la reconstruction nous coûterait beaucoup plus chère qu'elle ne va coûter au CROUS qui a son projet financé. Et pas besoin d'insister sur l'utilité stratégique de cette extension du parc, géré par le CROUS, au bénéfice des étudiants et des enseignants chercheurs.

Je vous demande donc, de confirmer la délibération de principe passée par le Conseil départemental de Haute-Corse, afin de permettre au CROUS d'avancer, et notamment de mobiliser les financements du CNOUS indispensables à la réalisation de son projet.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport écrit de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. le Président, merci.

M. ORLANDI s'est réjoui du fait que cette décision, bien qu'antérieure à la création de la Collectivité de Corse, ait été confirmée dans l'intérêt des étudiants et de l'Université de Corse.

La Commission des finances a émis un avis favorable

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Oui, Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je voudrais vous remercier de reprendre cette volonté de céder l'ancien dispensaire au CROUS. Il y aura un investissement de 13 M€ je crois, par le CNOUS. Donc, c'est important pour la communauté universitaire et donc merci de reprendre ce projet.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Donc, un mot de complément.

Qui veut intervenir ? L'Exécutif ? Non. Donc, je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant.

Rapport n° 2018/02/326 : Contrat de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre le Centre national de la fonction publique territoriale et la Collectivité de Corse

Le Président SIMEONI

C'est, bien sûr, un document stratégique puisque la formation est un enjeu majeur pour notre nouvelle Collectivité. Je vous rappelle que nous versons une cotisation annuelle de 950 000 € au Centre national de la fonction publique territoriale. Nous souhaitons que, bien évidemment, les prestations du CNFPT correspondent le plus étroitement possible à nos attentes et à nos besoins, notamment le développement des usages pédagogiques, les apports des outils numériques, etc.

Il y a eu un échange long avec le CNFPT pour la co-construction de ce plan de formation mutualisé. Ce travail a commencé en amont de la création de la nouvelle Collectivité de Corse et il débouche sur cette contractualisation qui va avoir pour objet, d'abord le développement des compétences des agents de la Collectivité, à titre individuel mais en phase avec les nécessités des directions et des services, ensuite et plus globalement, de permettre d'optimiser la mise en oeuvre du projet stratégique de la Collectivité, notamment à travers des formations indispensables aux encadrants, dans le cadre du management.

De façon plus générique, il y a aussi des programmes d'accompagnement au nouvel environnement institutionnel découlant de la fusion et de la création de la nouvelle Collectivité de Corse.

C'est dans cette vision globale que s'inscrit le plan pluriannuel soumis à votre approbation, un plan qui s'articule autour de 9 axes stratégiques :

- L'accompagnement de projets et la conduite du changement ;
- Une fonction managériale innovante ;
- Une qualité de service public valorisée ;
- La promotion de la langue et de la culture corses ;
- La préservation de la santé et le bien-être au travail ;
- La valorisation des ressources internes ;
- La fonction RH partagée : activer les leviers de la GRH ;

- Le développement d'une politique de développement durable commune ;
- Favoriser la progression sociale par le développement et la validation des compétences.

Le directeur général du Centre national de la fonction publique territoriale, M. Potier, est venu à Ajaccio en septembre 2018. Il a été reçu à la Collectivité de Corse et s'est engagé à attribuer des moyens supplémentaires tant sur le plan financier (au-delà de la cotisation réglementaire) qu'organisationnel puisqu'il s'agit d'un chantier pilote parce que c'est la première fois qu'une fusion de ce type est mise en œuvre dans l'histoire administrative et institutionnelle française.

Le Président TALAMONI

Merci. Il doit y avoir un rapport oral de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Non, il n'y a pas de rapport parce que les services n'étaient pas présents la première fois, ni aujourd'hui.

Le Président TALAMONI

Merci. La Commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

La Commission des finances a émis un avis favorable,
M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à qui la demande. Personne ne la demande. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/02/327 : Modification de la délibération n° 18/152 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 relative à la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, ainsi que des instances consultatives.

Le Président SIMEONI

Je pense que je vais représenter, peut-être dans le cours de la présente session, ce rapport en vous proposant deux délibérations distinctes. J'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec un certain nombre d'entre vous parce qu'au-delà de la mise en conformité, il y a quand même un problème politique.

Je m'explique, en deux mots. Ce sont de toutes petites sommes et ça joue à la marge, mais cette délibération est attendue parce qu'elle organise le fonctionnement au quotidien de notre institution.

Il y a un problème qui a été réglé et il y en a un autre qui continue de se poser, suite à des observations qui ont été faites par Mme la préfète.

J'ai bien sûr le plus grand respect à titre personnel, c'est une évidence, mais également, es qualité, pour la fonction de représentants de l'Etat, notamment dans l'exercice du contrôle de la légalité, mais je trouve que là, on va à un degré de contrôle qui pose un problème politique.

Premier exemple, celui qui a été réglé, la préfète m'a écrit pour dire qu'elle ne trouvait pas normal qu'on prenne en charge les frais de déplacements de représentants des associations corses de l'extérieur qui viennent siéger au Conseil économique, sociale et culturel, pour vous dire quand même le degré de détail dans lequel on est rentré du côté du contrôle de légalité.

J'ai fait remarquer par lettre, en réponse à Mme la préfète, que par définition, le représentant des Corses de l'extérieur, vivait à l'extérieur et qu'on ne pouvait pas le priver d'une prise en charge de ses frais de déplacement pour assister aux séances du CESEC. Sur ce point, je pense qu'elle m'a donné acte du bien-fondé de l'argumentaire, donc ça ne pose pas problème.

Par contre, Mme la préfète m'a fait remarquer qu'on ne pouvait pas prendre en charge les déplacements des membres du Conseil économique, social, environnemental de la Corse, ainsi que ceux de l'Assemblea di a juventu.

Il ne s'agit pas de faire des dépenses somptuaires. Mais je pense qu'à un moment donné, il y a une contradiction entre le fait de dire, « on a des institution consultatives qui doivent prendre toute leur place » et demander par exemple au CESEC de faire prendre en charge directement par ses membres un déplacement dont le principe serait incontestable.

Je vous propose de distinguer entre ce qui ne pose plus problème, première délibération, et ce qui continue à poser problème, mais de le valider quand même, en disant éventuellement à Mme la préfète que si elle considère que nous sommes dans l'illégalité, eh bien qu'elle saisisse le TA. Dans le temps de la saisine du TA, et sous réserve de l'appréciation juridique, nous aurons le temps de demander des adaptations réglementaires ou législatives qui permettent de faire prendre en compte ces déplacements.

En plus, ce qui me pose un problème, bien sûr qu'on statue sur des règles qui sont des règles à portée générale, bien évidemment, mais quand on voit par exemple la diminution drastique de toutes les charges générales, et notamment de tous les frais de déplacement de notre institution, on ne peut pas diriger le soupçon contre nous de vouloir être dans une course en avant. Je crois qu'il y va de la logique des institutions et de la crédibilité des institutions consultatives que de permettre la prise en charge des déplacements ou d'un certain nombre de frais pour leurs membres.

Je vous propose, pour qu'il n'y ait pas de difficultés sur la délibération princeps, de faire une première délibération et de compléter l'article 4 de la délibération qui modifie l'article 8 de la délibération précédente dans les termes suivants : « accepte de prendre en charge les frais de transport Corse/continent représentant, aux termes de l'arrêté du préfet de Corse du 21 février 2018 constatant la désignation des membres du Conseil, les associations qui participent au rayonnement de la Corse à l'extérieur ainsi que les frais de transport des membres de l'Assemblea di a juventu suivant des études ailleurs qu'en Corse ».

Le Président TALAMONI

Donc, deux délibérations.

Le Président SIMEONI

On ne fait qu'une seule délibération, me dit-t-on. L'administration me dit qu'on peut passer avec une seule délibération si cette proposition de modification est acceptée puisque la proposition passe outre les observations du contrôle de légalité.

Le Président TALAMONI

Alors, on en revient à une seule délibération, mais on a un amendement.

Le Président SIMEONI

Un amendement qui complète l'article 4 de la délibération.

Le Président TALAMONI

OK. Alors, cet amendement que vous avez sous les yeux, s'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je vais le mettre aux voix. Ah, si vous avez des choses à dire, il faut les dire, cher collègue, il n'y a pas de problèmes.

M. Hyacinthe VANNI

On s'est exprimé en commission et donc, on ne va pas refaire les débats. Je pense que les amendements iront dans le bon sens. En commission, on a été peut-être un peu plus durs en disant qu'on ne va pas s'exécuter dès que la préfète se lève de mauvaise humeur le matin... Bref, ça, ça a été expliqué par le président.

Ce que je veux dire, c'est qu'à un moment donné, dans cette délibération, soit on dit « définit nos besoins en termes de frais de déplacements qui correspondent à la réalité des choses », c'est-à-dire qu'on conventionne avec des hôtels et, à la limite, ça nous évite la paperasse et nos frais, on n'en parle plus. Derrière, il y a un travail à faire. La délibération, on va la voter aujourd'hui, mais il y a un certain

nombre de problèmes qui ne vont pas être réglés. Donc, ce travail, je pense qu'il faut le faire. Je ne sais pas à quel niveau, si c'est avec les présidents de groupes, avec l'administration, pour définir vraiment les besoins qui sont les nôtres en termes de frais de déplacement. Aujourd'hui, je pense que conventionner avec deux ou trois hôtels d'Ajaccio, si c'est possible, et les régler directement, ça nous évitera un certain nombre de paperasses et un certain nombre de choses. Cela correspond vraiment à nos besoins. Après, si on va nous augmenter de 10 €, passer de 60 à 70 €..Mais ça ne correspond pas aujourd'hui à nos dépenses réelles. On va le voter, peut-être que ça sera retoqué, mais ça ne réglerait pas le problème.

Le Président TALAMONI

Merci. Petr'Antone a demandé la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci. Dans le sens de ce qui a été exposé par le président du Conseil exécutif, nous étions intervenus en commission et nous n'avions pas participé au vote, dans l'attente d'évolution ultérieure. Nous considérons que, sur une partie du rapport qui intègre les observations du contrôle de légalité, on n'est pas dans le contrôle de légalité, on est dans le zèle.

C'est la raison pour laquelle nous estimions que nous n'avions pas à déférer aux injonctions de la préfète. Je m'explique : si l'Assemblée de Corse n'a pas la latitude d'organiser l'exercice des fonctions de conseillers au sein du CESEC ou de l'Assemblea di a juventu, non seulement on n'est pas dans l'autonomie politique pleine et entière, on n'est même pas dans la décentralisation, on est dans la chambre d'enregistrement. Ça, évidemment, politiquement, c'est une position que nous, nous ne pouvons pas avaliser.

Aujourd'hui, la position qui est proposée, elle est sage, c'est-à-dire que les points qui font consensus, et qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'institution, sont portés et ils ne posent pas de problème. Sur le reste, il faut aller au bout du débat. Mais nous, on ne va pas s'interdire d'organiser l'exercice du mandat d'élu de cette Collectivité, de cette institution.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Par rapport à ce sujet, si je ne me trompe pas, ça fait aussi référence au refus du contrôle de légalité de voir rembourser un élu qui, aujourd'hui, siègerait dans cette institution, qui serait muté, imaginons qu'il est haut fonctionnaire et qu'il aurait vocation à exercer à Paris.

On a, dans cet hémicycle, souvent rendu hommage à juste titre à un conseiller qui s'appelle Pierre CHAUBON, qui est conseiller d'Etat. On ne peut pas être conseiller d'Etat à Gualdaricciu, ce n'est pas possible. Donc, aujourd'hui, s'il siégeait encore sur les bancs de cette Assemblée, nous ne serions pas en capacité de lui payer ses remboursements pour venir siéger dans une institution où il a été régulièrement élu. Le fait d'avoir un bien dans le cap Corse, d'y payer ses impôts lui donne tout à fait le droit de siéger dans cet hémicycle. Là, il faudra aussi qu'on m'explique.

Après, je ne vais pas chercher à défendre l'Etat parce que je vais vous dire, ce que vous observez ici en ce moment même, je ne sais pas si ça peut vous rassurer ou vous inquiéter, ce n'est pas le lot de la Collectivité de Corse. Aujourd'hui, l'Etat a de moins en moins de moyens, ses fonctionnaires ont de plus en plus de temps aussi pour exercer ce contrôle de légalité sur les collectivités publiques, mais dans le moindre détail. C'est vrai qu'il me semble que, sur le sujet, on va franchement dans le détail.

Qu'il y ait des contrôles de la Chambre régionale des comptes, qu'on pointe demain le dysfonctionnement des choses de ce type, OK, mais qu'on nous empêche aujourd'hui de fonctionner normalement, je trouve que ça ne va pas dans le bon sens. Je crois qu'à un moment donné, il faut prendre le risque, comme je le dis souvent, d'aller devant la juridiction administrative pour être sûr de. Mais c'est quand même regrettable et je pense, sur ce sujet, puisque ça n'avait jamais été relevé jusqu'alors, et Pierre a eu l'occasion de siéger, ici, des années et des années, je trouve un peu regrettable...Alors, est-ce que le SGAC s'ennuie ? Peut-être, mais en tout cas, je crois que nous devons là-dessus, aller dans le sens de ce que préconise le président de l'Exécutif.

Le Président TALAMONI

Dans le prolongement de ce que vient de dire Jean-Charles ORSUCCI, dans le détail, on va dans le détail, mais surtout dans l'injustice parce que dans le détail, ça ne serait pas gênant. Mais dans l'injustice, parce que vous parliez de Pierre CHAUBON et c'est vrai que la question se poserait.

Mais très concrètement aujourd'hui, à l'Assemblée di a juventu, il y a un certain nombre d'élus qui font leurs études de l'autre côté de la mer parce que leur filière n'est pas représentée à l'Université de Corse. Donc, les exclure, ça serait une position qui serait politique et totalement injustifiée. Je crois que là, on rentre dans quelque chose qui n'est pas praticable et qu'il faut dénoncer avec force.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Le Président SIMEONI

Ça a été dit et je crois comprendre qu'il y a, sinon unanimité, en tout cas un accord qui dépasse les rangs de la majorité stricto sensu. On ne peut pas appeler les Corse de l'extérieur, les étudiants dont certains sont sur le continent ou à l'étranger, à s'impliquer dans la vie publique et ne pas leur donner les moyens minimum pour le faire, dans de bonnes conditions. Ou, de la même façon, ce n'est plus le cas aujourd'hui, si on avait un ou des collègues qui, pour des raisons professionnelles, sont sur le continent, on ne peut pas accepter qu'on ne prenne pas en charge leurs frais de déplacements pour assister aux sessions ou à la vie de l'institution.

Le Président TALAMONI

Merc. Je vais mettre aux voix, dans un premier temps, l'amendement n°1 du Conseil exécutif à son propre rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Je vois que certains n'ont levé la main à aucun moment ! Je suppose que c'était un vote « pour ».

L'amendement n° 1 du Conseil exécutif est adopté à l'unanimité.

Maintenant je mets aux voix le rapport ainsi amendé, et levez bien les mains.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/02/351 : Approbation de la décision d'acquisition par voie de préemption au titre des espaces naturels sensibles d'une parcelle cadastrée section Q N° 272 de terre sise à Bunifaziu, île de Cavaddu et pouvoir donné au président du Conseil exécutif de Corse pour signer l'acte authentique d'acquisition de ladite parcelle.

Il nous faut, préalablement, valider le délai abrégé, en application de l'article 40 du règlement intérieur. Je mets aux voix le délai abrégé de l'article 40 du règlement intérieur, c'est un préalable avant d'examiner le rapport.

Qui est favorable à la reconnaissance de l'urgence justifiant le délai abrégé ? Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est donc reconnu.

Nous allons demander au président du Conseil exécutif de présenter ce rapport.

Le Président SIMEONI

Le rapport soumis à votre approbation a pour objet la décision de préemption que j'ai été amené à prendre le 13 août 2018, en application des dispositions des articles R. 215-12 et R. 213-8 du Code de l'urbanisme relatifs au droit de préemption dans les espaces naturels sensibles, droit de préemption que j'ai également exercé au titre de la délégation d'attribution que votre Assemblée m'a consentie par sa délibération 18/023 du 16 janvier 2018.

Le bien concerné par cette décision de préemption consiste en l'état des renseignements contenus dans la déclaration d'intention d'aliéner, qui nous a été adressée le 21 juin 2018, par le notaire en charge de la vente. Ce bien est constitué d'une parcelle de terre sise sur le territoire de la commune de BUNIFAZIU, île de Cavaddu, cadastrée section Q n° 272, pour une contenance cadastrale de 3 hectares 33 ares 43 centiares, étant précisé que, au terme de la déclaration d'intention d'aliéner, ce terrain, je cite, supporte «*de vieilles bergeries d'environ 478 m² et une zone de stockage*», ce terrain constituant «*le lot numéro 66 de la zone d'aménagement concerté*» dite de l'archipel de Cavaddu.

Le prix de vente de ce bien, tel que mentionné dans la déclaration d'intention d'aliéner, s'élève à la somme de 2 M€

Sollicité par les services de la Collectivité de Corse en application des articles R. 215-6 et R. 213-21 du Code de l'urbanisme, le service local du Domaine de la direction régionale des finances publiques a rendu, le 19 juillet 2018, son avis sur la valeur vénale de ce bien l'estimant à la somme de 1, 940 M€ soit, à un epsilon près, 60 000 €, la valeur du prix de vente précisé dans l'acte de vente initial.

Je précise, et cette précision est d'importance, que cette estimation repose sur une hypothèse d'une constructibilité épuisée, le service du Domaine ayant précisé dans son avis que, en cas de possibilité d'édifier de nouvelles constructions, la valeur de cette propriété pourrait être portée jusqu'à la somme de 3 M€

Deuxième étape de ce processus d'instruction, concernant l'éventuel exercice du droit de préemption, un rapport environnemental que j'ai sollicité auprès de notre Direction générale adjointe de l'aménagement et du développement des territoires (rapport en date du 26 juillet 2018), qui a mis en exergue les caractéristiques suivantes, concernant la parcelle de terre, objet de la vente et, éventuellement, du droit de préemption :

- Cette parcelle est située dans une zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) de type 1 nommée « Iles Lavezzi » ;

- Deuxièmement, cette parcelle est sise au sein du site Natura 2000 « Iles Lavezzi, Bouches de Bonifacio », constituant une zone de protection spéciale (ZPS) pour des espèces protégées d'oiseaux induisant, à ce niveau, un véritable enjeu de préservation de cette faune.

- Troisièmement, cette parcelle est sise au sein d'un «espace proche du rivage» hors commune littorale.

- Quatrièmement, cette parcelle est sise au sein d'un espace remarquable ou caractéristique du littoral, pour une partie à l'est de la parcelle, espace remarquable au sens du PADDUC.

De plus, et indépendamment de ces caractéristiques, comme évoqué dans ledit rapport et repris in extenso dans la décision de préemption, « cette

parcelle de par sa superficie (3,3 ha), présente un enjeu de préservation de l'écosystème, de la qualité naturelle de ce site et de son paysage ainsi qu'un bon potentiel d'aménagement, de mise en valeur et d'ouverture (maîtrisée) au public à des fins pédagogiques ». Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L. 215-11 du Code de l'urbanisme, dans l'hypothèse où les bergeries en ruine édifiées sur ce terrain venaient à être conservées et réhabilitées (je précise que ce rapport a été rendu en l'état des déclarations mentionnées dans la déclaration d'intention d'aliéner), elles pourraient être affectées à un usage permettant la fréquentation du public et la connaissance des milieux naturels.

En outre, en application des dispositions de l'article L. 215-21 alinéa 3 du Code de l'urbanisme, il est envisagé « la mise en place d'équipements légers d'accueil du public, ou nécessaires à la gestion courante de ce terrain, ou à sa mise en valeur à des fins culturelles ou scientifiques. Enfin, il est également envisagé l'aménagement d'espaces de promenades et de repos ».

Voilà donc les éléments juridiques que l'on pouvait déduire des documents qui nous ont été transmis. Mais vous savez que la réalité matérielle de la situation n'est pas exactement celle-là. Voilà comment nous en avons eu une connaissance officielle.

D'abord, il importe de préciser qu'aucune visite sur site n'a pu avoir lieu avant la décision de préemption puisque, dans le cadre de la mise en oeuvre de ce droit de préemption, il n'est pas prévu de possibilité de proroger le délai de préemption, ni au titre d'une demande de visite, ni au titre de pièces complémentaires.

Néanmoins, les diligences sur pièces engagées par les services de la Collectivité de Corse, et notamment la consultation du site Google earth, ont permis de constater que les photographies du bâti apparaissant sur ce site ne semblaient pas compatibles avec le descriptif des bâtiments mentionnés dans la DIA, à savoir, manifestement, vu les photographies de google earth, ce n'était pas de bergeries en ruine dont il s'agissait.

Je précise également qu'aucune information précise et officielle sur la consistance et la nature réelle du bâti n'a pu être recueillie dans le temps du délai de préemption qui continuait à courir.

Quoi qu'il en soit, cette incertitude sur la consistance exacte du bien immobilier bâti n'était pas, à mon sens, en l'état, de nature à remettre en cause

la décision de préemption, et ce d'autant mieux que le délai pour exercer le droit de préemption n'était pas susceptible d'être prorogé. Autrement dit, il fallait décider, et décider en l'état.

Concernant le prix de vente par rapport à la situation urbanistique du bien, il était très légèrement supérieur à la valeur vénale estimée par le service local du Domaine dans l'hypothèse d'une constructibilité épuisée, et était notoirement inférieur, à hauteur d'un tiers, à celle retenue par ledit service en cas de possibilité d'édifier de nouvelles constructions.

C'est pourquoi, eu-égard à l'ensemble des éléments ci-dessus évoqués, j'ai été amené à prendre la décision d'acquérir cette parcelle de terre par voie de préemption, au nom et pour le compte de la Collectivité de Corse, pour un montant de 2 M€, à charge pour l'Assemblée de Corse de confirmer cette décision.

Je vous rappelle que les crédits nécessaires à l'achat de cette parcelle ont été inscrits au budget supplémentaire que nous avons adopté aujourd'hui.

Je vous précise également, pour être tout à fait précis, qu'en application des dispositions des articles R. 215-9 et R. 213-12 du Code de l'urbanisme, l'acte authentique de vente correspondant devra être régularisé dans un délai de trois mois à compter de la date de la décision de préemption. C'est pour cette raison que, dans la délibération, je vous demande également d'inviter Maître FORT, notaire, à instrumenter, conformément aux usages et aux règles de la profession. Ce qui veut dire que, si vous votez favorablement ce rapport et la délibération qui y est jointe, dès lors que l'acte aura été rédigé et que le prix aura été payé, la Collectivité de Corse sera définitivement propriétaire, sous réserves d'éventuelles actions contentieuses, de la parcelle dont il s'agit, à savoir pour l'essentiel, une parcelle non bâtie et pour le surplus, une parcelle bâtie supportant un bâtiment qui n'est pas une bergerie en ruine.

Pour être tout à fait précis et exhaustif, je tiens à porter à votre connaissance que, postérieurement à la notification de la décision de préemption aux parties, j'ai reçu un courrier, en date du 29 août 2018, émanant du co-gérant de la SCI s'étant porté initialement acquéreur.

Dans ce courrier, le co-gérant m'indique qu'un établissement de restauration, appartenant à une société tiers, la SARL PEFIL, est

effectivement implanté sur la parcelle, objet du droit de préemption, ceci aux lieu et place des « bergeries en ruine » mentionnées dans la déclaration d'intention d'aliéner.

J'ai pris acte de ce courrier, je l'ai transmis aux services de la Collectivité de Corse et à l'avocat de la Collectivité de Corse pour qu'il intègre cet élément nouveau dans la réflexion juridique à mener, dans le cadre de la suite de la procédure, mais je vous indique, et ce que nous sommes en train de faire maintenant nous le confirme, que j'ai considéré que cet élément n'était pas de nature à remettre en cause l'exercice du droit de préemption.

Pourquoi ? D'abord, je précise que ce droit de préemption n'a pas été exercé *intuitu personae*, c'est-à-dire qu'il aurait été exercé de la même façon quelle que soit l'identité du vendeur, quelle que soit l'identité de l'acquéreur et quel que soit l'exploitant de l'activité commerciale sise dans le bâti de la parcelle. C'est la première chose.

Donc, ce n'est pas un acte d'hostilité *intuitu personae*, c'est un acte de principe qui se fonde sur les considérations juridiques dont je vous ai exposé la teneur puisque nous sommes dans un cadre juridique qui est encadré, relatif aux espaces naturels et sensibles, ce que la parcelle en question est incontestablement.

Ceci étant, au-delà de cette considération juridique fondatrice de l'exercice du droit de préemption, il y a, bien évidemment et indépendamment de tout caractère *intuitu personae*, une dimension politique et symbolique, à l'exercice de ce droit de préemption, qui est non seulement assumée, mais revendiquée par le président du Conseil exécutif, par le Conseil exécutif de Corse, par l'ensemble de la majorité territoriale qui aura l'occasion de s'exprimer dans le cadre du débat, et au-delà de cette représentation institutionnelle, par toutes celles et tous ceux qui nous ont donné mandat de les représenter dans cette institution.

Pourquoi ? Eh bien, en quelques mots, je le redis, parce que l'île de Cavaddu a été, durant des décennies, le symbole outrancier et caricatural de la spéculation, du non droit, des dérives de toutes sortes. Depuis lors, il y a eu un certain nombre d'évolutions. La commune de Bunifaziu notamment, à sa place et avec ses moyens, a engagé un processus de retour à la norme urbanistique et environnementale. J'en donne volontiers acte à notre collègue qui est également maire de Bunifaziu, qui est ici présent. Je ne fais aucun procès

d'intention à celles et ceux qui sont concernés par l'exercice de ce droit de préemption.

Mais je dis aussi que, dans les conditions que je viens de rappeler et qui viennent compléter le fondement juridique de notre décision de préemption, cet exercice du droit de préemption, au-delà de ses considérations juridiques qui en caractérisent le bien fondé et qui organisent les aspects techniques et budgétaires de sa mise œuvre, a une dimension politique symbolique forte, essentielle à nos yeux parce qu'il acte la présence juridique de la Collectivité de Corse qui est pour nous, vous le savez, la dépositaire et la gardienne des intérêts matériels et moraux du peuple corse. Cet exercice du droit de préemption acte la présence juridique, physique de la CdC sur l'île de Cavaddu. Elle est donc la réaffirmation que cette île est partie intégrante du patrimoine collectif de la Corse et du peuple corse, et qu'elle a vocation à le redevenir et à le demeurer.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Il y a un rapport de la Commission des finances présentée par Mme TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

M. Jean-Martin MONDOLONI a souhaité poser deux questions. La première, portant sur la capacité éventuelle à dissocier la partie « restaurant » de l'emprise foncière, et la seconde, sur l'opportunité de voir la Collectivité intervenir en lieu et place du Conservatoire du littoral.

Le représentant des services a indiqué, dans une première réponse, que ce droit de préemption comportait une triple détente. En premier rang, la Collectivité de Corse, en deuxième rang le Conservatoire du littoral, et en troisième rang, la commune concernée.

Il ajoutait qu'en Corse, le Conservatoire du littoral n'avait pas de périmètre exclusif d'intervention. Dans le cas des espaces naturels sensibles, il ne saurait agir qu'après la Collectivité.

En réponse à la seconde question, il a rappelé qu'au moment de la prise de décision, la présence d'un restaurant dans cette parcelle n'avait pas

été portée à la connaissance de la Collectivité de Corse. Si elle avait pu, à la lecture de la photographie satellite jointe au dossier, émettre un doute quant à l'état réel des ruines, elle ne disposait ni d'un droit de visite, ni d'un pouvoir de suspension. De plus, aucune présence de locataire n'était indiquée dans la déclaration d'intention d'aliéner.

Le seul élément d'information fourni consistait en une indication de France Domaine, mentionnée au conditionnel et sans véritable localisation.

Mme Valérie BOZZI, faisant référence à une déclaration du président du Conseil exécutif selon laquelle il se réserverait le droit de revenir sur sa décision au cas où l'existence d'un restaurant serait avérée, a estimé que la Collectivité de Corse, qui n'a pas forcément les moyens d'investir 2 M€ dans l'achat d'un commerce, devrait plutôt s'en remettre au Conservatoire du littoral.

Le représentant des services a tenu à souligner d'une part, le fait que l'administration de la Collectivité n'avait pas eu connaissance de l'existence d'une telle structure lorsqu'elle avait instruit ce dossier, et d'autre part, que cette vente étant considérée « parfaite », on ne pouvait revenir dessus au niveau juridique.

Concernant le cas particulier du restaurant, il a précisé que le Code de l'urbanisme posait le principe d'une préemption portant sur des terrains nus, en l'assortissant d'une exception lorsque le terrain a une dimension suffisante pour pouvoir être ouvert au public et que son acquisition participe d'une démarche de protection de l'environnement. Dans ce cadre, on n'est pas obligé de détruire, une reconversion en structure d'accueil du public pouvant satisfaire à ces prescriptions.

S'agissant, de façon plus globale, de l'ilot de Cavaddu, il a indiqué que le président du Conseil exécutif avait donné consigne de surveiller attentivement le marché immobilier. A ce titre, l'administration reçoit beaucoup de déclarations d'intention d'aliéner qui, la plupart du temps, portent sur des appartements ou des villas qui ne relèvent pas du champ d'intervention voulu. En l'occurrence, le terrain avait une superficie de 3,3 ha, les constructions en ruine n'en occupaient que 380 m² et la surface du restaurant n'était pas reportée.

Enfin, la doctrine en la matière est que le bénéficiaire de la préemption garde un pouvoir d'appréciation.

Mme Valérie BOZZI, dans le même esprit, a fait observer que la Collectivité n'était pas tenue d'accepter le prix de vente.

En effet, l'évaluation de France Domaine faisait apparaître un montant allant de 1,9 à 3 M€ si le droit à construire était non épuisé. Il aurait ainsi été envisageable de réaliser une offre avec réduction de prix.

Ainsi, si la préemption a été réalisée à la valeur proposée, la vente est bien réputée parfaite et le vendeur ne peut plus se rétracter, mais cela signifie que le choix a été clairement fait de préempter à ce montant.

Le représentant des services a apporté trois éléments supplémentaires d'appréciation :

- l'estimation comportait une fourchette, 1,9 M€ dans l'hypothèse où les droits à construction seraient épuisés, mais s'élevant à 3 M€ en cas contraire,

- le vendeur ensuite, était en droit de retirer son bien de la vente, dès lors que l'offre du président du Conseil exécutif ne lui convenait pas et qu'il la refusait,

- enfin, la vente au prix proposé par le président du Conseil exécutif ayant été qualifiée de « parfaite » au sens juridique, le vendeur ne pourrait plus aujourd'hui se rétracter.

M. François ORLANDI a formulé, quant à lui, plusieurs observations.

Il a noté, d'une part, que selon l'option retenue (avec / ou sans droit à construire), l'estimation du prix de vente variait de façon importante.

Il a pu constater, d'autre part, que le Conservatoire du littoral achetait la plupart du temps à un prix sensiblement inférieur à la moyenne.

Et il en a déduit qu'il y avait matière à s'interroger sur la pertinence de l'acquisition, par une Collectivité de Corse intervenant en substitution des autres acteurs, d'un restaurant dépourvu d'existence juridique. Au cas où les droits à construire seraient épuisés, ne risquerait-elle pas, en effet, d'intervenir à un prix exorbitant ?

Dans ses réponses, **le représentant des services** a commencé par rappeler que l'instruction n'avait pas abordé la question du prix d'achat en termes de constructibilité, dans la mesure où l'exercice du droit de préemption par la Collectivité était motivé par une démarche de protection d'un espace naturel sensible. On s'est par conséquent basé sur les estimations fournies qui variaient tout de même entre 1,9 M€ et 3 M€, selon que des droits à construire resteraient ou non attachés à ce terrain, tout en sachant, d'ailleurs, que celui-ci demeurerait soumis aux classements « ZNIEFF » de type 1 et « Natura 2000 ».

S'il est vrai, par ailleurs, que le Conservatoire du littoral se caractérise par une politique d'acquisition, le plus souvent, à l'amiable et à des prix relativement bas, le différentiel existant ici n'en doit pas moins être rapporté au marché immobilier tel qu'il se pratique à Cavaddu. En l'occurrence, il ressort des déclarations d'intention d'aliéner que le terrain non bâti est mis en vente autour de 135 €/m², alors que la parcelle préemptée par la Collectivité le serait à un coût de 60 €/m² hors restaurant.

Enfin, l'avis de France Domaine a été retenu pour ce qu'il concernait les valeurs de non-constructibilité.

M. Jean-Martin MONDOLONI a pris acte de ces arguments et a nonobstant maintenu son interrogation initiale portant sur la destination finale d'un bien que la Collectivité pourrait peut-être rétrocéder, après achat, à une institution telle que le Conservatoire du littoral.

M. Petr'Antone TOMASI a souhaité rappeler qu'il y avait, certes dans ce dossier, des considérations juridiques, mais aussi des considérations politiques et d'opportunité.

Dans un premier temps, il a estimé que l'argument, selon lequel la Collectivité de Corse apparaîtrait en quelque sorte « hors-jeu » en intervenant à la place du Conservatoire du littoral ou de la municipalité, devait être écarté, pour des raisons de droit, d'une part et, d'autre part, parce que les deux autres institutions, préalablement contactées, lui avaient fait connaître leur intention de se refuser à préempter ce terrain.

Dans un second temps, il a rappelé la délibération par laquelle l'Assemblée de Corse avait entendu confier à son Office de l'environnement la gestion des terrains du conservatoire du littoral situés dans le périmètre de la Réserve naturelle des Bucche di Bunifaziu.

A son avis, non seulement la procédure sera respectée, mais encore, la préemption de cette parcelle s'inscrira dans les compétences de la Collectivité de Corse, au titre d'une stratégie globale de protection de l'environnement.

M. François ORLANDI a pris acte du fait que la Collectivité de Corse avait préalablement consulté les deux autres acteurs potentiels, sans que cela ne dissipe complètement l'impression qu'elle interviendrait en substitution.

S'agissant de l'hypothèse évoquée par son collègue, d'une rétrocession au bénéficiaire du Conservatoire du littoral, il a tenu à faire valoir que cet établissement n'avait pas le droit de gérer directement un territoire, sa vocation demeurant l'achat de terrains, pour les donner en gestion à des tiers.

Les services ont précisé que l'exercice du droit de préemption était motivé par le fait que cette parcelle figurait dans le périmètre d'une « ZNIEFF » de type 1, comme dans celui d'une zone Natura 2000, présentant un fort intérêt écologique d'après le musée d'histoire naturelle. Pour ces mêmes raisons, le Conseil départemental du Pumontu, précédent détenteur de ce droit, s'était porté acquéreur d'autres terrains à proximité. L'enjeu environnemental s'avère, par conséquent, incontestable.

Quant au projet d'aménagement, il a indiqué que le Code de l'urbanisme n'exigeait pas qu'il soit préalable, ni même concomitant, à la préemption.

M. Petr'Antone TOMASI a tenu à souligner, sur la forme, le fait que la Collectivité avait consulté les deux autres acteurs sans y être obligée et qu'elle restait libre, tout autant que la municipalité de Bunifaziu ou le Conservatoire du littoral, de définir sa propre doctrine d'intervention.

M. Hyacinthe VANNI, tout en remerciant les services pour la qualité de leurs réponses techniques, a mis pour sa part en exergue le fait qu'il s'agissait là, d'un choix éminemment politique.

La décision d'agir de la Collectivité résulte, d'abord, du refus indiqué et par la commune concernée, et par le Conservatoire du littoral, de faire jouer leur droit de préemption, ensuite, des enjeux stratégiques liés à la protection de l'environnement corse dans un endroit particulièrement

emblématique. Elle s'est effectuée, de surcroît, dans la plus grande transparence.

Aussi convenait-il, selon lui, de se féliciter de pouvoir agir, aujourd'hui, dans les règles de droit. C'est l'ADN de la majorité territoriale, que d'acquérir de tels espaces pour qu'ils deviennent des biens communs.

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Il y a également un rapport de la Commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Les commissaires ont tout d'abord souhaité bénéficier d'un éclairage technique et juridique sur le dossier.

Les réponses apportées les ont conduits à s'interroger sur la prise en compte des conséquences financières que pourrait avoir un contentieux relatif à cette préemption, principalement en raison des droits auxquels pourrait prétendre toute activité économique sise sur ce terrain.

Il a été indiqué que les informations accessibles au moment de la décision de préemption, déclaration du vendeur, du notaire et l'impossibilité d'accéder au site à ce stade de la procédure, ne permettent pas de conclure à une exploitation commerciale avérée.

Sur un plan plus général, la nécessité, soulignée par chacun, de rendre ce site accessible au plus grand nombre, par le biais de cette procédure de préemption, a amené certains commissaires à s'interroger sur la politique globale de préemption que la collectivité entend mener sur l'ensemble du territoire insulaire.

La Commission du développement économique a émis un avis favorable sur ce rapport.

(« **Pour** » : les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera ».
Absents : les groupes « Andà per dumane », « Per l'avvene » et « La Corse dans la République »).

Le Président TALAMONI

Merci. Sur ce rapport, la parole est à qui la demande. Oui, vous avez la parole.

Mme Paola MOSCA

Merci, M. le Président.

L'île de Cavallu a trop longtemps symbolisé la dépossession. A son échelle, elle représente ce qu'il pourrait arriver de pire en Corse, ce que nous ne voulons pas, ce que le peuple corse a toujours rejeté avec force, conviction et courage.

Surnommée « l'île des milliardaires, des mafieux italiens, des affairistes de tout genre, des avocats véreux », elle fut également le lieu de certaines dérives de Corses peu scrupuleux.

Symbole outrancier caricatural de ce qui se passe sur l'île, Cavallu est soumis à la spéculation immobilière, à la dépossession foncière, et interroge sur le rôle des services de l'Etat.

L'île de Cavallu synthétise l'ensemble des problèmes qui ont touché notre île au cours des trente dernières années : des capitaux internationaux très douteux, des logiques de non-droit, des constructions sans permis, sans règles, des concentrations de groupes mafieux. Ceci constitue, malheureusement, une liste non exhaustive.

Cavallu, c'est aussi un échec urbanistique, c'est une zone de non droit construite autour d'une logique uniquement spéculative. Qu'en est-il de la loi, et notamment de la loi littoral ? Cette loi qui ne devrait pas permettre une désorganisation foncière démesurée sur un site où s'exercent de très nombreuses protections.

Qu'en est-t-il de la zone Natura 2000 ?

Que cet exemple nous ouvre les yeux, si nous ne voulons pas que notre terre serve de copie à ce désastre écologique et humain, à cette terre sans âme et sans culture.

La Corse s'est dotée d'un PADDUC pour lutter contre la spéculation immobilière et protéger l'environnement. La Collectivité de Corse doit donc être la cheville ouvrière d'un programme de réhabilitation. Le problème de l'urbanisation de l'île de Cavallu doit être réglé dans la concertation, dans le sens de l'intérêt général, pour éviter les pressions mafieuses et les appétits des spéculateurs qui n'ont pas de place dans une Corse libre, souveraine et juste, celle que nous voulons laisser à nos enfants.

Par l'acte fort de notre majorité, par la voix du président de l'Exécutif, Gilles SIMEONI, qui a exercé le droit de préemption de la CdC, la puissance publique reprend pied sur l'île de Cavallu. C'est pour nous un acte hautement symbolique car laisser Cavallu aux spéculateurs, c'est renier tous ses sacrifices consentis, depuis quarante ans, par le mouvement national et par le peuple corse en général pour la préservation de la terre, les vies sacrifiées, les années de prison.

Au-delà de la symbolique, c'est un acte politique majeur. Il représente le retour de la légalité, le retour du lieu public, le retour de cette propriété commune. A nostra terra, quella di tutti i Corsi ci permette di sperà chì Cavallu sia è firmessi pè sempre un territoriu isulanu parva l'altri chì st'isulella ùn sia mai più l'urfanella di stu mare. À ringraziavi.

Le Président TALAMONI

À ringraziavi assai. D'autres demandes de prise de parole ?
Vous avez la parole.

Mme Anne-Marie PIERI

Merci, M. le Président.

Je vais surtout me positionner du point de vue de la DIA. Je comprends, j'entends bien l'acte symbolique, je vois ce que ça représente.

Mais mon inquiétude, c'est au niveau de cette déclaration d'intention d'aliéner qui a été faite, alors qu'il y a visiblement un commerce sur le site. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les commerçants qui exercent, quand il y a une vente, en matière de murs, ont un droit de

préemption, c'est-à-dire que le locataire, le commerçant a un droit de préemption sur les murs.

Ce qui me fait un peu peur, dans cette DIA qui a été faite, qui est une DIA globale, qui ne parle pas de ce commerce, c'est que demain, on vienne vous chercher... Non, mais moi, simplement, je vous alerte, après, c'est votre choix. Demain, que vous n'ayez pas des indemnités importantes à verser à ce commerçant qui aura été évincé, parce que dans le principe, s'il n'y avait pas un droit de préemption, il aurait droit à une indemnité d'éviction. Nous sommes d'accord ?

Aujourd'hui, il y a un droit de préemption du restaurateur sur les murs. Ça n'existait pas et donc, c'est ce que je crains. Après je comprends la symbolique. Mais je ne voudrais pas que vous partiez... que vous engagiez la Collectivité au-delà du possible parce que le prix est déjà important. Peut-être aurait-il été judicieux de dissocier la partie bâtie commerciale, du surplus du terrain, de faire deux lots, ou alors une possibilité d'indiquer ce droit réel, en indiquant le prix et la DIA, à ce moment-là, elle aurait été présentée de façon globale.

Donc, la personne qui exerce l'activité aurait été tenue d'acquiescer, dans le cadre de la DIA que vous présentez, sur la totalité du prix. Elle n'aurait pas eu le choix de scinder. C'était peut-être une possibilité.

Moi, je vous alerte là-dessus. Voilà, c'est mon approche professionnelle. Merci.

Le Président TALAMONI

Mais ici, nous n'avons que des approches politiques, chère collègue !

La parole est à Jean-Charles ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président de me donner la parole.

Avant toute chose, je tiens à préciser que je m'exprime dans cet hémicycle au nom de l'intérêt général de la Corse, et il ne doit prime, ici, que l'intérêt général de la Corse.

Le fait est que je suis, quand même aussi, le maire de la commune de Bonifacio. Il est difficile, dans ces cas-là, d'abandonner une casquette au profit de l'autre, il est difficile de ne pas mettre sur la table un certain nombre d'éléments. Effectivement, je vais faire aussi une approche qui est une approche communale.

Petite parenthèse d'ailleurs, Président, je voulais vous le dire, vous avez rappelé, il y a quelques jours, mon appartenance à un syndicat étudiant nationalise, c'est vrai, vous avez parfaitement raison. Petite parenthèse, le leader charismatique de ce mouvement n'était autre que l'actuel président de l'Exécutif de Corse. Donc, si demain, on peut ensemble mettre sur la table, le soutien ou non au FLNC, on pourra en parler tous ensemble, ça mérite un vaste débat. Mais, ce n'est pas ce que je vais faire ce soir...

Le Président TALAMONI

Un débat qui m'intéresse beaucoup, d'ailleurs, à titre personnel...

M. Jean-Charles ORSUCCI

Justement, nous l'aurons tous ensemble.

Petite parenthèse aussi, ça me permet de dire à mon ami Hyacinthe VANNI, parce qu'effectivement, sur cette question ô combien symbolique, j'ai écouté avec attention ce que disait Hyacinthe dans sa commission et j'ai écouté avec attention aussi, ce qui vient d'être dit aussi, dans cet hémicycle. Ma connaissance du monde nationaliste de l'époque me fait dire qu'il n'y a pas que l'Etat qui a failli sur l'île de Cavallo. Il y avait des militants nationalistes, avec le certificat d'études ou un CAP de cuisine, qui exerçaient des fonctions de direction, avec des

salaires de ministre, sur l'île. Ça aussi, c'est la réalité historique de l'île de Cavallo. Je tiens quand même à le préciser.

Je le précise parce que Gilles SIMEONI, président de l'Exécutif, parfois dit « je ne comprends pas pourquoi Jean-Charles ORSUCCI est vexé sur ce dossier ». Alors, je vais lui donner l'explication pourquoi je suis vexé. Je suis vexé et je vais vous dire, j'étais encore plus vexé à la sortie de la commission que nous avons eue tout à l'heure parce que, à la rigueur, je comprends la logique de la majorité territoriale et bon nombre de ses arguments.

Je la comprends tellement que, premièrement, je remercie le président de l'Exécutif d'avoir mentionné, dans le rapport, le fait que la commune de Bonifacio, depuis dix ans, essaie de ramener, avec ses moyens, l'île dans le droit. Et c'est ça que je vis mal aujourd'hui, en tant que maire de la commune, c'est qu'il y a une réalité qui n'est pas souvent mise en avant.

Il y a eu deux occupations de la majorité territoriale, d'autres mouvements nationalistes et, à chaque fois, on dit « voilà, Cavallo, c'est l'île de toutes les dérives ». Ça a été l'île de toutes les dérives, je vous le confirme. C'est encore l'île de toutes les dérives.

J'aime bien mettre en avant ce que nous avons fait, y compris et surtout d'ailleurs, avec des membres de la majorité territoriale qui ont l'honneur de siéger avec moi sur la commune de Bonifacio.

Je vous le dis parce que, quand on est arrivés aux responsabilités, vous m'avez entendu le dire mais je tiens absolument à le dire dans cet hémicycle, ça a été un des engagements forts de ma majorité municipale, celle de mettre un terme aux dérives qu'avait connues cette île.

Qu'est-ce que nous avons fait ?

Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, il y avait un accord très clair entre la précédente municipalité et des groupes qui possédaient une grande partie de l'île et qui cherchaient d'ailleurs à me rappeler à l'ordre, je dis bien à me rappeler à l'ordre pour que j'autorise la construction de 10 000 m² sur cette île, ce que je me suis refusé à faire. Je tiens à préciser, aussi, que je me suis refusé à le faire, et là encore,

souvent, on pointe les dysfonctionnements de l'Etat. Bien sûr, il y a eu des dysfonctionnements de l'Etat, mais je vous l'ai dit ici, à mon avis, ils sont multiples et variés, sûrement des précédentes municipalités parce que Cavallo, c'est très, très ancien, de l'Etat, mais je pense aussi, de bon nombre d'acteurs qui, parfois, prétendent d'ailleurs être très vertueux.

Donc, en 2008, nous avons refusé les 10 000 m² supplémentaires. Il était prévu une station d'épuration, sur cette île, qui aurait dû être payée, à 70 %, par les deniers publics. Avec le sous-préfet de l'époque, nous avons dit aux copropriétaires qu'il était hors de question que nous mettions 1 € public dans la station d'épuration. Nous avons obtenu le paiement de cette station d'épuration, intégralement, par les copropriétaires, en refusant toujours les 10 000 m².

En matière d'acte symbolique fort, en arrivant aux responsabilités en 2008, j'ai cherché à récupérer la gestion du port de Cavallo. J'ai échoué juridiquement. Je le savais pourtant, et comme je vous le dis souvent, bien sûr qu'il faut tenter, même symboliquement, parfois des choses. Ça n'a pas coûté 1 € à la collectivité publique, mais j'ai cherché à récupérer la gestion du port.

Ensuite, j'ai cherché à mettre en œuvre, ce sur quoi je m'étais engagé avec ma majorité, à savoir stopper la construction sur l'île de Cavallo. Pour cela, j'ai engagé, de façon difficile, une modification du PLU. Cette modification, main dans la main avec l'Etat, avait pour objectif d'empêcher la construction sauf, je le dis par honnêteté intellectuelle et je le répète et je l'assume, sur les ruines qui étaient encore présentes sur cette île pour lesquelles nous avons pris le principe d'en faire démolir 90 % (je n'ai plus exactement le chiffre en tête, vous m'excuserez), pour pouvoir réhabiliter et faire de cette île qu'elle ne soit pas, contrairement d'ailleurs au mythe, cette « île de milliardaires », mais réhabiliter cette île qui, aujourd'hui, est loin d'être une île si vertueuse.

Nous avons donc fait cette modification du plan local d'urbanisme.

Je précise, élément important, cette modification du PLU n'a pas été attaquée par les associations pour l'environnement, pour être très clair, elle a été attaquée par deux continentaux. Petite parenthèse d'ailleurs, l'île est propriété, à 95 %, d'Italiens et même pas de Français.

Aujourd'hui, c'est 95 % d'Italiens. Mais, peut-être, les 5 %, malheureusement pour eux, je suis tombé sur leur terrain, ces deux personnes qui n'ont pas obtenu la constructibilité, dans cette révision du PLU, puisque nous gérons la totalité, ont attaqué la décision de modifier ce PLU. Sur ce, le commissaire du gouvernement, en première instance, a dit qu'il fallait souligner le courage politique de la commune de Cavallo. Malheureusement pour nous, juridiquement, nous n'avions pas blindé notre document et, en appel, nous avons perdu. Nous avons obtenu satisfaction en première instance, nous avons perdu en appel. C'est ce que nous avons cherché à faire.

Donc, c'est vrai que quand j'entends aujourd'hui, « c'est une île de non droit où on n'a rien fait », je ne le vis pas très bien. Je le dis parce que je souhaite qu'on insiste sur le fait que notre équipe municipale essaye, depuis longtemps, d'obtenir des résultats et elle les a obtenus.

Après, vous dire qu'aujourd'hui, il n'y a pas de dérives urbanistiques, ce serait vous mentir. Il faudrait que je laisse, en permanence, trois policiers sur l'île de Cavallo, pour surveiller, toutes les cinq minutes, un gars qui a envie de faire trois parpaings par ici, quatre parpaings par là.

C'est vrai qu'il y a encore des tentatives d'empêcher les gens d'accéder au domaine public de l'île. Peut-être, à regarder de près, ils ne sont pas forcément proches politiquement, encore une fois.

J'ai été vexé parce que, tout à l'heure, en commission, lorsque M. CECCOLI, pareil, va dans le sujet en disant « le problème de la Corse, c'est l'île Cavallo, l'accession à Cavallo » eh bien, cela nous met un peu hors de nous.

Je vais vous dire, je suis vexé en tant que Bonifacien, parce que, c'est vrai, je vous le dis, les Bonifaciens en ont un peu assez que systématiquement, tous les symboles de la Corse, ils soient sur la commune de Bonifacio, que demain, le problème de la spéculation foncière en Corse va être résolu, que le problème de la dérive mafieuse va être résolu, que tout va être résolu sous prétexte qu'on aurait réglé les problèmes à Cavallo.

Nous, c'est vrai que ça nous embête un peu quand on observe ce qui se passe sur le linéaire insulaire corse, lorsque l'on observe les dérives mafieuses partout en Corse et qu'on entend beaucoup moins de choses, et qu'on voit beaucoup moins d'actions.

Donc, dans ma remarque, il y a, à la fois, ce constat et des interrogations. Nous, on se pose la question : pourquoi cette préemption, à ce moment-là, sur cette île ? Président, tout à l'heure vous disiez très clairement : « voilà, je vous explique que c'est symbolique, que c'est la majorité territoriale ». J'observe quand même, je vous le dis, que j'ai vu un soutien éminent de la majorité territoriale en la présence de François ALFONSI, ancien député européen, nous expliquer que c'était pour mettre fin aux logiques d'oligarchie sur la Corse. Est-ce que c'est ça la question que je vous pose ? Est-ce que c'est ça ?

Moi, je n'ai pas vocation, aujourd'hui, à gérer ce problème sur un droit de préemption. Je suis prêt à ce qu'on mette sur la table, ici, dans cet hémicycle, de façon beaucoup plus large, oui la question se pose en Corse, mais elle ne doit pas se faire de façon indirecte, elle doit se faire de façon directe, politiquement, on doit en parler tous ensemble. C'est important.

Je le redis parce que je n'ai pas, et je le répète avec insistance, vocation, ici, à défendre le vendeur ou l'acheteur. C'est leur problème, ce n'est pas mon problème. Que l'on soit bien clair sur le sujet.

Là où je m'interroge, le conservatoire du littoral est interpellé sur la question, il vous explique qu'il n'a aucun intérêt à le faire. Je me pose la question. Je regarde l'île aujourd'hui, dans sa globalité, j'ai dû mal à comprendre le pourquoi du comment.

En tout cas, je voudrais que vous m'éclairiez, c'est quoi la suite ? C'est, vous faites jouer le droit de préemption sur tout ce qui va se passer en matière de spéculation à l'échelle de l'île de Cavallo ? De la commune de Bonifacio ? De la Corse où, partout, il y a des phénomènes de ce type qui peuvent se poser ? Vous dites « je fais fi du pétitionnaire ». Pour une fois, à l'inverse, on avait un Corse qui rachetait à un italien. J'ai envie de vous dire, c'est peut-être ça qu'il faudrait qu'on arrive à obtenir aujourd'hui, c'est que ce soit des Corses qui reprennent en main cela.

Autre question fondamentale, en tant que maire, j'ai besoin de savoir ce que vous voulez faire de ce restaurant. Je le dis, ici, on ne peut pas dire qu'on ne sait pas, il a quarante ans le « restaurant des pêcheurs » sur l'île de Cavallo. Vous expliquez dans le rapport (et là, je trouve que c'est limite) « on ne pouvait pas accéder ». Bon, il y a des navettes toutes les cinq minutes, vous les avez prises, M. le Président, je vous ai vu un jour vous balader en navette, sur le bateau... ce n'est pas une critique, j'ai juste fait le constat que vous aviez pris le bateau...

Le Président SIMEONI

Oui, mais précisez, j'ai pris le bateau pour aller occuper.

M. Jean-Charles ORSUCCI

C'est exact, on s'était compris.

Le Président SIMEONI

Bientôt, on va me voir en train de manger de la langouste...

M. Jean BIANCUCCI

Et, il n'était pas seul.

M. Jean-Charles ORSUCCI

On est d'accord, exact.

Donc, il y a un restaurant. Si je n'ai pas vocation m'intéresser à l'acheteur et au vendeur, il y a quand même une entreprise locale avec une famille locale qui gère cet établissement. Qu'est-ce que vous voulez en faire ? Je vous pose la question.

Et si, demain, vous voulez les enlever de l'île et là, par contre, je le regrette parce qu'on a une activité commerciale qui fonctionne, qui fait vivre des familles, malgré tout, si vous décidez, quel coût ça va représenter pour la Collectivité ? Ça, c'est un fait.

C'est vrai qu'avec la question du rachat par la Collectivité, la question de la constructibilité ne se pose plus. Ça, c'est la bonne nouvelle, parce que je fais remarquer aussi qu'avec notre échec sur la modification du

PLU, concernant le PLU et le PADDUC, la zone reste constructible, ça je vous le confirme, aujourd'hui la zone reste constructible, nous ne sommes pas en espace remarquable, Président, seulement sur une toute petite partie de la parcelle, nous ne sommes pas en espace remarquable, au regard du PADDUC.

Une fois, je vous ai expliqué les raisons de notre vexation, et ça à la rigueur c'est peu important, je vous explique les raisons qui nous amènent à dire non à ce droit de préemption. Sur la logique du droit de préemption, si demain, il n'y a pas le restaurant et si ça ne coûte pas 2 M€, on peut vous suivre et on peut la voter, sans hésitation, cette délibération. La volonté de nous réapproprier un lieu symbolique, on peut vous suivre.

Mais, aujourd'hui, à 2 M€, je vous le dis, c'est l'élément clé pour nous, on ne va pas voter 2 M€ pour acheter un restaurant sur une parcelle de 3 hectares sur l'île de Cavallo.

Alors, j'ai du mal à tomber dans la démagogie parce que ce n'est pas le genre de la maison mais, Président, vous le savez, aujourd'hui, sur la précarité, sur la santé, moi je pense que 2 M€ c'est peut-être quatre appartements thérapeutiques à Marseille, 2 M€ hier nous nous sommes fait encore « reprendre de volée » par les socioprofessionnels au Conseil de surveillance d'Air-Corsica, c'est des moyens supplémentaires donnés à l'Agence du tourisme de la Corse qui a des moyens faméliques pour faire sa promotion, 2 M€ c'est une somme qu'on peut donner au docteur PERNIN pour mener des actions concrètes au profit des Corses, 2 M€ ça nous évite de nous faire interpellé quand nous allons voir un match du Gazelec volley d'Ajaccio ou toutes ces associations qui travaillent pour l'intérêt de la Corse.

Nous, aujourd'hui, ce vote « contre », c'est sur cette somme. Si c'était 200 000 €, on vous aurait dit : « allez, banco, à l'échelle de la Corse, c'est jouable », 2 M€ ce n'est pas neutre. Quand vous nous expliquez, à juste titre, que les contraintes budgétaires sont fortes, qu'il est difficile de mener des politiques ambitieuses, qu'il faut faire attention à l'utilisation du moindre euro. On n'est pas dans la politique du symbole. Oui, elle existe la politique du symbole, si elle ne coûte pas chère, l'enlèvement d'un drapeau, ce n'est pas grave, c'est juste l'enlèvement d'un drapeau, même si pour moi c'est un peu désolant, mais économiquement, pour la Corse et pour le citoyen de la rue, ce n'est pas grave. 2 M€, c'est grave.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, je réagis un petit peu par rapport à cela, et c'est pour ça que nous voterons « contre ». Je le répète, l'élément clé, c'est les 2 M€, la vexation, je crois que vous l'avez compris. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. M. CECCOLI, vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI.

Simplement, de manière dépassionnée, expliquer ce qui fait les fondements d'un raisonnement et ce qui fait la prise de position des uns et des autres, sans enlever au maire de Bonifacio ce qui lui tient à cœur, puisque c'est un territoire de sa commune, et je comprends, et je le comprends dans l'approche, tout simplement comprendre aussi que les gens peuvent avoir des approches différentes.

L'île de Cavaddu, je vais vous en parler de plusieurs manières, je vais vous en parler comme un père de famille qui va avec sa femme et ses deux enfant (puisque ça a été présenté d'une manière, je vais présenter de la vraie manière) et qui, un jour, débarque sur l'île, alors non pas pour aller, que sais-je, au restaurant ou autre, et qui voit fleurirent des petits panneaux, comme sur la pelouse à Paris que l'on peut voir, mais là, il n'y a pas marqué : « ne marchez pas sur la pelouse », il y a marqué : « propriété privée » et ça fait le tour. Et dès qu'on sort de la plage, on a ça. Moi, ce n'est pas forcément ce que j'ai envie de montrer à mes enfants quand je suis sur le territoire de la Corse.

Alors, je ne l'explique pas sur un ton de boutade, je l'explique sur le ton du vécu, c'est peut-être pour cela, et qui plus est, ce n'est pas notre groupe qui va décider, seul, de valider ce qui est déjà fait, de toute façon.

Donc voilà l'île de Cavallo, c'est ça et c'est une incompréhension qui dure depuis des années. Alors, c'est une incompréhension d'un démocrate qui ne va pas plastiquer l'île de Cavallo, mais quand il en repart, après avoir parcouru ces plages avec ses enfants, il a un goût... il n'a pas très bien su expliquer à ses enfants en bas âge, pourquoi. Voilà, c'est comme ça.

Alors, ne comptez pas sur moi pour vous dire : « l'Etat ». Bien sûr que l'Etat à une responsabilité, c'est une évidence, bien sûr que d'autres ont une responsabilité, sinon ça n'aurait pas existé, et bien sûr que ça n'est pas

l'actuel maire de Bonifacio qui porte cette responsabilité, chers collègues, mais c'est comme cela.

Donc après, il arrive une chose, aujourd'hui qui, par sa symbolique, peut quelque part mettre à mal ce que l'on vit mal depuis des années. Alors, on n'en meurt pas de ça, je vous le concède, mais on ne le vit pas forcément bien, encore une fois.

Et tout ça vient d'où ? Parce qu'on est en train de dire au président de l'Exécutif, je ne suis sûrement pas là pour le défendre, mais il faut quand même dire la vérité, on est en train de dire : « attention, vous prenez un risque juridique ». Mais le risque juridique, c'est celui qui a fait un faux, quelque part qui le prend, parce que quand on envoie un document où on indique que c'est une bergerie de 500 mètres carrés et où vous dites : « moi, je n'y suis jamais allé, là », que c'est un restaurant, moi je m'interroge quand même. Je ne pense pas que ce soit les services de l'Assemblée ou du président de l'Exécutif qui aient falsifié le document arrivé entre leurs mains, pour dire : « non, ce n'est pas un restaurant, c'est une bergerie ».

Donc, première chose que j'ai envie de dire c'est : « mais mettons les responsabilités où elles doivent être. Si quelqu'un a fait un faux, ce n'est sûrement pas la personne qui doit juger en fonction de cet élément, qui prend la responsabilité ». Ça, c'est premièrement

Deuxièmement, moi je ne veux pas savoir qui achète, qui a un projet privé... Alors, j'ai entendu beaucoup de choses, d'un côté, on dit qu'on va le protéger mais, d'un autre côté, on dit que c'est aussi constructible parce que c'est tombé, alors que tu as défendu le fait que ça ne le soit pas. Mais le fait est qu'aujourd'hui, c'est constructible, donc il y a quand même la crainte que ce soit construit puisque ce que vous aviez préconisé est tombé.

Et je suppose que si on l'achète, ce n'est pas forcément que pour les oiseaux ou la nature ou le père de famille qui va se promener.

Donc, quelque part, encore une fois, sans polémique aucune, moi je pense que si demain il y a un bout de terre à Cavallo qui appartient à la Corse, mais la Corse dans le sens de la Collectivité de Corse, encore une fois ça ne change pas la face du monde, mais ce n'est pas forcément une mauvaise nouvelle. Et si on peut y faire des choses en rapport avec l'environnement, la protection, les SNIEF, tout ce qui va avec, enfin quelque chose, non pas parce que là-bas, c'est un terrain hautement sensible mais, quelque part, c'est

Cavallo et Cavallo, Dieu sait que c'est beau, comme beaucoup de choses à Bonifacio.

Donc, c'est vraiment une parole du vécu qui fait que, finalement, ce qu'a fait le président de l'Exécutif, de bonne foi, en ayant reçu un document... Après, est-ce qu'il a eu raison ? Est-ce qu'il a eu tort ? La majorité s'exprime, elle décide. Moi, en tout cas, je ne suis pas choqué, sur des éléments qui ont été transmis qui, apparemment, sont faux, ça me gêne de le dire parce que c'est grave de faire des faux, eh bien qu'une décision ait été prise.

Donc moi, je pense qu'au niveau de la Corse, ce n'est pas forcément une mauvaise chose. Après, au niveau de ce que décidera la Collectivité, ça lui incombe et au niveau de ce que décideront d'éventuelles juridictions, puisqu'il y aura sûrement recours, ça incombe aussi aux gens qui les feront. Mais voilà, je voulais dépassionner, Jean-Charles, et surtout expliquer simplement un point de vue qui n'est pas du tout dans la mise en cause du maire de Bonifacio, je ne me le permettrai jamais, et je n'assimile pas du tout cette affaire au maire de Bonifacio, je voulais simplement vous le dire pour moi, pas pour les autres. J'ai conscience de ce que représente d'être maire dans une commune comme Bonifacio et je pense qu'effectivement, la tâche elle est extrêmement rude. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Petr'Antone TOMASI, vous avez la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président. Je m'exprimerai donc au nom du groupe « Corsica libera » sur ce sujet. Je m'attendais évidemment à être en phase avec Paola MOSCA, mais saluer, de façon peut-être plus inattendue mais en tout cas avec plaisir, la position et l'honnêteté de François-Xavier CECCOLI sur ce sujet avec une intervention qui, de mon point de vue, est frappée du sceau du bon sens.

D'abord, il y a le principe, Cavaddu, chje a Corsica, c'est un morceau de terre Corse, un morceau de terre Corse et un morceau de l'archipel de Lavezzi et de la Réserve naturelle des Bouches donc elle est l'un des joyaux.

Ce joyau, sans procéder à un historique exhaustif, il a été privatisé par la logique de l'argent roi. Et c'est évidemment un modèle qui va à rebours du modèle que nous prenons.

Ce joyau, il a été frappé par les logiques, ça a été rappelé, de spéculation, de dépossession, de privatisation. Et sans mettre en cause qui que ce soit, la privatisation, aujourd'hui, elle continue. Elle continue et il nous semble que nous sommes dans notre rôle lorsque nous souhaitons rendre un morceau important de cette terre au patrimoine collectif de la Corse. Ça, c'est le principe.

Une préemption pour quoi faire ? Moi, j'ai écouté avec attention l'intervention de Jean-Charles ORSUCCI, notre collègue, qui est notre collègue mais qui est aussi, il l'a dit, le maire de Bunifaziu, et j'ai d'abord un élément de divergence en termes de lecture historique avec lui, sans doute, et j'ai une difficulté de compréhension.

La divergence historique et de lecture, elle porte sur le rôle du mouvement national dans cette affaire. Il le sait, il s'en doute. Nous, notre lecture, c'est que le mouvement national dans cette affaire, ses militants, en prenant des risques, ont agi en leur temps, et qu'ils ont mis par terre des villas, des constructions qui étaient autant illégales qu'illégitimes et ça, nous ne le renions pas, et ça, ça fait partie de notre histoire. Et en tant que représentant du groupe politique qui est le mien, il m'appartenait aussi de le rappeler ce soir.

Et puis, j'ai un élément d'incompréhension parce que, très honnêtement, j'ai trouvé la justification du vote de Jean-Charles ORSUCCI et de son groupe, assez laborieuse. Assez laborieuse pourquoi ? Parce que Jean-Charles ORSUCCI, lui-même, a rappelé les principes qui ont été listés par Paola MOSCA, par François-Xavier CECCOLI, et que je suis en train de lister : biens communs, refus de la privatisation, remise de l'ordre sur l'île de Cavaddu.

Et nous, nous croyons que face à cette situation, face aux échecs et aux difficultés qui ont pu être rencontrés, eh bien, il faut agir. L'Exécutif a dit, a posé la question : est-ce qu'il faut tout racheter sur Cavaddu ? Il y a eu un certain nombre de ventes qui ont été examinées, qui ne correspondaient pas à un projet de développement, d'ouverture au public, de restitution de la terre Corse aux Corses. La Collectivité n'a pas agi. Ici, elle agit, nous le pensons, parce qu'il y a un intérêt qui est un intérêt public.

Jean-Charles ORSUCCI faisait référence à la gestion du port, on peut saluer son initiative, malheureusement inaboutie, de restituer à la puissance publique la gestion du port. Moi, je vous invite à vous rendre sur le site Internet du port de Cavaddu, domicilié, c'est vrai, en Italie. Ce site Internet, qu'est-ce qu'on vous en dit, lorsque vous regardez le descriptif ? Ce qui rejoint d'ailleurs, le ressenti de notre collègue CECCOLI : « Cavaddu, île privée, dont la sécurité constitue un atout supplémentaire et un gage de sérénité ». On comprend ce que ça veut dire.

Face à cette situation, nous, nous pensons qu'il faut que la puissance publique reprenne pied. Reprenne pied, tout simplement en rendant à Cavaddu sa vocation première. Ce même site du port de Cavaddu insiste sur le caractère exceptionnel du lieu, le fait qu'il soit situé dans la Réserve naturelle des Bouches, eh bien la politique que l'on applique à travers la Collectivité et l'Office de l'environnement de la Corse dans la Réserve naturelle des Bouches, il faut qu'elle s'applique aussi à Cavaddu, ce n'est pas simplement un label et un produit d'appel pour gens fortunés. Il faut que la politique environnementale de la Collectivité, elle trouve des actions opérationnelles et des mises en œuvre, il faut que ces sites soient ouverts au public, aux jeunes Corses, aux écoles, aux touristes pourquoi pas, qui débarquent sur Lavezzi avec un problème de surfréquentation qui a été pointé du doigt par l'Office de l'environnement et par notre majorité.

Il faut que, dans le cadre du plan de gestion de la Réserve nationale des Bouches, il y ait un débarcadère public sur Cavaddu, qui ne soit pas soumis aux desiderata et aux logiques privées, et ça je pense que c'est une logique qui peut être partagée et qui va dans le sens de l'intérêt de la Corse et de l'intérêt des Corses.

J'en aurai terminé en disant qu'à l'écoute du rapport de la Commission du développement, certains de nos collègues s'interrogeaient sur la cohérence de la politique de la Collectivité en matière foncière, et de sa politique de préemption

D'abord, un élément. Nous, nous sommes convaincus que la préemption publique ça ne peut pas être l'alpha et l'oméga de la lutte contre la spéculation, un, pour des raisons de rationalité et de réalité économique, la Collectivité n'a pas les moyens de courir partout après la spéculation et puis pour des raisons éthiques parce que l'argent public n'a pas vocation, en permanence et en général, à se substituer et à lutter contre la logique

spéculative. Mais ça, ça ne veut pas dire qu'il ne puisse y avoir de politique volontariste en matière de préemption, quand derrière il y a un projet d'intérêt public.

Et donc, je le dis à ceux qui s'interrogent sur cette opération en disant, avec un peu de démagogie, oui c'est vrai : « vous rachetez un restaurant sur Cavaddu, c'est un one-shot, c'est du symbole ».

Vous êtes quand même mal tombés parce que, dans quelques minutes ou dans quelques heures, on va quand même étudier un rapport sur la provision du fonds foncier de la Collectivité et de l'ODARC, pour avoir justement cette politique d'intervention publique au bénéfice de la terre corse et au bénéfice de la redistribution et de la production.

Donc nous, on dit une chose simple, on se bat pour une politique foncière ambitieuse et nationale, on se bat pour le statut de résident et la citoyenneté, aujourd'hui on n'est pas prêts de l'arracher dans les mois qui viennent vraisemblablement, mais est-ce que ça veut dire pour autant qu'il ne peut pas y avoir de politique nationaliste de la terre ? Oui, il peut y avoir une politique nationaliste de la terre et cette action, et ces actions (j'y adjoints, bien volontiers, le rapport qui sera présenté par Lionel MORTINI, tout à l'heure ou demain) en font parties.

Donc, pour toutes ces raisons, nous voterons évidemment ce rapport, M. le Président, et puis au-delà du vote du rapport, nous croyons que nous nous situons précisément et dans notre rôle, et dans notre mandat, et nous croyons que c'est un geste positif à l'intention de l'intérêt public Corse. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Nadine NIVAGGIONI a demandé la parole et Pierre GHIONGA également.

M. Pierre GHIONGA

Je laisse volontiers la parole à Nadine, si elle veut parler avant moi.

Le Président TALAMONI

Par galanterie, c'est bien. Donc, Nadine NIVAGGIONI.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci. Cavallu, qu'est-ce que c'est ? Ce n'est pas qu'une terre dont on parle à travers la spéculation seulement, ça a été aussi, pendant des siècles, le trait d'union entre la Sardaigne et la Corse. C'était un peu « les pas chinois » entre la Corse et la Sardaigne. On passait de Piantarella à Cavallu, Lavezzi, la Sardaigne, ça a été un chemin aussi entre la Corse et la Sardaigne, un chemin historique. Donc, on ne peut pas aujourd'hui oublier tout cela.

Qu'est-ce que c'est aussi Cavallu ? C'est aussi des vestiges inestimables. Aleria a ses vestiges, d'autres sites ont leurs vestiges, Piantarella a ses vestiges, mais on a des vestiges sous-marins qui n'existent nulle part ailleurs, et tu le sais, nous sommes peu à connaître Cavallu. Et ce qui est grave, c'est que les Corses ne connaissaient pas Cavallu. Les Corses ont commencé à connaître Cavallu grâce à la revendication nationaliste, avant ça les Corses ne connaissaient pas Cavallu. Et, aujourd'hui encore, les Corses n'ont pas eu accès à Cavallu, très peu sont allés sur l'île.

Aujourd'hui, la démarche du président de l'Exécutif va permettre aux Corses, et aux autres aussi, enfin, de découvrir cette île qui est la leur. Donc, c'est important pour nous, que les Corses connaissent cette île.

Et je reviendrai sur les vestiges, ces vestiges qui sont enfouis à quelques mètres de l'eau, on les voit puisque c'était une carrière où les romains venaient chercher de la pierre et qu'ils ont transportée d'un îlot à un autre, jusqu'en Italie. Et, d'ailleurs, la colonne de Bonifacio, quand on monte à la vieille ville, est extraite de Cavallu.

Donc ça, on ne peut pas le nier. Et quand on met des pancartes, comme le disait tout à l'heure François-Xavier CECCOLI, ça veut dire que nous n'avons même plus accès à notre culture, c'est ça qui nous est aujourd'hui, arraché. Aujourd'hui, il y a Sperone qui n'est plus accessible, il y a Cavallu qui n'est plus accessible, donc une grande partie de l'extrême sud, la pointe de l'extrême sud qui n'est plus accessible. Nous ne pouvons pas admettre cela, c'est une terre qui nous appartient.

Et moi, à la question que tu poses : « c'est beaucoup 2 M€ », je dis : 2 M€, vous savez ce que c'est à Bunifaziu ? C'est le quart d'une villa. Vous savez ce que c'est aux Lavezzi ? C'est le quart d'une villa. Parce que les villas qu'il y a là-bas, elles coûtent plusieurs millions d'euros, c'est ce que des dizaines et des centaines de Corses n'ont pas, si eux-mêmes achètent plusieurs

maisons. Ça, on ne peut plus l'admettre. Ce fossé-là, ce fossé social, nous ne pouvons pas l'admettre, c'est la caractérisation des riches et des pauvres. Pourquoi il n'existe pas de mixité ?

Et ce qui me fait le plus peur dans ta question, c'est lorsque tu dis : « mais qu'est-ce qu'il va y avoir après » ? Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que la peur du maire de Bonifacio, c'est qu'un jour, à partir du moment où des Corses, ou d'autres personnes, débarquent sur l'île, que les riches s'en aillent ? Est-ce que c'est ça ? Est-ce que l'on a peur du mixage de population ? C'est peut-être de cela qu'on a peur et c'est peut-être par-là que va passer la réappropriation de notre île. Mais je crains que ce soit ça, dont on ait peur.

Alors, moi j'ai regardé un peu, tout à l'heure, sur Google Earth, et je vous invite à le faire, regardez la parcelle de terre que ça représente, elle est très grande pour l'île et on peut y faire des choses, et les Corses et les enfants de Corse, de la maternelle jusqu'au lycée, en passant par le collège, ils ont à découvrir cette culture, ils ont à découvrir l'histoire de Cavallu.

Donc moi, je pense que c'est la première brèche, mais ça ne doit pas s'arrêter là. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Donc, il y a Petru GHIONGA et ensuite, avec sa concision habituelle, Hyacinthe VANNI.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président. Je m'exprimerai en tant qu'ancien président de l'Office de l'environnement de la Corse, de 2010 à 2015. J'ai eu le privilège de superviser la gestion de la Réserve naturelle des îles Lavezzi et j'ai toujours trouvé choquant que la partie terrestre de Cavallo soit inaccessible à nos équipes, avec le sentiment que l'on ne pouvait rien faire.

Or là, il y a une opportunité de reprendre pied sur Cavallo pour étendre la partie terrestre de la Réserve des îles Lavezzi, qui est de 79 hectares, qui passerait à 82 hectares 33 ares, mais surtout qui permettrait aux Corses et aux touristes, puisque que la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, qui était critiquée au départ, est une vraie réussite économique, Jean-Charles. C'est pour cela, que les 2 millions, à mon avis, ne représentent pas grand-chose parce que ça augmenterait l'attrait de la réserve, étendue à

Cavallo, et en plus dans le cadre de la création du futur Parc naturel marin des Bouches de Bonifacio, avec le Parc national de la Maddalena, qui est juste en face.

Donc, il y a une vraie opportunité et je pense qu'il ne faut pas laisser passer. Donc, M. le Président, rachetez cette parcelle, ça sera le début d'une nouvelle construction du Parc naturel marin des deux Bouches de Bonifacio. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a Hyacinthe VANNI, ensuite il y a Jean-Martin MONDOLONI, et puis il y a Valérie BOZZI.

M. Hyacinthe VANNI

Moi, je vais être très bref, comme à mon habitude, il ne s'agit pas de se fâcher avec Jean-Charles ORSUCCI, mais bien au contraire, d'aller l'aider dans ce qu'il a déjà entrepris et je comprends mal que tu le prennes de la sorte. On sait les efforts que tu as fait, Jean-Charles, et pour cause, ton adjoint à l'urbanisme fait partie de notre mouvance.

Mais, pour nous, aujourd'hui, au-delà symbolique, il y a une histoire, c'est-à-dire ce que j'ai l'honneur de représenter ici aujourd'hui, ce sont des gens qui se sont battus, qui ont tout sacrifié, leur travail, leur liberté et quelquefois, leur vie.

Et nous, aujourd'hui, on a la chance de pouvoir acquérir, aller se réapproprier ce que l'on nous a confisqué, légalement, sans aucune violence, et ça c'est une victoire pour nous, ça c'est une grande victoire, pour nous nationalistes, compte tenu, comme le rappelait Petr'Antone, notre histoire et notre passé, il semble que, pour notre part, on l'assume. Mais on assume aussi le fait qu'à chaque fois qu'il sera possible de se réapproprié une partie de notre terre confisquée, on le fera, on le fera à Cavallu, on le fera ailleurs.

Je pense que les Corses nous ont aussi fait confiance pour cela et je pense qu'on le doit à ceux qui se sont battus, à ceux qui se sont battus et qui ont tout sacrifié.

En tout cas, moi aujourd'hui, je suis vraiment fier qu'on puisse préempter sur ces terres. Pour nous, elles étaient perdues. Comme quoi, rien

n'est perdu, Jean-Charles, et dans la transparence, sans violence. C'est aussi pour cela qu'on s'est engagés aujourd'hui, c'est aussi pour cela qu'on a été élus. En tout cas, M. le Président, moi je me réjouis, je ne me félicite pas, je félicite ceux qui, avant nous, se sont battus, qui n'ont pas réussi, et nous, aujourd'hui, on est aux responsabilités et on réussit. Et ça, je pense que c'est un acte fort pour le mouvement nationaliste, et c'est un acte fort pour la Corse et pour les Corses.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Donc, Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. Il y a une charge émotionnelle sur ce sujet qui est assez palpable parce qu'elle fait remonter à la surface, je crois, des tensions toujours vives, à la fois sur le rapport à l'argent et sur le rapport à la terre, et on peut le comprendre.

Nous, on ne va pas participer à ce vote, on va vous expliquer pourquoi. D'abord, au bénéfice des explications que vous a données notre collègue, on pense que les choses ne sont pas abouties, du point de vue juridique, ça c'est pour l'aspect de droit. On pense que du point de vue de la destination du bien, le rapport n'est pas clair, je n'ai pas une réponse aboutie, une réponse définitive, une réponse affirmée sur ce que va devenir l'acquisition probable au bénéfice de la majorité. Et puis surtout, vous en faites un enjeu, manifestement, politique.

Mais si ce n'était que ça, puisque vous fonctionnez très régulièrement à coup de symboles, d'abord le symbole a un coût, comme aurait dit Dominique BUCCHINI, sur ces bancs, « un so mica bughjulle », alors c'est peut-être le quart d'une villa, ou la moitié d'une villa, on parle de nombre à 6 chiffres, ça fait cher le symbole !

Symboliquement, j'allais presque dire, si on arrivait à dépasser certaines tensions, certaines crispations, sur le principe de la réappropriation de la terre et sur le malaise qu'on a tous ressenti, évidemment, lorsque l'on s'est rendu, pour ceux qui ont réussi à y accéder en tout cas, sur cet endroit, on aurait pu se comprendre, mais l'exploitation symbolique qui va en être faite, et je comprends la position de Jean-Charles, il nous arrive d'être d'accord, vous allez faire de ces 2 hectares la figure de proue symbolique de la

réappropriation de la terre quand d'autres, dont Jean-Charles, ont déjà œuvré, et je comprends qu'il ait pu se sentir, sinon vexé, en tout cas marginalisé, lui qui œuvre quasi quotidiennement sur ce sujet, et c'est un peu facile à coup de 2 M€, dans une politique, mon cher collègue Petr'Antone, qui n'est pas seulement une politique nationaliste, d'ailleurs légèrement en contradiction avec ce que vient de dire Hyacinthe qui nous explique que « chaque fois que ce sera possible », ça, ce n'est pas une politique nationaliste, c'est une politique nationalisante, j'allais presque dire collectiviste, qui est aux antipodes de notre engagement public.

Nous, on pense raisonnablement que ce sujet-là a une trop forte charge symbolique pour qu'on puisse s'engager sans au moins lever et les aspects de droits, et les aspects d'opportunité et les aspects de moyens.

Le Président TALAMONI

Merci. Valérie BOZZI.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président. Alors effectivement, c'est une délibération aux forts symboles. L'île de Cavallo, ça a été dit et rappelé très brillamment, est l'île de tous les fantasmes et le symbole de la spéculation immobilière.

Effectivement, moi je rejoins la nécessité de se porter acquéreurs de cette partie de la Corse qui échappe, comme ça a été rappelé, à de nombreux Corses qui ne peuvent y accéder. Donc, sur ce point-là, sur le symbole et sur la nécessité de préserver cet espace remarquable, cette SNIEF, ces 3 hectares, évidemment qu'on peut se féliciter.

Mais je vais pondérer tout même ce propos parce que le symbole, effectivement, coûte cher et cette opération aurait pu devenir une opération aussi intéressante financièrement, parce que, malheureusement, on a fait abstraction de l'existence de ce restaurant. Il a été dit qu'on ne savait pas, mais quand même dans l'estimation des domaines du 9 juillet, l'estimation des domaines précise bien qu'il y a un restaurant, la SCI « la ferme », c'est précisé dans l'estimation des domaines.

Et aujourd'hui, et on a balayé la précision juridique faite par Mme PIERI tout à l'heure, mais effectivement il y a bail commercial, et il faudra verser une indemnité d'éviction à ce propriétaire, calculée sur la base

du chiffre d'affaires qu'il réalise. Et ça, on n'a pas dans le rapport, le calcul, le chiffre de cette indemnité d'éviction qu'il faudra verser. Donc, aux 2 millions, il faudra rajouter encore cette somme-là, donc le symbole coûte très cher.

On aurait pu dissocier les deux, le restaurant laissé au propriétaire privé et, en contrepartie, acquérir les trois hectares à un prix très largement inférieur à ces 2 M€ Et là, on avait une opération dont le symbole et la nécessité de préserver l'environnement était importante, et en même temps on réalisait une opération financièrement très acceptable pour la Collectivité de Corse.

Donc aujourd'hui, on fait abstraction de tout cela, on ne nous précise pas quel sera, finalement, le coût de cette opération, ni ce qui sera réalisé sur ces 3 hectares, donc le rapport n'est pas complet, à notre sens.

Le Président TALAMONI

Merci. Jean-François CASALTA a demandé la parole, mais il a droit à trente secondes parce que le temps de parole de son groupe est épuisé depuis fort longtemps.

M. Jean-François CASALTA

Je vous remercie de cette dérogation, M. le Président. Très rapidement, j'ai entendu, nous avons tous entendu la longue justification de Jean-Charles ORSUCCI, on comprend que c'est quelque chose qui lui tient à cœur, non seulement en tant que Bonifacien, mais aussi en tant que premier magistrat de cette commune. Mais je ne pense pas que, dans cet hémicycle, quelqu'un l'ait mis en accusation.

Sur l'acquisition, il n'est pas seulement sur le plan symbolique, effectivement le symbolique, c'est important, mais je crois que les orateurs qui m'ont précédé l'on l'expliqué parfaitement, il y a aussi un plan qui est un plan environnemental, il y a un plan qui est aussi un plan culturel, un plan historique.

Et pour répondre à la question de Jean-Charles ORSUCCI, et le président du Conseil exécutif complètera et précisera mon propos, pour la suite on n'a pas vocation, ce n'est pas dans nos missions, et pour répondre aussi à Jean-Martin MONDOLONI, à acheter toute la terre de Corse. Mais on a, pour mission, de préserver des parcelles de terre qui présenteraient un

intérêt caractéristique vraiment particulier quand la possibilité financière de le faire sera présente.

Pour répondre aussi au devenir de cette parcelle et au devenir de cette exploitation commerciale, j'ai entendu parler, moi je ne suis pas un spécialiste du droit commercial, mais j'ai entendu parler obligatoirement d'indemnité d'éviction. Je m'inscris en faux, non. L'action contentieuse, si action contentieuse il devait y avoir, n'est pas une obligation, l'important c'est la maîtrise du foncier, et ensuite il peut y avoir des conventions de gré à gré avec l'exploitant, tout dépendra des discussions et des négociations qui seront menées et qui seront précisées, je n'en doute pas, par l'avocat de la Collectivité.

Je vous remercie, M. le Président, j'espère avoir été assez bref.

Le Président TALAMONI

Bien. Alors, simplement quelques mots parce que, de mon point de vue, il n'y a pas grand-chose à rajouter, étant évidemment, comme vous l'imaginez, en parfait accord avec ce qui a été dit par le président du groupe « Corsica libera », Petr'Antone TOMASI.

Simplement dire deux choses, d'abord à l'adresse de Jean-Charles ORSUCCI, le maire de Bonifacio, qui ne siège pas dans cet hémicycle à ce titre, n'a été mis en cause par personne, ni sa bonne foi, ni son action comme maire. Ici, nous sommes tous des détenteurs de la légitimité publique Corse, nous sommes tous des représentants de la puissance publique Corse. Et c'est en conscience que nous devons voter, par-delà les irritations, les vexations réelles ou ressenties comme telles. Du reste, je crois que chacun doit s'interroger sur ce que nous sommes en train de faire.

Alors, c'est une position qui a été exprimée par l'Exécutif, par les groupe de la majorité, par d'autres élus, c'est une position qui peut se discuter, elle l'a été sur les plan juridique par maître PIERI, sur le plan politique par d'autres élus, elle peut se discuter, c'est une position pleinement, éminemment politique, c'est la position de l'ensemble de la majorité territoriale de la Corse aujourd'hui et c'est peut-être aussi la position de membres de l'opposition, c'est ce que nous vérifierons dans un instant.

Il faut prendre les choses sur le plan politique, certainement pas personnel parce qu'il n'en n'a jamais été question, jamais, à aucun moment. Je

crois qu'il faut simplement s'interroger en conscience, l'histoire de Cavallu, le présent de Cavallu, l'avenir de Cavallu, que voulons-nous et que faisons-nous ? C'est la question à laquelle nous allons répondre maintenant par le suffrage, par le vote.

Le président du Conseil exécutif va sans doute réagir à un certain nombre d'interventions.

Le Président SIMEONI

Répondre aux interventions, remercier les orateurs et dire, effectivement, le passé, le présent, le futur, que faisons-nous et que voulons-nous ?

Moi, je voudrais, pour ce qui nous concerne, dire effectivement la fierté collective qui est la nôtre de pouvoir nous apprêter à accomplir cet acte. Ça a été dit par chacun des orateurs de la majorité territoriale, Conseil exécutif, président de l'Assemblée de Corse ou conseillers territoriaux et conseillères territoriales, nous ne venons pas de rien, nous venons d'une histoire et aujourd'hui, par les voies de droit, au nom de la Corse et de la Collectivité de Corse, au nom du peuple Corse, nous allons prendre une décision que nous considérons essentielle.

Et je voudrais aussi m'adresser à celles et ceux qui font partie de l'opposition et qui se sont exprimés pour dire qu'ils comprenaient notre choix et que, peut-être, ils allaient le partager, et vous remercier sincèrement. Et m'adresser aussi, à celles et ceux dont j'ai entendu les réticences, vous dire que je voudrais y répondre, y compris au plan technique, juridique, financier et budgétaire, sincèrement, pour essayer de vous convaincre de voter. Je vais vous expliquer, le vote on va l'emporter avec une majorité, j'espère, élargie, mais sincèrement, je ne suis pas certain de beaucoup de choses, mais je suis certain qu'un jour, proche ou plus lointain, celles et ceux qui n'auront pas voté cette préemption, le regretteront, très sincèrement, même si je respecte le choix, je crois que si vous ne votez pas, un jour vous le regretterez vis-à-vis de vous-même, pas vis-à-vis de l'électorat, vis-à-vis de vous-même ou, éventuellement, vis-à-vis de vos enfants.

Alors, très brièvement, je reviens un instant, parce qu'il faut que les choses soient claires, moi dans cette affaire j'ai été très clair, nous l'avons été, nous continuerons à l'être, y compris dans les phases postérieures. Lorsque j'ai été destinataire de la DIA, il y a marqué sur cette DIA, « bergerie en ruine », il

y a un droit de préemption qui est exercé à titre premier par la Collectivité de Corse, et puis c'est un droit de préemption en cascade. Si la Collectivité de Corse ne l'exerce pas, c'est le Conservatoire du littoral qui peut le faire, s'il le Conservatoire du littoral ne l'exerce pas, c'est la commune de Bunifaziu qui peut le faire.

J'ai écrit, le 9 juillet, au Conservatoire du littoral, au directeur, pour lui demander ce qu'étaient ses intentions, pour lui demander, si je n'exerçais pas le droit de préemption, si le Conservatoire du littoral le ferait, autrement dit si je pouvais avoir la garantie que le bien resterait dans le domaine public pour le cas où la Collectivité choisirait de ne pas exercer son droit de préemption. Première question.

Deuxième question, à Jean-Charles ORSUCCI, j'ai écrit, mais surtout nos relations nous autorisent à avoir une relation directe, j'ai appelé Jean-Charles ORSUCCI, es qualité de maire, et je lui ai dit : « j'ai été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner, pour le cas où je n'exercerais au nom de la Collectivité de Corse et pour le cas où le Conservatoire du littoral, qui ne m'a pas encore donné sa réponse, n'exercerait pas, est-ce que la commune de Bunifaziu le fera ? Jean-Charles m'a répondu non et m'a donné les raisons qu'il a développées ici et que j'ai entendues et compris parfaitement. Je lui ai dit simplement que si lui ne le faisait pas et que le Conservatoire du littoral quelle que soit sa réponse, moi j'envisageais de le faire, à ce stade-là, et il m'a dit qu'à son avis, c'était une erreur. Ça, ce sont les choses comme elles se passent.

Le Conservatoire du littoral répond oralement aux services de la Collectivité de Corse, pour dire qu'il n'exercera pas son droit de préemption. Il n'écrit pas. Le 19 juillet, parce que le temps court, ce que je veux dire c'est que le temps du délai, c'est deux mois, deux mois qu'il ne m'est pas possible de suspendre parce que nous ne sommes pas dans un droit de préemption de droit commun, nous sommes dans le droit de préemption sur les espaces naturels sensibles. Lorsque je dis, Jean-Charles, qu'il n'y a pas eu de visite possible, je veux dire, il ne s'agissait pas de prendre un bateau et d'aller matériellement sur le site, il s'agit de dire que la loi, dans ce cas précis, ne permet pas à la Collectivité publique qui veut éventuellement exercer son droit de préemption, de suspendre le délai de préemption pour visiter le bien.

Je reçois, et je réponds à Valérie BOZZI, l'avis des Domaines sur la valeur vénale du bien, le 19 juillet. Le 19 juillet, c'est très important, l'avis du

Domaine ne me dit pas : il y a un restaurant « la ferme », il me dit la chose suivante : « le bien évalué correspond à une vaste parcelle d'une contenance de 33 343 mètres carrés, 3,3 hectares, situés à quelques dizaines de mètres de Cala di u Grecu, selon les données cadastrales, deux locaux présumés en bon état d'entretien sont édifiés sur cette parcelle, un local à usage commercial d'une superficie d'environ 96 mètres carrés et un local professionnel d'une superficie de 287 mètres carrés », donc différent de ce qui est dans la DIA. Et, le service des Domaines me dit : « une recherche sur internet, laisse présumer qu'il s'agit du restaurant dénommé « la Ferme » ». Le service des Domaines, c'est important, ne disposant pas d'informations complémentaires, notamment sur l'état d'entretien de ce bien qui, pour les besoins de la précédente évaluation, est supposé en bon état d'entretien, l'avis du Domaine, à 2 M€ il est sur une appréciation qui intègre l'existence de deux biens qui sont possiblement un restaurant. C'est important.

Moi, à ce stade-là, je ne prends toujours pas ma décision. Qu'est-ce que je fais ? J'essaie de compléter, par des recherches sur internet, je cherche Sarl « La Ferme », etc., je ne trouve pas, et pour cause puisque c'était une autre société qui exploite. Par contre, et là c'est très important, j'ai écrit effectivement au directeur du Conservatoire du littoral, et je lui ai dit : « il semblerait que, d'après l'avis du Domaine, il y ait « la Ferme », j'ai regardé les photos satellites, des investigations complémentaires, notamment sur le réseau social Facebook, semblent indiquer que la parcelle supporte en fait un restaurant dénommé « La Ferme » ». Et je dis au Conservatoire du littoral : « ceci étant précisé, vous avez indiqué à mes services, que le Conservatoire du littoral n'exercerait pas son droit de préemption, en substitution de la Collectivité de Corse, pour le cas où celle-ci renoncerait à exercer le sien. Je vous remercie de me confirmer, par écrit, ce que sera votre décision en pareille hypothèse, c'est-à-dire si je ne préempte pas, et les raisons sur lesquelles votre choix repose ».

Parce que, si le Conservatoire du littoral ne préempte pas à Cavallu, ou choisit de ne pas préempter, je considère que le président du Conseil exécutif de Corse (le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse) a le droit de savoir sur quelles doctrines repose ce choix de ne pas préempter, sur quels éléments, sur quelles justifications. J'ai écrit le 8 août, je n'ai jamais eu de réponse à ce courrier, je n'ai jamais eu de réponse écrite à ce courrier.

Et donc, c'est en cet état-là, que le choix est fait de préempter. Donc je reviens, un mot vers notre collègue Jean-Charles ORSUCCI, je l'ai écrit

dans le rapport, je l'ai dit publiquement et je le répète aujourd'hui, la commune de Bunifaziu, depuis que vous êtes maire, a très certainement fait tout ce qu'il était possible de faire, tout ce qui était dans ses moyens, pour inverser la tendance et pour mettre un terme aux dérives qui ont caractérisé, pendant plusieurs décennies, l'île de Cavallu. Vous avez reconnu vous-même, avec l'honnêteté qui vous caractérise, l'honnêteté intellectuelle notamment qui vous caractérise, que vous n'avez pas réussi sur tout et que vos moyens sont limités.

Aujourd'hui, je vous le dis, si on va au bout de ce droit de préemption, et on va y aller, ce n'est pas contre la commune de Bunifaziu, mais c'est à vos côtés et avec la puissance publique Corse, la Collectivité de Corse, qui a d'autres moyens, juridiquement et financièrement et, peut-être même, politiquement, que ceux que vous avez pu mettre en œuvre jusqu'à aujourd'hui. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, est-ce que ce choix est un choix aventureux ou non réfléchi ? Est-ce que ce choix pouvait être différent ? Je me tourne vers la professionnelle, et je vous remercie de nous avoir adressé, et y compris sur les observations faites en commission par Valérie BOZZI, nous ne pouvons pas, en l'état, faire une proposition d'offre différente, nous n'avons pas les moyens de faire dissocier les deux parcelles.

La DIA qui nous est notifiée, nous n'avons pas les moyens de la contester, vous ne pouvez pas me faire reproche, à moi, de ce que la DIA qui concerne les tiers partis à l'opération, ait été inexacte. Moi, je fais avec ce qui m'a été envoyé. Ce qui est certain, c'est que ce qui est mis en vente, c'est la parcelle de 3,3 hectares, avec un bien bâti qui en occupe, environ 500 mètres carrés et que la valeur évaluée par le Domaine, c'est 2 M€ en intégrant ce bâti qui est, possiblement, un restaurant.

Alors, est-ce que je fais un choix, pour répondre à votre question ? Vous me dites « 2 M€ c'est beaucoup et c'est peut-être trop ». D'abord, on ne peut pas comparer des carottes et des poireaux, les 2 M€ de fonctionnement que l'on met pour l'aide sociale, etc., ce ne sont pas les 2 M€ d'un investissement.

Mais même, allons plus loin, pour nous, on l'a dit, c'est un choix juridique, politique et symbolique et ça les vaut, mais allons plus loin, situons-nous dans une logique même, de savoir si c'est un bon investissement, au sens d'investisseurs avisés, en laissant de côté toutes les observations qui sont

centrales, qui fondent l'exercice du droit de préemption, notamment dans sa dimension d'espaces naturels et sur lesquels je reviendrai. Est-ce que nous faisons un mauvais choix en termes d'investissement ? Pas du tout, 2 M€ c'est la valeur estimée avec le bien qui est construit, avec une constructibilité épuisée, et vous venez de dire, vous-même, et vous l'avez reconnu, vous ne l'avez jamais caché, que la constructibilité, elle n'est pas épuisée et que, dans ces conditions, la valeur du bien, elle est au minimum, au minimum de 3 M€, y compris en l'état du choix que nous faisons. Et si tout le reste, qui est essentiel, n'existait pas, nous faisons un bon investissement pour la Collectivité de Corse

Mais je viens à l'essentiel, qu'est-ce qu'on fait ensuite ? D'abord, je redis que le fondement juridique de l'exercice de ce droit de préemption, c'est un droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles, avec un projet qui est un projet environnemental, culturel, touristique éventuellement, en tout cas, de mise en valeur et d'accès à cette parcelle qui est dans un îlot, qui est dans un site exceptionnel. Ça, c'est ce qui justifie.

Que nous dit le législateur ? Il nous dit « vous avez dix ans pour mettre en œuvre ce projet, c'est le délai. Nous avons dix ans pour réfléchir : comment allons-nous faire pour faire venir les enfants ? Comment allons-nous faire pour redonner leurs noms aux lieux ? Comment allons-nous faire pour que celles et ceux qui viennent en bateaux ne se fassent pas écarter, manu militari, par des vigiles qui considèrent que Cavallu n'appartient plus à la Corse, aux Corses ou n'appartient plus au bien public ? Comment allons-nous faire pour intégrer cette vision de ces 3 hectares dans le parc naturel comme le suggérait Pierre GHOINGA ? Nous avons dix ans pour le faire, nous allons essayer de le faire avant.

Est-ce que cet acte est un acte d'hostilité vis-à-vis du vendeur, de l'acquéreur ou de l'exploitant, étant précisé que l'acquéreur est largement le même que l'exploitant ? Pas du tout. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est que la Collectivité de Corse devienne propriétaire pour pouvoir, ensuite, intégrer dans sa stratégie, eh bien l'élément qui n'était pas mentionné dans la DIA, mais qui est un fait qu'il y a une exploitation commerciale.

Est-ce que la Collectivité de Corse a vocation à exploiter un restaurant ? Non. Est-ce que la Collectivité de Corse a vocation à choisir un exploitant pour ce restaurant ? Non, très clairement. Moi, les éléments que l'on m'a notifiés après, le 29 août, et qui m'ont été expliqués de vive voix par

l'acquéreur, en tout cas par un des associés de la société, moi j'ai rencontré la personne qui est porteuse de ce projet d'acquisition, et je l'ai fait dans un cadre assumé, qui est public, et lui, comme moi, avons convenu que tout ce que nous disions était public. Moi, je lui ai dit : « monsieur, cet acte n'est pas un acte d'hostilité, voilà pourquoi je l'ai fait, voilà pourquoi j'envisage de le faire confirmer. Vous portez à ma connaissance un élément nouveau, on va l'intégrer ».

Donc, parmi les solutions, il y en a plusieurs, effectivement, au moins théoriquement. Je vais interroger les avocats. Dans l'esprit qui est le nôtre, on peut effectivement, théoriquement, faire disparaître ce restaurant et transformer le bâti dans le cadre de notre projet global et, à ce moment-là, il y aura une discussion, ou il y aurait une discussion parce qu'effectivement, s'il y a un exploitant, qu'il est titulaire d'un bail dont on nous dit qu'il y a un bail mais qu'il n'était pas enregistré, il y aura probablement droit à indemnités d'éviction, etc. C'est un scénario un.

Le scénario deux, c'est de distraire la parcelle qui supporte le bien, éventuellement, c'est possible. Si on distrait 500 mètres carrés plus l'accès, eh bien nous le ferons, vous aurez à vous prononcer. Il nous restera, ou il nous resterait 30 280 mètres, plus de 3 hectares. Et c'est ça, le sens de cet exercice de droit de préemption.

Petr'Antone TOMASI l'a rappelé, j'ai hérité d'un droit de préemption, ce droit de préemption était antérieurement, le président du Conseil exécutif l'exerce désormais, aux lieux et places des deux présidents des conseils départementaux. Depuis le 1^{er} janvier, j'ai eu des notifications de ventes d'appartements à Cavallu, je n'ai pas pensé à exercer mon droit de préemption, il n'y avait pas de vision stratégique. Là, c'est la première fois effectivement, qu'on a une unité foncière sise à quelques mètres du rivage, près de trois hectares et demi qui nous donne l'occasion, eh bien, de redevenir propriétaire, en droit, sur l'île de Cavallu.

Donc, nous allons voir ce que nous allons faire, dans le cadre d'une discussion, qui sera publique, sous le contrôle, bien évidemment, des avocats respectifs des parties avec, in fine, la décision qui appartiendra à l'Assemblée de Corse pour l'aspect accessoire, accessoire par rapport à l'ensemble de l'opération, mais important, bien sûr, d'un point de vue économique, de l'existence de ce restaurant.

Mais pour tout le reste, qui est l'essentiel, cette opération, elle n'est que bénéfice moral, éthique, économique, environnemental, politique, pas pour le Conseil exécutif, pas pour la majorité territoriale, mais pour la Corse et c'est pour cela que je vous dis, et je termine par-là, Hyacinthe VANNI, tout à l'heure, quand il a parlé nous a émus, en tout cas à moi, il m'a ému, et il nous a émus parce qu'au-delà des considérations juridiques qui fondent l'exercice du droit de préemption, ce que nous nous apprêtons à faire, est d'une importance fondatrice pour notre vision de cette réappropriation d'ensemble, de cette construction d'ensemble, des principes que nous voulons mettre au cœur de cette société Corse d'aujourd'hui et de demain, et c'est pour cela que je vous dis, prenez même quelques secondes, réfléchissez, intégrez les éléments juridiques que j'ai essayé de vous donner par rapport à vos interrogations, et après faites votre choix en votre âme et conscience. Moi, je crois vraiment que ce rapport, il faut le voter et il faut voter avec enthousiasme et détermination.

Le Président TALAMONI

Bien, il nous faut, à présent, voter.

M. Jean-Louis DELPOUX

Je voudrais demander une suspension de séance, si c'était possible.

Le Président TALAMONI

La suspension, elle est de droit.

M. Jean-Louis DELPOUX

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Cinq minutes de suspensions.

La séance suspendue à 20 h 50, est reprise à 21 h 10.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise, jeb demande à chacun de regagner son siège. Merci.

Nous allons donc voter dans quelques instants. Il faudrait retrouver le groupe de Jean-Charles ORSUCCI. Est-ce que quelqu'un peut aller prévenir Jean-Charles ORSUCCI que nous allons voter ?

Bien, donc Jean-Charles ORSUCCI a demandé la parole pour une explication de vote, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, vous savez que, en rentrant dans cet hémicycle, et vu les positions que nous prenons depuis quelques jours, nous comptons voter contre cette délibération de l'Assemblée de Corse. Nous avons posé des questions, nous avons entendu les propos du président de l'Exécutif, nous ne participerons pas au vote, nous ne défierons pas la majorité territoriale sur ce rapport, et je tiens à le dire, dans le souci de... ça serait une non-participation qui vaut confiance, dans la mesure où nous attendons aujourd'hui, de la majorité territoriale, qu'elle soit aux côtés de la commune de Bonifacio, pour poursuivre ce que vous nous avez annoncé, Président, car nous avons besoin de moyens, de moyens importants pour atteindre les objectifs que vous vous êtes assignés. Et nous serons à vos côtés, et nous espérons que vous serez à nos côtés pour mener à bien, cette politique qui doit être celle de l'intérêt de la Corse et des Corses. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. Simplement pour dire que ni le talent, ni le bénéfice des explications que nous a destinées le président, et en séance et dans le couloir, ne nous ont convaincus. Donc, on reste sur notre position, on ne participe pas au vote et on se donne rendez-vous dans quelques années pour savoir qui s'est trompé ou pas, en conscience.

Le Président TALAMONI

Valérie BOZZI, vous avez la parole.

Mme Valérie BOZZI

Une explication de vote également, notre groupe, sauf Pierre évidemment, va s'abstenir simplement, pas par mesure de défiance, mais effectivement aussi, dans l'attente des précisions sur le projet, sur le devenir de ce restaurant et de la situation financière exacte qui pourra être réalisée.

Le Président TALAMONI

Très bien, donc nous allons mettre aux voix ce rapport important.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

(« **Pour** » : les groupes « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* »,
M. Pierre GHIONGA

Abstention : le groupe « *La Corse dans la République* »

Absents : les groupes « *Andà per dumane* », « *Per l'avvene* »).

(Applaudissements).

Nous allons interrompre la séance.

La séance est suspendue à 21 h 15. Elle reprend à 22 h 30.

Le Président TALAMONI

Je vais consulter l'Assemblée sur un point très important. Est-ce que ça vous semble une bonne idée, demain, de commander des sandwiches pour déjeuner très rapidement, entre midi et 14 heures, de façon à ce que nous puissions terminer dans l'après-midi ? On pourrait même le faire sans sandwiches d'ailleurs ! Très bien, donc les services commanderont des sandwiches, c'est réglé.

Demain matin, on verra tout à l'heure, pour l'heure de reprise. La Commission permanente a décidé que nous reprendrions demain matin à 9 heures. Mais tout dépend de l'heure à laquelle nous allons terminer. Si c'est pour fixer 9 heures et qu'il n'y ait personne, ce n'est pas bon non plus, parce que demain, le problème, c'est qu'à la différence d'aujourd'hui, il faudra le quorum pour débiter. Pour les questions orales, il n'y a pas de quorum exigé. En revanche, pour les rapports, oui. Demain, si on dit 9 heures, il faut vraiment qu'il y ait un grand nombre d'élus.

Je vais demander aux services le rapport suivant de manière à commencer tout de suite. Rapport 354.

Rapport n° 354 : Mise à disposition, à titre gracieux, de personnel de la Collectivité de Corse auprès du Conservatoire du littoral

Le Président SIMEONI

Il s'agit d'organiser la mise à disposition, auprès du Conservatoire de littoral, d'un personnel de la Collectivité de Corse, de catégorie A ou B, pouvant relever de la filière administrative ou technique.

Il vient remplacer une personne dont la mise à disposition a pris fin de façon anticipée, à sa demande, le 3 octobre dernier. Cet agent sera chargé d'exercer les fonctions de chargé de mission territorial dans le secteur sud Corse, de mettre en œuvre les missions de propriétaire du conservatoire sur un secteur géographique déterminé et d'assurer, de façon secondaire, une mission thématique transversale au sein de l'équipe de la délégation corse.

Les modalités de cette mise à disposition sont détaillées dans le rapport.

Je vous propose d'en délibérer. C'est une convention qui existait déjà auparavant et qui a été réécrite.

Le Président TALAMONI

Parfait. Pas de rapports de commissions. Y a-t-il une demande de prise de parole. Oui ? Vous avez la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Une toute petite question. Pour le territoire de la Corse-du-Sud, la mise à disposition se fait à titre gracieux, pour la Haute-Corse, contre remboursement. J'aurais voulu avoir des explications que je n'ai pas trouvées dans le rapport.

Le Président TALAMONI

Réponse du président du Conseil exécutif et puis, nous soumettons ce rapport aux voix.

Le Président SIMEONI

Parce que c'est la reconduction du régime antérieur, on n'a pas eu le temps de discuter sur une harmonisation et on a repris les conditions qui étaient celles exercées auparavant. Donc, au sud, c'était une mise à disposition avec un traitement qui était assuré par la Collectivité, et au nord, c'était une mise à disposition contre remboursement. On va discuter dans un deuxième temps.

Le Président TALAMONI

Je suggère que les élus concernés ne prennent pas part au vote et qu'ils n'interviennent pas, si possible. Ça s'est déjà produit.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Je ne suis pas au Conservatoire du littoral.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, une question, étant membre du conseil d'administration national, est-ce que j'ai le droit de participer ?

Le Président TALAMONI

Ecoutez, sincèrement, on ne peut pas faire une consultation juridique toutes les dix minutes parce que toutes les dix minutes, il y a un problème qui se pose. Je pense qu'il faut faire preuve de la plus grande prudence, ce n'est pas moi qui le dit. Le secrétariat général a beaucoup travaillé avec un avocat spécialisé, je ne suis pas spécialiste de cette question, mais il semblerait que l'évolution des choses soit particulièrement préoccupante. Je vois qu'Anne-Laure revient à la raison ! Je pense qu'il faut prendre un certain nombre de précautions. C'est ridicule, c'est vrai, mais malheureusement c'est l'évolution des textes, c'est tout.

Ce rapport, il y a eu une réponse de l'Exécutif. Il faut d'abord voter sur le délai abrégé parce qu'il est arrivé en dehors des délais prévus par notre règlement intérieur. Donc, je dois poser, préalablement, la question du délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'application du délai abrégé est retenue.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Pierre-Jean LUCIANI s'abstient.
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/02/355 : Mise à disposition contre remboursement de personnels de la Collectivité de Corse auprès du Conservatoire du littoral (secteur Balagna et secteur ouest Corse)

Le Président TALAMONI

Rapport suivant n° 355. C'est la même chose et donc, on va voter sur le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Le rapport à présent.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

SANTE – SOCIAL - SALUTE - SUCIALE**Rapport n° 2018/02/313 : Contrat de financement CdC/ARS au titre du fonds d'intervention régional (FIR) 2018 (lutte contre les moustiques)****Le Président TALAMONI**

Le combat est un peu inégal. Vous avez la parole Bianca FAZI.

Mme Bianca FAZI

Merci Monsieur le Président. Vous avez raison, le combat est très inégal, sachant que les moustiques deviennent de plus en plus agressifs et nuisibles.

Donc, il existe en Corse, quarante-sept espèces différentes de moustiques. La dingue, le chikingunya, et récemment le zika sont des maladies liées aux voyages qui sont apparus dans la latitude. Nous avons, également, le moustique tigre qui est apparu en Corse depuis plus d'une décennie.

Nous avons eu récemment, à l'hôpital d'Ajaccio, une fièvre du West Nile qui a été véhiculée par un patient qui rentrait d'Egypte.

L'organisation de la lutte est du ressort de l'Etat et la lutte, à proprement dit, est de la responsabilité de la Collectivité.

Au-delà de ces deux acteurs, on tient à souligner que c'est aussi l'affaire de tous. Dans le message que l'on veut faire passer, on se rend compte qu'il y a 90 % de plaintes entre voisins.

Nous allons, dans ce contexte, faire une nouvelle campagne de sensibilisation. A ce titre, la convention qui est proposée aujourd'hui permet à l'ARS, dans le cadre d'un contrat de financements au titre du FIR, de participer aux actions de communication liées à la problématique du moustique.

Cette participation est fixée à 50 % des frais engagés, soit 21 000 € pour l'année 2018. Merci

Le Président TALAMONI

Merci. Je n'ai pas de rapports écrits, j'ai un rapport oral de la Commission de l'éducation et de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

La Commission de l'éducation et de la culture a émis un avis favorable.

Mme Anne TOMASI

Même avis pour la Commission des finances

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Contre les moustiques ou pour les moustiques !

M. Pierre GHIONGA

Il y a une interrogation sur les produits utilisés pour la lutte anti vectorielle, c'est un gros problème. Est-ce que ce sont des produits qui sont ...?

Mme Bianca FAZI

Plus maintenant, on ne peut plus passer de produits trop agressifs, c'est pour cela qu'on nous reproche de ne pas démoustiquer suffisamment.

Le Président TALAMONI

Très bien. Vous avez votre réponse. Nous allons mettre aux voix ce rapport n° 313.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité

Rapport suivant. Vous avez la parole.

Rapport n° 2018/02/330 : Signature de deux avenants relatifs au financement des MAIA de Corse au titre de l'année 2018

Mme Bianca FAZI

Merci.

Les MAIA ((Méthode d'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) concernent les personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie et de leurs aidants familiaux.

Le financement des MAIA est assuré par l'Agence régionale de santé (ARS) dans le cadre de conventions pluriannuelles. Chaque année, au regard du budget prévisionnel élaboré par les services de la Collectivité et les crédits réellement mandatés, chaque convention fait l'objet d'un avenant financier.

Chaque ancien conseil départemental disposait d'une convention pluriannuelle spécifique avec l'ARS :

- dans le Pumonté sur les territoires : Aiacciu/grand Aiacciu et sud (Valincu, Grand-Sud, Bavella)
- dans le Cismonté, sur l'ensemble du territoire.

L'Agence régionale de santé sollicite, à présent, la signature des avenants financiers qui permettront à la Collectivité de Corse de percevoir les subventions au titre de l'année 2018.

Les montants s'élèvent à :

- 198 167 € pour le Cismonté,
- 185 770 € pour la MAIA sud (Valincu, Grand-Sud, Bavella)
- 205 072 € pour la MAIA Aiacciu/ grand-Aiacciu.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le niveau de la subvention accordée par l'ARS, au titre de l'année 2018, comme je vous l'ai citée précédemment, et d'approuver l'imputation des recettes de la MAIA au sein du sous-programme N5134B, d'approuver les deux avenants aux conventions pluriannuelles 2016-2019 fixant le financement des dispositifs

MAIA portés par la Collectivité de Corse et nous autorisant à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport écrit de la Commission de la culture, mais je pense qu'il faudrait surtout donner la conclusion.

Mme Anne-Laure

La Commission de la culture a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Très bien. Rapport oral aussi de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Quelqu'un demande la parole ? Oui.

M. Pierre GHIONGA

Il y a quand même une interrogation, Monsieur le Président. Pour une MAIA en Haute-Corse : 198 000 €, deux MAIA en Corse-du-Sud : 300 000 €, est-ce qu'on est sûr que ce financement de l'ARS va être pérennisé ? Est-ce qu'on va maintenir la même territorialisation ? Est-ce qu'on va créer deux territoires en Haute-Corse, par exemple, pour être aussi efficient qu'en Corse-du-Sud ? Ce sont des interrogations assez importantes.

Mme Bianca FAZI

Je réponds. L'harmonisation, bien évidemment, ce sont des choses qui existaient déjà. Evidemment, on va vers l'harmonisation.

M. Pierre GHIONGA

Est-ce que l'ARS donnera 300 000 €?

Le Président TALAMONI

Ne faites pas u chjama è risponde, il faut demander la parole.

Mme Bianca FAZI

Oui, bien sûr.

Le Président TALAMONI

On met aux voix le rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/02/348 : Convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Bastia.

Il convient, avant d'examiner ce rapport, de valider le délai abrégé. Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Nous allons demander à la conseillère exécutive de présenter cette convention de partenariat. Vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci. Le CCAS de la ville de Bastia a alerté le conseil départemental en 2017, puis le président du Conseil exécutif, sur une situation atypique. Depuis des années, il y avait un partage tacite de publics établi entre les services sociaux du CCAS et ceux de l'ancien département.

Les publics isolés ou sans enfants mineurs sont suivis uniquement par le CCAS, la Collectivité, à l'instar de l'ex département, se limitant aux foyers avec enfants.

Or, cette situation posait problème car au titre de ses compétences facultatives, il ne pouvait intervenir sur tout le public bastiais.

Ce qui vous est proposé ici, c'est l'application de l'article 121-6 du Code de l'action sociale, avec l'instauration d'un cadre conventionnel qui permette de travailler à un transfert des publics concernés sur un temps échelonné, sur une année ou deux, et bien évidemment, de compenser financièrement la prise en charge, effectuée par le CCAS, suivant cette période, évalué à 150 000 €par an.

Le partenariat a débuté en septembre 2018. C'est donc une somme de 50 000 € qui a été inscrite pour l'année 2018. Les crédits nécessaires pour les autres exercices seront inscrits en temps et en heure.

Si nous en sommes d'accord, nous autorisons M. le président à signer la convention et à arrêter les modalités de l'ensemble du dispositif.
Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Un rapport oral de la Commission de la culture.
Favorable ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Non, il y a eu beaucoup de débat, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Je n'ai pas de rapport écrit.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Ah bon ?

Le Président TALAMONI

Si vous voulez en donner une version très synthétique, s'il vous plaît.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Soit, je lis ce qui est écrit, soit je dis avis favorable.

Le Président TALAMONI

La deuxième solution me paraît la bonne.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Finalement, ce n'est pas la peine de faire des commissions et des débats. Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Tout le monde est sensé l'avoir reçu, sauf que les services n'en ont pas.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable de la Commission de la culture, à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Nous l'avons retrouvé. Je n'en attendais pas moins de vous. **Avis favorable de la Commission des finances.** Très bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

On passe au foncier. C'est Mme BORROMEI qui va nous présenter ce rapport.

FONCIER / FUNDIARIU

Rapport n° 2018/02/317 : Acquisition de parcelle sur le territoire de la commune de Pietretu è Bicchiscia – Régularisation foncière d'emprises nécessaires à la rectification de la RT 40

Mme Vanina BORROMEI

Tout est dans l'intitulé, M. le Président.

Le Président TALAMONI

C'est parfait. Il y a un rapport de la Commission du développement et aussi un rapport oral de la Commission des finances.

Mme Julie GUISEPPI

La Commission du développement économique a émis un avis favorable.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Très bien. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Par conséquent, je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/02/318 : Acquisition de parcelles sur le territoire de la commune Pitretu è Bicchisgià – Régularisation foncière d’emprises nécessaires à la réalisation du giratoire entre la RT 40 et la RD 420

Mme Vanina BORROMEI

Idem, M. le Président, des régularisations de dossier d'acquisition foncière concernant des travaux d'aménagement concernant un giratoire au niveau de la RT 40 et de la RD 420 sur la commune de Pitretu è Bicchisgià. C'est une régularisation sur une parcelle qui a été évaluée, par le cabinet DOLESI, à 46 989 €. Les propriétaires ont approuvé, par écrit, cette offre.

Le Président TALAMONI

Merci. La Commission du développement a un avis oral.

Mme Julie GIUSEPPI

Avis favorable de la Commission du développement économique.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable pour la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demande de prise de parole. Par conséquent, je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

INFRASTRUCTURES - INFRASTRUTTURA

C'est ce que mon prédécesseur appelait les rapports à la mitraillette ! Mais c'est très utile quand on a beaucoup de travail et peu de temps. Rapport 333. Bientôt, ce type de rapport passera en Commission permanente, si Dieu veut.

[Rapport n° 2018/02/333 : Modernisation de la halte ferroviaire de Casatorra](#)**Mme Vanina BORROMEI**

Il s'agit de vous présenter le projet de la halte de Casatorra. Le niveau d'étude permet une programmation en COREPA.

Cette modernisation, ces travaux, s'inscrivent dans un programme plus global d'une modernisation de huit haltes périurbaines situées entre Bastia et Casamozza. Cinq gares ont déjà fait l'objet de travaux de modernisation.

Aujourd'hui, on vous propose de voter ce projet sur la halte de Casatorra. La reconstruction d'un quai de 65 m, la création d'un passage piéton, d'un parking de huit places, d'un abri pour voyageurs, etc.

L'estimation du coût des travaux, hors taxes, est de 500 000 € avec une part de la Collectivité de Corse à hauteur de 40 % et une part de l'Europe à 300 000 € donc 60 %.

Le Président TALAMONI

Merci. Je demande aux services de bien noter que M. VANNI est sorti. La Commission du développement a un avis oral.

Mme Julie GUISEPPI

La Commission du développement a émis un avis favorable.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Parfait. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/02/334 : Erratum à la délibération n° 18/204 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 2018 relatif au déploiement de la commande centralisée pour voie unique sur le réseau ferroviaire

Mme Vanina BORROMEI

En fait, c'est un rapport sur la CCVU que nous avons déjà adopté. Le tableau qui a été fourni, concernant le plan de financement, était erroné au niveau de la répartition des financements entre la part Etat et la part Collectivité. Le tableau qui vous est joint désormais, page 2, est le beau tableau et ça annulera le tableau de la délibération précédente.

Le Président TALAMONI

Merci. M. VANNI est toujours à l'extérieur de l'hémicycle. Il y a un rapport oral de la Commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

La Commission du développement a émis un avis favorable.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable également de la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant. Vous avez la parole.

Rapport n° 2018/02/335 : Affectation de crédits dans le cadre du plan de financement de l'opération relative à l'aménagement d'un accès direct entre l'aéroport et l'entrée Est de Figari, et de la RD 322 jusqu'à l'aéroport

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Président.

Ces travaux qui ont déjà débuté, auront pour objet d'améliorer la desserte routière de l'aéroport de Figari grâce à l'aménagement d'un accès direct entre l'aéroport et l'entrée de Figari et la RD 332 jusqu'à l'aéroport.

L'opération avait fait l'objet d'une première affectation de 5,5 M€hors taxes. Cette affectation a ensuite été portée à 6,450 M€hors taxes.

Dans le cadre du PEI 4, l'opération figure pour un montant de 5,5 millions.

Depuis lors, des modifications ont dû être prises en compte. L'Etat a donné son accord pour cofinancer l'opération tout en revoyant son montant à la hausse.

Nous vous demandons donc, de prendre acte et de valider le nouveau montant de l'opération pour un total de 8,6 M€hors taxes. Cela nous permettra d'avoir, avec cette autorisation anticipée de l'Etat qui date du 3 mars, un nouveau cofinancement.

Le Président TALAMONI

Merci. Je signale, pour les services que Julie GIUSEPPI, conseillère municipale de Figari, est sortie de l'hémicycle.

Il y a un rapport de la Commission du développement écrit, mais dont la conclusion va nous être donnée non pas par Julie, mais par la présidente de la commission.

Mm Nadine NIVAGGIONI

Avis favorable de la Commission du développement économique.

Le Président TALAMONI

Parfait. Il y a un rapport de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Je vous fais un résumé, **avis favorable de la Commission des finances.**

Le Président TALAMONI

C'est un très bon résumé ! Y a-t-il une demande de prise de parole ? Oui, M. LUCIANI, vous avez la parole.

M. Pierre-Jean LUCIANI

C'est un dossier initié par le Conseil départemental 2A. Ça faisait trente ans que ce dossier était dans les cartons.

Le Président SIMEONI

Et vous voyez qu'il n'y est pas retourné !

Le Président TALAMONI

Après cette conclusion du président du Conseil exécutif, la discussion générale est terminée. Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant, 336. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Rapport n° 2018/02/336 : Lancement de la concertation publique relative au projet d'aménagement des créneaux de dépassement entre Sartè et Roccapina

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Monsieur le Président.

Ce dossier est un dossier de concertation qui concerne, plus précisément, le projet d'aménagement de la RT 40, entre le col d'Albitrina et celui de Roccapina, sur le territoire des communes de Sartè et de Ghjunchettu.

Il a pour objet de présenter à la concertation publique, la création de plusieurs créneaux de dépassement et de rectification du tracé sur la RT 40.

On vous présente, dans ce dossier, les enjeux du projet, les différents aménagements et les variantes qui sont envisagées. Cette concertation devra permettre de confirmer le choix du parti d'aménagement pour poursuivre les études techniques et les procédures réglementaires.

A ce stade, je vous précise que c'est un projet structurant très important pour la micro région, mais également pour la RT 40 de manière générale.

Le montant est évalué, en 2017, à 30 M€ Il n'est pas cofinancé pour le moment, mais en tout cas, nous avons pris le parti de lancer ces procédures pour pouvoir entamer ensuite avec l'Etat des procédures de négociation sur le poste PEI. Ce type de projet structurant s'inscrit dans ce cadre-là.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la Commission du développement dont la conclusion me paraît très éloquente.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable de la Commission du développement économique.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de rapport de la Commission des finances. Je vais demander s'il y a une demande de prise de parole. Oui, vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie. Juste quelques mots.

Nous nous félicitons qu'il y ait des études nouvelles qui soient engagées, notamment sur un axe structurant, encore que je ne sois pas persuadée que des aires de dépassement entre Bocca Albitrina et Ghjunchettu soient quelque chose qui favoriserait la route des usagers. Mais ça, c'est un avis personnel.

Je voulais souligner que c'est très bien de faire des études, de les mettre en concertation et de demander les avis de la population et des maires, mais il y a d'autres études qui ont été faites dans la région, sur des axes tout aussi structurants. Je veux parler de la RD 268 qui démarre sur la RT 40 au carrefour dit « maddunina » entre Propriano et Sartène, et c'est une route qui arrive jusqu'au col de Bavella et qui va bien plus loin.

Sur ce projet qui date de quelques années, 2015 il me semble, on ne se demande pas si on va faire des aires de dépassement, mais on est dans le confortement de talus parce que ce sont des routes très dangereuses, des routes de montagne. On est dans la rectification de tracé parce qu'à gauche, vous avez le précipice, à droite vous avez la montagne, donc il faut attaquer au BRH ou à la dynamite pour avoir une visibilité, couper des virages.

Donc, c'est très bien de faire des études pour les usagers, pour la Corse, mais les études qui sont faites, d'autres études plus anciennes, il ne faudrait pas qu'elles restent dans les tiroirs. C'est un axe tout aussi structurant que la RT 40 entre Bocca Albitrina et Roccapina.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Jean-Charles ORSUCCI a la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

J'ai envie de redire ce que j'ai dit en commission et je m'inscrirai un peu en faux parce que, pour moi justement, en tout cas je le crois, l'investissement le plus important à faire en Corse-du-Sud, si on regarde le nombre de voitures qui y passent, le trafic, etc., aujourd'hui, avant même le feu rouge d'Olmeto, avant même la déviation de Ste Lucie de Porto-Vecchio, et pourtant je suis attaché à ces deux outils structurants, je pense qu'aujourd'hui il nous manque, entre Bonifacio et Ajaccio, ce morceau-là où on peut, enfin, pouvoir se doubler en toute sécurité.

Aujourd'hui, il y a des tronçons qui sont là et qui nous incitent à dépasser à ce moment-là parce qu'ensuite, lorsque vous avez deux autobus ou trois camping-cars qui sont en file indienne, c'est à ce moment-là, que vous prenez des risques.

Madame, moi je vous invite à faire ces études s'il faut les faire, et je crois qu'il le faut le plus vite possible. Si vous deviez choisir, dans une analyse assez rapide, un outil structurant routier, en Corse-du-Sud, en tout cas dans cette partie, qui permette de rejoindre Bonifacio/Ajaccio, c'est ce tronçon-là. Véritablement, aujourd'hui, ça me paraît vital pour l'ensemble du trafic dans l'extrême-sud.

Le Président TALAMONI

Merci. Un mot de réponse de l'Exécutif.

Mme Vanina BORROMEI

Deux petites remarques. On n'est pas sur le même type d'investissement. Là, ce sont des projets structurants avec des procédures très longues. Il faut, parallèlement à ses travaux qui sont presque des travaux d'entretien et d'aménagement, mener ces études. L'un, effectivement, n'empêchant pas l'autre, je crois qu'il est important, dans

le cadre du poste PEI, de pouvoir prévoir ce type de projet structurant, comme la déviation de Ste Lucie, etc.

Pour ce qui concerne le projet dont vous parlez, je profite de l'occasion, avec un peu d'anticipation, pour vous dire qu'effectivement, ce tronçon sera financé. Les études n'ont pas été mises, non plus, de côté, il fera l'objet de travaux très bientôt.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/02/337 : Déclaration de projet d'élargissement et rectification du tracé de la RD 4, entre Veru et u Salice, sur un linéaire total de 15,5 km

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Toujours dans l'idée de ces travaux dans le centre Corse qui concerne le désenclavement du rural et sa revitalisation, la route départementale 4 établit le lien entre la vallée de la Gravona, au sud, débouchant sur le bassin ajaccien, et le canton du Cruzini/Cinarca au nord.

Il s'agit de vous soumettre, aujourd'hui dans ce rapport, la poursuite des travaux qui avaient déjà été initiés sur un tronçon prévu de plus de 15 km. Il concerne l'élargissement, la rectification du tracé, des clôtures, de la mise en sécurité. L'objectif est un calibrage optimal de la chaussée avec, évidemment, un élargissement prévu de l'hydraulique.

Cette étape, aujourd'hui, va nous permettre, après l'étude d'impact, de poursuivre vers une déclaration d'utilité publique. Je vous précise que la Mission régionale d'autorité environnementale a donné un avis favorable en mars 2018. Là, nous sommes précisément dans la poursuite de projets, qui avaient été initiés par le président LUCIANI, qui présentent un grand intérêt, effectivement, pour le désenclavement de cette partie du territoire qui nous tient tous à cœur.

C'est donc la poursuite des projets, et permettre au président du Conseil exécutif de solliciter toutes les délivrances d'autorisation pour la poursuite, et déclarer l'intérêt général de l'opération pour avoir la déclaration d'utilité publique.

Le Président TALAMONI

Merci. Avis oral de la Commission du développement.

Mme Julie GIUSEPPI

La Commission du développement a émis un avis favorable,
M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/02/338 : Mise en place d'une nouvelle politique tarifaire sur le réseau d'autocars et de trains de la Collectivité de Corse

Mme Vanina BORROMEI

Comme vous le savez, depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, la Collectivité de Corse a la compétence de gestion des lignes d'autocars régulières et scolaires sur l'ensemble du territoire.

Cette compétence vient compléter celle déjà en vigueur sur la gestion du chemin de fer. Actuellement, trois gammes de tarifs s'appliquent sur les lignes : la gamme tarifaire pour les lignes routières scolaires, les lignes routières interurbaines et les lignes ferroviaires.

Nous nous étions engagés à mener une étude pour examiner la possibilité d'harmoniser les différentes grilles existantes, afin de proposer une gamme tarifaire plus cohérente et plus lisible. Afin de remédier aux insuffisances des gammes actuelles et en vue d'offrir une meilleure équité territoriale, deux scénarios ont été étudiés.

Première possibilité, le maintien des gammes tarifaires monomodales existantes, avec une extension des abonnements et définition de réductions tarifaires, mais aussi la mise en place d'une nouvelle gamme tarifaire intermodale pour les voyageurs désirant utiliser plusieurs modes de transports couvrant l'ensemble du territoire, l'étape suivante étant la billettique unique. Pour le moment, c'est l'harmonisation des tarifs que nous mettons en place.

Deuxième possibilité, la suppression des gammes tarifaires existantes et le remplacement par une gamme tarifaire unique multimodale et zonale couvrant l'ensemble du territoire.

Après étude, il ressort que le scénario 1 présente les meilleurs résultats en raison des tarifs qui sont globalement inférieurs au scénario n° 2.

La gamme tarifaire comprend un dispositif pour les abonnements tout public, tarifs réduits avec une possibilité de réduction de 50 %, un abonnement mensuel, un abonnement annuel avec trois mois de gratuité dans cette hypothèse-là.

Il est également proposé un système de carnet de voyage pour les voyageurs occasionnels ou les touristes. Au-delà des abonnements proposés et permettant des déplacements illimités, un dispositif d'aide au transport, cible qu'on a appelé une « tarification sociale », permettra des déplacements illimités dans les zones choisies.

Il existe une carte pour les étudiants utilisant le réseau ferroviaire. Celle-ci autorise une tarification spéciale entre leur domicile et l'université.

Le dispositif que l'on vous présente aujourd'hui, s'élargira aux étudiants prolongeant leurs études par un stage en entreprise, ainsi que les élèves internes qui ne bénéficient à ce jour que de la prise en charge sur les autocars interurbains.

Le dispositif étudiant sera remplacé par un dispositif « jeunes » délivré, dans les mêmes conditions, par les services de la Collectivité et des chemins de fer de la Corse, avec toujours les frais de carte annuelle pour un montant de 20 €

Concernant le cas particulier de la convention CFA, on en avait parlé lors de notre dernière session, avec la reprise de la compétence sur les lignes routières, interurbaines et scolaires, il convient désormais de fixer les modalités de transport des élèves apprentis fréquentant les centres de formation (les CFA). Il est proposé, à l'occasion de la mise en place d'un réseau de transport routier interurbain sur l'ensemble du territoire insulaire, de poursuivre ce dispositif en prorogeant, pour l'ensemble des moyens de transport terrestre et sur l'ensemble de la Corse, la passation d'une convention avec chaque CFA dont le modèle vous est joint.

Conformément à la délibération que nous avons prise dans cette Assemblée, en 2017, relative à la carte « ritirata », il sera proposé également une réduction de 50 % dans la nouvelle grille tarifaire sur les gammes mono ou intermodales du choix des retraités qui rentreront, évidemment, dans le cadre de ce dispositif.

La nouvelle grille rentrera en vigueur à partir du 1^{er} mars 2019. Il vous est donc proposé, ce soir, de l'approuver.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la Commission du développement dont la conclusion nous sera fort utile.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable de la Commission du développement économique.

Le Président TALAMONI

Merci. Oui, Nadine, vous avez la parole.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Il y a un amendement de la commission. Tous les élus étaient favorables, il y a une typologie publique qui a été oubliée, puisqu'il y a les CFA. Il y a tous les stagiaires de la formation pour adultes. Les jeunes en font partie, les CFA en font partie, il manque les stagiaires de la formation pour adulte. Donc, on a demandé à ce que ce soit intégré.

Le Président TALAMONI

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais demander à l'Exécutif ce qu'il pense de cet amendement.

Mme Vanina BORROMEI

J'ai lu le rapport et j'en ai discuté avec les services, concernant les formations AFPA et formations professionnelles, nous n'avons pas aujourd'hui, encore le recul et les discussions avec un interlocuteur précis de l'AFPA pour savoir s'il y a déjà des prises en charge, comme c'était le cas pour les CFA, sur le transport pour les formations professionnelles ou pour tous les élèves de ces AFPA.

Ce qu'on vous propose, c'est que les services travaillent dessus, de toute façon la grille tarifaire rentre en vigueur à partir de l'année prochaine et on fera l'amendement dès que nous aurons le retour des services et d'un éventuel conventionnement avec l'AFPA.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Ce sont des publics en grande difficulté. Nous souhaiterions que cette proposition soit faite rapidement et qu'on l'intègre très rapidement. On l'avait demandée pour que ça puisse passer cette fois-ci, ça serait dommage qu'on attende une année supplémentaire parce que, justement, il n'y a aucune prise en charge. Ce sont des personnes qui paient plein pot lorsqu'ils font Ajaccio/Bastia, Ajaccio/Corte, etc. C'est quand même très lourd pour des gens qui ont 450 € par mois, pour certains.

Le Président TALAMONI

Si je comprends bien, l'amendement est pour l'instant retiré, avec un engagement de l'Exécutif.

Mme Vanina BORROMEI

Avant l'entrée en vigueur, on aura eu des retours.

Le Président TALAMONI

Très bien. Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous allons passer à la culture. La conseillère exécutive nous a lancé un regard plein d'enthousiasme !

**CULTURE ET PATRIMOINE
CULTURA E PATRIMONIU**

Rapport n° 2018/02/314 : Habilitation du président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d'objectifs et de moyens de la chaîne « Télé Paese » 2018/2021 et proposition d'individualisation

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, Président, je vais essayer d'être la plus concise possible en 45-50 minutes !

Donc, convention d'objectifs et de moyens de la chaîne « Télé Paese » pour la période 2018/2021 et habilitation du président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention et la proposition d'individualisation.

Il s'agit ici d'accompagner le développement de la chaîne « Télé Paese » qui a toujours été soutenue par notre Collectivité et qui s'inscrit aujourd'hui, dans un plan de développement que je qualifierais de plus ambitieux.

Vous avez un rapport où sont détaillés les objectifs de la chaîne mais qui sont d'abord ceux que la Collectivité de Corse puisque pour rappeler le cadre de notre stratégie en matière d'audiovisuel :

- contribuer au pluralisme de l'offre médiatique sur le territoire,
- développer et structurer une filière audiovisuelle professionnelle en Corse,
- favoriser l'usage de la langue corse dans les médias audiovisuels.

C'est dans ce cadre, donc, que le soutien accordé aux chaînes locales, que sont « France 3 Corse Via Stella » et « Télé Paese », a été mis en œuvre jusqu'à ce jour par la Collectivité de Corse.

Il y a un rappel de l'historique de la création de la chaîne non seulement, mais du soutien par la Collectivité de Corse. Aujourd'hui, l'enjeu est de donner les moyens à cette chaîne locale, de devenir un acteur plus nouveau, selon des objectifs en cohérence avec la politique culturelle de notre Collectivité, au sein d'un espace et d'un marché de l'audiovisuel en pleine mutation.

Il y a un certain nombre d'enjeux qui sont développés, accompagner le développement des formations puisque la chaîne a été agréée par la DIRECT pour développer la formation professionnelle. C'est détaillé dans le rapport. Elle a obtenu l'agrément en 2018 pour être un centre de formation en matière audiovisuelle. Elle peut donc, de ce fait, proposer des formations courtes de sensibilisation et d'initiation aux métiers de l'audiovisuel et du numérique, avec une alternance de théorie, d'apprentissage pratique et de simulation professionnelle, mais également avec l'AFDAS, offrir pour les techniciens de l'audiovisuel sur le territoire, des formations et les dispenser, ou en tout cas, en être le support puisque c'est en collaboration avec l'AFDAS.

Ensuite, il s'agit d'accompagner le développement d'un contenu des missions en langue corse ainsi que, bien sûr, et c'est un axe que la chaîne peut aujourd'hui développer, c'était un vœu, aujourd'hui elle peut le faire puisqu'elle a obtenu pour cela l'agrément du CSA et elle va donc pouvoir se déployer sur la région Corti/Bastia et développer avec l'Université de Corse, une sorte de télé campus.

Elle a également un signé avec les missions locales et avec la « MiLo TV », un partenariat qui lui permettra de développer une télé à destination du jeune public et d'aller enrichir et s'inscrire en complémentarité, puisqu'il ne s'agit pas, ici, de concurrence mais bien de complémentarité avec le reste de l'offre audiovisuelle que nous soutenons par ailleurs.

Je sais qu'il y a eu quelques débats, ce qui a conduit à l'avis du CESEC, mais aussi en Commission de la culture, sur l'augmentation significative du soutien à la chaîne.

Ce débat est légitime et nous pourrions reprendre les réserves émises par le CESEC et les faire nôtres puisque, et peut-être ne l'avons-nous pas suffisamment détaillé dans le rapport, bien évidemment, cette

augmentation est conditionnée à un certain nombre de critères et d'exigences que nous avons posés.

D'abord, des critères de suivi et d'évaluation puisqu'un comité de suivi se réunit, a fixé les objectifs que je viens de vous énoncer et, bien entendu, c'est un conventionnement pluriannuel mais la subvention est annualisée. Si donc la chaîne venait à ne pouvoir remplir et satisfaire à ses objectifs, bien entendu, la subvention ne pourrait être attribuée.

Ensuite, nous avons eu une exigence à l'égard de la chaîne, c'est qu'elle structure un modèle économique et qu'elle vienne développer, asseoir son offre sur la structuration de son modèle économique, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas se projeter dans les projets qu'elle souhaite porter, et qu'il nous semble légitime de soutenir, si elle ne s'assoit pas sur un modèle économique plus satisfaisant que celui d'aujourd'hui.

Les dernières présentations qui nous ont été faites au comité de suivi, auquel il est fait référence dans le rapport, nous ont montré que la chaîne s'est dotée, par une assistance à maîtrise d'ouvrage, par une demande d'un soutien d'un cabinet d'étude, d'un plan de structuration, qu'elle s'y est engagée, qu'elle nous l'a présenté. Bien sûr, là aussi, en comité de suivi, nous serons amenés à vérifier si ce plan de structuration préconisé par le cabinet d'étude est bien suivi d'effets.

Vous le voyez, nous sommes venus étayer un soutien qui, je le conçois, peut s'afficher comme étant un soutien important. Mais nous le pensons, au regard des objectifs et de la complémentarité que cette offre peut nous donner, sur le territoire, en matière d'audiovisuel puisque, vous le savez, notre soutien se porte aussi à la chaîne « France 3 Corse Via Stella ». Ici, « Télé Paese » s'est inscrite dans une offre de proximité en développant aussi de nouveaux types de médias. Nous pensons que cela peut enrichir l'offre audiovisuelle, permettre aussi à un créneau qui n'est pas ou peu occupé aujourd'hui, celui du développement, notamment avec la « MiLo TV », et je regarde la conseillère exécutive en charge de la jeunesse, pour des actions de sensibilisation, mais aussi à l'Università di Corsica, avec une télé campus. Tout cela peut avoir un intérêt.

Donc, un processus sécurisé, des objectifs qui correspondent à nos attentes en matière d'audiovisuel et, bien entendu, une transparence et une rigueur budgétaire qui est exigée et qui fera l'objet d'un rapport,

puisque le comité de suivi fera l'objet d'un rapport d'évaluation qui vous sera, bien entendu, soumis chaque année. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Les services noteront que Marie SIMEONI s'est retirée de l'hémicycle dès le début de la discussion parce qu'elle fait partie du CA de « Télé Paese ». Il y a donc un rapport de la Commission de la culture dont la conclusion nous intéresse.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Le rapport a été mis aux voix et a fait l'objet d'un **avis favorable de la Commission de la culture**

*(Non-participation : M. Pierre-Jean LUCIANI
« Favorable » pour les autres conseillers).*

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la Commission des finances,
M. le Président.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a une demande d'intervention ? Oui, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président. Je voudrais juste poser la question suivante : par exemple, est-ce que « Alta Frequenza » est aidée de la même manière aujourd'hui ? On a privilégié une société privée qui intervient dans un secteur qui est celui de l'audiovisuel, mais pourquoi pas, demain, l'ensemble de toutes les revues qui pourraient, aussi d'ailleurs, faire un effort en direction de la langue corse ? Qu'est qui permet aujourd'hui, de choisir entre la télé, la radio, les livres, les magazines ? Qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui, on « privilégie » cette entreprise, alors que, on peut comprendre que demain, notre Collectivité aide le service public parce qu'il y a des partenariats forts, des conventions fortes.

Je me posais la question sur un organe fort respectable mais dont, aujourd'hui, la visibilité insulaire reste limitée. Je vois sur ma commune, ils sont totalement absents, je prends l'exemple, et je ne sais donc pas s'ils interviennent à Porto-Vecchio, dans le Sartonais/Valinco.

Aujourd'hui, ça semble être assez contingenté, d'un point de vue de la couverture médiatique, et les sommes en jeu ce ne sont pas des petites sommes. Là encore, on est sur des montants très importants.

Je me faisais la réflexion, il m'est venu à l'esprit « Alta Frequenza » qui, pour être largement un pendant et encore, j'ai l'impression que la couverture médiatique de « Alta » est supérieure à celle de « Télé Paese ». Qu'est-ce qui motive ce choix entre, par exemple, l'audiovisuel et une radio classique ?

Le Président TALAMONI

Brève réponse de la conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI

C'est une question intéressante. Les autres médias sont soutenus, notamment dans le cadre du plan média public/privé, pour le plan du développement de la langue corse. Ils sont aussi soutenus, notamment, et pas seulement, « Alta Frequenza », « Corse Matin », « Corsenet info » dans le cadre de ce plan média.

Pour l'émission jusqu'à Bunifaziu, il faut obtenir une autorisation du CSA. Ce que nous savons, c'est qu'aujourd'hui, « Télé Paese » a obtenu pour l'émission jusqu'à Corti et Bastia, ce qui va lui permettre de développer, et la radio campus, et le travail avec les « MiLo TV ».

Pour ce qui est du choix, nous n'avons pas choisi de soutenir « Télé Paese » en lui disant de développer des actions, à aucun moment. Ça, par contre, ça aurait été problématique. En revanche, depuis le début, la Collectivité soutient « Télé Paese » dans le cadre des conventions avec le secteur de l'audiovisuel. « Télé Paese », comme « Via Stella », sont soutenues dans ce cadre.

Aujourd'hui, « Télé Paese » s'est inscrite dans un plan de développement où il y a des objectifs qui correspondent à ceux de la Collectivité. Vous avez raison de rappeler que ce sont des sommes importantes, c'est pourquoi j'ai bien pris soin de rappeler moi-même... et peut-être parce que ça avait été évoqué de manière insuffisante dans le rapport, puisque vous m'interrogez, puisque le CESEC a émis un certain nombre de réserves que je peux entendre, ce plan va être subordonné à l'atteinte des objectifs. Un comité de suivi et d'évaluation est, chaque année, mis en oeuvre afin de pouvoir regarder si, effectivement, nous sommes dans l'atteinte des objectifs partagés par la Collectivité. Si ce n'était pas le cas, nous reverrions la copie.

Là où il faut être prudent, et où nous ne l'avons peut-être pas suffisamment précisé, c'est que nous n'avons absolument pas fait le choix de « Télé Paese », à aucun moment. Les autres médias sont soutenus à d'autres titres. Si demain, par exemple, sur des actions de formation, sur des actions de développement, de contenu à destination de certains publics, il y avait une proposition d'un autre média, nous serions amenés, de la même façon et dans le même objectif, à l'étudier et si cela répond aux objectifs de la Collectivité, bien entendu à le soutenir.

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets ce rapport aux voix, la réponse de l'Exécutif ayant été formulée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

*(Abstention : le groupe «La Corse dans la République » (5)
« Pour » : les autres groupes + M. Pierre GHIONG)*

M. Jean LUCIANI

Je me suis abstenu.

Le Président TALAMONI

Les services en ont pris note.

Rapport n° 2018/02/315 : Conditions de gratuité des articles promotionnels de « A casa di Roccapina »

Le Président TALAMONI

Je pense que ça va, peut-être, être présenté brièvement...

M. Pierre GHIONGA

C'est un sujet important.

Le Président TALAMONI

Tout est important mais, encore une fois, il ne faut pas considérer que les rapports importants nécessitent des développements longs. Je pense que plus ils sont importants, mieux il faut les présenter. Il faut les présenter de manière concise pour être percutants et pour imprimer dans les esprits. Vous parlez pendant une heure et il n'y a plus personne qui vous écoute au bout de deux minutes et donc, le plus important n'est donc pas retenu.

Après cette démonstration que j'espère convaincante, Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI

Je dirai même percutant ! Je m'y tenterais si je n'avais aucune humilité.

« A casa di Roccapina » est une maison de site et un lieu d'interprétation de découvertes et d'observation appartenant au Conservatoire du littoral dont la gestion a été concédée en 2012, à l'ex Département de la Corse-du-Sud et de fait, à la Collectivité de Corse au 1^{er} janvier 2018.

Etablissement incontournable du dispositif d'animation des territoires de par la multiplicité des thématiques qui y sont abordées, elle dispose d'un espace boutique proposant des ouvrages et des articles divers aux visiteurs.

Dans le cadre de certaines de ses animations de territoire et aux fins de promouvoir la structure auprès de prestataires touristiques ou autres interlocuteurs pertinents, A Casa di Roccapina est amenée à offrir des objets promotionnels issus de la boutique.

Les produits offerts dans un cadre strict font, bien entendu, l'objet d'un contrôle et sont inscrits dans le livre des stocks de l'établissement.

Considérant ce qui précède, je vous propose d'autoriser l'offre gratuite de produits de la boutique d'« A Casa di Roccapina » dans le cadre de récompenses, cadeaux, objets promotionnels et d'autoriser M. le président du Conseil exécutif à signer l'ensemble des actes afférents.

Je précise que les objets sont donc des stocks et non des productions, ce ne sont pas des choses que nous avons produites cette année que nous distribuons gratuitement. Ce sont des stocks qu'il nous paraît utile, avant le renouvellement de ceux-ci, d'offrir dans le cadre que je viens d'évoquer.

Le Président TALAMONI

Avis oral de la Commission de la culture ? Favorable. Y a-t-il une demande d'intervention ? Oui.

M. Pierre GHIONGA

Président, c'est un sujet qui peut paraître insignifiant, mais on peut avoir une lecture un peu plus politique.

S'il s'agit de distribuer quelques babioles chinoises avec marqué « Casa di Roccapina », je suis contre parce que c'est une insulte à notre politique de développement durable et à la beauté du site.

Donc, si des objets sont fabriqués en Corse, avec une production locale, je suis pour. Si c'est pour donner deux babioles chinoises, je suis contre. Si vous m'assurez que ce qu'on va distribuer est fabriqué en Corse, je voterai pour, sans quoi, je vote contre.

Mme Josepha GIACOMETTI

J'ai donc évoqué les stocks, ça veut dire que ça a été produit avant le 1^{er} janvier 2018. Je l'ai dit très tranquillement, nous héritons des stocks de l'ancien CD 2A qui ne sont pas, et ce n'est pas faire offense, dans ce domaine, à l'ancien CD 2A, mais des stocks qui ne sont pas produits en Corse. M. ex-Président du CD 2A, vous le confirmez ?

M. Pierre-Jean LUCIANI

Absolument.

Mme Josepha GIACOMETTI

Donc, il s'agit de les offrir, de nous en débarrasser. J'avais utilisé des termes plus adaptés, de les offrir afin que nous puissions renouveler nos stocks

M. Pierre-Jean LUCIANI

Inaudible (sans micro)

Mme Josepha GIACOMETTI

C'était une plaisanterie et comme vous avez vu, M. LUCIANI, dans ma présentation initiale, je n'avais pas fait état des dessous des cartons.

Je le disais, il va falloir ensuite, pour que les productions puissent être faites en Corse, pour être tout à fait équitable également, renouveler ces stocks. J'aurai, dans les prochaines semaines, à vous présenter un rapport sur la production, très certainement en partenariat avec le Fab Lab, de produits qui pourront mieux correspondre à nos productions. Je reviendrai dans quelques semaines auprès de votre Assemblée pour vous en faire détail, mais effectivement, M. le conseiller, vous avez bien fait de me poser la question.

Le Président TALAMONI

C'était une question qui méritait ce développement. Nous allons mettre aux voix cet important rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

(« *Contre* » : *M. Pierre GHIONGA*).

En fait, vous êtes contre le fait de s'en débarrasser, ah vous êtes pour qu'on les donne, mais c'est ce que propose la conseillère exécutive ! Ah, en déchèterie, là il y a de l'abus !

(Brouhaha).

Je trouve sincèrement que c'est une véritable performance d'arriver à parler aussi longtemps d'un sujet de cette nature, ça c'est une performance dont je vous félicite.

Rapport suivant.

Rapport n° 2018/O2/324 : Approbation de la convention d'application financière 2018 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017 - 2019 entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Collectivité de Corse.

Vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention d'application financière 2018 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée entre notre Collectivité, le Centre national du cinéma et de l'image animée et le ministère de la Culture et de la Communication.

Cette convention de coopération cinématographique et audiovisuelle vise à préciser les conditions de partenariat entre les signataires, afin de coordonner et d'amplifier les soutiens apportés au cinéma et à l'audiovisuel dans le cadre de la Collectivité de Corse.

Vous savez que c'est la logique de un euro pour deux euros, un euro apporté par notre Collectivité, deux euros abondant le fonds d'aide à la création par le CNC.

Donc, ça a un effet levier sur le plan financier lorsque la Collectivité accompagne des projets en matière de cinéma et d'audiovisuel.

58 secondes, j'ai essayé d'être le plus rapide possible.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable de la Commission de la culture, à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Merci, il y a également un erratum à ce rapport 324, vous l'avez devant les yeux, donc on peut le voter, c'est purement formel.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'erratum est ADOPTE.

Donc cette erreur est à présent corrigée.

S'il n'y a pas de demandes de prises de parole sur ce rapport, nous allons le mettre aux voix, ainsi corrigé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/O2/339 : Délégation de pouvoir au président du Conseil exécutif de Corse relative aux partages de produits de fouilles archéologiques.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président. Il s'agit donc d'engager les procédures de partage des vestiges, issus d'opérations d'archéologie préventive menées par la DRAC puisque c'est, dans le domaine du patrimoine, ce qu'il reste de compétences non encore transférées, découverts sur la propriété de la Collectivité de Corse.

Donc, ces biens archéologiques représentent un intérêt majeur pour le patrimoine de la Corse. Ils ont vocation à intégrer le patrimoine de la Collectivité afin de garantir leur intégrité, notamment par le statut de propriété commune et d'en assurer leur préservation et valorisation au sein des centres de conservation et d'études d'Aléria et de Sartè, dans le cadre de leur mission de conservation d'études et de diffusion scientifique des collections et du produit des fouilles archéologiques.

Aussi, il convient de donner délégation au président du Conseil exécutif de Corse, afin d'engager les procédures de partage et de transfert de propriété à la Collectivité de Corse de ces biens archéologiques.

Le Président TALAMONI

Merci. Commission de la culture pour un avis oral.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable de la Commission de la culture, à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant.

Rapport n° 2018/O2/349 : Règlement des aides pour le patrimoine / regulamentu d'aiuti per u patrimoniu.

Le Président TALAMONI

Sur ce rapport, il faut faire valider le délai abrégé. Je vais le faire tout de suite.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Si vous voulez nous présenter ce rapport, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI

Alors, ce rapport aurait demandé de plus longs développements, mais je vais résumer mon propos, puisque vous savez que, il y a un an, nous avons adopté un règlement des aides au patrimoine, un règlement des aides à la culture adossés à la feuille de route au patrimoine et la culture, avec un certain nombre d'objectifs qui sont rappelés en préambule de ce rapport, en réinscrivant notre Collectivité dans une approche renouvelée en tant que chef de file où elle a un rôle majeur à jouer dans le domaine du patrimoine :

- en étant à l'initiative de la politique patrimoniale, en inventoriant, restaurant, valorisant aussi bien des lieux, des objets, des pratiques qui constituent le patrimoine bâti, matériel et immatériel de notre île,

- en accompagnant les intercommunalités, les communes, les associations et l'ensemble des acteurs du territoire qui souhaitent porter des projets,

- en s'inscrivant résolument dans une logique de réappropriation de notre patrimoine collectif, en lui redonnant un sens social : politique éducative et de médiation, appels à projets,

- en portant des projets de valorisation se basant sur des outils innovants, tels que réalité augmentée, et j'aurai l'occasion dans les prochaines semaines de vous présenter concrètement des rapports à ce sujet,

- en donnant, en coordination avec l'Agence du tourisme de la Corse, un contenu à l'appellation « Corse destination culturelle », véritable enjeu pour un tourisme durable,

- et en inscrivant la Corse dans des programmes à l'échelle européenne, replaçant notre île sur les grands itinéraires et les programmes transfrontaliers.

Vous le voyez, pour ceux qui avaient assisté à la présentation du RDA et à la feuille de route patrimoine de l'année passée, que nous ne sommes pas dans le même format aujourd'hui, puisque cette feuille de route commence à être tracée, que les modifications apportées à ce rapport, à ce RDA, ne sont que des actualisations du règlement d'aides et qu'elles résultent d'une obligation réglementaire faisant suite à la fusion des collectivités. Les ajustements sont donc, sur le fond, marginaux par rapport au précédent règlement, les grands principes que je viens de rappeler, dans leur très grande ligne, restent les mêmes.

Mais, en cinq minutes, il convient quand même de faire un point d'étape puisque nous sommes à un an, que nous avons voté, il y a un an, une feuille de route à la culture et au patrimoine, que nous en avons acté, ensemble, les principes et que donc, à l'occasion de ce rapport, il convenait plus pour moi, non pas de revenir sur le fond puisque le fond n'a que très peu changé, mais de faire avec vous un rapide point d'étape, un an donc après l'adoption des aides.

Pour ce qui concerne les programmes transfrontaliers, nous aurons l'occasion, le 5 novembre prochain, de lancer officiellement le programme Gritaccas où la Collectivité est chef de file, un programme transfrontalier qui se propose de valoriser un itinéraire entre la Toscane, la Ligurie, la Corse et la Sardaigne, un itinéraire à la fois patrimonial, économique et touristique, un itinéraire qui nous a permis d'obtenir des financements européens, qui nous a permis de nous inscrire dans le programme de rénovation des tours littorales, comme nous nous y étions engagés il y a un an. A l'occasion du lancement officiel de Gritaccas, nous le ferons sur la commune de Santa Maria di Lotta, je regarde Guy ARMANET, puisque c'est la première tour qui sera rénovée, qui arrive en fin de rénovation, à la suite de cette opération sur laquelle nous étions engagés il y a un an. Des études sont engagées sur Fautea, sur la tour de Nonza. Les sept autres tours suivront. Pourquoi je dis sept autres tours ? Puisque ce sont les sept qui sont en propriété de la Collectivité de Corse,

vingt-et-une appartiennent au Conservatoire du littoral, nous entrons donc, comme nous nous y étions engagés, en discussion, mais sur les neuf qui sont dans notre propriété, les programmes sont engagés et les choses avancent, et Miomu sera inaugurée prochainement.

Lancement du programme en coordination avec les Chemins de fer de la Corse, là aussi, nous nous engageons

Le Président SIMEONI

Il faut faire sortir Hyacinthe !

Mme Josepha GIACOMETTI

Non, ça va aller ! Un premier guide est lancé, il préfigure ce qui sera la valorisation du patrimoine ferroviaire de la Corse, mais aussi du patrimoine industriel que les chemins de fer parcourent. Donc, ce programme commence à trouver ses premières concrétisations.

Les lancements des opérations de la mise en valeur de la Strada Paulina, nous avons avancé sur un certain nombre d'opérations, notamment dans certaines communes concernées par A strada Paulina. Nous sommes en discussion sur d'autres, nous avons rencontré des associations, des propriétaires, certaines questions doivent être levées afin que nous puissions avancer sur ces questions, et vous avez pu peut-être le suivre dans l'actualité, les premiers programmes commencent à s'enclencher comme nous nous y étions engagés il y a un an.

Première étape, aussi, de l'ambitieux projet Paoli - Napoléon, avec l'organisation du Symposium en novembre. Nous l'avons présenté au musée Fesch avec la mairie d'Ajaccio et le directeur d'Atout France, Christian MANTEI. C'est un programme ambitieux, c'est un programme qui a vocation à valoriser deux personnages emblématiques de notre histoire, faire la lumière sur une période riche de notre histoire, et le symposium du 16 novembre lancera, là aussi, les premières opérations. Nous avons un contenu scientifique aujourd'hui très étayé et nous allons pouvoir nous lancer dans des opérations d'un développement économique qui ne soit pas folklorisant, mais qui, bien au contraire, valorise ces personnages de notre histoire avec une porte d'entrée qu'est Napoléon, connu dans le monde entier, et avec une lumière mise sur Pasquale Paoli et les révolutions de Corse.

Je le dis aussi en parallèle, avec un projet, aussi, au Musée de la Corse, puisque le Musée de la Corse va, lui aussi, faire son toilettage, son grand toilettage, et que nous aurons, pour l'année 2019 où seront présentés les six-cents ans de la citadelle de Corti, en même temps à vous présenter, je l'espère, en tout cas les choses avancent bien, le futur projet scientifique du Musée de la Corse tel que, là aussi, nous nous y étions engagés.

Lancement du programme collectif de recherche d'Aléria, rapport présenté, dans son détail, à la prochaine session. Programme de recherche, mais aussi acquisition de la maison Rossi avec un nouveau projet autour d'Aléria, avec la mise en lumière du patrimoine également étrusque, parce que pour la Corse, là-aussi, en nous inscrivant avec la Toscane et la Ligurie, il y a de vrais enjeux économiques par l'entrée patrimoniale et nous sommes là-aussi, bien avancés, mais le mois prochain je vous présenterai ce rapport en détail, donc je ne m'y attarde pas trop

Lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création du pôle mécénat, avec un agent de la CdC qui est déjà positionné sur la mission, elle vous sera présentée, je l'espère, en décembre, au plus tard en janvier 2019, en tout cas les contours de ce que sera le pôle mécénat.

Le prêt projet scientifique du Musée de la Corse, j'en ai parlé.

La relance et l'ouverture prochaine, au public, du Centre de conservation de Calvi. Le Centre de conservation et de restauration de Calvi est entré en fonction. Il accueille ses premiers éléments du patrimoine matériel de notre île en restauration. Il sera, dès décembre, ouvert au public car nous voulons aussi, qu'il y ait un espace dédié aux scolaires, qui présente les métiers autour du patrimoine de notre île et de ses enjeux. Mais pour, également, être au plus près des communes et des communautés de communes, nous avons entamé, je dirai, un tour des territoires, en juillet, en Balagne, de manière à étudier les potentialités de chaque territoire, au plus près des territoires, et de faire que la Collectivité de Corse soit à l'initiative, soit une force motrice, mais soit aussi à l'accompagnement des projets que portent les communes autour de leurs atouts patrimoniaux et culturels.

Au-delà de ces quelques perspectives, nous auront également à vous présenter le volet culture et patrimoine du PEI 4 qui sera bientôt validé, donnant lieu au fléchage de projets structurants. Nous nous étions, là-aussi, engagés dans la continuité du PADDUC qui avait pointé un certain nombre de territoires qui étaient en déficit d'infrastructures culturelles et patrimoniales.

Nous serons, soit en maîtrise d'ouvrage, soit en accompagnement de projets portés par les intercommunalités, en mesure dans les prochaines semaines, de vous présenter ce PEI 4 dédié à la culture et au patrimoine.

Je m'arrêterai là, je crois que les enjeux sont encore très nombreux. Nous structurons aussi, avec l'Université de Corse, une convention pour une collaboration sur nos sites et musées avec des étudiants de maîtrise d'histoire et la formation de guide interprète, et une collaboration va être entamée avec les architectes de Corse, ainsi qu'avec l'Università di Corsica et les CFA, sur les métiers en lien avec le bâti ancien qui est un enjeu à la frontière entre patrimoine et architecture.

Et bien entendu, dans la Strada Paulina, je l'ai oublié mais nous commémorerons Ponte-Novu, le 250^{ème} anniversaire de la défaite de Ponte-Novu et, là-aussi, nous nous étions engagés à une valorisation du site, je l'espère nous serons en mesure, à ce moment-là, de vous présenter en tout cas, les esquisses du projet.

Il reste encore beaucoup à faire. Un chantier à lancer, avant de conclure, celui du transfert de compétences puisque, comme cela avait été acté en septembre 2017, il convient en effet de parachever ce transfert, vous l'avez vu tout à l'heure, nous avons parlé de l'affectation des produits de fouilles de l'archéologie préventive, je crois qu'aujourd'hui, il nous faut sortir de ces ambiguïtés, nous devons être en pleine possession de notre politique patrimoniale pour pouvoir la mener.

Vous le voyez, dans le cadre de nos compétences, nous tentons d'être à la hauteur des enjeux. Il y a encore des choses à faire, et nous en sommes conscients mais, en tout cas, nous essayons de tenir nos engagements et si ce transfert venait à se faire, nous serons je le crois, là-aussi, à la hauteur de la tâche qui nous attend. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, les conclusions du rapport de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable, à l'unanimité, de la Commission de la culture.

Le Président TALAMONI

La conclusion de l'avis de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la Commission des finances, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Parfait. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Mme la Conseillère, quelle est votre vision de l'articulation de la politique de la CdC, en matière de protection patrimoniale, avec celle de l'Office de l'environnement, qui en a quand même une puisque l'Office de l'environnement aide à la restauration du patrimoine non classé et il a une politique de sentiers du patrimoine, par exemple. Comment vous voyez l'articulation entre les deux ?

Et un truc un peu plus précis, qu'allez-vous faire du couvent des Capucins de Corte ? Est-ce que l'on va l'acquérir ou non ?

Le Président TALAMONI

Réponse en une minute pour les deux questions.

Mme Josepha GIACOMETTI

Lorsque j'ai évoqué la Strada Paulina, je n'ai pas voulu trop m'avancer parce que je n'aime pas m'avancer tant que je n'ai pas mes deux pieds bien implantés dans le sol et faire des déclarations un peu trop hâtives, mais c'est une des perspectives qui jalonna la Strada Paulina sur laquelle les discussions avancent bien. Asicuremi i nostri passi n'antà a Strade Paulina, ci aviemu a poca a poca.

Pour ce qui est de l'articulation avec l'Office de l'environnement, bien entendu il y a, vous le voyez, des précisions dans le RDA au patrimoine, sur la question du patrimoine non protégé parce que c'est un enjeu et que cette

articulation, elle a été précisée dans le RDA et que, bien sûr, nous la menons en coordonnant l'action de nos agents sur le terrain.

Le Président TALAMONI

Merci. Oui, allez une question, vous avez la parole.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président. Simplement une question, puisqu'il y a dans le golfe d'Ajaccio, la tour de Capitello, une tour génoise qui était une propriété de l'ancien Département de Corse-du-Sud et qui, maintenant, est propriété de la Collectivité de Corse, vous avez parlé de sept tours qui devaient être restaurées, le Département avait voté un plan d'investissement de 1,5 M€ pour cette tour (mise en lumière, mise en valeur et aménagement autour de la tour), donc, j'aimerais savoir si ça fait partie des investissements que vous avez évoqués. Merci.

Le Président TALAMONI

Un mot de réponse, et nous votons.

Mme Josepha GIACOMETTI

Alors, dans la première programmation, puisqu'elle était antérieure à la fusion, il n'y avait que les tours appartenant à la Collectivité de Corse mais, bien entendu, puisqu'aujourd'hui elle est intégrée, cette opération est à l'étude actuellement, mais je pourrais vous faire des retours plus précis, si vous le souhaitez, assez rapidement, mais je sais qu'elle est à l'étude actuellement.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant.

Rapport n° 2018/O2/316 : Affectation de crédits dédiés à la recherche et à la diffusion relatifs à la Conférence internationale « Pathobiome 2018 » organisée par l'Institut nationale de la recherche agronomique.

Mme Josepha GIACOMETTI

Il s'agit ici de la recherche et de la diffusion. Effectivement, une conférence internationale organisée par l'INRA, la Conférence « Pathobiome 2018 ».

Il s'agit de permettre, dans le présent rapport, l'affectation d'un montant total de 3 000 € au profit de l'INRA pour l'accompagner dans l'organisation de cette conférence qui a, d'ailleurs, déjà eu lieu.

Le Président TALAMONI

L'avis oral de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable de la Commission de la culture.

Le Président TALAMONI

L'avis oral de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable da la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demandes de prises de parole ? Non. Par conséquent je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant.

Rapport n° 2018/O2/331 : Appel à projets « Trophées du développement durable » 2018/2019.

Mme Josepha GIACOMETTI

Il s'agit de l'opération qui était organisée par l'ex-Département de la Haute-Corse en partenariat avec l'Education nationale : « les trophées du développement durable », que nous avons voulu, bien entendu, continuer à porter puisque les objectifs, en ce domaine, sont bien entendu tout à fait les nôtres et tout à fait louables.

L'an passé, ce sont près de quatre-vingt-dix-sept classes encadrées par leurs enseignants, soit deux-mille-deux-cent-vingt-deux élèves au total, deux maternelles, deux primaires et deux collèges qui ont participé à ce concours, en proposant des œuvres en relation avec le développement durable. Donc, vous avez les différents détails des œuvres qui ont été proposées.

Il s'agit donc de reconduire cette année, cet appel à projets qui concernera les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges publics ou privés.

Les candidats seront invités à produire un diaporama qui illustre la démarche et la réalisation du projet avec un ou plusieurs objectifs de développement durable.

Ces productions seront donc examinées par un jury qui se réunira durant la première quinzaine du mois de mai.

Il a été je crois, demandé en commission, que soient ajoutés, me semble-t-il, des participants à la composition du jury.

Le Président TALAMONI

C'est l'amendement n° 1.

Mme Josepha GIACOMETTI

Oui. Je crois que la commission avait souhaité que soient ajoutés deux représentants de l'Education nationale. Alors, je précise que cette composition du jury avait été actée avec l'Education nationale, mais ça ne

nous pose pas de problème de rajouter deux représentants de l'Education nationale.

En revanche, nous proposons d'ajouter un représentant du PNRC, du Parc naturel de Corse, puisque ça nous paraît aussi pertinent au regard des objectifs de développement durable.

Le Président TALAMONI

Effectivement l'avis de la Commission de la culture proposait d'adjoindre deux personnes représentant le domaine de l'Education nationale (je cite), et au bénéfice de cette proposition, rendait un avis...

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Deux mots, Président, si vous permettez, c'est quelque chose dont nous héritons du Conseil général 2B, et pour avoir été moi-même du côté des enseignants et avoir participé au concours, je m'étais indignée à l'époque, du comité appelé jury, qui allait décider, quand même donner un avis sur un travail d'une année d'enseignants, mais surtout d'élèves, où il y avait un aspect pédagogique et une réflexion qui était le cœur du travail.

Donc, étant aujourd'hui de l'autre côté de la machine, j'ai souhaité, tout à l'heure en commission, à ce que l'on étoffe un petit peu ce comité par des spécialistes, comme dirait Pierre GHIONGA, puisqu'il a voté contre cet amendement, pas parce qu'ils sont des spécialistes mais parce qu'il me semblait qu'il fallait un avis, quand même, de personnes de la maison, puisqu'on allait évaluer un travail pédagogique. Donc, c'était le but de l'amendement de la commission, tout à l'heure.

Donc, la Commission de la culture a voté favorablement à tout, sauf Pierre GHIONGA, « contre ».

Le Président TALAMONI

Donc, cette proposition d'amendement de la Commission de la culture a été formalisée par le Conseil exécutif, c'est l'amendement n° 1 déposé par le Conseil exécutif et amendant son propre rapport.

Donc, s'il n'y a pas de demandes de prises de parole, nous allons voter sur l'amendement n° 1 qui consiste à rajouter, d'une part, deux personnalités émanant de l'Education nationale, expertes dans le champ du développement durable et, d'autre part, le président du Parc naturel régional de Corse ou son représentant.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant, je pense que ce sera le dernier que nous examinerons ce soir a priori, ou l'avant-dernier, me dit Serge.

Rapport n° 2018/O2/352 : Approbation du projet de coordination de la mission de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle en Corse pour l'année 2018 et affectation de crédits au bénéfice de l'association « A Rinascita ».

Il faut que nous validions le délai abrégé, avant tout. Je mets aux voix le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Mme la Conseillère exécutive, voulez-vous présenter brièvement ce rapport 352 ?

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président. Donc, le Schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche que nous avons validé l'an dernier, prévoit notamment de construire un véritable territoire de la connaissance pour faire de la culture scientifique, technique, industrielle, et plus globalement de la diffusion des savoirs, un vecteur de la démocratisation des savoirs, afin notamment d'optimiser des actions du réseau territorial, de valoriser la culture scientifique sur tout le territoire insulaire et de s'engager dans une politique de culture scientifique.

Il est en effet essentiel de tout mettre en œuvre pour favoriser et rendre accessible la culture scientifique au grand public en y impliquant tous les acteurs.

Il s'agit également de favoriser la sensibilisation du public en général, et du scolaire en particulier à l'esprit d'entreprise, à la recherche, à la technologie, à l'innovation.

L'objectif de la coordination de la mission de diffusion scientifique, technique, industriel et de l'innovation est de pouvoir élargir le réseau d'acteurs locaux et méditerranéens, puisque A Rinascita s'est notamment

engagée avec un projet de partenariat cette année avec la « Festa di a Scienza » en Sardaigne, à Cagliari me semble-t-il, et elle souhaite élargir ses partenariats stratégiques en créant des passerelles euro-méditerranéennes, je viens de les évoquer, le développement d'un outil numérique commun tel qu'Échoscience, le développement et participation à la création d'un Système d'échange local (SEL), l'accompagnement et le déploiement du nouveau projet académique concernant le développement durable et le cycle de conférence scientifique.

Elle a également entrepris un partenariat avec le FABLAB de Corti.

L'ensemble de ces actions répond ainsi à la nécessité de créer une culture scientifique forte et ouverte sur la Méditerranée.

L'action de l'association A Rinascita est depuis longtemps soutenue par notre Collectivité en tant qu'opérateur de la culture scientifique.

Il s'agit donc d'attribuer un montant de 208 329 € pour l'ensemble de ces opérations. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a un rapport de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable de la Commission de la culture.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demandes de prises de parole, donc je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

La Conseillère exécutive à la jeunesse et au sport, nous demande de passer le rapport 322, nous promettant qu'il passera très vite parce que nous avons demain matin beaucoup de travail.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / VIE ASSOCIATIVE
ASSESTU DI U TERRITORIU / VITA ASSOCIATIVA**

Rapport n° 2018/O2/322 : Cadre d'intervention en faveur du mouvement associatif.

Vous avez la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci, M. le Président, je vais être synthétique. Dans la continuité et en complémentarité des règlements d'aides déjà approuvés par votre Assemblée, en matière de soutien aux mouvements associatifs, il vous proposé d'approuver ce cadre d'intervention pour le domaine de l'aménagement du territoire.

Le dispositif présenté vise à soutenir le développement d'une action publique de proximité au cœur des territoires, dans un objectif de valorisation de l'action même du territoire concourant au développement local.

Tenant compte des compétences transférées à la Collectivité de Corse, les axes majeurs retenus dans ce rapport concernent l'impulsion donnée à la mise en place d'actions de proximité, en faveur des habitants des territoires, en réponse à un besoin identifié et le soutien à l'émergence au sein des territoires d'initiatives, dans une logique de projets de vie des territoires et de qualité de vie garante de l'attractivité.

Les actions pouvant être financées devront s'inscrire dans les domaines prioritairement prédéfinis ci-dessous :

- maintien d'une vie locale et d'un lien social,
- préservation et aménagement des espaces,
- partenariats.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il doit y avoir un rapport de la Commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

La Commission du développement économique a émis un avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Rapport de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable de la Commission de la culture.

Le Président TALAMONI

Et un rapport de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Parfait, il n'y a pas de demandes de prises de parole, donc je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre »? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

(Abstention : M. Pierre-Jean LUCIANI).

Si vous voulez, nous pouvons suspendre, nous sommes effectivement au moment où il faut suspendre et où il faut se donner rendez-vous demain matin, la Commission permanente a envisagé 9 heures...je vois des mines peu enthousiastes, on me dit non ! Ecoutez, on dit demain à 9 h 30, mais il faut vraiment y être ? Sinon, on dit 10 heures.

Qui est pour 9 h 30 ? Qui est pour 10 heures ?

Serge me dit que 9 h 30 a eu la majorité, j'en doute un peu.

(Brouhaha).

Il y a la Commission DSP à 9 h 30. Donc 10 heures, compte tenu de la Commission DSP, mais on commence vraiment à 10 heures.

La séance est suspendue à 00 h 10.

COMPTE RENDU IN EXTENSO

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

**25 ET 26 OCTOBRE 2018
(JOURNEE DU 26 OCTOBRE 2018)**



COLLECTIVITE DE Corse

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE 2018
REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE 2018**

**2^{da} SESSIONE URDINARIA DI U 2018
RIUNIONE DI I 25 E 26 D'UTTOBRE**

**S O M M A I R E / SUMMÀRIU
JOURNEE DU 26 OCTOBRE 2018
GHJORNU DI U 26 D'UTTOBRE**

Reprise de la séance 14

MOTIONS / MUZIONE

Motion n° 2018/O2/083 : déposée par le groupe « Per l'avvene » : 14
Demande de renvoi en commission du rapport n°2018/O2/350 concernant
la déclinaison du plan d'actions sur les déchets
 (Rejetée : Délibération n° 2018/397 AC du 26 octobre 2018)

Le président Jean-Guy TALAMONI 14

M. Jean-Martin MONDOLONI, présentation de la motion 14

Prise(s) de parole :

Le président Jean-Guy TALAMONI 17

M. Jean-Charles ORSUCCI 17

M. François SARGENTINI, avis CE 17

Vote sur la motion de renvoi en commission 18

Le président Jean-Guy TALAMONI 19

Vote sur la reconnaissance du délai abrégé 19

ENVIRONNEMENT / AMBIENTE

<u>Rapport n° 2018/O2/350 : Déclinaison du plan d'actions sur les déchets</u> (Délibération n° 2018/420 AC du 26 octobre 2018)	20
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. François SARGENTINI, président de l'Office de l'environnement de Corse	20
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	54
Prise(s) de parole :	
M. Antoine POLI, amendements	54
Le président Jean-Guy TALAMONI	58
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	58
M. Xavier LACOMBE	61
Le président Jean-Guy TALAMONI	64
M. Xavier LACOMBE	64
Le président Jean-Guy TALAMONI	65
M. Xavier LACOMBE	65
M. Guy ARMANET	66
Mme Valérie BOZZI	71
Mme Rosa PROSPERI	73
Le président Jean-Guy TALAMONI	76
M. Julien PAOLINI	77
M. Jean-Martin MONDOLONI	78
M. Julien PAOLINI	79
M. Jean-Martin MONDOLONI	80
Le président Jean-Guy TALAMONI	80
M. Julien PAOLINI	80
M. Petr'Antone TOMASI	81
M. Hyacinthe VANNI	83
Le président Jean-Guy TALAMONI	84
M. Pierre GHIONGA	85
M. François-Xavier CECCOLI	86
M. Jean-Charles ORSUCCI	88
Le président Jean-Guy TALAMONI	88
M. François SARGENTINI	88
M. Antoine POLI	89

Le président Jean-Guy TALAMONI	89
M. François SARGENTINI	89
M. Xavier LACOMBE	91
M. François SARGENTINI	91
Le président Jean-Guy TALAMONI	93
Suspension de séance	94
Reprise de la séance	94
Le président Jean-Guy TALAMONI	94

JEUNESSE – SPORTS / GHJVENTU – ATTIVITA SPURTIVE

<u>Rapport n° 2018/O2/332 : Attribution d’une subvention dérogatoire au règlement des aides “sport”, saison 2017-2018 au bénéfice de la Ligue corse des échecs</u> (Délibération n° 2018/398 AC du 26 octobre 2018)	94
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge du sport et de la jeunesse	94
Avis de la Commission de l’éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	96
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	96
Prise(s) de parole :	
M. Pierre GHIONGA	97
Mme Chantal PEDINIELLI	97
Mme Vaninna ANGELINI-BURESI	97
Mme Lauda GUIDICELLI, en réponse aux intervenants	97
Vote du rapport	98

TOURISME / TURISMU

<u>Rapport n° 2018/O2/344 : Demande de classement en dénomination de “station de tourisme” émanant de la commune de PRUPRIA</u> (Délibération n° 2018/399 AC du 26 octobre 2018)	99
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, président de l’Agence du tourisme de la Corse	99
Le président Jean-Guy TALAMONI, avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l’aménagement du territoire et de l’environnement	100
Prise(s) de parole :	
Mme Santa DUVAL	100
M. Pierre GHIONGA	101
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	101
Vote du rapport	102
<u>Rapport n° 2018/O2/343 : Demande de classement en dénomination de “station de tourisme” émanant de la commune de BUNIFAZIU</u> (Délibération n° 2018/400 AC du 26 octobre 2018)	103
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, président de l’Agence du tourisme de la Corse	103
Le président Jean-Guy TALAMONI, avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l’aménagement du territoire et de l’environnement	103
Vote du rapport	103

EAU - ASSAINISSEMENT / ACQUA - RISANAMENTU

<u>Rapport n° 2018/O2/340 : Adoption du plan de bassin d’adaptation au changement climatique dans le domaine de l’eau</u> (Délibération n° 2018/401 AC du 26 octobre 2018)	104
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, président de l’Office hydraulique de la Corse	104

Le président Jean-Guy TALAMONI, avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	111
Prise(s) de parole :	
Mme Chantal PEDINIELLI	111
M. Xavier LUCIANI	113
Mme Chantal PEDINIELLI	113
M. Paul MINICONI	114
M. Pierre GHIONGA	115
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI	115
Le président Jean-Guy TALAMONI	116
M. Xavier LUCIANI, en réponse	116
Vote du rapport	119

AGRICULTURE – FORÊT – DEVELOPPEMENT RURAL AGRICOLTURA – FURESTE – SVILUPPU RURALE
--

<u>Rapport n° 2018/O2/320 : Concours financier du ministère de l'Agriculture pour la participation des forestiers-sapeurs aux ordres d'opérations feux de forêts</u> (Délibération n° 2018/402 AC du 26 octobre 2018)	120
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Lionel MORTINI, président de l'Office du développement agricole et rural de la Corse	120
Le président Jean-Guy TALAMONI, avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	120
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	120
Vote du rapport	121
<u>Rapport n° 2018/O2/353 : Modification de la convention de mise en oeuvre du fonds foncier agricole, dans le cadre du partenariat avec la SAFER de Corse</u> (Délibération n° 2018/403 AC du 26 octobre 2018)	122
Vote sur la reconnaissance du délai abrégé	122

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Lionel MORTINI, président de l'Office du développement agricole et rural de la Corse	122
Le président Jean-Guy TALAMONI, avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	123
Prise(s) de parole :	
Mme Marie-Anne PIERI	123
Le président Jean-Guy TALAMONI	126
Mme Rosa PROSPERI	126
M. Jean-Jacques LUCCHINI	128
M. Lionel MORTINI, en réponse	129
Vote du rapport	130

**AMENAGEMENT NUMERIQUE
ACCUNCIAMENTU NUMERICU**

<u>Rapport n° 2018/O2/319 : Adaptation des politiques de la démarche "Puntu Corsica" ouverture des termes premiums</u> (Délibération n° 2018/404 AC du 26 octobre 2018)	131
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive	131
Le président Jean-Guy TALAMONI, avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	132
Vote du rapport	132

**QUESTIONS DIVERSES / DESIGNATIONS DIVERSES
QUISTIONE DIVERSE / NUMINAZIONE DIVERSE**

<u>Rapport n° 2018/O2/356 : Comité de pilotage du projet "Primura prima urgenza è assistenza" de la Collectivité de Corse : désignations</u> (Délibération n° 2018/405 AC du 26 octobre 2018)	133
Le président Jean-Guy TALAMONI	133
Vote du rapport	134

Le président Jean-Guy TALAMONI, information 135

Rapport du président de l'Assemblée de Corse : Nouvelle composition de l'Assemblea di a giuventù 136
(Délibération n° 2018/421 AC du 26 octobre 2018)

Le président Jean-Guy TALAMONI 136

L'Assemblée de Corse prend acte 136

**RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Rapport n° 2018/O2/208 : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs 137
(Reporté)

MOTIONS / MUZIONE

Motion n° 2018/E5/041 déposée par le groupe « Per l'avvene » : Extension du tarif fret « matières premières » à l'import de foin et d'aliments pour bétail 138
(Délibération n° 2018/406 AC du 26 octobre 2018)

Mme Chantal PEDINIELLI, présentation de la motion 138

Le président Jean-Guy TALAMONI, avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement 139

Prise(s) de parole :

M. Hyacinthe VANNI 139

Mme Vanina BORROMEI 139

Avis du CE 141

Le président Jean-Guy TALAMONI 142

Vote motion 142

Motion n° 2018/O2/062 déposée par le président Jean-Guy TALAMONI : Demande de création d'une zone SECA/NECA 143
(Délibération n° 2018/407 AC du 26 octobre 2018)

Le président Jean-Guy TALAMONI, présentation de la motion 143

Le président Jean-Guy TALAMONI, avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	144
Prise(s) de parole :	
Mme Fabienne GIOVANNINI	144
Avis du CE	145
Vote motion	145
<u>Motion n° 2018/O2/063 déposée par le président Jean-Guy TALAMONI :</u>	146
Inscription de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur longue durée » (TZCLD) dans le plan de lutte contre la précarité de la Collectivité de Corse (Délibération n° 2018/408 AC du 26 octobre 2018)	
Le président Jean-Guy TALAMONI, présentation de la motion	146
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	147
Avis du CE	147
Vote motion	147
<u>Motion n° 2018/O2/066 déposée par le président Jean-Guy TALAMONI :</u>	148
Soutien aux personnels des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) pour la maintien de l'activité en Corse (Délibération n° 2018/409 AC du 26 octobre 2018)	
Le président Jean-Guy TALAMONI, présentation de la motion	148
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	149
Avis du CE	149
Vote motion	150
<u>Motion n° 2018/O2/072 déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane » : Soutien aux agriculteurs corses</u>	151
(Délibération n° 2018/410 AC du 26 octobre 2018)	
Mme COGNETTI-TURCHINI, présentation de la motion	151

Prise(s) de parole :	
M. Lionel MORTINI, avis	152
Le président Jean-Guy TALAMONI	152
Vote motion	153
Prise(s) de parole :	
M. Xavier LUCIANI	153
Le président Jean-Guy TALAMONI	154
<u>Motion n° 2018/O2/082 déposée par le président Jean-Guy TALAMONI :</u>	155
<u>Soutien au photographe Eric BATTISTELLI</u>	
<u>(Délibération n° 2018/411 AC du 26 octobre 2018)</u>	
Le président Jean-Guy TALAMONI, présentation de la motion	155
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI	155
Mme Fabienne GIOVANNONI	155
Le président Jean-Guy TALAMONI	156
Avis du CE	156
Vote motion	156
Le président Jean-Guy TALAMONI quitte la présidence de la séance	157
M. Hyacinthe VANNI préside la séance	158
<u>Motion n° 2018/O2/078 déposée par Mme Fabienne GIOVANNINI et</u>	159
<u>Anne-Laure SANTUCCI, pour le groupe « Femu a Corsica » :</u>	
<u>Amélioration de la sécurité maritime dans le canal de Corse et en</u>	
<u>Méditerranée</u>	
<u>(Délibération n° 2018/412 AC du 26 octobre 2018)</u>	
Mme Fabienne GIOVANNINI, présentation de la motion	159
Prise(s) de parole :	
Mme Anne-Laure SANTUCCI	161
Avis du CE	162
Vote motion	162

<u>Motion n° 2018/O2/076</u> déposée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Pollution aux particules émises par les navires	163
(Délibération n° 2018/413 AC du 26 octobre 2018)	
M. Romain COLONNA, présentation de la motion	163
Mme Vanina BORROMEI, avis CE	164
Vote motion	164
<u>Motion n° 2018/O2/076</u> déposée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Demande de levée du secret-défense dans le dossier du crash de la caravelle Aiacciu-Nizza du 11 septembre 1968	165
(Délibération n° 2018/414 AC du 26 octobre 2018)	
M. Romain COLONNA, présentation de la motion	165
Prise(s) de parole :	
M. Petr' Antone TOMASI	166
M. Pierre GHIONGA	166
Vote motion	166
<u>Motion n° 2018/O2/081</u> déposée par le groupe « Corsica libera » : Integrazione di a spezialità « lingua è cultura corsa » in ogni liceu di Corsica in più di e sette spezialità à sceglie da i licei	167
(Délibération n° 2018/415 AC du 26 octobre 2018)	
M. Pierre-José FILIPUTTI, présentation de la motion	167
Prise(s) de parole :	
Mme Vaninna ANGELINI-BURESI	168
M. Jean-Martin MONDOLONI	168
M. Xavier LUCIANI	169
Vote motion	170
<u>Motion n° 2018/O2/074</u> déposée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Protection des souches de truites sauvages (corses et méditerranéenne) de Corse	171
(Délibération n° 2018/416 AC du 26 octobre 2018)	
Mme Mattea CASALTA, présentation de la motion	171

Prise(s) de parole :	
M. Xavier LACOMBE, amendement	173
Mme Mattea CASALTA	173
M. Petr'Antone TOMASI	173
M. Xavier LUCIANI, avis CE	173
Vote amendement M. LACOMBE	174
Vote motion	174
<u>Motion n° 2018/O2/075 déposée par M. Julien PAOLINI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Sauvegarde et renforcement des missions locales de Corse</u>	175
(Délibération n° 2018/416 AC du 26 octobre 2018)	
M. Julien PAOLINI, présentation de la motion	175
Prise(s) de parole :	
M. Pierre GHIONGA	177
M. Petr'Antone TOMASI, amendement	177
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI	178
Mme Lauda GUIDICELLI, avis CE	178
Mme Mattea CASALTA (pour Mme Muriel FAGNI)	178
Vote amendement	179
Vote motion ainsi amendée	179
<u>Motion n° 2018/O2/080 déposée par Mme Jeanne STROMBONI, au nom Du groupe « Femu a Corsica » et M. Michel GIRASCHI, au nom du Groupe « Corsica libera » : Soutien à la clinique de l'Ospedale à Portivechju</u>	181
(Délibération n° 2018/418 AC du 26 octobre 2018)	
Mme Jeanne STROMBONNI, présentation de la motion	181
Prise(s) de parole :	
M. Michel GHIRASCHI, amendement	183
M. Jean-Martin MONDOLONI	184
M. Jean-Christophe ANGELINI	185
Mme Bianca FAZI	186
Avis du CE	187
M. Jean-Charles ORSUCCI	187
Vote amendement	188
Vote motion ainsi amendée	188

<u>Motion n° 2018/O2/073 déposée par le groupe « Per l'avvene » :</u>	189
<u>Difficultés de la clinique de l'Ospedale à Portivechju</u>	
(Délibération n° 2018/419 AC du 26 octobre 2018)	
M. Jean-Martin MONDOLONI, présentation de la motion	189
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Christophe ANGELINI, avis CE	189
M. Hyacinthe VANNI	189
M. Petr'Antone TOMASI	189
M. Hyacinthe VANNI	189
Vote motion	190
Suspension de séance	191
Reprise de la séance (M. Hyacinthe VANNI préside la séance)	192
<u>Rapport n° 2018/O2/350 : Déclinaison du plan d'actions sur les déchets</u>	192
<u>"Puntu Corsica" ouverture des termes premiums</u>	
(Délibération n° 2018/420 AC du 26 octobre 2018)	
Examen des amendements	192
Prise(s) de parole :	
M. Hyacinthe VANNI	203
M. Xavier LACOMBE	203
M. Jean-Martin MONDOLONI	204
M. Hyacinthe VANNI	205
M. Julien PAOLINI	205
M. Pierre GHIONGA	206
M. Jean-Charles ORSUCCI	206
M. Guy ARMANET	208
Mme Rosa PROSPERI	208
M. François SARGENTINI	209
Le président SIMEONI	210
Vote du rapport	217

Reprise de la séance à 10 h 40.**Le Président TALAMONI**

La séance est reprise. Si voulez bien regagner vos places afin que nous puissions commencer.

Il était prévu de commencer par les déchets, François SARGENTINI est là, donc nous pouvons commencer par les déchets.

C'est François SARGENTINI qui va nous présenter son rapport, mais avant tout, je suis saisi d'une motion de renvoi en commission déposée par le groupe « Per l'avvene ».

MOTIONS / MUZIONE**Motion n° 2018/O2/083 : déposée par le groupe « Per l'avvene » : Demande de renvoi en commission du rapport n°2018/O2/350 : Déclinaison du plan d'actions sur les déchets**

Cette motion a été examinée en Commission permanente et a fait l'objet d'un avis négatif. Pour autant, elle va, bien sûr, être examinée en séance publique et nous allons demander à son auteur, à savoir Jean-Martin MONDOLONI, de la présenter.

Vous avez la parole, M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. En effet, en faisant usage du règlement intérieur qui fixe le fonctionnement de notre Assemblée, on a déposé une motion de renvoi.

De quoi s'agit-il ? Il ne s'agit pas simplement, comme j'ai cru l'entendre en Commission permanente, d'une manœuvre, je cite, ou d'un artifice de procédure. Il nous arrive de faire usage du règlement, pas tant parce qu'on a des choses à dire, je laisserai mes collègues lors de la discussion générale, s'exprimer sur le fond du sujet, mais on pense qu'il faut renvoyer

l'examen de ce rapport, non pas aux calendes grecques, mais à un temps ultérieur parce que, manifestement, les choses ne sont pas abouties. Il ne s'agit pas ici...

Le Président TALAMONI

S'il vous plait, il y a quelqu'un qui est en train de parler, c'est un de nos collègues et ce qu'il dit est intéressant, comme toujours, et donc je vous demande de cesser ce brouhaha, parce que sinon ça ne sera pas possible. Vous avez la parole, M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, de quoi s'agit-il ? Il s'agit d'apprécier l'urgence, je vois certains qui opinent et d'autres qui, sous des airs sarcastiques un peu déguisés, essayent de balayer cette affaire d'un revers de main.

Il y a, dans cette Assemblée, une dizaine de commissions ad hoc, on discute de tout, quand je dis une dizaine, c'est un euphémisme, et on ne va pas se laisser quinze jours pour répondre, non pas à l'attente des élus de cette Assemblée eux-mêmes, mais de toutes les parties concernées par ce sujet.

Alors, je ne suis pas venu ce matin vous parler de ce qui est, non pas notre doctrine, en tout cas de ce que représentent les murs porteurs de notre appréciation du sujet.

Je ne suis pas venu vous dire ou vous refaire l'article sur, je cite, l'incinérateur qui n'est d'autre que la valorisation thermique, dont nous aurons à reparler durant la discussion générale.

Je ne suis pas seulement venu vous dire qu'on n'est pas d'accord sur le diagnostic que vous posez.

Je ne suis pas seulement venu vous dire que le rapport que vous proposez reste, de notre point de vue, trop flou pour engager les décideurs.

Je suis simplement venu vous dire qu'il y a, à la fois, des EPCI, non pas qui sont sceptiques, mais qui posent des questionnements et que le rapport que, aujourd'hui vous soumettez à l'Assemblée, ne répond pas à ces questions. Ça vous a été dit, du reste, le 11 octobre dernier, lorsque vous avez réuni les intercos à Corte, certains vous ont apporté des contributions. Il n'y a pas

l'ombre de commencement de trace, d'ébauche, de soupçon de contribution dans ce que vous présentez, vous êtes resté à la version initiale.

Donc, c'est des parties extérieures dont je me fais le porte-parole ici. Et si nous demandons le renvoi en commission, je pense que ce que vous considérez comme une posture et qui n'est jamais qu'une position de raison, trouve sa pertinence dans l'idée qu'il faut se donner encore un peu de temps. On peut apprécier l'urgence à des degrés divers, on ne peut pas en même temps tenir le discours selon, je cite votre vocable, vous héritez de décennies d'errance sur ce sujet et ne pas consacrer quinze jours à créer les conditions pour mettre tout le monde d'accord, parce que ce sujet-là, en dépit de nos divergences de fond, encore une fois, dont il n'est pas question de parler à cette heure.

Comprenez bien qu'il y a des EPCI qui, aujourd'hui, s'inquiètent, et s'inquiètent sur un sujet qui me semble prégnant pour l'opinion, qui est celui du coût de cette affaire, parce qu'en filigrane, en gestation, en germe de ce que vous nous proposez, il y a des questions de coût qui ne sont pas abouties. Qui va payer les choix que vous allez opérer aujourd'hui ?

Nous, on considère que les choix que vous faites aujourd'hui, ce sont les impôts de demain. Cette question-là n'étant pas réglée, je pense, nous pensons raisonnablement, en conscience, que, sur ce sujet, vous ne pouvez pas rester attachés à vos prédicats, rester d'une certaine façon liés, engoncés dans des visions doctrinaires, sans poser la question pragmatique des coûts.

Et, si vous voulez l'adhésion du plus grand nombre, pas seulement l'adhésion de la majorité absolue qui vous est acquise, l'adhésion dans l'opinion, renouer le pacte de confiance, je pense, nous pensons qu'il y a un temps supplémentaire qu'il faut consacrer, notamment, à la révision de cette convention qui va nous lier, en vertu des pouvoirs, à la fois, que nous a fixés le législateur et que nous avons organisés nous-mêmes. Vous savez bien qu'il y a des gens qui décident ici, il y a des gens qui valorisent et il y a des gens qui font la collecte. Ces gens-là, aujourd'hui, ils ne sont pas en phase. Et nous pensons raisonnablement qu'un temps supplémentaire eut été opportun pour mettre ces gens en cohérence.

Voilà, en synthèse, et de façon un peu elliptique, l'objet de ce texte qui vous est proposé.

Le Président TALAMONI

Cher collègue, comme vous l'imaginez, nous n'avons pas changé d'avis depuis la réunion de la Commission permanente et donc nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire. Et c'est la raison pour laquelle il y aura certainement, dans les rangs de la majorité, un orateur « contre », de la majorité ou de la position, d'ailleurs. Donc, cet orateur « contre » sera Jean-Charles ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président. Je vais essayer d'être cohérent par rapport à ce que j'ai dit en Commission permanente. Donc, il ne s'agit pas d'aller ici sur le fond du dossier, mais sur la question de la présentation de ce rapport. Nous, nous avons manifesté notre inquiétude face à des motions qui ont été portées dans cet hémicycle pour mettre sur la table la question de la politique des déchets, et nous avons, à ce moment-là, expliqué que nous n'étions pas favorables au traitement de cette question par l'intermédiaire de motions.

Nous savons que cette question aujourd'hui, elle est importante, elle est un point sur lequel les Corse nous attendent. Il me semble que la majorité territoriale, depuis quatre ans, a eu largement le temps de peaufiner, de travailler son dossier, il est temps aujourd'hui, de le mettre sur la table avec les désaccords, peut-être, que nous avons les uns et les autres, mais je crois qu'aujourd'hui, il est temps d'agir, il est temps pour chacun d'entre nous, de prendre nos responsabilités, c'est ce que nous ferons dans quelques instants.

Le Président TALAMONI

Merci. La **position de l'Exécutif**.

M. François SARGENTINI

Bien sûr, la position est contre la motion, c'est évident. Mais je voudrais rappeler au groupe de M. MONDOLONI que, pas plus tard qu'à la dernière session, vous m'avez quand même reproché de ne pas le présenter au mois de septembre, ce rapport. Eh oui, c'est vous qui n'êtes pas cohérent, et moi je vous ai dit qu'il serait présenté à la session d'octobre, et le rapport est effectivement présenté à la session d'octobre.

Donc nous nous prononçons contre votre motion.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Donc, nous allons voter à présent sur cette motion de renvoi en commission.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est REJETEE.

(« **Pour** » (15) : le groupe « *Per l'avvene (10)* », « *La Corse dans la République* » (5)

Non participation : M. Pierre GHIONGA

(« **Contre** » (47) : les groupes « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* », « *Andà per dumane* »,

Il y a également une question procédurale, c'est le vote du délai abrégé. Donc, comme nous l'avons fait pour plusieurs dossiers hier, avant l'ouverture des débats sur ce rapport, je vais vous demander de valider le délai abrégé. C'est très simple, nous l'avons fait plusieurs fois hier, c'est la reconnaissance, par l'Assemblée de Corse, de la notion d'urgence permettant d'avoir recours au délai abrégé et donc, de valider par notre vote, le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est adopté.

(« **Pour** » : les groupes « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* »,

« **Contre** » : les groupes « *Per l'avvene* », « *Andà per dumane* »,
« *La Corse dans la République* » (5)

Non-participation: M. Pierre GHIONGA)

Nous allons donc maintenant entrer dans le vif du sujet avec la présentation, par François SARGENTINI, de ce rapport.

ENVIRONNEMENT / AMBIENTE

[Rapport n° 2018/O2/350 : Déclinaison du plan d'actions sur les déchets.](#)

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. François SARGENTINI

Merci, M. le Président. Je voudrais d'abord, avant de commencer la présentation du rapport, remercier le travail qui a été fait par les services de l'Office de l'environnement sur la question du rapport que nous présentons aujourd'hui, je voudrais aussi remercier le travail qui a été effectué par le cabinet de Gilles SIMEONI, notamment de Mme GELABERT qui a largement contribué aux nombreuses réunions et c'est ce qui nous a permis d'arriver aujourd'hui à la construction de ce rapport.

Donc, aujourd'hui, la Corse doit se donner les moyens de sortir enfin de la situation de crise des déchets à laquelle elle est confrontée depuis de trop longues années.

Les raisons globales des crises récurrentes que nous connaissons sont parfaitement identifiées et connues de tous.

L'objet de ce rapport n'est pas d'y revenir, mais bien de franchir ensemble un nouveau cap pour sortir définitivement de l'impasse et déployer une gestion durable des déchets.

Les solutions préconisées dans le rapport qui vous est présenté sont issues du Plan d'action voté par l'Assemblée de Corse en mai 2016 et complétées par de nouveaux dispositifs conformes à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte.

Il s'agit aujourd'hui d'actualiser le Plan d'action à la lumière de notre expérience, des évolutions législatives, de préciser les axes stratégiques de notre politique, de décliner les moyens d'actions et les moyens financiers nécessaires dans un calendrier rapproché.

Il est également nécessaire de redéfinir le rôle des différents partenaires pour que son application, partagée par tous, soit la plus efficace possible.

La Collectivité de Corse attend de tous les partenaires concernés, Etat, intercommunalités, SYVADEC, qu'ils s'engagent avec énergie sur le chemin de la gestion vertueuse des déchets. La Collectivité attend notamment que les intercommunalités, qui ont en charge le maillon décisif de la collecte, s'impliquent encore plus fortement vers des solutions qui permettent de sortir d'une situation encore largement dominée par le transport et l'enfouissement. Il est nécessaire que l'Etat prenne toute sa part dans le financement des moyens nécessaires, tant en fonctionnement qu'en investissement, au titre du rattrapage de la situation particulièrement dégradée qu'affronte la Corse.

De son côté, la Collectivité prendra pleinement ses responsabilités et apportera un soutien particulier pour la mise en œuvre des actions préconisées. Ainsi, des engagements réciproques ont déjà été définis entre la Collectivité de Corse, l'Etat et le SYVADEC avec les communautés de communes et les communautés d'agglomération. Ils se traduiront par des contrats d'objectifs élaborés avec l'ensemble des partenaires après un état des lieux précis.

La conscience collective a évolué vers la compréhension des enjeux liés aux déchets, et la participation citoyenne sera aussi déterminante pour la réussite de ce plan, et cela d'autant mieux qu'elle disposera d'une information précise et de qualité sur le tri des déchets.

L'exemple des politiques volontaristes menées par nos voisins italiens (notamment sardes) et par bien d'autres pays ou régions, et leur réussite doit nous inciter à avancer vite, de façon coordonnée, pour enfin répondre aux objectifs partagés de protection environnementale et d'un service public des déchets au juste coût.

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La politique des déchets de la Corse doit prioritairement tenir compte des décisions prises par l'Assemblée de Corse :

Premièrement : l'exclusion de tout traitement thermique des déchets (délibération du 25 novembre 2010) pour des raisons tant économiques que sanitaires et environnementales et parce que le procédé d'incinération ne respecte pas le principe de proximité de traitement des déchets.

Par ailleurs, le choix même du tri à la source et du surtri, adopté par l'Assemblée de Corse, exclut en simple cohérence le recours à l'incinérateur.

Deuxième point, les préconisations du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux, approuvé par délibération du 17 juillet 2015, qui définit les choix concernant le tri à la source et l'organisation des collectes, les installations complémentaires et le stockage des déchets ultimes.

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe), le PPGDND doit être révisé et intégré au sein d'un Plan territorial unique intégrant la gestion de trois types de déchets, déchets non dangereux, déchets dangereux et déchets du BTP, et un plan pour l'économie circulaire. Les différentes phases seront régulièrement soumises pour avis à la Commission d'évaluation et de suivi du Plan, émanation de votre Assemblée, et le Plan complet sera présenté, par l'Office de l'environnement, en 2020 à l'Assemblée de Corse.

Troisièmement, les décisions du Plan d'action pour la réduction et le traitement des déchets ménagers, voté par délibération du 27 mai 2016, déterminant les objectifs à cinq ans et les méthodes préconisées pour les atteindre.

Par ailleurs, la directive européenne du 19 novembre 2008, renforcée par la directive du 30 mai 2018 et par la loi du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte, ont établi une hiérarchie dans la gestion des déchets, privilégiant de manière très claire, la prévention, la réutilisation et le recyclage avant tout traitement.

Le Plan d'action s'inscrit pleinement dans les exigences de cette nouvelle directive européenne et s'intègre également dans la feuille de route du ministère de la Transition écologique et solidaire présentée le 24 avril 2018 : « 50 mesures pour une économie 100 % circulaire » (se reporter notamment au paragraphe III. « Une feuille de route pour mieux gérer nos déchets »).

LES AXES STRATEGIQUES DE NOTRE POLITIQUE :

Le premier axe qui est pour nous extrêmement important et qui est **un axe majeur, c'est le tri à la source.**

Le tri à la source, préconisé par le Plan d'action de la Collectivité de Corse, est aussi une obligation légale. La loi de transition énergétique impose le tri des recyclables en amont de tout autre traitement.

En raison de ses performances, le système de collecte en porte-à-porte (PAP) au plus près des usagers, sera déployé en priorité partout où cela est possible.

Le Plan d'action de mai 2016 définit avec précision les modalités de sa mise en place. Les déchets collectés en porte-à-porte concernent les biodéchets, les déchets ménagers et les emballages. Les exemples de déploiement technique du porte-à-porte, tel que Furiani, représentent des expériences particulièrement réussies et potentiellement adaptables aux caractéristiques propres des territoires d'accueil.

Compte tenu de l'importance des volumes concernés (près d'un quart de nos déchets) des nuisances qu'ils peuvent engendrer à l'enfouissement et du potentiel d'utilisation en agriculture, le traitement des biodéchets constitue une priorité. Il prendra aussi en compte le traitement des déchets verts.

L'objectif visé par la Collectivité est de parvenir à un taux de tri de 60 % en cinq ans.

Deuxième point : la création de centres de tri « multifonctions ».

La création de ces centres de tri répond à une critique qui était souvent portée par les associations du fait que les deux grandes régions productrices de déchets ne prenaient pas en charge la question des déchets. Donc, dans trois ans, ça sera chose faite, à partir du moment où ces centres de tri multifonctions entreront en fonction.

Ces centres de tri « multifonctions », d'un modèle innovant, associeront le tri des matériaux issus des collectes sélectives, le tri des déchets industriels banals (DIB) et des déchets de déchetteries ainsi que le tri des déchets ménagers résiduels pour stabilisation.

Leur objectif est de compléter le tri à la source par la récupération des recyclables dans les ordures ménagères résiduelles, les déchets dangereux qui n'auraient pas été écartés en amont et le reste des déchets fermentescibles.

Ces installations seront réalisées près des agglomérations produisant les tonnages de déchets les plus importants (CAB et CAPA) avec, si besoin, des centres secondaires pour les régions plus éloignées.

Dans ce cadre-là, pour les régions les plus éloignées, nous attendons le résultat d'une étude qui a été commandée par le SYVADEC et qui arrivera, je pense, vers la mi-novembre, et à partir de ce moment-là, nous saurons si nous devons construire des centres secondaires.

Elles permettront de garantir aux nouveaux centres de stockage la fin des nuisances pour les déchets ultimes.

Leur ouverture est prévue à l'horizon 2021 - 2022.

Troisième point, l'ouverture de nouveaux centres de stockage de déchets ultimes.

A cette même échéance, les centres d'enfouissement existants seront saturés. Il est donc nécessaire d'ouvrir au moins deux nouvelles installations de stockage.

Plusieurs sites sont envisagés, leur mise à l'étude a été précédée de discussions avec les élus concernés qui ont donné leur aval sur la procédure suivie et qui seront consultés avant la prise de décision finale.

L'objectif est de limiter, à moyen terme, le stockage des déchets ultimes à moins de 40 % du total des ordures ménagères produites en Corse, soit environ 90 000 tonnes par an, puis de diminuer progressivement jusqu'à 20 %.

La Collectivité prendra l'engagement que les déchets entrants soient stabilisés.

L'Exécutif de Corse a défini, en 2016, le principe de solidarité réciproque pour les territoires qui accepteront de recevoir ces installations, il s'appliquera dans tous les cas et fera l'objet d'un contrat en précisant les conditions.

Quatrième point : les déchets, nouvelle ressource économique.

Au-delà de la prévention, qui seule permettra d'éviter à moyen et long terme la surexploitation des ressources finies de la planète, nous devons changer radicalement notre regard sur les déchets.

L'insularité nous oblige, plus qu'ailleurs, à chercher des solutions innovantes de réemploi local, tant pour les matières organiques que pour les autres matériaux issus de collectes séparatives.

Le recyclage génère de trois à cinq fois plus d'emplois que la gestion des déchets résiduels.

L'économie circulaire en Corse est en plein développement, l'objectif du plan est aussi d'accélérer et orienter le processus : valorisation de l'organique par méthanisation, traitement du verre et des plastiques, etc....

Cinquième point : la maîtrise publique de la gestion des déchets.

La Collectivité réaffirme sa volonté de mettre en place un service public des déchets permettant de maîtriser les coûts pour les usagers et de respecter au plus près les critères environnementaux et sociaux de référence.

Cependant, des partenariats public/privé pourront être mis en place pour optimiser les compétences, les projets privés seront soutenus dans le cadre des aides réglementaires quand ils respectent les préconisations des plans, notamment pour le recyclage des matières triées.

Dans ce cadre, et partout où c'est possible, le train sera privilégié, tant pour le transport des déchets recyclables que pour le transport des déchets ultimes.

Ces cinq axes définissent la politique qui devra être mise en œuvre par les différents partenaires, afin d'accélérer la réduction des tonnages de déchets ultimes.

2016/2017, UN BILAN ENCORE INSUFFISANT.

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles enfouies ont baissé significativement en 2016, passant de 179 000 tonnes en 2015, à

172 000 tonnes, pour 220 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA).

En 2016 et 2017, et pour le 1^{er} semestre 2018, les tonnages triés annuellement ont doublé. Toutefois, le tonnage enfoui en 2017 reste stable, à 174 000 tonnes environ. En 2017, chaque habitant produisait encore 530 kg d'ordures ménagères par habitant et par an, contre 377 kg/h/an sur le continent en zone touristique équivalente.

Au-delà du grave retard structurel cumulé par la Corse, on peut identifier plusieurs causes : la forte progression touristique (+4% en 2016, + 5,7% en 2017) et l'augmentation continue de la population résidente, qui neutralisent partiellement les efforts de réduction.

Le traitement des déchets issus des collectes séparatives a été perturbé par les incendies successifs des deux centres de recyclage : des déchets potentiellement recyclables ont dû être dirigés vers les centres d'enfouissement.

Le mouvement imposé de fusion des intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 a engendré des difficultés d'organisation des collectes. En effet, de nombreux EPCI ont hérité de modes de collectes différents, souvent peu performants, rendant particulièrement complexe leur optimisation sur un territoire intercommunal élargi. Cette désorganisation s'est en outre accompagnée d'une hausse importante de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, difficile à comprendre pour les habitants dès lors que le service public des déchets pouvait parallèlement se trouver dégradé.

De 2010 à 2015, le tri sélectif a progressé de 3 %. Depuis 2015, les volumes triés à la source pour le recyclage ont considérablement augmenté : + 42 % entre 2015 et 2017 sur le verre, le papier, les emballages ; + 18 % sur les flux collectés en déchetteries. Les chiffres du 1^{er} semestre 2018 font apparaître une augmentation de 27 % pour les apports en déchetteries, de 17 % pour les collectes sélectives.

Mais le taux global de tri des déchets ménagers (tri flux verre/emballages/papiers et déchetteries) reste à un niveau insuffisant : environ 26 % du tonnage total en 2017 ; le taux de tri verre/papier/emballages s'élève à 12 %.

Les cartes de la performance de tri font ressortir l'extrême disparité entre les territoires : de 0 à 130 kg triés par habitant et par an suivant les EPCI et une performance de tri brute qui varie de 2 à 20 %.

En Corse, la moyenne des déchets issus du tri sélectif en 2016 est de 56 kg par habitant et par an, contre 130 kg/h/an en zone touristique équivalente sur le continent et 264 kg/h/an en Sardaigne. Vous voyez donc que nous avons une grande marge de progression,

L'effort de tri des différents EPCI est donc très inégal. Les difficultés liées à la mise en place du tri ne peuvent à elles seules expliquer les plus faibles performances. Le niveau d'implication est très variable. La volonté marquée de certains EPCI a été déterminante pour faire progresser le tri, tandis que d'autres ont fait peu ou pas d'efforts.

La collecte séparative des biodéchets des ménages et professionnels reste encore marginale : 1 219 tonnes en 2017 sur un potentiel de près de 40 000 tonnes, soit moins de 2 %.

De nombreuses raisons bien identifiées freinent la progression du tri par les usagers : difficultés du «geste de tri» (conteneurs éloignés, peu pratiques, souvent pleins...), maillage de déchetteries incomplet et parfois inadapté, voire même les horaires, certaine fois, qui ne sont pas adaptés au niveau des déchetteries.

A cela, s'ajoute la limite du système des points d'apport volontaire : l'expérience montre que la collecte au porte à porte (emballages, biodéchets) reste la meilleure solution pour augmenter significativement les quantités de déchets recyclables.

L'extension des consignes de tri pour les emballages, mise en place en août dernier, entraîne un apport supplémentaire important qui rend plus pertinent encore ce mode de collecte.

Certaines collectivités n'ont pas mesuré à temps les limites du «tout enfouissement» et n'ont pas pris les mesures nécessaires. Le transfert de la compétence «traitement» au SYVADEC a conduit certaines intercommunalités à se «décharger» de la question des déchets jusqu'à la crise de l'été 2015. Globalement, les engagements pris dans le protocole signé à cette occasion n'ont pas été tenus, notamment sur le tri à la source des

biodéchets. Le tri est parfois devenu un simple «affichage» sans moyens de suivi réel.

Une partie des intercommunalités manque d'ingénieurs, techniciens ou responsables financiers formés et spécialisés qui leur permettraient de maîtriser techniquement la question des déchets. La saisonnalité complique le choix des équipements de tri et la gestion des tournées.

Les EPCI qui n'ont pas intégré les zones «Zéro déchets – zéro gaspillage» ne sont pas soutenus sur le volet du fonctionnement.

Faute de système cohérent de mesure des performances des politiques mises en œuvre (indicateurs, rendement, coût de fonctionnement), les coûts de collecte ne sont pas toujours maîtrisés. Seule certitude, les coûts augmentent régulièrement et peuvent devenir exorbitants.

Il ressort que le coût aidé moyen HT par tonne est en Corse de 446 €/T pour les recyclables secs (hors verre) contre 187 €/T en moyenne sur le continent, et le coût global de la collecte/traitement des ordures ménagères est de 329 €/T contre 227 €/T sur le continent.

Le cout aidé moyen par habitant et par an pour le « service rendu » est de 70 % supérieur à la moyenne nationale.

La Collectivité de Corse (via l'OEC), l'Etat et l'ADEME ont investi plus de 13 M€ pour obtenir au final une performance de tri dépassant à peine les 10 %. Pendant de nombreuses années, le financement «coûte que coûte» des projets présentés, sans analyse approfondie, a conduit à l'utilisation aléatoire des fonds publics et à la situation que nous constatons aujourd'hui, même si les exigences ont été relevées depuis deux ans.

Les projets structurants, notamment les plateformes de compostage et les centres de stockage peinent à émerger, entraînant une sous-utilisation des fonds prévus pour les déchets. En ce qui concerne le CPER, la consommation est en-deçà des prévisions. En ce qui concerne le PEI sur les déchets, prévu au départ pour 54 M€, il connaît de sérieux retards malgré les besoins avérés.

En résumé, le plan d'action pour la réduction et le traitement des déchets et les crises des déchets ont créé un «électrochoc» qui a fait prendre

conscience de l'irrationalité du système « transport, enfouissement » et de l'importance majeure du tri.

Les enjeux environnementaux et financiers liés aux déchets ont été compris par une grande partie de la population qui trie ou est prête à trier. Mais les modalités du tri sont parfois compliquées et il reste beaucoup à faire en matière de communication et de sensibilisation.

Au final, il reste aujourd'hui dans nos poubelles autour de 100 000 tonnes de déchets valorisables. Près de 40 000 tonnes de biodéchets sont encore enfouis.

Il est urgent d'écarter les matières valorisables des tonnages résiduels envoyés à l'enfouissement.

Vous avez le tableau qui vous montre le potentiel recyclable des ordures ménagères résiduelles en tonnage et en pourcentage.

La dispersion des compétences, la fusion des intercommunalités, le soutien encore insuffisant en ingénierie pour les EPCI, ont retardé l'application du Plan d'action de la Collectivité voté en mai 2016. La situation reste mauvaise : niveau de tri trop bas, coûts de collecte, de transport et enfouissement très élevés, impasse pour le stockage des déchets résiduels.

La stratégie adoptée par l'Assemblée de Corse en mai 2016 n'a pas été suffisamment mise en œuvre, et la baisse des capacités de stockage/enfouissement a montré les limites du système actuel.

L'urgence de la situation impose un effort collectif majeur.

LA DECLINAISON DES AXES STRATEGIQUES.

L'objectif est bien d'aller chercher, dans les ordures ménagères envoyées actuellement à l'enfouissement, les matières valorisables qui y sont présentes. Il sera bien sûr difficile d'extraire la totalité de ces matières par le tri à la source, mais la marge par rapport à la situation actuelle est considérable.

1) L'objectif prioritaire : le tri à la source

La collecte relève de la compétence des dix-neuf EPCI de Corse. Leur rôle est donc capital.

La Collectivité de Corse, par le biais de l'Office de l'environnement, leur a proposé de matérialiser les objectifs, les actions, les financements et un calendrier par des conventions de partenariat cosignées également avec l'Etat et le SYVADEC pour une durée de trois ans (point développé dans le chapitre relatif aux « Moyens d'action »).

Premier point, traiter les biodéchets et les déchets verts

Le traitement séparatif des biodéchets en en séparant les déchets verts constitue la priorité. Il est la clé pour la baisse significative des quantités à enfouir et la diminution des nuisances du transport et du stockage.

Pourtant prévu dans le Plan d'action, le volet de traitement «au plus proche» des déchets fermentescibles et des déchets verts n'a pas été suffisamment pris en compte : il est destiné à éviter au maximum le transport de déchets fermentescibles, et à traiter les déchets verts là où ils sont produits.

La maîtrise des coûts impose une hiérarchie dans les méthodes de traitement :

1. Renforcement du compostage individuel, dont l'efficacité devra être vérifiée, notamment en ce qui concerne l'utilisation réelle des composteurs massivement distribués.
2. Déploiement des compostages collectifs (villages, quartiers, pied d'immeubles, structures d'accueil et/ou collectives) avec un suivi et une surveillance, particulièrement pour l'apport du structurant indispensable à l'obtention de compost de qualité et à l'évitement d'odeurs qui dissuaderaient les utilisateurs. Soutien à toutes les initiatives d'utilisation directe des biodéchets des particuliers (poulaillers, récupération par des éleveurs ou des maraichers).
3. Collectes sélectives de biodéchets partout où les volumes à collecter le justifient, notamment en zone touristique où les quantités liées à la restauration sont importantes et regroupées, ce qui simplifie la collecte.

Lorsque des communes ou groupes de communes sont volontaires, les intercommunalités favoriseront le traitement «au plus près» par compostage de proximité, en les aidant à en assurer la maîtrise, dans la limite des coûts acceptables.

L'OEC aidera les intercommunalités à vérifier la pertinence économique et trouver le montage financier nécessaire.

Le traitement des déchets verts vient en complément de celui des biodéchets : leur brûlage (pourtant interdit) ou leur transport sur des longues distances impactent fortement la qualité de l'air. Les déchets verts sont indispensables à la fabrication de compost de qualité : ils fournissent le structurant indispensable pour l'opération de compostage (30 % de l'apport global). Cependant, pour les communes et intercommunalités, ils constituent une charge importante. En partenariat avec l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie, et en s'appuyant sur des expériences en cours, un travail d'évaluation des besoins en équipement (broyeurs et tracteurs) et de leur financement sera engagé au plus vite.

La réalisation des plateformes nécessaires pour le compostage sera accélérée. Actuellement, on dénombre trois plateformes privées, une plateforme publique (Vighjaneddu). Il manque quatre plateformes principales (deux sont à l'étude : Balagna, Corti) et quatre à six plateformes secondaires (une est à l'étude).

Le calendrier de mise en place généralisée du traitement des biodéchets se fera avant la fin 2019 (avant la mi-2019 pour les «gros producteurs»).

Deuxième point, déployer la collecte en porte à porte.

En raison de ses performances, le système de collecte en porte à porte au plus près des usagers sera déployé en priorité, partout où c'est possible, au moins pour la collecte des emballages et des biodéchets. Les aides apportées aux intercommunalités en matière de déchets (y compris véhicules de collecte) seront conditionnées à sa mise en place, dans le cadre d'un plan de gestion d'ensemble qui fera l'objet d'une convention avec l'OEC.

A terme, les futurs centres de surtri pourront accepter les matières issues de la collecte en biflux emballages/papier/cartons, qui entraînera une économie significative sur les coûts de collecte. Des négociations seront

ouvertes avec CITEO pour favoriser progressivement la collecte en biflux emballages/papiers pour le porte-à-porte.

Pour le porte-à-porte, l'OEC a déjà décidé de contribuer au financement de l'achat des sacs de collecte de biodéchets des producteurs les plus importants pendant les trois premières années.

Cette disposition sera étendue aux sacs des déchets compostables pour les particuliers (financement croisé OEC/ADEME). Cette action est importante pour diminuer le coût lors de la période de lancement. Afin de négocier des tarifs préférentiels, la possibilité de grouper les marchés devra être rapidement étudiée par les EPCI.

Grâce à la mise en réseaux des EPCI, ceux qui n'ont pas encore franchi cette étape pourront bénéficier des retours d'expérience des autres.

La mise en place sera généralisée avant la fin 2019.

Troisième point, améliorer les conditions actuelles du tri en PAV :

- développer la collecte des cartons (10% des flux) par l'ajout de bacs adaptés ou des collectes spécifiques ;
- renforcer les collectes de verre, déployer les systèmes spécifiques pour les gros producteurs (cafés, établissements de tourisme) ;
- optimiser les fréquences d'enlèvement des ordures ménagères triées (adaptation du nombre et/ou de la capacité de conteneurs ou des tournées aux périodes creuses et à la pointe estivale). Trop d'usagers se plaignent de conteneurs qui débordent et de déchets triés laissés sur place ;
- appliquer des visuels d'information sur les conteneurs lorsque c'est nécessaire : indication claire des consignes de tri, indication de la déchetterie la plus proche et de ses heures d'ouverture, du numéro d'appel pour les encombrants, du numéro d'information et du site internet de la communauté de communes, d'agglomérations et de la traçabilité de la valorisation ultérieure, en Corse et sur le continent. Le cahier des charges des déchèteries/recycleries devra être harmonisé, un trop grand nombre de déchets étant encore refusés.

La rationalisation des collectes est prioritaire : certaines intercommunalités ont ajouté les collectes sélectives aux collectes de résiduels

: il faut organiser la substitution et non le cumul, qui engendre des coûts trop importants.

Quatrième point, renforcer les dispositifs de proximité pour les déchets encombrants ou dangereux des ménages.

Le renforcement du maillage en déchetteries, la mise en place de déchetteries mobiles, constituent un volet indispensable du tri : les déchetteries représentent plus de la moitié des flux collectés. Les flux collectés en déchetteries permettent de récupérer des déchets qui présentent un important potentiel de valorisation.

La déchetterie est le moyen de collecte le plus avantageux dans la gestion des déchets ménagers et assimilés. Elle présente le coût aidé à la tonne le moins élevé de tous les services (149 €/tonne de déchets gérés sur site et un coût à l'habitant de 24 €/par habitant et par an).

Le maillage en déchetteries reste insuffisant, notamment près des grandes villes. Même avec une collecte efficace des encombrants, souvent coûteuse, l'apport volontaire en déchetteries reste décisif pour augmenter les volumes collectés.

En plus d'améliorer les conditions d'accueil des déchetteries existantes (plages d'ouverture, infrastructures), ainsi que les conditions de tri des matériaux apportés, le maillage doit être rapidement renforcé (en étudiant notamment des mutualisations possibles avec le BTP et l'installation de micro-déchetteries de proximité (sur le modèle suisse ou italien).

Pour les intercommunalités disposant de peu de moyens financiers, la collecte des encombrants représente ou représenterait un poids financier considérable. En attendant que le maillage en déchetteries soit complété, la mise en place de déchetteries mobiles pourra être soutenue. Cette solution sera privilégiée pour rationaliser les collectes d'encombrants très coûteuses.

Le SYVADEC déploie un plan de restructuration des déchetteries, financé par l'ADEME et l'OEC. Il précisera le maillage des déchetteries principales, secondaires et mobiles.

Nous arrivons à la prospective des résultats attendus pour les cinq ans. Je pense que vous avez un tableau qui ne correspond pas à la réalité. Il y a

eu une erreur matérielle lorsque le plan a été fait et le croisement, en fait, se fait en 2023 contrairement à ce qui est indiqué sur le tableau.

2) Les centres de tri « multifonctions »

La mise en place du tri à la source sera complétée par la création d'installations permettant de pousser le tri à sa performance maximale : les centres de surtri «multifonctions».

Comme indiqué précédemment, les centres de surtri associeront d'une part, le tri des matériaux issus des collectes sélectives, tri des DIB et des déchets de déchetteries, d'autre part, le tri des ordures ménagères résiduelles pour stabilisation. Ce type d'installation combinant deux fonctions différentes sur une même chaîne ou des chaînes parallèles présente un caractère innovant : elle prend en compte l'expérience de centres de tri ou de TMB existants en l'adaptant aux besoins particuliers de l'île et aux évolutions réglementaires.

Le surtri des matériaux issus des collectes sélectives est aujourd'hui effectué sur le continent, enlevant ainsi à la Corse une valeur ajoutée et des emplois locaux. L'augmentation attendue du tri à la source, des matériaux issus des déchetteries, et des DIB rend pertinent d'établir ces installations sur place en leur permettant d'atteindre le seuil de rentabilité. Le choix de deux centres est justifié par le coût des transports, qui a écarté la possibilité d'un centre de tri unique pour les flux issus de collectes séparatives ou apport en déchetteries.

Le deuxième volet vise à extraire la part encore valorisable qui reste dans les ordures ménagères résiduelles, ainsi que les fermentescibles qui ne seraient pas captés à la source.

Ces deux centres viendront en complément des plateformes de compostage (et/ou méthanisation) destinées à transformer les biodéchets collectés séparativement, conformément aux préconisations de la loi et de la directive européenne

Deux installations seront réalisées près des agglomérations produisant les tonnages de déchets les plus importants (CAB et CAPA). Des terrains ont été identifiés et les études de préfiguration correspondantes initiées.

Un ou plusieurs centres secondaires sont aussi à l'étude pour la Balagna, le Centre et le Sud. Les scénarii retenus seront présentés très prochainement, dès finalisation des études préliminaires. Nous aurons le résultat en novembre 2018.

En fonction des résultats du tri à la source engagé sur ces territoires, ces unités au fonctionnement modulable évolueront en consacrant une partie croissante de leur activité au surtri des matières recyclables issues de collectes sélectives ou déchetteries.

Nature des déchets entrants.

Les centres de tri et de valorisation accueilleront :

- des emballages collectés en porte à porte ou points d'apport volontaire (qui intégreront les tonnages d'extension des consignes plastiques) et des cartons,
- les journaux/magazines et revues en mélange ou non avec les emballages,
- du tout-venant issu de déchetteries,
- des DIB (Déchets industriels banaux),
- des ordures ménagères résiduelles.

Objectif de réduction des déchets actuellement enfouis.

Les projets composés de la création du centre de tri mixte et de la création d'unités de compostage publiques ou privées implantées sur le territoire de la CAPA et de la CAB, permettront d'atteindre, dès leur mise en service, une réduction de 50 à 60 % des déchets résiduels après tri à la source.

Le programme des centres de tri et de valorisation :

- Intègre l'évolution quantitative et qualitative des déchets d'ici 2030, en fonction notamment des collectes et des efforts de réduction de la production à la source
- Est fondé sur des performances des procédés proposés sur la base du retour d'exploitation d'installations en service

- Intègre des procédés techniques permettant d'accompagner la montée en puissance du tri, l'extension des consignes de tri et la possibilité d'une collecte en flux groupé emballage/papier

- Fixe la nature et la quantité des sous-produits en fonction des réalités techniques et économiques du moment : recyclages triés sur collectes sélectives et OM : métaux, emballages plastiques, cartons journaux/revues/magazines, pour transport sur le continent ou traitement sur place

Afin d'éviter tout risque de renoncement au tri à la source, elles seront dimensionnées en fonction des objectifs de tri à moyen terme : elles ne pourront notamment pas inclure dans les tonnages entrants les volumes de biodéchets qui doivent être collectés à la source. A titre d'exemple, une installation qui fonctionnerait sur un gisement de 40 000 tonnes (y compris flux issus des collectes sélectives à retrier) ne pourra être dimensionnée au-delà de 32 000 tonnes : les biodéchets captables à la source représentant 20% du gisement (70 à 80 % du gisement total de biodéchets).

Ces installations permettront aussi de garantir aux nouveaux centres de stockage la stabilisation des déchets ultimes.

Les coûts prévisibles seront fonction des tonnages entrants, du positionnement, des frais annexes (accès, raccordement au train, mutualisation avec des plateformes de compostage) ; ils seront précisés par les études en cours – évaluation prévisionnelle autour de 23 à 27 M€par centre principal.

Pour le centre de tri de la CAPA, les objectifs de tri font l'objet d'une convention avec l'OEC et le SYVADEC signée en septembre 2017, dont le respect conditionnera le financement au PEI. Le même type de convention sera signé avec la CAB.

3) La gestion des déchets ultimes

A horizon 2021, les centres existants pour les déchets ultimes seront dans tous les cas saturés.

Trois possibilités ont été examinées pour la gestion des déchets ultimes : l'exportation, le stockage de déchets «stabilisés» après tri à la source et tri mécanique complémentaire, la fabrication de CSR (combustibles solides de récupération).

La combinaison des deux systèmes de tri complémentaires (tri à la source généralisé et installation des centres de surtri) doit permettre de limiter à 80 000 tonnes les déchets ultimes stabilisés dès la fin du Plan (5 ans) puis de diminuer encore progressivement à 10 ans, jusqu'à écarter du stockage l'ensemble des déchets recyclables en l'état des techniques disponibles. Ces objectifs seront réaffirmés lors de la présentation du plan territorial en cours de préparation, dans le cadre de la procédure de révision du PPGDND consécutive à la loi NOTRe.

L'exportation des déchets résiduels.

Au-delà du choix politique, plusieurs raisons ont conduit à écarter cette possibilité comme solution pérenne :

- la volonté de gérer les déchets de façon autonome
- le manque de place dans les centres d'enfouissement du continent et les besoins estimés à long terme, notamment en région PACA ;
- les difficultés d'acceptabilité, communes à toutes les régions ;
- l'obligation de modifier les Plans départementaux ou régionaux des territoires potentiels d'accueil s'il n'y est pas prévu d'importation (délais administratifs) ;
- le surcoût potentiel, fonction du transport et de la distance à d'éventuels centres d'enfouissement ;
- la lourdeur et de la durée des procédures administratives particulièrement en cas d'exportation intracommunautaire ;
- les difficultés techniques et sanitaires liées au transport ;
- le très mauvais bilan environnemental de l'allongement du transport.

Sous réserve de trouver des exutoires disponibles, l'exportation ne peut être envisagée que comme une réponse très partielle, très temporaire, et ne pourrait en aucun cas concerner les volumes actuels de production.

C'est donc bien la recherche de solutions en Corse qui est privilégiée dans le cadre des capacités administratives existantes.

L'exportation a cependant été étudiée pour sécuriser la phase transitoire de réalisation du plan, en complément de ces capacités.

La préparation et l'incinération de combustibles solides de récupération (CSR)

Dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets, la loi de transition énergétique pour la croissance verte et la nouvelle directive européenne du 30 mai 2018 ne permettent plus aucun traitement sur ordures brutes non triées à la source (qu'il s'agisse d'incinération, méthanisation ou tri mécano-biologique). La loi de transition énergétique ne permet de «valoriser» en énergie que des déchets non recyclables en l'état actuel des techniques (soit 20 % à 30 % du total de production de déchets ménagers).

La préparation de combustibles solides de récupération à partir de déchets résiduels non recyclables «en l'état actuel des connaissances» (essentiellement des résidus de plastiques), relève de techniques qui ajoutent un coût supplémentaire pour différencier notamment la qualité calorifique des matières à valoriser. Certains résidus brûlent mal et doivent aller directement en stockage.

Leur combustion produit, en plus de résidus gazeux dangereux (dioxines, furanes, composants bromés), 25 à 35 % de déchets solides posant de sérieux problèmes environnementaux et de santé publique, les mâchefers, ainsi que des REFIOM déchets très toxiques impossibles à traiter en Corse en l'absence de centre spécialisé.

La valorisation thermique des CSR n'est plus considérée comme une énergie renouvelable puisque les CSR sont issus d'énergies fossiles ; elle ne pourra plus bénéficier d'aides à l'investissement ni au fonctionnement.

Créant un nouveau déchet à stocker, la pertinence environnementale et économique des CSR n'est pas établie. Leur exportation comme combustible de cimenterie dépend étroitement du cours du pétrole : jusqu'à ce jour, les fabricants de CSR ont dû payer pour les brûler (de 30 à 70 € la tonne). Il est très compliqué de calculer des coûts d'exploitation, leur valeur marchande n'étant pas prévisible.

Les procédés d'incinération ne sont pas envisagés par le PPGDND opposable voté par l'Assemblée de Corse en 2015, et les arguments qui ont conduit à écarter l'incinération en 2010 n'ont pas reçu de réponse satisfaisante : les émissions gazeuses issues du filtrage des fumées sont régies par des normes inchangées depuis 2002, et sont fixées en fonction de la capacité technique des exploitants d'incinérateur ; même invisibles, les cumuls de

particules émises après filtrage restent très importants et potentiellement susceptibles d'impacter la santé publique¹.

Les exploitants n'annoncent aucun progrès sur les mâchefers résiduels : 25 à 35 % du tonnage de déchets entrants qu'il faut tout de même envoyer en stockage en ISDND : ceux-ci contiennent aussi des toxiques issus de la combustion des plastiques, particulièrement et de plus en plus, des composés halogènes très dangereux (brome, fluor, chlore).

Au moment où nous nous engageons à ne stocker que des déchets ultimes à impact «neutre», il serait paradoxal de s'engager dans cette voie qui implique le stockage de déchets dangereux.

Cependant, dans le cadre de l'élaboration obligatoire du plan territorial, l'hypothèse de fabrication de CSR devra être étudiée au même titre que le stockage direct des résidus de tri, conformément à la loi.

Le Conseil exécutif reste ouvert à toute autre technique qui prouverait son efficacité et son absence de toxicité pour traiter les déchets résiduels et l'Office de l'environnement pourra engager des expertises sur des méthodes susceptibles de réduire les volumes à stocker, tel que la gazéification, technique encore expérimentale mais destinée à se développer rapidement.

Le stockage pour les déchets ultimes.

Tel qu'il a été pratiqué pendant de longues années, l'enfouissement était tout à fait inacceptable, et n'est plus envisageable. Les techniques ont été sensiblement améliorées avec la récupération du biogaz et la gestion par casiers autonomes de tonnage limité fermés après remplissage.

Grâce au tri à la source et au surtri, ce sont désormais des déchets ultimes stabilisés qui seront stockés.

Deux options ont été énoncées lors des différents débats relatifs au stockage des déchets : soit une pluralité de centres de stockage, chaque microrégion gérant ses propres déchets ultimes, soit deux centres de taille plus importante.

La géologie et à la géographie de notre île, la présence de nombreuses zones fragiles et protégées, l'urbanisation intensive, les difficultés récurrentes d'acceptabilité, l'impossibilité de stabiliser les déchets qui y seraient envoyés, rendent compliquée l'option de petits centres de stockage de proximité.

Cette option s'avère également très coûteuse pour la collectivité, donc in fine pour les citoyens et contribuables. Une étude faite par le SYVADEC évalue à 369 € la tonne le coût de stockage pour une ISDND dimensionnée à 5 000 t/an ; et à 450 € la tonne le coût pour une ISDND dimensionnée à 3 000 tonnes par an (soit 2 à 3 fois le tarif actuel coût transport + enfouissement). Le surcoût ne serait pas suffisamment compensé par le gain sur les transports.

Le renforcement des règles environnementales de gestion par l'arrêté ministériel du 15 février 2016 suppose un seuil minimal de 20 000 tonnes entrantes et un seuil de 40 000 tonnes pour une gestion optimale des centres de stockage au plan environnemental. La gestion se fera en casiers de capacité limitée, fermés dès leur saturation, avec récupération et séchage des lixiviats.

Par ailleurs, la loi de transition énergétique impose de parvenir en 2025 à diviser par deux les tonnages à stocker par rapport à ceux de l'année 2010. La conséquence pour la Corse est qu'il ne sera pas possible de dépasser une capacité de stockage de 100 000 t/an.

L'option privilégiée consiste donc à ouvrir à l'horizon 2021 deux nouvelles installations de stockage pouvant accueillir les tonnages de déchets ultimes qui seront produits à cette date.

Cependant, compte tenu du poids environnemental et financier des transports au regard de la géographie de la Corse, une étude spécifique vérifiera la pertinence du seuil minimal estimé, qui conduit à prévoir le regroupement des déchets ultimes sur deux sites. Cette étude sera faite dans le cadre de la révision du PPGDND prévue en 2019/2020 en vue de l'adoption du nouveau plan territorial.

Plusieurs sites ont fait l'objet de pré-études de faisabilité qui doivent être suivies, quand les premiers résultats l'autorisent, par les études préliminaires nécessaires (impact environnemental, hydrogéologie,

faune/flore) ; ces études sont lancées pour l'un des sites retenus. Les projets seront ensuite soumis à enquête publique.

Suivant les contraintes du site, le coût unitaire estimé varie de 6 à 10 M€

Conformément aux dispositions prévues dans le PPGDND, chaque site sera doté au minimum d'un casier réversible permettant le stockage et la reprise ultérieure des matériaux potentiellement valorisables issus des centres de tri (plastiques).

La Collectivité de Corse s'engage à ce que les déchets entrants soient stabilisés en amont de façon à éviter les nuisances.

Comme précisé plus haut, outre les retombées directes (recettes fiscales et création d'emplois), le principe de solidarité réciproque défini par l'Exécutif de Corse en 2016 s'appliquera pour les territoires (communes et intercommunalités) qui accepteront de recevoir ces installations : il fera l'objet d'un contrat définissant :

- un droit de priorité sur les dossiers relevant de la compétence de la Collectivité de Corse
- des taux bonifiés de subventions, et la possibilité d'étudier une tarification spécifique pour le traitement des déchets résiduels.

4) Quatrième point, les déchets, nouvelle ressource économique.

- Soutenir et susciter des projets de prévention, de réutilisation ou transformation locale des déchets.

Les déchets constituent une nouvelle ressource, leur valorisation locale est depuis deux ans un volet important de l'action «économie circulaire» de l'OEC, en partenariat avec l'ADEME.

De nombreux porteurs de projets privés ou publics souhaitent transformer localement les matériaux recyclables ou monter des offres de services innovantes. La Collectivité et ses partenaires veilleront à coordonner l'étude et le financement de ces projets, de façon à simplifier et accélérer le traitement des dossiers.

L'Office de l'environnement et l'ADEME financent déjà de nombreux projets : l'hôtellerie durable (*Rispettu*) avec les hôteliers, recycleries pour la réutilisation des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc. 43 projets ont été financés en 2016 et 2017 pour 800 000 € de subventions. Par des appels à projets complémentaires, la Collectivité favorisera la transformation locale des recyclables collectés (verre, papier/cartons, palettes...) ainsi que l'insertion sociale dans le traitement des déchets, notamment pour les actions de proximité.

Des communes et intercommunalités ont mis en place des actions en favorisant l'écartement des biodéchets en amont, procédés qui sont reproductibles. La création d'ateliers de réutilisation et de réparation a fait l'objet d'un appel à projets spécifique, de nombreuses initiatives seront soutenues.

Un projet «phare» sur le verre.

Le verre représente 13 % du tonnage des OMA. Un peu plus de 10 000 tonnes sont collectées chaque année, il en reste 20 000 tonnes à capter. La réutilisation de ce gisement très important en volume et en masse appelle des réponses en Corse.

La consigne du verre, en partenariat avec les producteurs locaux de boissons, et le broyage du verre en matériau destiné à la construction (silice en remplacement du sable), vont être étudiés très rapidement (marché lancé).

L'expérience de la Guyane, de la Martinique et du Québec sur le broyage seront prises en compte pour inciter à le réutiliser ou transformer en circuit court.

L'Office de l'environnement travaille aussi sur des projets pour la récupération des bouteilles en plastiques et cannettes par un système de proximité (petits supermarchés) avec une récompense/bonification pour le consommateur (modernisation de la consigne), ou à la récupération des bouteilles plastiques par les producteurs locaux au moment des livraisons.

Autre point, favoriser la méthanisation des déchets organiques.

Transformer les déchets organiques en énergie par méthanisation, technique éprouvée et diffusée dans toute l'Europe, doit donc être un axe fort, systématiquement étudié pour le traitement des biodéchets et déchets verts,

ainsi que pour les boues de stations d'épuration (STEP), dont une partie importante ne trouve plus d'exutoire en Corse.

La méthanisation consiste à transformer dans une première étape les biodéchets par le biais de bactéries (sans traitement thermique) en un composé énergétique, appelée biogaz (ou biométhane) et en compost. Le biogaz est ensuite purifié afin d'être valorisé dans une seconde étape (dans un moteur ou dans le réseau de gaz naturel). La production énergétique d'une unité de méthanisation traitant 15 000 tonnes/an de déchets (le gisement des biodéchets en Corse est estimé entre 30 000 et 40 000 tonnes auquel pourraient s'ajouter les boues de station d'épuration et les déchets verts) permet, par exemple de garantir le chauffage de 700 maisons ou bien de fournir l'électricité de 1 000 logements ou encore d'assurer la consommation de carburant d'une cinquantaine de bus urbains.

5) Cinquième point, la maîtrise publique de la gestion des déchets.

La dépendance exclusive à l'égard des opérateurs privés peut conduire à des situations de monopole dont l'incidence environnementale et/ou financière pèse sérieusement, tant dans la gestion de certains centres d'enfouissement que dans le transport des déchets.

La Collectivité réaffirme sa volonté de mettre en place un service public des déchets permettant de maîtriser au mieux les coûts pour les usagers, de respecter des critères environnementaux et sociaux forts.

Cependant, des partenariats public/privé pourront être mis en place pour optimiser les compétences : comme ils l'ont toujours été, les projets privés seront soutenus dans le cadre des aides réglementaires s'ils respectent les préconisations des plans, notamment pour le recyclage des matières triées.

Dans ce cadre, la Collectivité de Corse considère que le train doit devenir un moyen alternatif privilégié pour le transport des déchets.

Ceci pour quatre raisons principales :

- maîtriser les coûts de transport ;
- alléger l'empreinte écologique du transport quand il reste nécessaire ;

- limiter l'encombrement des routes ; un wagon égale 22 semi-remorques. Ça, c'est des chiffres qu'il faut retenir et qui doivent nous faire réfléchir.

- développer les nouveaux usages du train en créant un nouveau modèle de transport.

Je vois que mon ami Hyacinthe ne m'écoute pas ! Je parle du train et il ne m'écoute pas !

Dans cette optique, la proximité du train est privilégiée tant pour les unités de surtri de la CAB et la CAPA que pour les centres de stockage.

Une étude a été réalisée par les Chemins de fer de la Corse sur le volet technique et les coûts d'investissements et fonctionnement, en lien avec les acteurs du transport et des déchets.

Le gisement de déchets (déchets ultimes destinés au stockage ou issus de collecte sélective ou de déchetteries) concernés géographiquement par ce mode alternatif de transport représente environ un tiers des flux gérés aujourd'hui par le SYVADEC, soit la circulation de 1 800 camions. Le report modal serait possible en caissons sur wagons plats, et concernerait cinq gares existantes. Un seul train de onze wagons de deux caissons remplacerait vingt-deux camions. Vous voyez que c'est un point extrêmement important.

La comparaison des coûts de fonctionnement montre une équivalence entre route et train, mais l'étude n'a pas encore évalué le bénéfice indirect pour la Collectivité : diminution de l'accidentologie et de la congestion routière, bilan carbone (pollution atmosphérique et gaz à effet de serre), réduction du coût d'entretien des routes.

L'étude montre également que le train a toute sa pertinence sur le plan économique, au-delà de l'évitement des impacts environnementaux.

Un point qui est aussi extrêmement important :

LES MOYENS D' ACTIONS

1) La base est de mobiliser tous les partenaires.

Cela passe par un rappel de la répartition des compétences.

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale distingue la compétence de collecte, d'une part, et la compétence de traitement, d'autre part.

La Collectivité de Corse a la compétence pour la planification de la gestion des déchets ; l'Office de l'environnement assure pour son compte l'animation des plans, la sensibilisation, ainsi que la cohérence des actions et leur financement dans le cadre politique défini par les différents plans.

Le financement des projets est partagé avec l'ADEME.

Les 19 EPCI de Corse ont les compétences «collecte» et «traitement». Ils sont adhérents au SYVADEC (partiellement ou en totalité), à qui ils ont délégué la compétence «traitement». Ces EPCI en sont décisionnaires et gestionnaires.

Le SYVADEC a contractualisé avec CITEO pour le rachat des matières triées destinées au recyclage. Il a également, dans ses conventions avec les EPCI, institué des compétences optionnelles pour les déchetteries et la distribution des composteurs individuels.

L'Etat cofinance les investissements avec la Collectivité de Corse par le biais de l'ADEME, au titre du PEI et du CPER, et sur des fonds de soutien aux EPCI. Il est aussi responsable du volet règlementaire de la gestion des déchets.

***Un pilotage unifié et une coordination permanente.**

La Collectivité de Corse souhaite un mode de fonctionnement coordonné pour le pilotage des actions menées en déclinaison de ses orientations stratégiques.

La dispersion des financements, le traitement au cas par cas des dossiers par les services de l'Etat, de l'ADEME, de l'Office de l'environnement, de la Collectivité, voire d'éco-organismes, a été préjudiciable à une vision d'ensemble de la prévention et du traitement des déchets, ainsi qu'à l'efficacité des dispositifs. Une coordination permanente des différents acteurs est indispensable pour appliquer les choix et les décisions de l'Assemblée de Corse, qui s'insèrent pleinement dans la loi de transition énergétique et dans la feuille de route «Economie circulaire» du Ministère présentée le 24 avril 2018.

Depuis janvier 2018, le pilotage des actions est mené par la Collectivité de Corse en pleine cohérence avec l'ensemble des partenaires concernés : Etat, ADEME, SYVADEC et EPCI. Il est appelé à se renforcer.

2) Soutenir les EPCI : la clé de la réussite

La Collectivité de Corse (via l'Office de l'environnement), l'Etat et le SYVADEC proposent à chaque intercommunalité une contractualisation sur trois ans, sur la base d'une convention définissant les objectifs, les moyens apportés, les conditions d'évaluation, et un calendrier.

Une première réunion entre l'ensemble de ces acteurs s'est tenue le 6 juillet dernier, au cours de laquelle a été défini de manière consensuelle le principe d'une convention d'engagements réciproques :

- déclinée en premier lieu dans un document cadre ;
- adaptée, en second lieu, dans des conventions particulières avec chacun des 19 EPCI.

Un projet de convention cadre a été élaboré et présenté aux structures intercommunales le 11 octobre à Corti. Celui-ci a globalement été validé par les EPCI, qui ont souhaité disposer d'un court délai pour proposer, si nécessaire, quelques observations, compléments ou modifications. Il a donc été décidé que le 22 octobre, le projet de convention cadre serait définitivement arrêté. Le 22 octobre est passé et pour le moment, ce n'est pas encore fait, mais c'est en cours et ça ne tardera pas à être réalisé, selon le calendrier prévu lors de la réunion du 6 juillet.

Le niveau d'exigence de chacune des parties sera élevé.

Pour la mise en œuvre des objectifs retenus, un soutien financier adapté à chaque EPCI sera nécessaire.

Avec l'ensemble des partenaires, plusieurs types d'aide devront être apportés pour :

- concevoir les dispositifs à mettre en place, en tenant compte notamment des expériences réussies ;
- déployer ces dispositifs, avec une bonification des taux d'intervention pour les investissements et le soutien d'équipes compétentes pour le fonctionnement ;
- assurer le suivi et «l'animation» du tri pour favoriser et pérenniser les bons comportements ;
- former et financer le personnel qualifié dont les intercommunalités ont besoin (techniciens, animateurs).

L'ensemble des engagements de chacun des partenaires témoigne d'un effort sans précédent en soutien aux intercommunalités pour les aider au mieux à la mise en œuvre du plan d'action, dès l'amont, en agissant sur le tri sélectif.

L'engagement de la Collectivité de Corse : un soutien supplémentaire en ingénierie.

Tout en respectant les compétences propres et la diversité des situations des intercommunalités en charge de la collecte, la Collectivité de Corse souhaite que soient mis à leur disposition les moyens nécessaires pour dynamiser le tri, tant par l'Office de l'environnement que par l'Etat.

L'Office de l'environnement a déjà mis une série d'outils au service des intercommunalités, notamment des cahiers des charges types pour les études d'optimisation du service public de collecte et les méthodes de prévention et gestion des biodéchets. L'OEC a aussi établi, en partenariat avec l'ADEME, des règles concernant le type d'équipements, l'harmonisation des conteneurs, etc.

Les EPCI bénéficient depuis un an du soutien en ingénierie d'une équipe dédiée au sein du service «déchets» de l'OEC, qui met à leur disposition deux agents qualifiés pour les aider. Je peux vous dire aussi que nous sommes en train de renforcer ce pôle par le recrutement d'un nouvel ingénieur ; il sera renforcé par le rajout de quatre ou cinq agents de l'Office de

l'environnement et de dix à quinze agents qui viendront des services de la CdC rejoindre ce pôle pour faire en sorte que nous disposions d'un outil capable de conseiller et d'agir avec les EPCI.

Les fiches de poste sont en cours d'élaboration pour les mises à disposition nécessaires. Les intercommunalités bénéficieront des retours d'expérience des collectivités qui ont réussi le passage au porte-à-porte, de façon à pouvoir s'inspirer des actions utiles, après étude propre à chaque territoire.

La rationalisation des collectes est prioritaire : il faut organiser la substitution et non le cumul des collectes sélectives et tout-venant, qui engendre des coûts intenable. Plusieurs études d'optimisation sont en cours, leur financement acquis (OEC/ADEME). L'OEC proposera des modules de formation technique, l'animation de réseaux, une plateforme commune d'outil de communication.

L'engagement coordonné de la CdC et de l'Etat : des moyens supplémentaires pour faire fonctionner rapidement le tri

*Renforcer les moyens humains.

De nombreux EPCI ne disposent pas encore des compétences techniques spécialisées dans les déchets leur permettant de déployer et d'optimiser les collectes. L'ADEME financera le recrutement de « chargés de mission/techniciens » sur trois ans à un niveau maximum de 24 000 € / poste/an.

En ce qui concerne l'animation du tri et la communication sur le terrain, CITEO pourra financer les animateurs de tri sur le modèle des zones «zéro déchets - zéro gaspillage», à hauteur de 4 000 € par an et par poste.

Un profil de poste et de compétences sera défini en amont tant pour les techniciens que pour les animateurs de tri.

*Soutenir les investissements nécessaires en maximisant les taux d'intervention.

Pour améliorer significativement les performances de tri, il sera nécessaire de renforcer les moyens disponibles tant en investissement qu'en

fonctionnement et par conséquent de dégager les financements correspondants.

Il sera nécessaire d'abonder chaque fois que possible les taux d'intervention en complément des taux de base OEC/ADEME ou CdC pour tous les équipements nécessaires : conteneurs/bacs de tri, équipement en outils de pesée embarquée, véhicules de collecte, sacs pour les biodéchets, etc...

Les conditions du soutien aux EPCI et la contractualisation.

- la réalisation d'un diagnostic partagé et d'un plan global de déploiement des collectes pour chaque EPCI. Une étude préalable de préfiguration et d'optimisation définira les modes de prévention et de gestion les mieux adaptés : modes de collecte répondant aux objectifs, aux caractéristiques du territoire.
- la formation et la mise en réseau des techniciens déjà en place ou à recruter ;
- la mise en place d'outils de suivi et évaluation permettant la connaissance différenciée des résultats sur le territoire, la remontée de données pertinentes sur les performances par secteur et par flux, ainsi que les coûts de gestion (mise en place du logiciel Compta-coût) ;
- la participation à des comités de suivi réguliers.

L'appui coordonné aux EPCI.

- des délais réduits pour l'instruction des dossiers
- l'harmonisation de la communication.

L'OEC prépare un outil commun de communication regroupant le meilleur des visuels existants : multilingues pour s'adresser également aux touristes, ils seront mis à disposition des communautés de communes pour améliorer et harmoniser la présentation du tri aux usagers.

Un Plan global de communication doit être défini et lancé au plus vite et financé par la mise en commun des budgets ADEME / SYVADEC / OEC. Il s'appuiera notamment sur les réseaux sociaux et valorisera les expériences réussies.

3) Les leviers forts pour inciter au tri.

Il s'agit de lier étroitement les performances de tri et le coût de l'enfouissement pour les intercommunalités, du service pour les usagers.

La modulation des tarifs d'enfouissement

Elle s'adresse à toutes les communautés de communes ou d'agglomération. Il existe aujourd'hui une incitation à augmenter les matières collectées séparativement : il s'agit d'un bonus mis en place par le SYVADEC, qui consiste à reverser aux intercommunalités un montant calculé en fonction de leur niveau de tri (sur les versements de CITEO).

La Collectivité de Corse souhaite aller plus loin en liant progressivement le coût de stockage à la performance de tri, suivant le modèle appliqué en Sardaigne. Il n'est en effet pas acceptable que les communautés de communes peu investies dans le tri bénéficient du même tarif que celles qui le pratiquent avec assiduité.

En Sardaigne, le tarif de stockage baisse de 20 % lorsque la performance de tri d'une collectivité est comprise entre 50 et 60 %, et baisse de 40 % si la collecte sélective dépasse 60 %. Il y a pénalisation au-dessous de 50 % et/ou si le tri des biodéchets n'est pas mis en place à la source.

Ces nouvelles modalités d'application et le calendrier seront rapidement discutés avec le SYVADEC pour une application dès 2020.

C'est un argument décisif pour répondre à l'inquiétude des intercommunalités et collectifs des centres d'enfouissement actuels, qui voient arriver des masses de déchets recyclables non triés : ils considèrent à juste titre cette absence d'effort de tri comme un mépris pour leur région.

Des clauses d'éco conditionnalité dans les dispositifs d'aide et les marchés de la CdC.

Ces dispositions concerneront les aides aux intercommunalités, les aides aux communes, les subventions au secteur privé ou aux associations. Il s'agit de moduler les taux d'intervention en fonction de la prise en compte de la prévention et de la gestion des déchets par le bénéficiaire, soit en bonification, soit en diminution.

Les règles seront soumises par le président de l'Exécutif à l'approbation de l'Assemblée de Corse et incluses dans le règlement des aides. Elles concerneront également les aides versées par les agences et offices.

La Collectivité activera très rapidement des clauses d'éco conditionnalité, quel que soit le domaine concerné (patrimoine, culture, BTP...) par l'exigence de bonnes pratiques en matière de prévention (charte), de traçabilité des déchets, pour toutes collectivités et les organisations aidées par la CdC (pour certains évènements sportifs et culturels, des clauses sont déjà appliquées) et tous les chantiers de la Collectivité unie. Des clauses précises seront insérées dans les conventions de la Collectivité avec tous les bénéficiaires et un suivi sera assuré.

Pour les particuliers : activer la tarification incitative.

La tarification incitative est un objectif réaffirmé, avec un déploiement progressif à la suite de l'optimisation des collectes sélectives. Certaines collectivités y travaillent déjà. Des systèmes innovants devront être expérimentés pour éviter d'alourdir les coûts par des systèmes trop complexes et récompenser simplement les villages ou quartiers qui trient bien et allègent ainsi le coût du transport et de l'enfouissement.

Parallèlement, la récompense du geste de tri sera favorisée systématiquement car mieux comprise que la pénalité : tarification incitative « positive », « bonus » en nature (bons d'achat) pour ceux qui trient bien : système «yoyo» ou «click 2.0».

LES FINANCEMENTS

Au-delà des financements décrits plus haut, qui concernent plus particulièrement le soutien nécessaire pour les EPCI, le contrat de plan Etat - CdC (CPER) pour 2015-2020 par le biais de l'Office de l'environnement et de l'ADEME, vise à amplifier les actions de lutte contre le changement climatique, de développement de l'économie circulaire ainsi que de protection de l'environnement et de développement durable en cohérence avec la loi de transition énergétique pour une croissance verte.

Les interventions sont de plusieurs types :

- des aides à la réalisation : diagnostics et accompagnements de projets ;

- des aides aux changements de comportement ;
- des aides à l'investissement en rapport avec les objectifs listés ci-dessus ;
- des aides aux contrats d'objectifs fixant des programmes d'actions précises en matière de prévention déchets, d'accompagnement d'une politique des déchets ;
- des aides à la mise en place d'outils de financements innovants de type ingénierie financière, afin de faciliter l'accès à la ressource financière des collectivités ou entreprises.

D'autres financements, en particulier européens, pourront venir s'ajouter aux engagements financiers mentionnés ci-dessus.

Les partenaires mobilisent au titre du contrat de plan État-CdC un montant de 18 000 000 €

Le PEI en complément du CPER doit permettre l'aide au financement des infrastructures importantes au niveau territorial : futures plateformes de compostage, centres de tri multifonctions, centre de stockage. Le montant restant disponible au PEI s'élève à 48 M€

Nous avons besoin d'un rattrapage historique sur le dossier des déchets.

Si les EPCI constituent le maillon déterminant de réussite de la prévention et de la gestion des déchets, c'est par la confiance et un engagement fort de tous les citoyens que nous pourrions atteindre ensemble des objectifs ambitieux mais réalistes, issus des expériences de régions similaires ayant réussi à gérer intelligemment et sainement leurs déchets.

Nous devons nous extraire de la logique qui a prévalu jusqu'à présent, celle de la fatalité d'une « impossibilité collective » à sortir de l'impasse.

C'est la volonté politique partagée qui a guidé les nombreux territoires qui ont atteint des performances de tri remarquables.

Et il s'agit bien, dès maintenant, de se mobiliser pour tourner définitivement la page des crises et de la gestion d'urgence et ancrer enfin notre île dans des pratiques efficaces et responsables.

Donc le plan que nous présentons aujourd'hui, c'est un plan qui s'inscrit totalement en rupture par rapport à ce qui existait jusqu'à aujourd'hui. Je sais que ça peut rendre certains sceptiques, mais il va falloir, nous aussi en Corse, que nous assumions pleinement nos responsabilités.

Il n'y a qu'à regarder ce qui se passe ailleurs dans le monde, ce qui se passe en Europe, ce qui est en train de se passer un peu de partout et voir comment est traitée cette question et regarder les réussites qui existent sur de nombreux territoires et dans de nombreuses villes.

Et je ne vois pas pourquoi, nous, en Corse, nous ne pourrions pas réussir ce challenge que nous avons en face de nous. Je sais qu'il est très difficile, qu'il est très compliqué, mais notre majorité est prête à l'affronter et est prête à l'appliquer.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif pour ce rapport particulièrement précis, détaillé et chacun aura pu se rendre compte à quel point l'Office de l'environnement et son président sont mobilisés sur ce sujet important, avec un travail d'une remarquable précision qui vous a été exposé.

M. François SARGENTINI

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Voilà, alors comme je pense que les groupes vont s'exprimer sur cette question, peut-être que le rapport de la Commission développement, pourrait-t-il être résumé à sa plus simple expression, à savoir sa conclusion parce que j'imagine que ce que les groupes ont dit en commission, ils vont le répéter dans un instant.

Donc moi, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, je pense que nous pouvons aller à la conclusion.

Mme Julie GUISEPPI

Je n'y vois aucun inconvénient, M. le Président. Donc, **la Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.**

(Ont voté :

*« **Pour** » : les groupes de la majorité*

***Non-participation** : les groupes « Per l'avvene » et « Andà per Dumane »*

***Absent** : le groupe « La Corse dans la République »).*

Le Président TALAMONI

Merci. Alors, la parole est à qui la demande sur ce rapport très important. Vous avez la parole, M. POLI.

M. Antoine POLI

Merci, Président. Je vais essayer d'être un peu plus rapide, quand même.

Donc, nous ne pouvons que nous réjouir des objectifs fixés dans votre plan. Qui aujourd'hui peut être contre le tri ? Personne. Par contre, sans être pessimiste, vos objectifs sont-ils réellement atteignables ?

Concernant les cinq axes stratégiques de votre politique, l'axe majeur, le tri à la source, nous le validons.

L'axe 2 : la mise en place de deux centres de tri multifonctions, où en sont ces projets aujourd'hui ? Nous n'avons aucun élément concret qui puisse nous permettre de nous prononcer.

Sur l'axe 3 : l'ouverture de nouveaux centres de stockage de déchets ultimes, comme pour les centres de tri multifonctions, nous n'avons aucun élément, où vont-ils être implantés ? Nous sommes inquiets sur le choix qui a été fait de créer uniquement deux centres de stockage à forte capacités, alors que nous savons que plus ces centres de stockage auront des volumes à traiter importants, moins ils seront acceptés par la population.

Les exemples de coût que vous donnez en page 21, pour justifier votre choix, portent sur des centres d'une capacité de 3 000 et 5 000 tonnes, il

aurait fallu avoir des éléments sur des centres d'une capacité plutôt comprise entre 15 000 et 25 000 tonnes, cela aurait été plus pertinent.

Sur l'axe 4 : les déchets, nouvelle ressource économique, il est nullement fait mention des ressourceries, nous allons déposer un amendement afin de rectifier cela, car les ressourceries sont un véritable acteur de l'économie circulaire. Elles ont pour missions de collecter les objets encombrants inutilisés, de les valoriser pour leur donner une seconde vie, les revendre souvent sans but lucratif, et sensibiliser le public à la réduction des déchets.

Ces structures ont aussi pour avantage de créer des emplois sur un territoire, de développer des services d'intérêt général pour la population et, également, de nouer des liens et créer des solidarités autour d'actions environnementales.

Sur l'axe 5 : la maîtrise publique de la gestion des déchets. On se rend compte que la multiplicité d'acteurs autour de cette problématique est aussi responsable des difficultés que l'on rencontre encore aujourd'hui. Sans jeter la responsabilité sur des personnes, et dans un souci d'efficacité optimale, nous pensons que la Collectivité de Corse doit récupérer les compétences collecte et traitement relatives à la gestion des déchets, afin que cette problématique ne soit plus gérée que par deux acteurs, à savoir l'Etat et la Collectivité de Corse.

Deux amendements seront déposés dans ce sens.

En ce qui concerne le bilan pour les années 2016 et 2017, vous faites état d'un bilan encore insuffisant, nous partageons votre analyse. Vous dites que l'effort de tri des EPCI est très inégal, c'est vrai, que le niveau d'implication des EPCI est très variable, c'est vrai, que la collecte séparative des biodéchets des ménages et professionnels reste encore marginale, c'est vrai.

Sur la collecte des biodéchets, je voudrais vous citer l'exemple de de la communauté de communes de la Castagniccia-Casinca, nous avons mis en place la collecte en porte-à-porte pour les professionnels, au début de l'année 2017. Début d'année 2018, lors d'une réunion à Corte avec les services de l'Office de l'environnement, nous avons annoncé que nous avions validé d'étendre cette collecte à six-cents foyers sur la Casinca. On nous a répondu que le financement ne pouvait intervenir que suite à une étude.

Donc, nous avons dû à nouveau réunir le bureau, réunir le conseil communautaire pour délibérer sur un plan de financement de l'étude. Cela a été fait le 8 juin, donc nous avons déjà perdu quelques mois. Cinq mois après, donc au jour d'aujourd'hui, toujours pas de réponse de la part de vos services.

Une fois que nous aurons reçu l'arrêté de subvention, il faudra lancer un appel d'offres, il faudra compter encore deux mois, réaliser l'étude, minimum deux ou trois mois, vous solliciter à nouveau pour le financement des bacs, en espérant que vous serez plus réactifs, comptons deux mois, mettre en place un nouveau marché pour l'obtention de ces bacs, deux mois supplémentaires, et enfin, il faut rajouter le délai d'obtention et de mise en place des bacs, minimum trois mois.

En conclusion, une décision prise par la communauté en début d'année 2018, sera mise en place fin d'année 2019, si tout va bien, soit vingt mois plus tard. Sans compter qu'il faudra encore attendre plusieurs mois pour voir des résultats concrets sur nos tonnages. A ce rythme-là, nous aurons du mal à atteindre les objectifs fixés par le plan.

Par ailleurs, vous précisez que la désorganisation de la collecte s'est, en outre, accompagnée d'une hausse importante de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui demeure difficile à comprendre pour les habitants. Les EPCI ont bon dos, c'est vrai, mais vous savez aussi, sûrement, que le coût du traitement des déchets est passé de 118,50 € en 2014, à 171,00 € aujourd'hui.

Les éléments que nous venons de vous donner, montrent bien que la situation actuelle d'échec doit être assumée par l'ensemble des acteurs, pas seulement par des EPCI, mais également par le SYVADEC et l'Office de l'environnement, qui ont également une part de responsabilité dans la situation actuelle.

Afin d'avoir un résultat optimal sur la politique de tri et pour faire suite au levier relatif à l'incitation, nous pensons que le plan d'action doit être complété par la création d'une police de l'environnement pour sanctionner l'incivisme.

La Collectivité de Corse récupérerait des compétences de police en matière de déchets des communes et des EPCI, afin d'avoir une action plus efficace. Nous déposerons également un amendement dans ce sens.

En page 19, en ce qui concerne l'exportation, aucune précision ne nous est faite sur qui va assumer le surcoût. Nous allons déposer un amendement en demandant que ce surcoût soit assumé par la Collectivité de Corse pour ne pas que les EPCI aient à subir ces frais et à les répercuter sur les contribuables.

En page 28, vous évoquez des leviers forts pour inciter au tri, et vous prenez exemple sur le bonus tri instauré par le SYVADEC. Connaissez-vous le mode de calcul de ce bonus ? Ce mode de calcul ne nous incite pas à produire moins de déchets, bien au contraire, il nous incite à produire plus de tri, donc plus d'emballage, plus de verre, plus de papier, ce qui est contraire à la philosophie que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Le bonus est une très bonne chose, mais pas sur ce mode de calcul. Il faut plutôt privilégier la baisse des OMR par habitants.

De manière plus générale, nous pensons que les grandes orientations du traitement des déchets ne peuvent avoir une légitimité que par une expression populaire. Ainsi, nous allons vous proposer un amendement demandant un référendum d'initiatives locales portant sur une étude de faisabilité technique, financière et sanitaire relative au traitement thermique des déchets. Les Corses se détermineront afin de savoir si, oui ou non, ils souhaitent que la Collectivité de Corse mène cette étude.

Je voudrais conclure mes propos, en vous disant que les EPCI ne pourront plus assumer, seuls, financièrement, toutes ces augmentations et ces crises à répétition qui sont extrêmement coûteuses pour leurs finances. Pour exemple, et je suis désolé de parler encore une fois de la communauté de communes de la Castagniccia, mais c'est celle que je connais le mieux, elle est le reflet de la situation que subissent les intercommunalités, rien que pour l'année 2018, la crise va nous coûter environ 133 000 €, non budgétisés, 35 000 € que nous avons subis en début d'année, avec la fermeture des deux centres d'enfouissement, auxquels il faut rajouter 98 000 € suite à la fermeture de la STOC de Prunelli, car nous utilisons maintenant le quai de transfert de Teghime qui nous coûte 49 € supplémentaires la tonne.

Nous pensons que votre plan n'est pas assez marqué du sceau du pragmatisme et du réalisme. En ce qui concerne notre vote, nous attendons les réponses qui seront données à nos amendements. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Alors, tout à l'heure, je pense que le Conseil exécutif répondra rapidement, synthétiquement peut-être, à l'ensemble des intervenants. En attendant, je voudrais demander aux services de noter que Jojo PUCCI ne participe pas au débat. Evidemment, il ne participera pas au vote.

Donc, la parole est à qui la demande ? Oui, vous avez la parole, Mme MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, M. le Président. Tout d'abord, à défaut de valider le plan, nous validons, en tout cas, la performance de François SARGENTINI qui a réussi à faire exploser le compteur. Donc déjà, cher collègue, bravo, au moins sur ce point-là.

Donc en toute chose, j'allais dire, il y a la théorie et il y a la réalité. C'est votre deuxième plan déchets en trois ans et nous en sommes encore aux pistes de réflexion, mais j'avoue que c'est un peu difficile à vous suivre parce que vous bannissiez hier, je parle entre autres du surtri, vous le proposez aujourd'hui. Ce plan déchets, pour nous, est un inventaire à la Prévert, sans que l'on puisse réellement voir comment tout ça s'imbrique, quand ça va voir le jour, combien ça coûte et, surtout, qui va payer.

Alors, je vais être brève parce que je vais partager mon intervention avec mon collègue Xavier LACOMBE. Je vais insister sur trois points et lui, prendra le relai sur le côté plus technique du plan.

Les données de base et les projections : Votre objectif de 60 % de tri à cinq ans aujourd'hui, va s'appliquer sur un tonnage de déchets résiduels que nous ne validons pas. Les évaluations sur lesquelles repose votre plan, à savoir la production totale de déchets et assimilés, sa projection dans le temps, c'est fondamental, et donc le tonnage résiduel restant, sont une fois, pour nous, illusoires. Et quand on part sur de mauvaises bases, finalement c'est tout le plan qui vacille à l'arrivée.

C'est l'erreur que vous aviez commise en 2016, nous devons être à 60 % de tri en 2019, nous sommes à 26 % de tri aujourd'hui.

Résultat : 175 000 tonnes sur les bras, avec une capacité de traitement de 99 000 tonnes (je vous rassure, je ne vais pas donner trop de chiffres) sur deux centres et à minima, 75 000 tonnes de déchets résiduels, qu'on le veuille ou non, qui seront voués, alors je ne vais pas dire à l'exportation, en tout cas au transfert sur le continent.

Les projections du SYVADEC qui ont été validées à l'unanimité du bureau, prévoient au bas mot, entre 105 et 110 000 tonnes qui resteront à traiter à partir de 2022. Vous l'avez dit, M. le Président de l'Office de l'environnement, je ne suis pas certaine que vous l'avez intégré dans le plan, le tonnage global des déchets augmente tous les ans, c'est dû à l'augmentation de la population, avec une dynamique plus importante que la moyenne nationale, à l'augmentation du flux touristique.

Certes, l'augmentation du tri, là vous l'avez précisé, va l'absorber, mais ça ne sera pas suffisant. Je souligne, en passant, que dans les dix-neuf intercos de Corse, c'est durant l'été que le taux de tri est le plus fort.

Levons donc un doute, à ce stade, un doute que vous entretenez. Le transfert sur le continent n'est pas une possibilité, ce sera malheureusement une certitude, ce ne sera pas du provisoire, mais en tout cas du pérenne, au moins jusqu'à horizon 2023-2024, voire plus.

Donc, je laisse mon collègue Xavier, plus tard, qui va vous parler de l'aspect technique que vous développez dans votre plan, je note quand même que, dans votre catalogue, vous balayez tout recours à la valorisation énergétique, je salue d'ailleurs, la proposition de nos collègues, entre autres Tony POLI qui propose, effectivement, la tenue d'un référendum. Vous balayez tout recours à la valorisation énergétique, alors que la technologie de traitement industriel des déchets n'en n'est qu'au démarrage, et vous vous abritez, d'ailleurs, derrière des textes de loi que nous cherchons encore.

Vous refusez de relancer la moindre étude mettant en avant les risques environnementaux et sanitaires. Alors, pourquoi ? Est-ce que des camions qui sillonnent les routes de Rogliano, pour aller enfouir à Viggianello, ou la prolifération des centres d'enfouissement... Est-ce que vous pensez que c'est plus sain ? Avons-nous étudié les impacts écologiques et sanitaires ?

Je vais parler du coût et du surcoût lié à l'export ou au transfert, mais pas que. Il y a bizarrement un point crucial qui manque dans votre plan,

il n'y a pas de chiffrage. Qui va prendre en charge les surcoûts de la collecte au porte-à-porte ? Et je vous en parle en connaissance de cause, puisque j'appartiens à une intercommunalité qui a développé le tri à partir de 2005, et qui fait partie des intercommunalités qui ont une des meilleures performances en la matière aujourd'hui. Qui va prendre en charge les surcoûts liés au porte-à-porte ? (au passage, ma chère Vanina BORROMEI, il faudrait peut-être que vous budgétiez beaucoup de travaux sur les routes parce que je ne suis pas persuadée qu'aujourd'hui, la qualité de nos chaussées nous permettra de faire du porte-à-porte) les surcoûts liés au transport des déchets et liés à l'enfouissement ou à l'incinération sur le continent ?

Donc, moi je pense qu'il faut arrêter déjà l'hypocrisie, sur ce sujet. C'est l'usager qui va continuer à payer. Le tri est fondamental pour l'environnement et nous y souscrivons à 100 %, mais c'est très cher et ça va avoir un coût à l'heure où la taxe d'enlèvement des ordures ménagères explose.

J'ai, ensuite, deux autres points que je souhaiterais pointer, c'est le cas de le dire, la maîtrise publique de la gestion des déchets, je n'ai pas vu dans ce plan, à part effectivement le train (donc je fais un petit clin-d'œil à mon ami Tony POLI qui devrait peut-être s'apprêter à accueillir un CET à Vescovato, Venzolasca et Folelli, puisque nous attendons le train qui ne devrait pas tarder à arriver à Folelli), la maîtrise publique de la gestion des déchets, je n'en voit pas, on parle du train, et c'est un acte très important, à part effectivement la proposition de CET privé ou de centre de stockage, là-aussi je n'ai pas tout compris, je n'en vois pas.

Enfin, je voudrais conclure, avant de laisser mon collègue Xavier prendre le relais, les engagements et la convention cadre entre tous les acteurs, la Collectivité de Corse, l'Etat, le SYVADEC et les EPCI, oui, il la faut, il faut que les engagements de chacun soient formalisés, il faut effectivement que ce soit encadré, c'est le cas de le dire, par une convention cadre et décliné par des contrats de territoire. Vous dites, et vous avez raison, que cette convention va révolutionner les méthodes de travail. Il faut effectivement que les engagements soient formalisés.

Je note en passant, et certains de mes collègues l'ont déjà repris, que vous avez annexé à ce projet, et c'était tout l'objet de notre demande de renvoi en commission, un projet de convention qui n'a pas pris en compte, à ce stade, et j'ai bien noté effectivement que ce sera fait dans les jours qui viennent, les

retours des intercommunalités, alors que beaucoup ont travaillé pour apporter leurs contributions à ce document, entre autres la Costa Verde, et nous l'avons fait de bon cœur. En passant, nous avons proposé que cette convention se fasse sur cinq ans pour cadrer quelque part, pour qu'elle soit cohérente avec votre plan déchets sur cinq ans. Je ne suis pas certaine que ce soit accepté, en tout cas c'est une de nos propositions.

Donc, nous avons espoir effectivement, que vous allez réunir les EPCI, là je sors ma casquette EPCI rapidement, parce que la validation de cette convention est fondamentale.

Vous n'avez également pas intégré la contribution du SYVADEC qui, au moins sur les données chiffrées, nous paraissait extrêmement pertinente. Donc, un petit clin-d'œil en matière de méthode et de co-construction, je vais vous dire qu'on peut mieux faire.

Enfin, en conclusion, avant de laisser la parole à mon ami Xavier, je peux déjà, sans être voyante, vous dire comment vous allez justifier le fait que les objectifs ne seront pas atteints dans cinq ans, ce sera la faute des EPCI et probablement du SYVADEC, qui n'auront pas fait leur travail.

Alors moi, je vais vous dire, face à cette brillante démonstration et sur ce que j'appelle un petit peu, de façon caricaturale, le « y a qu'à, faut qu'on », moi, je vous propose de reprendre l'entière compétence en matière de déchets, du traitement à la collecte, le millefeuille sera réduit, je ne suis pas, en tout cas personnellement, certaine qu'il sera meilleur. Et j'allais terminer en disant qu'il n'y a pas de bon port pour un bateau qui n'a pas de cap. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Vous êtes à neuf minutes, normalement il y a dix minutes par groupe, donc votre collègue, M. LACOMBE peut aller jusqu'à trois minutes mais pas plus, parce qu'il faudrait que nous finissions avant d'aller déjeuner, ça serait bien.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président. Trois minutes, ça va être difficile. Tout d'abord je voudrais remercier le président de l'Office de l'environnement, parce que j'ai écouté attentivement sa lecture, diciarata a ripigliata a so saluta,

les compteurs ont été explosés. Je m'inquiétais, je pensais qu'ils ne fonctionnaient plus, donc je me suis dit, je vais avoir un peu plus de temps.

Rapidement, je voudrais souligner la brillante intervention de notre collègue POLI parce que là, on n'est pas sur du virtuel, on n'est pas sur « y a cas, faut qu'on », c'est du pragmatisme. Voilà, pour poser des bacs, deux ans, deux ans et demi, dans les meilleures conditions, si tout va bien. Pendant ce temps-là, il n'y a pas de tri sélectif. Et je reviendrai, j'avais échangé avec Guy ARMANET, avant de rentrer profondément dans le technique, sur pour mettre le tri, la collecte en porte-à-porte, les communes, même si les EPCI font les aménagements, au niveau du routier nous avons, nous communes, à l'échelle communale, des aménagements à faire et des investissements à faire.

Alors, si on prend en compte le coût, et je reviendrai sur ce qui a été dit précédemment par Marie-Thérèse, à un moment donné, qualè ch'à da paga ? Les communes sont obligées de payer, à leur niveau. Les EPCI, aujourd'hui, on ne prend pas en compte tous les efforts financiers qui ont été faits jusqu'à présent pour atteindre les 25 % de tri, et c'est colossal, baisse des dotations et autres, on connaît bien le contexte, et on demande encore de faire des efforts.

On dit bien, dans ce plan, que les EPCI sont la clé de la réussite, la clé de voûte de ce plan, mais moi j'ai l'impression, et je vous le dis tranquillement, qu'on prend en otage les EPCI. On dit, voilà le plan. Il y a des observations qui sont faites, elles ne sont pas prises en compte, ni celles du SYVADEC, ni celles des EPCI, et je pense représenter un EPCI qui représente plus d'un tiers de la production des déchets. Aucune observation n'est prise en compte, aucune remarque. Je trouve que c'est un peu osé.

Mais, par contre, on va demander aux EPCI d'être au rendez-vous dans cinq ans, ce dont je doute très fortement, c'est bien pour ça que nous ne voterons pas ce plan. Et dans cinq ans, on dira : « mais les EPCI n'ont pas fait ce qu'il fallait faire ».

Mais à quel moment, la Collectivité de Corse a-t-elle dégagé une ligne budgétaire, combien de fois demandée ? A quel moment le soutien financier, si ce n'est, pas de chiffrage, juste pour la construction des centres de surtri, 50 M€? Et quand on fait le compte, entre 2021 – 2022, dans le cas où il serait en fonctionnement, et je n'y crois pas un seul instant puisque nous avons déjà perdu deux ans, puisque cette majorité était farouchement opposée, c'est fin 2017 que nous avons conventionné, deux ans ont été perdus et ces centres

de surtri ne fonctionneront pas, comme c'est indiqué dans le rapport, en 2021, 2022, une certitude d'une année, moi je dirais, même plus.

Et là, on va met 50 M€ aberration, pour 10 000 tonnes de déchets en moins à enfouir. Là, véritablement, il y a de vraies questions. Alors, ça c'était en préambule.

Moi, je vais revenir sur le technique et je commencerai tout simplement, de manière générale, la déclinaison de ce plan prend en compte les DIB, au sens des déchets professionnels, les déchets industriels banaux. Moi, je pense qu'il convient de rappeler, qu'au plan général, et en intégrant les déchets des ménages, du bâtiment, les déchets dangereux auraient dû être élaborés par la CdC, au plus tard en février 2017, ce qui n'est pas le cas. Ça c'était de la compétence de la CdC, ça n'a pas été fait.

Faute de plan et d'organisation de ces filières de traitement des professionnels, je viens d'en parler, ces déchets sont intégrés dans les tonnages présentés, aux déchets des ménages et peuvent constituer entre 15 et 20 % du gisement, qui ne sont pas de la compétence des EPCI. Et vous comprendrez mieux quand je dis « on prend les EPCI en otage et les communes, de fait ». Et oui ! Ce n'est pas de la compétence des EPCI, sauf si vous m'en apportez la contradiction.

Les déchets sont présentés comme une ressource économique, deuxième point. Très bien. Donc, la prise en compte de ces déchets comme ressource, est un argument positif, nous le partageons.

Toutefois, il convient de développer les filières évoquées en page 7 du rapport, je ne commence, à présent, qu'à la page 7, notamment celles portant sur la valorisation du verre et du plastique au niveau local. C'est dit, c'est annoncé, mais on ne sait pas comment, il n'y a pas de déclinaison. On en revient à ce que disait le collègue POLI, en disant : « on nous le dit », ma dopu cume si face ?

Troisième point, le compostage lié aux déchets et des boues d'épuration, M. le Président, j'essaye d'aller vite, ma quantunque aghju à di ciò c'hè ci volu à di. La CdC a toujours soutenu la collecte en porte-à-porte pour les biodéchets, et vous le savez que c'est difficile à mettre en place, je l'ai évoqué, ou compostage individuel ou collectif. Et de ce côté-là, au nom de la CAPA, je crois qu'il y a des distributions multiples, qui ont été faites, de composteurs, à tel point que, quand je me rends sur ma commune, dans

certaines maisons, j'en trouve deux ou trois dans les jardins, aghu detu, ava bastara.

Dans l'objectif de production d'un compost normé, voilà la grande différence, normé exclusivement des biodéchets, exclusivement.

Mais l'introduction d'une métallisation avec les boues d'épuration, comme vous le dites dans ce plan, je ne sais plus à quelle page, je l'ai noté, peu importe, remet totalement en cause ce principe. Ce n'est plus du compost normé. Et là, se pose la question, la véritable question, parce que c'est bien beau de faire du compost, mais est-ce que nous avons, aujourd'hui, une étude pour savoir de quelle façon nous allons l'écouler, l'évacuer ? Son usage et son évacuation ? Il ne s'agira pas de faire ce qui a déjà été fait (et on en a l'expérience) d'avoir des tonnes de composts dont personne ne veut...

M. François SARGENTINI

C'est ce qui a été fait jusqu'à présent.

M. Xavier LACOMBE

Oui, mais on le reproduit puisqu'on met les boues, il ne peut plus être normé...

Le Président TALAMONI

Excusez-moi, cher collègue, là on est en train de doubler le temps de parole, alors que la Commission permanente, lors de sa réunion d'avant-hier, a décidé que le temps de parole serait de dix minutes par groupe. Là, on est pratiquement à vingt minutes.

M. Xavier LACOMBE

Alors le dernier point technique, et après je conclurai. La réversibilité des casiers d'enfouissement, vous l'évoquez en page 22. Donc, à un moment donné, concrètement, qu'est-ce que ça veut dire ? Donc, encore un affichage politique. A un moment donné, on va créer quand même, au moins dans chaque centre de stockage ou d'enfouissement, un casier, minimum cinq ans enfoui, on explique ça aux gens, et dans cinq ans on va le retirer, on va refaire quelques recherches archéologiques et on va retraiter tout cela. C'est ça

en gros. Donc, en sortie d'usine de tri, le plastique devrait être absent des déchets stabilisés à enfouir.

Cette précision technique va à l'encontre de ce qui a été arrêté pour le programme des centres de tri. Là, encore une fois, il y a une contradiction.

Par ailleurs, il convient de préciser la nature de la valorisation matière envisagée sur les plastiques étant toujours présents dans les ordures ménagères enfouies et repris après un certain délai.

Ça, ça ne peut pas fonctionner. D'autant plus, ça m'a intéressé, très sincèrement et, depuis quelques jours, je me suis vraiment penché dessus, mais vous savez que ça, techniquement, c'est d'une complexité et d'un coût, encore une fois, qui n'est pas évalué. O ghjente, je veux bien qu'on dise des choses, je veux bien qu'on annonce des choses, mais à un moment donné, il y a le concret, il faut le réaliser et pour le réaliser, il faut des moyens techniques et financiers, et le temps que cela prend. Donc là aussi, c'est un vrai nuage, une brume très épaisse. Hier, le président de l'Exécutif parlait, lors du vote du BS, d'enfumage, altri c'hè fumacce chì, cè, scuzzete, je ne parlerai pas de la mauvaise foi, ce sont vos propos, je ne les reprendrai pas, je ne parlerai que de l'enfumage.

Donc, il est indiqué aussi, en page 26 du document...

Le Président TALAMONI

Là, cher collègue, il faut conclure parce que ça fait le double, non mais je vais vous dire pourquoi, parce que sinon ça ne sert à rien de réunir la Commission permanente et de décider ensemble d'un certain nombre choses et de voter.

Donc, vous avez trente secondes pour conclure, et après on passera la parole à un autre orateur, je m'excuse, mais sinon il n'y a plus de règles et ça ne sert à rien que l'on se réunisse pour décider de la façon dont les choses doivent se passer.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président. Donc, en page 26 du document, suite à la réunion du 11 octobre 2018 à Corte, la convention a été globalement validée par les EPCI. Il a été décidé que le 22 octobre, le projet de convention cadre

serait définitivement arrêté. Mais je peux vous dire une chose avant tout, dans la présentation, il aurait été souhaitable de voter d'abord le plan, ensuite de conventionner, et c'est le contraire qui nous a été proposé et personne n'a conventionné, ni signé, aujourd'hui. Et je peux vous dire que ce plan, les EPCI et nombre d'EPCI ne signeront pas cette convention, certains l'ont peut-être signée, mais d'autres non.

Et quand je pense que la CAPA représente un tiers de la production des déchets de la Corse, elle ne l'a signera pas en l'état, voilà, je tiens à vous le dire.

Le Président TALAMONI

Voilà, ça peut être une conclusion parce que là, je ne peux pas vous laisser continuer comme ça...

M. Xavier LACOMBE

Très bien, M. le Président. Merci.

Le Président TALAMONI

Bien, Guy ARMANET, vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

Merci, M. le Président. Je vais commencer par remercier, bien évidemment, les services par rapport au travail qui a été effectué et je vais essayer, brièvement, de dissiper un peu la fumée qui s'invite encore à ce débat et qui nous amène à dire certaines choses.

Le premier point, j'ai bien noté que les différentes interventions s'interrogeaient sur la suppression, ou pas, du SYVADEC et d'une reprise en main généralisée de la Collectivité de Corse, dont acte. Je suis moins radicale que vous, mais j'en prends acte.

Par ailleurs, pour répondre à Mme MARIOTTI, très précisément, et notamment à ses propos, elle a quitté l'hémicycle mais ça lui sera répété, je vous interdis de dire que le bureau du SYVADEC a voté à l'unanimité, les gens présents ont expliqué, et notamment j'étais là, qu'il y avait un graphique erroné dans le plan et qu'il était important de le reprendre. Et nous avons

simplement demandé au président du SYVADEC de remettre les choses en bonne et due forme et certainement pas de réécrire un plan, puisque la contribution du SYVADEC est équivalent, aujourd'hui, à dix-sept pages qui ont été écrites entre samedi et dimanche et qui sont revenues, par voie de mail, aux membres du bureau. Vous pouvez en attester, M. LACOMBE, dont acte.

Donc, le SYVADEC, par le biais de son président, se fait fort d'un document où, là effectivement, la temporalité, afin de pouvoir l'étudier, a été dissipé par beaucoup ou oublié. Mais chacun prendra ses responsabilités à ce sujet-là. Et je vous interdis de dire que Guy ARMANET a voté, de manière unanime, avec le bureau du SYVADEC pour qu'on atterrisse sur ces propositions-là. Je tenais à le repréciser.

D'ailleurs, ce document-là amène à d'autres réflexions et vous venez de faire état, M. LACOMBE, je dirai, aux plateformes de compostage et au mauvais compost qu'il pouvait en découler. Les chiffres étaient erronés, bien évidemment, les courbes ne sont pas les mêmes, et il faut éviter de faire des amalgames entre les boues de stations d'épurations et le compost que l'on pourrait tirer de nos centres de compostage que l'on souhaite y faire.

Mais on sent bien que, dans cette fumée, chacun va essayer d'y trouver sa place. Et je rajouterai d'ailleurs, permettez-moi de rajouter que M. FILONNI, présent le jour où les intercommunalités se sont réunies, en présence de la CdC et de l'Etat, était prêt à signer le document sur site, je refermerai la parenthèse, mais je tenais à le préciser, Président.

Pour rentrer dans le vif du sujet, je peux, en tous les cas, entendre bon nombre de choses très pragmatiques qui sont venues du côté de M. POLI et de la communauté des communes de la Casinca, mais je tenais à vous dire que le premier point, dans cette affaire-là, on peut toujours discuter des objectifs à atteindre, de s'entendre, ou pas, sur les 60 %, les 70 %, les 80 %, mais est-ce que la réalité du plan, elle est là ? Non, je vous le dis très tranquillement, non. Aujourd'hui, la réalité du plan, c'est de mettre en œuvre pour essayer de réduire le tri à la source et d'aller dans un porte-à-porte qui a été reconnu par tous.

On n'a pas le droit de se cacher derrière son petit doigt en essayant d'évoquer ce qui va se passer dans trois, quatre et cinq ans. Moi, j'ai envie de vous dire : déclinons le plan tout de suite, rentrons dans le pragmatisme, mettons en place le porte-à-porte qui est, pour moi, la seule et unique solution pour arriver à nos objectifs.

Mais, c'est vrai qu'on peut discuter des objectifs, c'est vrai, vous avez parlé des moyens, et je vous rejoins sur un point, vous voyez comme quoi j'essayer d'être le plus juste possible, les moyens mais je pense que le président de l'Exécutif, au même titre que le président de l'Environnement, pourront donner des éléments sur, effectivement, comment est-ce que l'on peut accompagner les intercos pour essayer d'aller le plus rapidement dans un porte-à-porte. De grâce, n'allez pas jusqu'au réseau routier, sinon effectivement, je comprends qu'on va avoir quelques difficultés à trier sur nos communes. Bastia, on y arrive, on a adapté les camions plutôt que d'adapter les routes, il y a des solutions intermédiaires, et ça c'est fait toujours par substitution de collecte et non pas par additionnement de collectes.

Donc, si on revient au coût, on pourra en débattre à souhait. Je crois qu'il faut garder raison, il faut s'installer, plutôt dans une substitution de collectes, qu'un additionnement de collectes. C'était le premier point.

Je ne vais pas reprendre les différents points que le président a présentés. Un : le porte-à-porte, et moi je resterai sur ce point-là parce que, pour moi, c'est l'unique, seul, et essentiel que nous avons à mettre en œuvre.

Les centres de multifonctions, vous avez raison de vous interroger, respectivement, sur où, comment et quoi, mais vous savez très bien la complexité de l'exercice, et des fois il vaut mieux ne rien dire plutôt que d'anticiper les choses et les anéantir avant même qu'elles soient finalisées. Donc, oui nous y travaillons, ça fait partie des objectifs cibles que nous avons fixés.

Le troisième point : les centres de stockage, bien évidemment nous allons y travailler, et c'est exactement le même contenu.

L'économie circulaire, je rejoindrai M. POLI, sur ce point-là, ou la personne qui a fait état des ressourceries, je ne sais plus, je crois que c'est Mme MARIOTTI. Mais, en les tous les cas, tous les deux c'est vrai que, pour le coup, les ressourceries peuvent être importantes et elles peuvent être un élément complémentaire au plan. En tous les cas, j'en fais état au président.

Quant à la maîtrise publique, on a bien compris que si on veut avoir un prix de référence, il faut que nous le portions nous-mêmes, sinon les prix vont exploser et on va être, bien évidemment, extrêmement embêtés parce que le coût va être supporté par les usagers, et on sait comment les choses vont se faire. Donc, on ne peut que se féliciter de savoir que le train peut être une

vraie solution pour supprimer le trafic des camions sur nos routes. Le coût, bien évidemment que ça induit et ça peut continuer à développer l'économie locale et, en tous les cas, faire prospérer le train, et je pense que c'est une très bonne chose.

Un deuxième point important, après le porte-à-porte, je voudrais revenir sur la collecte des professionnels. Moi, je crois que c'est extrêmement important parce que c'est là que les gisements sont les plus conséquents et il faut que les intercommunalités arrivent à aller jusqu'à collecter auprès des professionnels.

J'ai entendu, d'ailleurs, quelque chose de très intéressant tout à l'heure, et ça me permet de rebondir, je voudrais dire qu'à Bastia, aujourd'hui, pour faire un exemple, comme le faisait mon collègue de la Casinca, nous allons lancer, dans les jours qui viennent, des déchèteries mobiles, parce qu'on se rend compte qu'on manque de déchèteries et on se rend compte que pour collecter aussi les encombrants, il faut peut-être se rapprocher des gens, et peut-être que ça sera quelque chose qui pourra être dupliqué, non seulement sur la grande interco, mais partout ailleurs. En tous les cas, on va essayer d'apporter notre contribution à mettre en place un système de déchèteries mobiles.

Ensuite, troisième point qui me semble important, c'est que dans notre plan d'action on a sollicité les intercommunalités, et je crois qu'il faut travailler en partenariat avec elles parce que c'est important de le faire. On n'a pas la prétention de leur dire ce qui se passe chez elles, mais bien au contraire, on a la prétention d'aller travailler avec elles pour les écouter et essayer de voir comment les choses peuvent s'articuler.

Un point important aussi, et je pense que nous le ferons dans l'amendement de l'Exécutif, tout à l'heure, les dix-neuf intercos que nous avons en Corse, à mon sens, devraient mettre à disposition, toutes, un terrain qui soit dédié, non pas seulement au traitement des déchets ou au stockage des déchets, mais à des zones de compostage, aux quais de transferts, aux déchèteries, ou aux ressourceries et il y en a certainement d'autres. Mais je crois que c'est le nerf de la guerre, tout le monde doit être responsable, toutes les intercos, nous en avons dix-neuf. Si tout le monde demain, met à disposition un terrain à la Collectivité de Corse, avec l'Office de l'environnement, avec l'Etat et avec les différentes intercos, on aura, en partie, gagné le combat de délocaliser les choses et d'éviter de dire : « nous on fait, et

vous vous ne faites rien. Dunche, e rumenza ci volu a spartelle e ci volu a spartelle nantu a u terrenu, e chje impurtante di vale d'apressa mè.

Donc, c'est quelque chose qu'on amendera nous-mêmes tout à l'heure, le président de l'Exécutif en tiendra compte.

Quatrième point, et j'en aurai terminé, bien évidemment que le coût nous préoccupe, on le sait tous ici, on ne découvre rien. Le SYVADEC a mis en œuvre l'exportation, on sait que ça va coûter de l'argent. Aujourd'hui, au moment où l'on parle, on ne sait pas combien ça va coûter, mais on le saura incessamment sous peu. Je vous rappelle que l'AMO qui a été lancée par le SYVADEC, consistait à savoir si on était capable de nous accueillir de l'autre côté de la mer, donc acte, il y a des centres qui sont, aujourd'hui, capables de nous accueillir. Mais nous ne savons pas, au moment où je parle, combien ça va coûter.

Et du coup, je tends une passerelle au président de l'Exécutif, qui s'exprimera sur le sujet tout à l'heure, et au président de l'Office de l'environnement, ils reviendront probablement sur le coût, mais oui ces coûts-là, il va falloir les intégrer au même titre que les coûts de fonctionnement, les bacs, je vous ai entendu et je crois que c'est quelque chose qu'on a en tête, mais tant qu'on n'a pas précisément éclairci ce sujet-là, on ne pourra pas continuer à avancer, mais il faut le faire en connaissance de cause.

Et il faut donner, en tous les cas, les moyens aux intercos d'adapter leur porte-à-porte, il y a Paulu-Santu, derrière moi, il y a d'autres besoins que la communauté d'agglomérations de Bastia ou que la CAPA, ou M. POLI, derrière moi aussi, la communauté des communes de la Casinca a certainement d'autres besoins.

Par contre, et j'entends ce qui vient d'être dit, et là, pour le coup, j'en réfère à l'Office de l'environnement et à son président, en matière d'environnement, toutes les solutions qui vont arriver, sont bonnes à prendre, on ne pourra pas se dispenser de quelqu'un qui est en avance et qui veut aller un pas plus vite et vers le porte-à-porte, et vers la redevance incitative. Nous devons être, et je m'en excuse Président, des partenaires importants à la déclinaison de notre plan.

Voilà Président, j'en ai terminé, je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la parole est à Mme BOZZI d'abord, et ensuite Rosa PROSPERI.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président. Le plan d'action sur les déchets 2018-2021 qui nous est présenté aujourd'hui, est un document très attendu, très important. Malheureusement je vais rejoindre mes collègues qui ont déploré la méthode, l'absence de concertation. Ce document, effectivement, nous l'avons eu assez tardivement, nous, conseillers territoriaux, mais les intercommunalités n'ont même pas été concertées, pas été entendues, pourtant on vous l'avait dit, et c'est écrit dans votre rapport, c'est le maillon essentiel de la réussite de ce plan.

Donc, évidemment, on ne peut que regretter ce manque de considération des élus communautaires, même la Chambre des territoires n'a pas donné d'avis sur ce plan. Donc aujourd'hui, c'est un plan incomplet, dans lequel il manque, et ça a été, d'ailleurs, très bien dit par POLI, il manque le concret, le terrain que les élus communautaires auraient pu vous faire remonter.

Alors, sur le plan en lui-même, vous avez précisé cinq axes, l'axe majeur est le tri à la source. Evidemment, nous sommes tous d'accord sur cette nécessité de tri à la source, mais ça n'est pas une compétence de la Collectivité de Corse. Le tri à la source, c'est une compétence des EPCI, et là, malheureusement, on ne donne pas suffisamment les moyens aux EPCI pour réaliser ce tri à la source de manière efficace, et nous déposerons des amendements pour que cette bonne volonté soit du concret parce que, soit effectivement, vous reprenez la compétence et vous le faites avec la Collectivité de Corse, soit les EPCI qui ont la compétence, doivent avoir les moyens de le réaliser.

Mais c'est une habitude, finalement, que vous avez, de vouloir tout gérer, mais surtout ne pas financer ce que vous proposez dans votre plan et laisser les difficultés aux EPCI qui, vous l'avez dit, rencontrent aujourd'hui d'importantes difficultés. Evidemment, les dix-neuf sont toutes favorables à la mise en place de ce tri à la source, mais l'extension du périmètre, en 2017, parfois pour certaines, a doublé leur périmètre, leur nécessité et leur besoin a considérablement évolué et, en un an, elles n'ont pas été, pour certaines, en

mesure de mettre en place, ça a été précisé par M. POLI, ce tri en porte-à-porte. D'ailleurs, dans votre plan, vous ne financez pas les sacs qui permettent le tri en porte-à-porte et vous excluez même, de facto,..., non vous financez uniquement les sacs de biodéchets, pas les sacs de couleur qui permettent le tri clairement en porte-à-porte, donc nous déposerons un amendement dans ce sens-là.

Les EPCI ne sont pas aidés dans votre plan, pas suffisamment en tout cas, pour mettre en place ce tri en porte-à-porte qui est souhaité. D'ailleurs, les EPCI qui ont été réunis trois fois à Corte, à l'initiative de Mme la préfète, pour signer la convention, ne l'ont pas signée. La dernière fois, la convention n'a pas pu être signée parce qu'il y a des modifications et aujourd'hui, cette convention est annexée à votre plan. Donc, là encore, un manque de concertation avec les EPCI qui aurait pu être fait en amont, qui aurait dû être fait en amont puisque vous avez quand même ce dossier en charge, depuis plus de trois ans.

Donc, sur ce premier point, cet axe majeur, on voit bien qu'on court malheureusement à l'échec on en ne donnant pas la possibilité aux EPCI de mettre en place ce porte-à-porte.

Pareil, il est fait état, dans le rapport, d'une équipe dédiée aux EPCI depuis un an, deux agents qualifiés pour les aider. Moi, je suis désolée, ces agents je ne les ai jamais vus sur mon territoire et je ne les connais pas, et je souhaite qu'ils viennent au plus près des EPCI pour apporter leur diagnostic et leur compétence.

Donc aujourd'hui, il faudrait activer cette ingénierie qui manque, effectivement, aux petites intercommunalités.

Le deuxième axe, ce sont les centres de tri multifonctions. L'ouverture est prévue en 2021-2022. On n'a aucune précision, si ce n'est dans le périmètre de la CAPA et dans le périmètre de la CAB, sur les sites qui sont envisagés et qui ont la faveur de la majorité.

Pas de précisions non plus, et ça c'est très important, sur le délai transitoire. Avant 2022, qu'est-ce que l'on fait ? Effectivement, la seule possibilité qui s'ouvre aujourd'hui, c'est le transfert vers le continent, on sait qu'on va y arriver et on va y arriver très rapidement, en 2019. Donc, il faut préciser les conditions de ce transfert et surtout le financement. Qui va payer le surcoût ? Encore une fois, on attend que les EPCI se chargent de ça.

Je rappelle que la préfète a réquisitionné le centre de Viggianello, et que le centre de Prunelli est toujours bloqué. On arrive dans une situation, en 2019, qui n'a pas beaucoup évoluée.

Sur le troisième axe, ce sont les centres de stockage. Là encore, pas de précisions sur les sites étudiés. Il est dit : « plusieurs sites ont été étudiés, les élus ont été concertés », on aimerait, et on va déposer un amendement, savoir lesquels, et surtout lesquels vous privilégiez puisque vous avez, par motion, refusé certains projets, mais finalement vous n'avez pas dit lesquels la majorité soutient, ni les délais d'ouverture pour ces centres de stockage ultime. Là encore, ce qu'on peut regretter, c'est l'absence de précisions sur les délais et sur les coûts.

Plus généralement, le plan est assez imprécis, incomplet sur les sites, sur les délais, rien n'est chiffré, surtout aucune des actions qui sont proposées n'est chiffrée, on est dans l'approximation alors qu'il y a eu un temps certain pour travailler ce dossier, et je ne doute pas que ce soit un dossier très complexe, mais là encore, c'est la méthode qui entraîne un mauvais rapport.

Alors, nous allons, nous, essayer de participer et d'améliorer ce plan par des amendements, et j'espère que certains seront retenus, afin de préciser les délais, les coûts, le financement, aider concrètement les EPCI à réaliser le porte-à-porte qui est souhaité. Et, sans ces précisions aujourd'hui, dans ce rapport, nous sommes au regret de constater que l'échec, sur ce sujet, de la précédente mandature, sera réédité lors de cette mandature. Je vous remercie, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, Rosa PROSPERI.

Mme Rosa PROSPERI

Rapidement, quelques réflexions qui me semblent frappées au coin du bon sens, qui ne seront pas des réflexions techniques, tout le monde s'est largement exprimé sur le sujet technique.

J'ai l'impression, et en ce sens l'intervention de Mme BOZZI synthétise parfaitement cette impression, qu'on essaye de savoir comment on pourrait échouer, ou plutôt comment on pourrait faire pour que la Collectivité

de Corse, et plus particulièrement la majorité qui est au pouvoir, échoue, et c'est l'inverse que ce plan veut apporter.

Ce plan, qui est un plan d'actualisation et de précision, cherche à savoir comment nous pourrions réussir. Pas la majorité territoriale, pas la Collectivité de Corse, mais la Corse.

La problématique des déchets est, qu'on le veuille ou non, l'affaire de tous. Nous sommes condamnés à réussir. Les obstacles sont suffisamment nombreux pour qu'on ne rajoute pas et on n'utilise pas toute son énergie à chercher comment on pourrait faire en sorte que les obstacles soient encore plus grands, que les difficultés soient encore plus importantes pour être certains que l'on échouera.

Ce plan, on pourrait considérer qu'il n'est pas parfait, rien n'est jamais parfait, on pourrait considérer qu'il arrive trop tôt ou trop tard. Ce que l'on est contraint de constater, c'est qu'il est là, qu'il actualise les pistes de 2016, qu'il les précise, que ses aspects les plus connus ne sont contestés par personne : le tri à la source avec la collecte au porte-à-porte, tout le monde s'accorde à dire que c'est une solution qui est à privilégier, que c'est quasiment la seule ; les centres de tri multifonctions, proches des agglomérations qui produisent le plus de déchets ; l'ouverture de nouveaux centres de stockage. Personne ne conteste la légitimité, la pertinence de ces pistes.

Ce plan, parce qu'il précise, apporte aussi des réflexions nouvelles et des aspects nouveaux.

Dire qu'aujourd'hui, il faut imposer un pilotage unifié, semble une évidence. Pour certains de ceux qui nous écoutent, ça va peut-être être une découverte parce qu'on s'est acharnés à faire croire que seule, la Collectivité de Corse pilote, que seule, la Collectivité de Corse est dans la danse. Je suis persuadée que parmi ceux qui nous écoutent, on a oublié que l'Etat, les intercommunalités, l'ADEME, le SYVADEC, sont des acteurs de ce processus. Vouloir qu'enfin, ils soient réunis dans le cadre d'une coordination et que le pilotage soit concerté, me semble une idée déterminante et ça évitera que les uns et les autres puisse se renvoyer la balle pour savoir qui a failli dans ce qui ne pourrait être qu'un échec.

Soutenir les EPCI en contractualisant avec eux et en prenant en considération leur particularité, c'est aussi un aspect novateur et, jusqu'à

présent ça n'avait pas été tenté et ça n'était pas en phase de construction. Imaginer des leviers pour inciter au tri, ce sont des éléments qui sont des éléments réalistes et concrets.

Et puis, et moi je voudrais insister sur ces points, le travail réalisé par l'Office de l'environnement, est véritablement novateur en ce qu'il explique, pour la première fois, que les déchets ça peut être aussi une chance économique. Comment voulez-vous convaincre les gens, comment voulez-vous que nous sachions que nous sommes condamnés à réussir si on ne nous dit pas que cette réussite, d'abord elle est à portée de main et que ce que l'on considère comme un problème majeur, une difficulté majeure, est peut-être aussi une ressource, une richesse, un avantage ? Il faut commencer maintenant, et nous sommes tous des porte-paroles de ces idées-là. Nous pourrions l'être, en tous les cas, dire aux gens : « les déchets, c'est aussi une richesse, ça peut aussi être une richesse, ça peut aussi créer des emplois, la valorisation peut être une chance ». Cette idée-là, parce qu'elle est exprimée de façon officielle, eh bien, elle a un véritable aspect novateur, elle est fondamentale.

La dernière idée novatrice et fondamentale, c'est annoncer. Alors certes, c'est un principe qui n'est pas, peut-être, complètement décliné, mais annoncer, de façon ferme et officielle, que nous souhaitons une maîtrise publique des déchets, ce n'est pas rien. Nous savons tous que, du sud de l'Italie au nord de l'Europe, se développent des comportements que je n'ai pas besoin de qualifier parce que vous savez tous à quoi je peux faire allusion. Avec un peu de mémoire, rappelons-nous aussi, qu'en Corse, le sang a coulé pour les déchets. Nous savons tous ce que ça représente aujourd'hui pour certaines organisations. Affirmer aujourd'hui, qu'il faut maîtriser publiquement les déchets, eh bien ça s'appelle, tout simplement, du courage politique.

Le courage politique, il consiste aussi à dire, et je vais reprendre, in extenso, une phrase qui figure en préambule du rapport, c'est affirmé, « la Collectivité attend de tous les partenaires concernés, Etat, SYVADEC, intercommunalités, qu'ils s'engagent avec énergie sur le chemin de la gestion vertueuse des déchets ». C'est un peu simple d'adopter une attitude que je vais qualifier de légèrement politicienne. C'est un peu simple de laisser la Collectivité monter seule sous la mitraille, alors que les autres se retirent sur l'Aventin, comme s'ils n'étaient pas concernés par la problématique.

J'ai entendu un inventaire, à la Prévert, d'obstacles divers et variés, je le disais au début de mon intervention, « ce sera la faute de » si on ne réussit pas dans cinq ans, « certaines intercommunalités ne signeront pas ». On est allé jusqu'à nous opposer la mauvaise gestion ou l'inexistence des sacs de collecte. Pourquoi pas la couleur des bacs ? Ça aidera certainement à ce que le plan ne réussisse pas.

En fait, il n'y a qu'une seule chose à dire : on est contraints de réussir, la Collectivité qui a essuyé tous les coups ne peut pas être la victime expiatoire désignée d'un échec que certains semblent vouloir programmer. Non, il n'y a qu'une seule possibilité, on doit réussir tous ensemble.

Je terminerai comme j'ai commencé, ce plan veut être la démonstration de l'espoir que l'on peut formuler, d'une réussite que l'on peut programmer à, finalement, une échéance de moyen terme, c'est préférable parce qu'on parle aux Corses et ils nous écoutent. C'est préférable de raisonner de cette façon-là, plutôt que de raisonner en disant « nous allons échouer et vous serez responsables ».

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Attendez, qu'on se mette bien d'accord. Là, les deux groupes de la majorité ont épuisé leur temps de parole et j'ai deux demandes de prise de parole, de Julien PAOLINI et de Petr'Antone TOMASI. Moi, je veux bien tout ce qu'on veut, sauf que, on fixe des règles communes et on doit s'y tenir. Ce n'est pas parce qu'elle a été violée par un autre groupe, qu'on a le droit de la violer à notre tour parce que, sinon, à ce moment-là, on peut la piétiner et ce n'est plus la peine qu'on se réunisse.

Donc, je vous le dis, aussi bien à M. TOMASI qu'à M. PAOLINI et qu'au reste des élus, si vous voulez, on ne fait plus de Commission permanente, on vient ici et on fait un forum. Celui qui prend la parole et qui crie le plus fort, eh bien il aura l'occasion... Non, moi je veux bien tout ce qu'on veut, sauf que quand on se met d'accord, comme on l'a fait avant-hier, pour dix minutes de temps de parole, ça a été voté, et qu'on est à vingt minutes de temps de parole, je veux dire que là, ce n'est pas dépassé parce qu'il y a toujours une tolérance, mais c'est que là, on méprise le travail qui est fait par la Commission permanente et donc, par les élus de cette Assemblée. Moi, je pense que ça n'est pas bien et je ne suis pas, en tant que président de

l'Assemblée, ici pour dire que c'est bien. Je suis ici, pour dire que ça ne marche pas comme ça, sinon ce n'est pas une Assemblée, c'est un forum et à ce moment-là, ça a aussi des inconvénients.

Vous savez très bien, puisque vous y étiez, que vous avez proposé un temps de parole plus long et qu'il a été rejeté à une majorité écrasante, y compris avec des voix de l'opposition.

Vous le savez. Donc, ça veut dire qu'on vote et que vous ne respectez pas le vote.

La parole à Julien PAOLINI, et ensuite à Petr'Antone TOMASI pour trois minutes. Je ne vais pas tolérer davantage pour les parties de la majorité, ce que je n'accepte pas pour les groupes de l'opposition.

Donc, Julien PAOLINI, trois minutes.

M. Pierre GHIONGA

Président, nous avons trois minutes de crédit.

Le Président TALAMONI

Oui vous, vous avez trois minutes de crédit, effectivement.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président. Il s'agissait bien entendu de ne pas remettre en cause le travail de la Commission permanente mais, par principe d'égalité entre les groupes, à partir du moment où le groupe de la droite a pu s'exprimer pendant vingt minutes, il nous semble normal qu'on dispose d'un temps de parole équivalent.

Le Président TALAMONI

Ce n'est pas comme ça que ça marche. Violer une règle, ça n'en fait pas naître une autre.

M. Julien PAOLINI

Il ne s'agit pas de débat sur ce point, même si ça pourrait être très intéressant, ça déchaînerait au moins autant les passions que le sujet des déchets.

Un sujet complexe, mais finalement l'enjeu qui s'offre à nous aujourd'hui, est relativement simple. Les obligations réglementaires nous obligent à réduire considérablement les volumes des déchets à enfouir. Nous devons passer de 180 000 tonnes aujourd'hui, à 90 000 tonnes en 2025, une réduction de moitié des volumes destinés à l'enfouissement.

Le plan y propose d'y parvenir en cinq ans. Je ne vais pas rappeler tous les dispositifs qui ont été évoqués, ce n'est pas la peine que je détaille ces différents points.

Nos opposants, notamment à droite, que nous reprochent-ils ? Un plan trop ambitieux ? Un plan aux objectifs inatteignables ? Ils nous reprochent, puisque je l'ai lu dans la presse, de ne pas être ancrés dans la réalité. Mais eux, vous, que proposez-vous, concrètement ?

M. LACOMBE, peut-être, veut-il nous enfumer par l'incinération de centaines de milliers de tonnes de déchets chaque année en Corse ? Une solution miracle ? Un incinérateur capable de régler la problématique des déchets d'un coup de baguette magique ? D'un claquement de doigts ou, je dirais plutôt, d'un craquement d'allumette ?

Pour notre part, nous sommes persuadés que l'incinérateur reste une solution incompatible avec les nouvelles obligations réglementaires. Eh oui, une solution irréaliste, aussi bien d'un point de vue économique, qu'environnemental, c'est notre avis. Enfin et surtout, une proposition démagogique destinée uniquement à alimenter une polémique stérile, c'est notre avis. Pour le démontrer, M. MONDOLONI,...

M. Jean-Martin MONDOLONI

Il faut faire des études.

M. Julien PAOLINI

D'accord, j'ai apporté avec une moi, justement, une étude. J'ai apporté le rapport d'activités 2016 de la société exploitant l'incinérateur d'Issy-les-Moulineaux. Je le tiens à la disposition de l'ensemble des conseillers intéressés. Je ne pense pas que ces chiffres soient contestables.

Certains, vous, vous avez pu visiter ces hauts fourneaux dans les Hauts-de-Seine. Nous n'avons pas tous eu cette chance. Alors, permettez-moi, même si je vais dépasser un peu mon temps de parole...

Le Président TALAMONI

C'est déjà fait depuis très longtemps.

M. Julien PAOLINI

Monsieur MONDOLONI, je vais vous fournir quelques chiffres...

M. Jean-Martin MONDOLONI (intervient sans micro)**M. Julien PAOLINI**

On n'en doute pas, sachant les enjeux économiques qu'il y a derrière certaines sociétés privées, on n'en doute pas... Premier point.

M. Hyacinthe VANNI

M. le Président, nous, on n'interrompt jamais personne, j'aimerais que tout le monde se respecte.

Le Président TALAMONI

Nous allons maintenant donner la parole à Petr'Antone TOMASI.

M. Julien PAOLINI

Eh non ! On ne peut pas s'exprimer, M. le Président, on est coupé sans arrêt !

(Brouhaha)

M. Hyacinthe VANNI

Point d'ordre !

Le Président TALAMONI

Point d'ordre ? Non, mais attendez...

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, on ne peut pas laisser dire à un conseiller que des collègues qui se sont rendus, à leurs propres frais, sur leurs propres deniers, visiter une usine, seraient tenus par des lobbies économiques. C'est scandaleux !

Le Président TALAMONI

Vous n'avez pas la parole. Vous méprisez la règle commune. Votre groupe méprise la règle commune. Votre groupe a fait, avant-hier, une proposition de porter le temps de parole à vingt minutes. Cela a été rejeté à une très large majorité. Vous revenez aujourd'hui et vous appliquez votre propre règle au mépris de la règle qui a été votée par vos collègues. C'est absolument scandaleux, comme comportement, je vous le dis.

(Brouhaha)

M. Jean-Martin MONDOLONI

Très bien, mais j'assume ce scandale. Ce n'est pas moins scandaleux que ce qui vient d'être dit !

Le Président TALAMONI

M. PAOLINI, vous avez une minute pour conclure. Ensuite, M. TOMASI, et ensuite, Mme BOZZI qui elle, a effectivement un temps de parole supplémentaire.

M. Julien PAOLINI

Je vais continuer. L'incinérateur d'Issy-les-Moulineaux, 500 000 tonnes de déchets brûlés chaque année, soit deux fois la production d'ordures ménagères en Corse, tous flux confondus.

Doit-t-on abandonner notre politique de tri pour alimenter votre incinérateur ? 100 000 tonnes de mâchefer, la quantité enfouie chaque année sur le site de Viggianello. Quelle commune acceptera d'enfouir ces déchets riches en métaux lourds ? 15 000 tonnes de REFIOM, des résidus de fumée hautement toxiques. Peut-être que les élus du Fiumorbu/Castellu accepteront d'enfouir ces déchets sur leur territoire, dans le cadre de la STOC 3 !

Je vais terminer, M. MONDOLONI, vous ne pouvez pas ignorer le principe de la matière ! Rien ne se perd, rien ne se crée, mais tout se transforme. Connaissant votre formation scientifique, je pense que vous la connaissez et, en l'occurrence, vous ne pouvez pas faire disparaître des déchets d'un coup de baguette magique.

Avant de terminer mon propos, je vous invite à prendre un peu de hauteur. Au moment de votre vote, et au cours des débats, interrogez-vous sur sa signification. Je rejoins Rosa PROSPERI, quel modèle de société souhaitons-nous pour la Corse de demain ? Quel modèle de société souhaitons-nous transmettre aux générations futures ? Un modèle basé sur le consumérisme à outrance, sur un capitalisme effréné conduisant à toujours plus de déchets ou bien à un modèle basé sur ...

M. Jean-Martin MONDOLONI

Sans micro (inaudible).

Le Président TALAMONI

Vous avez largement eu la parole, M. MONDOLONI...

M. Julien PAOLINI

Ou bien un modèle basé sur l'économie circulaire, sur la transition énergétique, sur la croissance verte ? Je ne vais pas revenir sur les responsabilités des uns ou des autres, je ne vais pas revenir sur les errements du passé, mais face aux enjeux, je peux vous assurer que c'est un véritable plan MARSHALL qu'il faut mettre en place, dès demain, sur le terrain, collectivement, je dis bien collectivement.

Dans ce combat, il n'y a que deux possibilités : soit nous gagnons ensemble, soit nous échouons collectivement. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Petr'Antone TOMASI, trois minutes, et ensuite Pierre GHIONGA.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, je vous remercie.

Je voudrais, à mon tour, féliciter le travail de l'Office de l'environnement de la Corse et de son président, François SARGENTINI, et notamment, même si ça paraissait l'évidence, d'avoir remis autour de la table, et pour assumer leurs responsabilités respectives, l'ensemble des acteurs.

On a souvent dit, et on a souvent cru, que le problème du tri, c'était un problème qui était quasiment d'ordre anthropologique, que c'était une affaire de peuple scandinave. Et puis, on s'est rendu compte après, que nos voisins italiens, nos voisins sardes y arrivaient.

On se rend compte, lorsqu'on regarde les chiffres, que chez nous aussi, il y a des disparités importantes entre les territoires et que cette affaire-là, c'est avant tout une affaire de volonté politique. Je crois que ce qui a été fait, devait être fait, et doit être souligné.

Je voudrais, simplement et rapidement, reprendre les propos de M. LACOMBE qui nous parlait d'enfumage. Nous, nous sommes tranquilles, nous sommes pour dissiper toutes les fumées. Toutes.

Première fumée à dissiper, du côté du SYVADEC. Autant, nous approuvons à 100 % la stratégie qui a consisté à remettre le SYVADEC dans la boucle et à le remettre autour de la table, autant on ne peut pas accepter que son président, toute honte bue, vienne nous raconter, pour justifier son absence à un débat public, que cette affaire des déchets est simplement l'affaire de la Collectivité de Corse. C'est un mensonge éhonté et ce faisant, le président du SYVADEC fuit ses responsabilités.

Le SYVADEC encore, on a parlé de maîtrise publique et de transport des déchets, la direction des Chemins de fer de la Corse a eu les plus grandes difficultés à avoir accès aux chiffres du coût des transports de déchets, comme si ces chiffres étaient, aujourd'hui, secret défense.

Le SYVADEC, aujourd'hui, doit faire preuve de transparence à cet égard, eu égard aux enjeux, aux multiples enjeux qui accompagnent cette question.

Dissiper les fumées ensuite, mais Julien PAOLINI l'a démontré brillamment, en expliquant aux Corses, aux territoires qui, à bon droit, peuvent avoir quelques craintes à accueillir un nouveau centre de stockage, leur expliquer qu'ils vont avoir, avec l'incinérateur, à accueillir des centres de stockage d'un niveau de nocivité, de dangerosité, supérieur aux centres actuels pour accueillir les mâchefer et les REFIOM.

Troisième élément où il s'agit de dissiper les fumées : je trouve assez cocasse que des élus, dans cet hémicycle, ou dans leur territoire, viennent nous expliquer qu'ils sont, aujourd'hui (et bien souvent, ils sont aussi des fervents promoteurs de l'incinérateur), les défenseurs de la santé publique, les défenseurs de la terre, qu'il s'agit de changer de modèle, et que ces mêmes élus, en même temps qu'ils portent ce discours, avancent masqués pour une STOC 3, c'est-à-dire pour un nouveau centre d'enfouissement privé sur leur territoire.

Et je crois que là aussi, il faut que les masques tombent, que les fumées se dissipent et que chacun assume ses responsabilités.

Le Président TALAMONI

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Je voudrais faire un point d'ordre, s'il vous plaît, bref...

Le Président TALAMONI

Ne revenez pas sur le fond, parce que...

M. Hyacinthe VANNI

Non, je ne reviens pas sur le fond. Je voudrais simplement dire que nous, aujourd'hui, nous sommes le groupe le plus important de l'Assemblée de Corse, nous sommes vingt-huit...nombreux, c'est vrai, le plus nombreux...

Le Président TALAMONI

Nuance !

M. Hyacinthe VANNI

J'accepte la remarque, le plus nombreux de l'Assemblée de Corse, ce qui ne fait pas le plus important, c'est vrai. Nous n'avons jamais dérogé à la règle qu'on s'était fixée en Commission permanente. Jamais. Nous l'avons respectée...

Le Président TALAMONI

C'est arrivé !

M. Hyacinthe VANNI

Aujourd'hui, il y a des groupes beaucoup moins nombreux qui ne respectent pas les règles et qui doublent leur temps de parole. A partir de là, soit tout le monde respecte la règle, soit les vingt-huit personnes, qui sont dans notre groupe, vont se dire qu'elles comptent peut-être moins que les dix, qui sont dans les autres groupes. Ce n'est pas possible. Ici, tout le monde se respecte. Quand un élu prend la parole, on le respecte, on ne lui coupe pas la parole, ou alors, si on commence à couper la parole à tout le monde, on ne va plus s'en sortir.

Le Président TALAMONI

Attendez, excusez-moi, il y a une règle qui est fixée en Commission permanente à laquelle vous participez personnellement. Cette règle-là doit être respectée lorsque nous sommes en séance publique, sinon ça n'est pas la peine que nous réunissions la Commission permanente.

Donc, effectivement, moi je prends la responsabilité de couper la parole à un élu, comme je l'ai fait pour M. LACOMBE, lorsqu'il double son temps de parole, au mépris de la règle qui a été votée en présence d'un délégué de son groupe. Je continuerai à le faire tant que j'occuperai cette place, qu'il s'agisse d'élus de la majorité ou d'élus de l'opposition.

Je précise que dans la plupart des autres assemblées, on ne laisse pas déborder, même pas d'une minute. Chez nous, il y a une certaine tolérance qui

a été, de manière générale, acceptée par tous. Mais il ne faut pas que la tolérance se transforme en mépris ouvert, parce que lorsqu'on continue à parler comme si de rien n'était, après trois remarques, et lorsqu'on est en train de doubler le temps de parole, je pense qu'il ne s'agit plus uniquement d'avoir quelque chose à dire de plus et de vouloir le dire, mais qu'il s'agit, véritablement, d'une marque de mépris à l'endroit de la règle commune et, accessoirement, de celui qui est chargé de la faire respecter.

La parole est Petru GHIONGA puisqu'il a, lui, un crédit de trois minutes.

M. Pierre GHIONGA

Je serai plus bref, M. le Président. Le plus petit groupe respectera les règles fixées par cette Assemblée.

M. le Président, cher François, je me réjouis de la confirmation du rejet de l'incinération qui est une aberration sanitaire, et de la déclinaison du choix pris, valorisation/stockage.

Cela dit, je suis gêné par deux choses, mais peut-être ai-je mal lu ou t'ai-je mal compris. Je suis gêné, premièrement, par la volonté qui ressort de ce rapport de centraliser la mise en œuvre de cette politique ambitieuse. Si notre Collectivité doit fixer les objectifs, à mon sens, il faut laisser les EPCI libres des choix d'application de cette politique. En résumé, j'aurais préféré un plan un peu moins « jacobin ».

Dernier point, peu de choses sur un axe important, sur la diminution des emballages et sur la vente en vrac par un travail, avec le peu de distributeurs qu'il y a en Corse. Je crois que là, on aurait une véritable action.

Voilà, M. le Président, les deux observations que j'avais à faire.

Le Président TALAMONI

Oui, c'est vrai. M. CECCOLI pour deux minutes, sinon vous allez faire exactement comme vos collègues d'à côté.

M. François-Xavier CECCOLI

Mon intervention se fera sur deux niveaux. Le premier, rapidement, sur les axes stratégiques qui ont été évoqués, pour rentrer dans la technique, il faut y rester, et un peu moins de polémique.

Nous, et ça a été dit par Pierre et Valérie, sur le plan stratégique, on est plutôt en phase. L'axe majeur du tri à la source, c'est l'élément indispensable. Je ne vais pas parler du financement, qui est quelque chose de prégnant, ça a été très bien dit par notre présidente, mais ça nous semble important. Il faudra trouver les solutions pour que les EPCI n'aient pas à supporter financièrement quelque chose qui, déjà, pour elles, est devenu insupportable.

La création des centres de tri multifonctions, on y est favorables depuis le début. On est contents qu'aujourd'hui, ça fasse, plus ou moins, l'unanimité.

Aux portes des grandes villes, il faudrait commencer par cela, les plus gros pollueurs, on sait où ils se trouvent. Quelque part, le rural n'a que trop assumé ce qui provenait des grandes agglomérations.

L'ouverture de nouveaux centres de stockage de déchets ultimes, comme je vous l'ai dit, nous ne sommes pas favorables à l'incinération, pour plusieurs raisons. D'abord, pour nous, ce n'est pas le sens de l'histoire, ça eut marché, je ne vais pas contredire mes collègues, ce n'est pas le sens des directives européennes. On ne le ressent pas comme une volonté a priori des populations. Je vous laisse songeurs, on a du mal à implanter des centres le stockage, imaginez l'implantation d'un incinérateur, dont acte.

Sur ce sujet-là donc, un regret. Il y avait des centres de stockage, je ne peux que regretter qu'on n'ait peut-être pas pris la mesure de ce qu'ils représentaient avant de les avoir laissé fermer. On aurait dû être plus prévoyants, je dis bien « on ». Je pense à Vico et à d'autres. Peut-être que pour faire la jonction, je ne parle pas de laisser les populations garder des dizaines d'années ces centres, mais on aurait pu être prévoyants parce qu'aujourd'hui, on a un problème de délai, finalement. Le problème, Dieu sait qu'il est grave, mais c'est un problème de délai.

Les déchets, nouvelle ressource économique, là, je mettrai un bémol. Faisons en sorte qu'ils nous coûtent le moins cher possible. Moi, le

déchet comme richesse, je n'y crois pas. Mais si ça peut contribuer à diminuer une addition, on est preneurs.

Enfin, la maîtrise publique de la gestion des déchets, je regrette, M. le Président, que vous ayez simplement parlé du train parce que vous avez tout à fait raison, il faut que ce soit du domaine du public, et dans votre rédaction, on voit trop le train. Bien sûr qu'il faut le train puisqu'on est en train de lutter contre ces pollutions liées aux camions. Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Mme PROSPERI, il y a peut-être autre chose que des charrois de camions, il y a peut-être des dollars à la clef. Donc, là-dessus, je pense qu'il faut aller plus loin.

Il faut que la Collectivité assume ce rôle de modérateur et, quelque part, de censeur pour qu'enfin, on puisse parler des déchets sans tous avoir d'autres idées en tête.

Voilà ce que je voulais dire sur les cinq axes.

Sans exagérer, M. le Président, qu'est-ce qui nous fait peur aujourd'hui ? Les délais. Votre plan, vous avez bien compris qu'on est d'accords sur un bon nombre de choses, mais on est moins d'accords sur les délais que vous nous avez communiqués parce qu'on sait que c'est très compliqué d'ouvrir des centres, on sait qu'il y a des études, on sait aussi que ça sera compliqué d'obtenir le niveau de tri que vous avez évoqué, même si, bien sûr, c'est un souhait pour tout le monde. La Sardaigne l'a fait, alors pourquoi pas nous ? Je ne suis pas sûr qu'on le fasse dans le délai de la Sardaigne.

Bien évidemment, la méthanisation et ce qui va du compost, on est d'accord. Je rejoindrai M. ARMANET là-dessus. Attention ! Quand on fait du compost, il faut que ce soit du compost utilisable. Ne commençons pas à penser qu'on va mettre les boues d'épurations, et vous aussi dans le compost.

Le vrai mot, il est là, c'est comment va-t-on faire maintenant ? Parce que nous, nous ne croyons pas à ce délai, mais ce n'est pas une raison. On vous critique souvent, moi le premier, sur Bastia, sur le port parce que vous faites beaucoup d'études. Je ne suis pas sûr que de refaire, sans cesse, des études, ce soit un signal fort. Si on commence à rouvrir des débats qui, peut-être, avaient leur place en un temps, maintenant j'en suis moins sûr.

J'espère ne pas avoir été trop long.

Le Président TALAMONI

Merci. Disons qu'on est encore dans des dépassements qui peuvent être... Bien. C'est vrai vous avez deux minutes.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Non, même pas. L'honnêteté intellectuelle m'oblige à dire qu'on doit être à onze. Mais je ne vais pas revenir sur le fond. Juste deux point.

Premièrement, je tiens à préciser que j'ai voté contre le principe de reporter le rapport en Commission permanente. Par contre, j'avais voté le principe des vingt minutes par groupe. Démocratiquement, il en a été décidé autrement. Je poursuis, ce qui n'est pas normal, et je voudrais le mettre sur la table, je suis désolé, on a eu droit à une heure et quart d'explication de la part du conseiller. J'ai beaucoup d'amitié pour notre ami François, mais je vais aller sur ce que vous dites en permanence, vous m'avez fait un speech pour m'expliquer que, pour être efficace, pour être entendu, y compris sur les dossiers les plus importants... Oui, vous rigolez déjà, vous avez bien compris ! Que pour être efficace, pour être entendu, y compris sur les dossiers fondamentaux pour la Corse, il fallait être le plus court possible et que dix minutes, ça suffisait, quand François SARGENTINI a mis une heure et quart, la première des choses : « Ah, François, bravo ». Excusez-moi, Président, vous étiez tout simplement face à vos contradictions.

Le Président TALAMONI

C'était de l'humour ! François a très bien reçu le message parce que François a beaucoup d'humour. Il a compris qu'une heure, c'était peut-être un peu beaucoup, même s'il avait beaucoup de choses à dire. La parole à l'Exécutif et à François SARGENTINI pour encore une heure et demie !

M. François SARGENTINI

Je recommence pour une heure et quart !

M. POLI est de retour. Vous avez évoqué un problème avec une demande que vous avez adressée à l'Office de l'environnement. Vous le savez très bien, une étude a été faite dans votre communauté de communes et la demande que vous faites est hors cahier des charges qui a été validé avec votre communauté de communes, M. POLI...

M. Antoine POLI

Excusez-moi, est-ce que je peux répondre ? Je rejoins les paroles de M. GHIONGA qui dit...

M. François SARGENTINI

Attendez mon explication.

M. Antoine POLI

Moi, je vous dis que le cahier des charges, on va le rédiger comme on l'entend, sur notre territoire, et ce n'est pas vos agents qui vont nous dire comment on va rédiger notre cahier des charges...

Le Président TALAMONI

M. POLI, vous n'avez pas la parole.

M. François SARGENTINI

M. POLI, on est tombés d'accords avec le rendu de l'étude...

Le Président TALAMONI

M. le Conseiller exécutif, n'interpellez pas M. POLI parce qu'il ne peut pas vous répondre. Poursuivez.

M. François SARGENTINI

Il m'a interpellé, je suis bien obligé de lui répondre pour lui dire qu'il y a un deuxième dossier qui est en train d'être monté et il y aura des réponses pour votre communauté de communes, M. POLI. Donc, à ce niveau-là, ce n'est pas l'Office de l'environnement qui est en faute.

Le Président TALAMONI

Non, non, c'est contraire à toutes les règles, M. POLI. Poursuivez et n'interpellez pas M. POLI.

M. François SARGENTINI

Je vais poursuivre.

Vous avez parlé de la mise en place de plusieurs centres de stockage. Là, il y aura effectivement un amendement qui sera déposé par le Conseil exécutif pour faire en sorte que des EPCI, que des différentes EPCI apportent des propositions pour mettre en place des centres de stockage sur lesquels il faudra, bien sûr, faire une évaluation et un travail. A partir de ce moment-là, ils doivent être validés d'un point de vue de la rentabilité, d'un point de vue de la faisabilité. Mais nous allons demander, à travers cet amendement, de faire en sorte que nous ayons ces centres de stockage.

La maîtrise publique, elle est assurée par les prises de responsabilité que nous sommes en train de faire, et notamment à travers les conventions que nous signons avec les EPCI. Je crois que nous couvrons largement la maîtrise publique et, y compris au niveau des centres de stockage, vous verrez qu'il y aura une maîtrise publique. Donc, il y aura bien sûr, un partenariat avec les privés qui se fait comme d'habitude, mais sur le plan général, il restera, bien sûr, sous le contrôle de notre Assemblée et sous le contrôle de la maîtrise publique.

Après, je voulais passer rapidement pour ne pas aller jusqu'à une heure de réponse, M. le Président !

Mme MARIOTTI, ce n'est pas un deuxième plan. Vous confondez. Les grandes directives du plan ont été votées en mai 2016. Aujourd'hui, c'est la déclinaison matérielle du plan sur le terrain. C'est la déclinaison matérielle que nous vous proposons. C'est la première fois que vous avez une déclinaison matérielle sur le terrain. Jusqu'à aujourd'hui, il n'y en a jamais eu. On a toujours agi au coup par coup. Un coup, on descendait à Prunelli, un coup, à Viggianello, un coup à Vico, on jouait le coup et on revenait.

Aujourd'hui, nous, ce que nous proposons, c'est que dans trois ans, effectivement, nous allons avoir trois années qui vont être difficiles et qu'il va falloir gérer tous ensemble, je le répète, quelle que soit la sensibilité politique, mais au bout de trois ans, si nous mettons en place le plan qui est proposé, vous verrez que la Corse, pour plusieurs décennies, va être installée au niveau des déchets et il y aura beaucoup plus de calme par rapport aux vingt années que nous venons de connaître. Les vingt années que nous venons de connaître,

elles ont quand même laissé des traces et des doutes, parce tout et n'importe quoi était fait.

Après, vous prenez l'objectif de 60 %, comme si on partait de zéro. On ne part pas de zéro, on est aujourd'hui à 25-26 % de tri, alors que nous avons des communautés de communes qui sont très loin de ce taux. Donc, vous voyez que nous avons des marges, nous avons 35 % à gagner pour atteindre l'objectif que nous nous fixons, c'est-à-dire 7 % par an.

Si demain, nous nous mettons tous au travail, sérieusement, tous les élus, tous les présidents d'EPCI et tous les responsables, tous ceux qui sont engagés au niveau des déchets, avec un pilotage commun, avec le SYVADEC, avec l'Etat, je pense que, comme l'ont fait d'autres pays, comme ça a été fait dans d'autres pays et dans d'autres villes, je pense que nous aussi, nous pouvons avoir des visées importantes et réussir ce plan.

Voilà, Mme MARIOTTI pour vous répondre.

M. LACOMBE a dit que nous prenons en otage les EPCI. M. LACOMBE, les EPCI ont été réunis, je n'y étais pas pour les raisons que vous connaissez, c'est le président de l'Exécutif qui, le 6 juillet, a réuni les EPCI et leur a exposé le plan général que nous étions en train de préparer. Il leur a exposé le système de conventionnement que nous étions prêts à passer avec eux. Après, il y a eu la réunion du 11, vous faites allusion à la réunion du 11. Là, M. LACOMBE, mettez-vous d'accord avec votre délégué à la CAPA.

M. Xavier LACOMBE

Ce n'est pas le président.

M. François SARGENTINI

Non, mais je sais que ce n'est pas le président, mais mettez-vous d'accord avec votre délégué à la CAPA, parce que votre délégué à la CAPA voulait signer le jour, lui. C'est le premier qui l'a proposé, il est intervenu deux fois pour me féliciter du travail que j'avais fait, pas une fois, il est intervenu, deux fois. Alors, je vous demande une chose, mettez-vous d'accord au niveau de la CAPA.

Après, j'ai eu une rencontre avec la CAPA parce que nous avons une convention avec l'Office de l'environnement et nous avons eu toutes les

garanties que tout se poursuivait de manière normale, au niveau de la CAPA, pour la mise en place du centre de tri de la région ajaccienne. Donc, à ce niveau-là, vous ne pouvez pas venir m'applaudir lorsque j'interviens au niveau du bureau du SYVADEC, et me donner raison, et que la bonne voie est prise, et aujourd'hui, venir et contredire ce que nous sommes en train de proposer. Je crois qu'il faut que vous vous mettiez d'accord, M. LACOMBE, ça dépend de vous.

Mme BOZZI, la concertation, je viens de l'expliquer, avec les EPCI. Après, il faudrait qu'au niveau de votre EPCI, et là nous sommes en train d'avoir des échanges avec l'Office de l'environnement. Nous allons engager des sommes importantes pour que votre EPCI puisse rejoindre les taux. Mais, pour le moment, vous êtes loin, bien loin du score de certaines EPCI, il faut le dire. Il faut le dire de manière policée, mais il faut le dire quand même. Reconnaissez que nous sommes en train de travailler avec les services de l'environnement pour faire en sorte que vous soyez dotée, comme toutes les EPCI, de l'ensemble des moyens.

Après, il y a des points qui ont été soulevés. La question du financement, le financement aujourd'hui, il va jusqu'à 80 % et il peut monter jusqu'à 90 % avec l'aide d'Etat. Donc, il ne faut pas dire aujourd'hui, que les EPCI ne seront pas aidés, ils vont être aidés. A partir du moment où il y aura une étude qui aura été faite par chaque EPCI et que les conclusions de ces études démontreront comment nous devons travailler, EPCI par EPCI, à ce moment-là, les financements rentreront en ligne de compte et vous verrez qu'ils seront assumés par l'Office de l'environnement, par la CDC, y compris par la participation de l'Etat. Voilà.

M. CECCOLI, je ne peux que rejoindre ce qu'il a dit sur la question de l'incinérateur. Je suis entièrement d'accord avec vous, que la Collectivité de Corse reste le modérateur dans l'ensemble du système, bien sûr. On ne lâchera pas là-dessus, sur la gestion publique, on ne lâchera pas, je peux vous garantir que nous ne lâcherons absolument rien, là-dessus. Je crois qu'il y a eu des interventions qui ont démontré les risques qu'il y avait si, demain, il n'y avait pas une maîtrise publique sur la question des déchets et sur ce point-là, je vous donne toutes les garanties. Il n'y aura rien qui sera lâché.

Ce que je veux rajouter, c'est que ce plan, c'est une rupture par rapport à ce qui se faisait jusqu'à aujourd'hui, c'est une grande rupture au niveau des élus, pour les élus que nous sommes et c'est une grande rupture

pour la Corse. Effectivement aujourd'hui, nous avons, je l'ai dit tout à l'heure, des gestions souvent au coup par coup, des fois, on ne savait pas où on allait, on naviguait, mais pas à vue.

Aujourd'hui, nous proposons un plan, pour dans trois ans, effectivement. Je le répète, nous allons avoir trois années compliquées, difficiles, j'en suis conscient, je crois que la majorité en est consciente, mais ce plan doit nous permettre de sortir définitivement de la situation dans laquelle nous sommes. Notre majorité a choisi ce cap, elle s'y tient et je pense que ce plan, si tout le monde tire dans le même sens, nous ne pouvons que le réussir. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Nous allons suspendre la séance pour une heure. Nous avons des sandwiches à côté. Nous reprenons, à 14 h 30, la séance publique et dans le même temps, il y aura une réunion de la Commission du développement, si la présidente est d'accord, pour traiter les amendements au rapport « déchets », sachant que la discussion générale est terminée et que les amendements ne sont plus recevables. Donc, seuls les amendements qui sont déjà parvenus au secrétariat seront examinés par la Commission du développement, qui se réunira à 14 h 30.

M. François SARGENTINI

Il y en a quatre qui sont présentés par l'Exécutif, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Très bien, il ne peut plus y avoir d'amendements, dorénavant.

Ce qui serait bien, c'est que les groupes ne délèguent qu'un élu pour la Commission du développement, de façon à ce que nous puissions continuer le travail sur les autres dossiers et que nous puissions avoir le quorum pour ce faire.

Pour me résumer, 14 h 30, salle 2, réunion de la Commission du développement, et à la même heure, nous reprenons nos travaux avec les élus qui ne sont pas en commission.

La séance est suspendue à 13 heures 37.

Elle reprend à 14 h 54.

Le Président TALAMONI

Nous avons le quorum. Nous allons reprendre la séance. On a le quorum, on a les pouvoirs, on travaille. Nous allons reprendre la séance avec un dossier relatif au sport. Vous avez la parole.

JEUNESSE – SPORTS / GHJVENTU – ATTIVITA SPURTIVE

Rapport n° 2018/O2/332 : Attribution d'une subvention dérogatoire au règlement des aides "sport", saison 2017-2018 au bénéfice de la Ligue corse des échecs

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie, M. le Président.

Comme vous le savez, la Ligue corse d'échec a été créée en 1998, regroupant à l'origine une centaine de licenciés. Elle a, suite à l'élaboration et la conduite d'un projet de développement ambitieux, structuré et cohérent, diversifié ses activités en faisant des jeunes, et tout particulièrement des jeunes scolarisés, son public cible.

Sur les quinze dernières années, ce ne sont pas moins de 40 000 jeunes insulaires qui ont été initiés, dans le cadre scolaire, à cette activité.

Cette ligue, singulière dans le paysage sportif insulaire, compte aujourd'hui 7 735 licenciés dont 747 licenciés répartis dans 10 clubs, 6988 en scolaire et loisirs mobilisés sur les temps scolaires, péri et extrascolaires.

Elle continue d'innover, comme en témoigne par exemple l'ouverture assez récente d'une section échec à l'Università di Corsica, laquelle a d'ailleurs permis la consécration de 2 champions de France universitaires, cette année.

Parallèlement, la ligue corse d'échecs organise annuellement de nombreux évènements sportifs répartis sur l'ensemble du territoire, dont 5 sont de portée internationale. Ces évènements contribuent à la dynamique des territoires.

Pour lui permettre d'accompagner ses actions dans les domaines de la structuration et de l'amélioration de l'offre de pratique et de la promotion de l'activité pour tous, de la détection et du perfectionnement de l'élite régionale, de l'accompagnement et du soutien de l'élite insulaire, de l'organisation de manifestations et tournois dont les formes sont très variées pour faciliter l'accès au plus grand nombre, la Collectivité de Corse a octroyé, par un premier arrêté délibératif, ce qui relevait des montants alloués dans le cadre de la stricte application du règlement des aides, la somme de 130 000 €

Le montant cumulé des aides « sport » allouées à la saison passée par les ex collectivités, se portait à 356 000 € Force est donc de constater un différentiel de 226 000 € préjudiciable au bon déroulement du projet de la ligue d'échecs. Cela est d'autant plus dommageable que cette ligue, contrairement à la grande majorité des autres, ne bénéficie d'aucune aide de sa fédération nationale.

Ce rapport propose donc l'attribution d'une subvention complémentaire, à titre dérogatoire, pour un montant de 226 000 € qui contribuerait pour 106 000 €, au fonctionnement de la ligue corse d'échecs, pour 70 000 €, à l'organisation du tournoi européen de jeunes qui a réuni 3200 enfants sur 25 communes de Haute-Corse, en juin 2018, et pour 50 000 € à l'école d'excellence, structure que l'on peut considérer comme le pendant d'un centre régional d'entraînement, pour certaines disciplines sportives de l'île, ou d'un pôle espoir, pour d'autres.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la Commission des finances et un rapport de la Commission de la culture. Mme SANTUCCI, vous avez la parole pour la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Le rapport, mis aux voix, a fait l'objet d'un **avis favorable de la Commission de la culture.**

(Non-participation des groupes « Per l'avvene », « Andà per dumane » et M. Pierre-Jean LUCIANI.

Favorable pour les autres conseillers).

Le Président TALAMONI

Merci. Mme TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président. Les commissaires sont tous tombés d'accords pour dire qu'il s'agissait d'une aide dérogatoire mais loin d'être exceptionnelle et qu'il fallait donc réfléchir à la constitution d'un partenariat plus pérenne entre la Collectivité et la Ligue corse d'échecs.

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à qui la demande. Vous avez la parole, M. GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Président, évidemment je suis favorable à la subvention à la Ligue corse d'échec, mais il faut qu'on sorte de l'hypocrisie parce qu'on a des demandes répétées pour les échecs, pour le volley, pour le Sporting. Bientôt, on aura aussi des demandes pour l'ACA, etc. On jure toutes les fois que c'est la dernière fois, je l'ai connu sous l'ancienne majorité, donc essayons peut-être d'inventer un règlement particulier pour ces structures, je ne sais pas si c'est possible, mais tous les ans on va être confrontés au même problème. Essayons, donc, d'avoir un règlement pour ces structures un peu professionnelles, on dira.

Voilà ce qu'il me vient à l'idée sur ce sujet.

Le Président TALAMONI

Il y a encore une demande de prise de parole. Mme PEDINIELLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Nous aussi, nous rejoignons M. MINICONI et M. GHIONGA. On a voté ce règlement et on revient à chaque fois sur le caractère exceptionnel de la demande, même si, c'est vrai nous aussi, on a envie d'encourager les échecs. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Vanina BURESI

Mme Vanina ANGELINI-BURESI

Un peu dans le même sens aussi, sachant qu'en plus, les échecs sont enseignés au sein de l'Education nationale. Ils pourraient demander une aide à l'Etat, et plus précisément à l'Education nationale.

Le Président TALAMONI

Merci. La réponse par Lauda et ensuite, nous voterons.

Mme Lauda GUIDICELLI

Juste pour rejoindre Vanina BURESI, tout à fait, parce que les échecs sont fortement enseignés dans le temps scolaire. Peut-être que l'Education nationale pourrait être interpellée afin de participer, car ça répercute quand même sur l'ensemble des écoles de l'île, on est d'accord.

Quant au traitement dérogatoire qui s'est installé, depuis maintenant quelques années, ça sera traité dans le cadre des rencontres, justement sur des modèles économiques spécifiques à certaines disciplines, pour ne plus être dans un modèle toujours dérogatoire ou exceptionnel, et être dans quelque chose où l'on va apprendre à chercher d'autres modes de fonctionnement.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous passons au tourisme. Vous avez la parole.

TOURISME / TURISMU

Rapport n° 2018/O2/344 : Demande de classement en dénomination de “station de tourisme” émanant de la commune de PRUPRIA

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci.

Je vous présente le rapport qui concerne le classement en station touristique de la commune de Propriano. Je vous rappelle qu’il y a deux catégories de classement en matière touristique : la commune touristique et la station touristique, sachant que pour être station touristique, il faut d’abord être commune touristique.

Le classement en commune touristique relève uniquement du Conseil exécutif et de l’autorisation par le président du Conseil exécutif, alors que le classement en station dépend de cette Assemblée.

Très rapidement, la commune de Pruprià a introduit une demande de classement en station, il y a un peu plus d’un an. Je vous rappelle que ce classement doit passer devant différents services instructeurs. Le premier service, évidemment, c’est l’ATC. Nous avons constaté qu’il y a un respect total des conditions de dénomination en station de tourisme, à savoir que la ville de Pruprià dispose d’un office de tourisme intercommunal qui est classé en catégorie 1, qu’elle est classée aussi commune touristique comme je vous le disais tout à l’heure, qu’elle présente une offre d’hébergement touristique marchand composé d’au moins 70 % d’unités classées toutes catégories confondues. Unités classées, c’est-à-dire hôtels, campings, résidences de tourisme, gîtes, etc.

La commune offre des hébergements touristiques de nature variée et labellisée. Elle offre aussi des animations culturelles et sportives, tout en respectant les ressources patrimoniales et naturelles. Elle dispose de commerces de proximité. Je ne le répèterai pas ensuite pour le deuxième dossier, mais comme ça vous le savez, elle est dotée aussi d’un plan local d’urbanisme et elle propose l’information aux touristes, c’est-à-dire qu’elle a

un office, mais ça, c'est la conséquence directe du fait qu'elle est un office de tourisme sur les activités touristiques, culturelles et les lieux d'intérêt touristique. Enfin, elle facilite l'accès et la circulation des flux touristiques par le biais signalétique, d'infrastructures et d'offres.

Voilà ce qui est requis.

L'ATC instruit le dossier. Ensuite, ça passe en CODERST et en conseil des sites. Je pense que ceux qui siégent en conseil des sites, vous vous souvenez du dossier de la commune de Pruprià.

A la suite de l'ensemble de ces analyses, nous vous proposons le classement de la commune en station touristique, ce qu'elle avait déjà auparavant, mais il y a eu caducité de son statut, si mes souvenirs sont bons, je peux vous donner la date précise, Pruprià était classée depuis 1977. C'est un des plus anciens classements et Purtivechju, 1969. Mais certains sont atteints par « la limite d'âge » et donc, il faut renouveler les classements.

Merci pour votre attention. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un **rapport oral de la Commission du développement économique qui est favorable**. Je le dis moi-même parce que les membres de la Commission du développement ne sont pas là. La parole est à qui la demande. Mme DUVAL.

Mme Santa DUVAL

Monsieur le Président,

Evidemment, notre groupe se satisfait de l'aboutissement des procédures de classement en station de tourisme pour les deux communes, Pruprià et Bunifaziu que vous verrez tout à l'heure, et on votera en faveur des deux rapports.

En tant qu'élue municipale et communautaire de Propriano, je voudrais juste dire un mot sur ce dossier que je connais bien et qui est le fruit d'une volonté politique portée par le maire de la commune, Paul-Marie BARTOLI et de son conseil municipal, avec une mention particulière, si vous

me permettez, à M. Jean-Baptiste OLLANDINI, l' élu qui a assuré le montage opérationnel du dossier.

Classée commune touristique depuis 2017, Propriano a pu, de fait, engager la procédure pour devenir station de tourisme. Répondant aux dizaines de conditions de classement drastiques, comme l'a développé la présidente de l'ATC, dans la présentation de son rapport.

Le classement est une satisfaction mais pas une fin en soi, c'est un moyen, une garantie d'excellence. Propriano est la troisième ville du département, avec environ 3 800 habitants, structurée autour du port et du golfe du Valinco. La commune est le poumon économique et le bassin d'emploi du territoire de par, justement, son attractivité touristique. Une expansion à saluer autant qu'à encourager pour un territoire littoral érigé tardivement, en 1860, en commune de plein droit. Ce classement est, à la fois, une reconnaissance et une étape que les habitants et les acteurs socio-économiques s'emploieront à honorer et valoriser.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci.

M. Pierre GHIONGA

Je voudrais savoir combien il y a de stations de tourisme en Corse.

Le Président TALAMONI

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, une réponse de la conseillère exécutive.

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Très peu de classements en stations parce que vous avez vu que les conditions sont assez drastiques. Nous en avons 7 précisément : Bunifaziu, Purtivechju, Pruprià, Grosseto-Prugna, Lumio, San Nicolao, sauf que tout le monde est désormais frappé de caducité. Donc, on doit renouveler toutes les demandes.

M. Pierre GHIONGA

In muntagna, nimu ?

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Même pas Sartène. Ça, ce sont les stations, les autres ce sont des communes. C'est très compliqué d'avoir le statut de station. Certaines s'auto déclarent communes même touristiques et ne sont même pas communes touristiques, même si elles reçoivent des touristes. Donc, il y a une différence entre recevoir des touristes, être classée commune touristique et être classée station touristique. C'est assez compliqué.

Je vous signale qu'en la matière, depuis les lois de décentralisation et le statut de la Corse, nous avons une dérogation, à savoir que c'est l'Assemblée de Corse, et non pas la préfecture, qui décide si nous sommes station ou pas et si nous sommes commune ou pas, touristique.

Mais je trouve que la procédure devient plus compliquée que sur le continent. Elle devient plus complexe et il faudra que nous y regardions de plus près. Je vous proposerai, dans les semaines qui viennent, une simplification parce qu'il est quand même fort de café, que nous ayons une procédure qui devienne plus compliquée qu'ailleurs, alors qu'ailleurs, sur la simple base d'un dossier assez succinct, la préfecture décide de classer ou pas. Nous, on passe en CODERST, on passe en conseil des sites, ça devient un peu lourd. Il y a des avantages à être classée en station aussi, ça donne une visibilité, ça oblige à avoir une politique publique dédiée, ça oblige à une attention particulière. Et puis, il y a quelques autres avantages, y compris pour les élus qui sont membres du conseil municipal de la commune en question, ils ont une petite indemnité complémentaire.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/02/343 : Demande de classement en dénomination de « station de tourisme » émanant de la commune de BUNIFAZIU

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est quasiment le même dossier, M. le Président. Ce que je peux rajouter, je regrette que M. ORSUCCI ne soit pas là, pour que votre information soit complétée, on est classé pour cinq ans en commune touristique et douze ans en station touristique. Encore une fois, je le répète, il faut être commune avant de pouvoir être station. C'est exactement la même argumentation et les mêmes prérequis qui ont été utilisés.

Je vous invite à bien vouloir délibérer sur le fait que Bunifaziu puisse être classée, à nouveau, station de tourisme. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un **avis oral de la Commission du développement qui est favorable**. La parole est à qui la demande. Personne. Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous allons passer au rapport suivant et il va y avoir un power point.

EAU - ASSAINISSEMENT / ACQUA - RISANAMENTU**Rapport n° 2018/O2/340 : Adoption du plan de bassin d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau****M. Xavier LUCIANI**

Je vais essayer d'aller vite, même si c'est quand même un sujet qui me semble aujourd'hui, être un immense enjeu pour la Corse, et pas simplement pour la Corse.

Ce plan d'adaptation au changement climatique, qui a été adopté par le comité de bassin le 24 septembre, nous aurions souhaité qu'il soit aussi présenté aux élus de la Corse. C'est le début d'une grande campagne de sensibilisation et surtout de prises de décisions qui vont aller, au fil du temps, notamment à travers ce que je déclinerai en fin d'exposé.

Un petit rappel, vous dire avant de commencer, que c'est une démarche qui s'est entamée, à l'automne 2016, avec le comité de bassin. L'ensemble des comités de bassin, en France et en Corse, ont travaillé sur ce plan d'adaptation. Il y a sept plans d'adaptation. Le nôtre confine celui de la région PACA, bien sûr, et surtout sera confronté à nos amis sardes parce qu'il y a des problématiques méditerranéennes qu'il faudra prendre en compte avec l'ensemble du pourtour, notamment la partie nord du bassin méditerranéen occidental.

Il y a eu une première étude qui a partagé, en quelque sorte, le diagnostic, une deuxième qui a fait un diagnostic sur la vulnérabilité des régions, et bien entendu un troisième point crucial qui est la définition de la stratégie et des mesures concrètes d'adaptation.

Pour vous faire un petit rappel rapide, vous dire qu'il y a eu, dans ces travaux, une activité intense du comité technique qui était composé, notamment, de l'Office de l'équipement hydraulique, il y avait l'Agence de l'eau, des représentants de la Collectivité de Corse, de la mission « eau », notamment Nadine MASTROPASQUA, l'ADREAL, l'Office de l'environnement, l'Agence de l'urbanisme, l'ODARC, l'Agence française de la

biodiversité, l'ARS, les DTTM, en gros, tous les partenaires possibles et, bien sûr, l'Université de Corse qui a participé aussi à ce travail.

Rapidement, je vais quand même vous donner très vite, quelques éléments de constat, ils sont importants. Le premier, on sait qu'on a gagné déjà en température, mais qu'à l'horizon 2070, on risque d'atteindre des températures entre + 1,5 et +3 degrés sur la Corse, c'est-à-dire qu'on va avoir un bouleversement généralisé des températures qui vont augmenter. A par ça, comme dirait quelqu'un, quoi de neuf ! Il y aura vraisemblablement une diminution de l'enneigement en Corse, à partir de 1 500 m, il y aura des épisodes extrêmes de précipitation et une intensification. Sur ce, avec la documentation en température, vous aurez un phénomène d'évapotranspiration, de l'ordre de quinze points, qui va nécessiter une irrigation beaucoup plus intense sur les cultures, si elles restent en l'état. Il y aura aussi à l'horizon 2070, puisque la projection va à cinquante ans, une raréfaction de la ressource des débits des fleuves qui peuvent aller de 10 % à 40 %, sachant que depuis trente ans, on a baissé en moyenne de dix à quinze points sur les fleuves insulaires.

En gros, vous aurez une ressource qui va diminuer de moitié, d'ici deux générations.

Vous avez compris que le changement climatique, ce n'est pas des mots en l'air. Vous avez vu que la planète s'inquiète. La Corse subit de plein fouet, en tous les cas la Méditerranée, cet impact.

Je vais très vite, je passe sur le fait qu'en dehors de la terre, la Corse, c'est aussi la mer, les herbiers de posidonie sont en danger et ont tendance, déjà aujourd'hui, à régresser de manière significative.

Je reviens sur la première diapositive, s'il vous plaît, pour vous donner en termes de précipitations et de températures, l'inconstance. Regardez surtout le deuxième graphique qui concerne Aiacciu, regardez les températures depuis les années 87 (ça fait pratiquement trente ans), vous avez une augmentation systématique des températures sur l'ensemble de la région ajaccienne.

Je rappelle les points, vous les voyez, une accentuation du réchauffement climatique depuis 1980. Il pleut mal, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'il pleut moins souvent, mais beaucoup plus fort, et souvent, il

pleut mal aussi sur l'espace. Vous avez des régions qui sont très arrosées, comme d'autres qui sont vraiment en situation vulnérable.

On passe à la diapositive suivante : un bilan des connaissances sur cinq points fondamentaux : la disponibilité de la ressource en eau, on sait que l'étiage des fleuves augmente et le débit baisse ; un bilan hydrique des sols, on a un assèchement progressif, donc imaginez ce que ça donne en termes d'agriculture, en termes d'adaptation à apporter, ; la biodiversité des milieux aquatiques qui, eux aussi, baissent en termes de débit, donc une modification de la biodiversité ; le niveau trophique des eaux aussi, la température qui s'élève, un problème de qualité des eaux qui peut se poser en Corse et, bien sûr, tout ce qui est risques naturels, notamment les inondations. Vous avez vu les épisodes récents du Fium'altu et de l'Alisgiani qui démontrent, en quelque sorte, qu'il y a aujourd'hui, à la fois, une augmentations des phénomènes extrêmes, et surtout une montée dangereuse du niveau de la mer et l'érosion systématique des berges et des côtes.

On a fait le bilan sur ces cinq points majeurs, on a traité les enjeux qui vont de pair, notamment l'eau, la quantité, l'objectif du quantitatif, le bilan hydrique des sols bien sûr, essayer de réduire la vulnérabilité de l'assèchement de ces sols, pour la biodiversité, essayer de maintenir cette capacité de territoire, héberger la biodiversité, qu'elle soit aquatique, les zones humides et littorales, essayer d'éviter les risques d'eutrophisation parce que l'eau potable va devenir un enjeu assez important avec sa raréfaction, et bien sûr les risques, essayer de réduire les risques naturels avec des mesures appropriées.

Je continue. Une stratégie d'adaptation avec des points importants sur les principes d'action. Donc, réduire les causes de vulnérabilité, remettre l'eau, j'insiste là-dessus, au cœur des politiques publiques, réfléchir, on l'a déjà fait avec le monde agricole, au partage équitable de l'usage de l'eau et la solidarité entre les acteurs et les usagers, aller vers des usages de l'eau qui soient beaucoup plus sobres et éviter la mal adaptation, notamment quand on a des projets immobiliers, voire des installations littorales qui conduisent souvent à des inondations de lotissements, etc.

Je passe très vite, cinquante-sept mesures dans ce plan, qui est un plan spécifique qui a été négocié au cours d'une année et demie de travail, avec neuf enjeux principaux.

Travailler sur la raréfaction de la ressource. Vous avez trois cartes. Ce qui est en bleu foncé, ce sont les zones très vulnérables. Le Cap corse est

impacté, la Balagne est impactée, le centre Corse vers la plaine orientale est impacté, l'extrême-sud et la région de Propriano qui sont des zones, vraiment aujourd'hui, pour nous, de vigilance.

L'idée est de préserver la ressource, être efficient dans le système en évitant le gaspillage, le partage de l'eau, la performance des réseaux, les rendements. A un moment donné aussi, évoquer le prix de l'eau parce que ça va être aussi un enjeu. Il y a des guerres, d'ailleurs, sur le sujet. Essayer de diversifier les usages, récupérer cette eau, diminuer ou, en tous les cas, avoir une gestion beaucoup plus raisonnée de la ressource et, bien sûr la substitution, notamment le stockage. Je passe très vite.

Je passe au deuxième enjeu qui est relatif à l'assèchement des sols. Là aussi, il faut développer des systèmes, et là je me retourne vers mon collègue de l'ODARC, il va falloir qu'on réfléchisse à l'adaptation de systèmes de cultures plus résistants. Développer des pratiques culturales et réfléchir aussi à la sylviculture parce qu'elle est aussi un réservoir pour tout ce qui est ressource. Limiter aussi, et là ça rejoint un peu les impératifs du PADDUC et de l'Agence de l'urbanisme, l'imperméabilisation. notamment en zone littorale. Et, bien entendu, retenir autant que faire se peut, l'eau dans les sols.

Je passe très vite, je ne vais pas développer l'ensemble des objectifs, mais vous avez bien compris que c'est une stratégie qui est globale, qui ne répond pas simplement à l'enjeu quantitatif et à l'enjeu qualitatif et aussi, on verra tout à l'heure, à l'enjeu énergétique.

Autre enjeu, celui relatif à la biodiversité aquatique humide et littorale. Donc, là aussi onze actions. Dans ces onze actions, bien entendu, l'idée de protéger et de restaurer les corridors rivulaires, c'est la préservation des berges qui souvent sont soumises à, je dirai, des changements de cours de lits, etc., restauration, protéger les zones humides, préserver bien sûr, les milieux littoraux et lever un certain nombre de pressions physiques, quand je dis pressions physiques, vous avez compris que c'est surtout des projets qui sont souvent à l'encontre de ce que l'on prétend défendre.

La cartographie, elle est sur le bilan des sols, toujours la même carte, et bien entendu le besoin aussi sur la biodiversité littorale, de porter un effort, vous voyez les couleurs, il y a des endroits qui sont très sensibles, notamment San-Fiorenza, finamenta a passa a Galeria. Eccu !

Enjeu suivant, c'est l'eutrophisation, donc essayer, là-aussi, de renforcer l'effort d'épuration sur les territoires les plus vulnérables, en gros : l'assainissement, et bien sûr lever un certain nombre de facteurs physiques. Vous avez compris, quand vous retrouvez du manganèse ou du phosphore dans les nappes, ça veut dire qu'à un moment donné, il y a des soucis en amont qu'il faut absolument corriger, on en parlera tout à l'heure aussi.

Et la REUT, l'idée de réutiliser les eaux usées des stations d'épuration à usage agricole, un peu ce qu'a fait Bonifaziu avec le golfe de Sperone, c'est-à-dire en gros, économiser 200 000 mètres cubes d'eau pour réutilisation. Urtaca a fait la même chose avec 70 hectares d'olivieraie. Et j'ai proposé même à Bastia, l'autre jour à la CAB, on en parlait avec Guy ARMANET, de voir un peu s'il n'y a pas moyen, avec 3 millions de mètres cubes qui sortent de la station d'épuration, en faisant un plus un comme font les sardes, avec 6 millions donc, d'essayer de pratiquement irriguer l'ensemble de la plaine orientale nord.

Je continue, autre enjeu bien sûr, c'est les risques naturels, donc il faut absolument ralentir le ruissèlement. Là, je me tourne vers mon collègue Louis POZZO DI BORGO, on sait que dans certaines communes, il y a des réflexions à avoir, notamment sur les communes du sud de Bastia, donc j'en reviens au SCOT et au PLU et tout ce qui concerne aussi la GEMAPI qu'on évoquera un peu plus tard et, bien sûr, des mesures à prendre par rapport au plan de gestion des risques d'inondations. Vous avez, sur cette carte, un certain nombre de zones sensibles, vous les voyez, le grand Ajaccio, le grand Bastia notamment, et quelques zones de la plaine orientale, nord et sud.

Il y a aussi un besoin de mieux connaître pour agir, donc on a proposé la création d'un système d'information et de gestion de l'eau piloté par un opérateur, qui me semble évident et légitime, c'est la CdC, tout en mutualisant avec météo France, la DREAL et un certain nombre de structures, les données de matière à mieux connaître et à prévoir aussi, un certain nombre de choses.

Bien entendu, pousser les études prospectives sur les territoires vulnérables, notamment le Cap et, bien sûr, évaluer parce qu'à un moment donné, le stockage ce n'est pas simplement stocker de l'eau, mais il faut aussi valoriser, dans une perspective de développement durable, cette eau, avec de l'hydroélectricité, et bien sûr tenir compte de la raréfaction de la ressource, notamment là où il a des barrages, pour savoir comment on va essayer, au

regard de la diminution des débits des fleuves, d'évaluer ce potentiel hydroélectrique futur, sachant que la démographie de la Corse va passer, d'ici trente ans, à plus de 400 000 habitants, voire 420 000.

Donc là aussi, un enjeu démographique, je ne parle même pas de la pression touristique, on est entre 2 ou 3 millions de touristes, qui va nécessiter aussi, dans certaines régions, notamment vulnérables ; du Sud et de Balagne, une organisation beaucoup plus forte.

Organiser bien sûr, on passe à l'organisation de l'action. Parmi ces neuf actions de ces dix thèmes : la gouvernance, bien sûr. Là aussi, il s'agit pour nous, peut-être un jour, d'arriver à un office de l'eau, je le dis ici, de manière un peu pas ambitieuse, mais presque, je dirai, comme un défi. Alors, l'idée d'avoir un office de l'eau, pourquoi ? Parce qu'à un moment donné, ce n'est pas l'Office hydraulique, ce n'est pas la mission eau de la CdC, à un moment donné, il faut une unicité de la démarche et de la décision. Donc, une gouvernance des actions. Il faut, bien sûr, mobiliser l'ensemble des acteurs, et là je me tourne vers les EPCI. Une planification, à la suite de ces actions, un regard particulier sur la GEMAPI en charge aujourd'hui pour les EPCI.

Bien sûr, les formations toutes azimuts des acteurs, des personnels des collectivités, jusqu'au monde agricole par exemple, des outils de sensibilisation et bien sûr, là aussi, une étude et des actions à mener sur le trait de côte, sachant qu'on parle souvent de retrait stratégique. Il va falloir peut-être y répondre par ces demandes mais, en même temps, répondre à des endroits où on ne pourra peut-être pas avoir des retraits stratégiques, et peut-être qu'il faudra inventer ou, en tous les cas, investir beaucoup plus que ce que l'on a investi aujourd'hui.

Je continue, on a divisé la Corse en treize territoires, qui sont les bassins hydro. Ces bassins hydro, vous voyez qu'il y a un certain nombre d'actions. Alors, au regard du diamètre du cercle, vous voyez des régions qui sont les plus fortement impactées, là où l'action doit être décisive, regardez la Balagne, regardez le Cap-Corse, regardez le grand Bastia, regardez le sud-est, regardez le centre-est de la Corse, ce sont des actions, avec les cinq enjeux qui sont plus ou moins, je dirai, au niveau du pourcentage, quantifiés : enjeux quantitatifs, enjeux des sols, enjeux de la biodiversité, enjeux trophiques et autres.

Donc, vous voyez que l'ensemble des régions sont soumises, en quelque sorte, à une action forte, quelques-unes un peu moins. Mais

aujourd'hui, on est en 2018, en 2028 peut-être que je parlerai autrement, je ne sais pas si je serai toujours là, mais mon remplaçant ou ma remplaçante, sera certainement soumis à ce même type de défi.

On a fait, j'ai presque terminé Président, des zooms territoriaux, là, c'est l'exemple de la Balagne, l'Agriate. Donc, sur ce document-là vous avez le zoom de la Balagne, ça intéressera, encore une fois, mes deux collègues derrière moi. Sur ces zooms-là, vous avez un certain nombre d'icônes qui représentent notamment la disponibilité en eaux superficielles, la disponibilité en eaux souterraines, nappes alluviales, jusqu'au bout, en bas, le niveau trophique qui apparaît ici, en bas de la diapositive.

Donc, l'ensemble des actions à mener région par région. Donc ça, ça va aider les EPCI notamment, et les élus locaux à commencer à réfléchir avec la CdC, avec la mission eau et bien sûr l'Office d'équipement hydraulique et l'Etat, sur les mesures à prendre sur les territoires concernés.

Bien entendu, je continue, conclusion rapide, dans la mise en œuvre il y a bien sûr la prise en compte du onzième programme de l'Agence de l'eau, qui sera opérationnel à partir de l'an prochain, c'est 75 M€, notamment vers les zones de revitalisation rurale, les ZRR, et puis le plan d'accompagnement stratégique Acqua Nostra qui tient compte, il est en cours d'élaboration, des conclusions du plan d'adaptation, nous en parlerons le 15 novembre à Lyon, d'ailleurs, où toutes les agences de l'eau seront là, tous les comités de bassins seront là. En gros, tout ce qui me semble important de dire aujourd'hui.

Vous avez compris que le défi est énorme, l'investissement politique aussi, je ne parlerai pas des millions à mettre en place, mais il y a trois enjeux qui me semblent évidents aujourd'hui : l'enjeu quantitatif, ça va du stockage jusqu'à la solidarité des transferts et des interconnexions, du maillage du territoire de la Corse ; l'enjeu qualitatif avec l'augmentation des températures on a besoin, à un moment donné, d'avoir des garanties sur l'eau, aussi bien l'eau potable que l'eau agricole ou l'eau brute non agricole qui peut servir aussi à d'autres activités ; et bien entendu l'enjeu énergétique, il faut absolument qu'il y ait une corrélation entre le stockage, le turbinage et le maillage du territoire avec ces transferts, avec le travail que fait aujourd'hui l'EDF, je crois qu'aujourd'hui, l'ensemble des acteurs doivent mutualiser et les connaissances et, bien sûr, les actions.

Voilà, en gros donc, ce que je voulais dire aujourd'hui. Vous dire aussi, pour terminer, que nous avons participé à une rencontre de deux jours,

la semaine dernière, à Mallemort, avec des élus des bassins et même, je dirai, des politiques qui siègent aux Assises de l'eau, comme nous, et nous avons fait une déclaration, qui s'appelle « déclaration de Mallemort ».

Trois points :

1. Organiser, créer les conditions d'une gouvernance vraiment transversale et partagée,
2. Qualifier et programmer, il nous faut des outils pour aider nos territoires à se projeter dans l'avenir,
3. Financer, donc, les moyens pérennes pour financer les actions de gestions sur les bassins versants.

Dernier petit point, l'ensemble des comités de bassins ont distribué une charte d'engagement, qui peut être collective ou individuelle, pour s'adapter aux changements climatiques. Nous l'avons traduite en Corse, je vous ferai passer la version Corse. C'est un engagement qui, au-delà du monde agricole qui s'est déjà engagé à travers une charte, sera proposé prochainement aux collectivités et aux usagers. Je le dis souvent, on ne peut pas demander aux agriculteurs de ne pas irriguer au mois d'août, entre 10 heures et 19 heures, quand certaines communes irriguent, en plein midi, des ronds-points, avec de l'eau potable. Je vous remercie

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la Commission du développement : « **la Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport** ».

(« **Pour** » : « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* »

Non-participation « *Andà per dumane* »

Absents : « *Per l'avvene et* » « *La Corse dans la République* »)

La parole est à qui la demande.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci. Je voulais apporter, au nom de notre groupe, une appréciation globale sur le rapport. La réflexion qui a porté sur les réserves d'eau et sur le changement climatique, est à saluer.

Le plan de bassin, c'est un travail de prospection, de plusieurs partenaires, qui a retenu toute notre attention. Je vous félicite, M. le Conseiller exécutif, et nous voterons ce plan.

Les données qui sont fournies vont dans le sens d'une prise de conscience, c'est bien, et pour une meilleure gestion de la ressource. J'ai relevé, par contre, des points un peu plus inquiétants, concernant la baisse des débits de cours d'eau, de près de 50 % en 60 ans, notamment l'été, là où la demande est plus forte.

Donc, on en revient aux problématiques de stockage, vous en parliez, notamment sous la forme de retenues collinaires, en complément des barrages que nous avons. C'est, du reste, un sujet que nous avons défendu pendant la campagne car il faut y travailler.

Je crois comprendre aussi, dans ce rapport et dans la présentation qui a été faite, qu'on parviendrait assez facilement à alimenter en eau potable toutes les zones habitées, mais que ça serait plus compliqué pour certains territoires. A ce sujet, j'aurais besoin de précisions et je vais vous en parler après.

Mais avant, je voudrais revenir à ce qui a été dit en commission. Alors, on n'a peut-être pas entendu la rapporteure, mais je voulais réagir. En effet, je voudrais restituer les choses en leur contexte car lorsque l'on dit que les maires sont des inconséquents, le mot n'a été utilisé, mais on leur reprocherait la responsabilité des inondations sous prétexte qu'ils seraient..., non mais les maires ne sont quand même pas des fous furieux, avec des frénésies d'urbanisation pour ruiner leur territoire. Il existe quand même des PPRI, tout le monde sait ce que c'est, enfin je pense, ce sont des plans de prévention du risque inondation. Ces plans sont établis par la préfecture, la police de l'eau veille à ce qu'ils soient appliqués, et je pense que les maires sont au fait de ces plans, tout comme le simple riverain qui habite au bord de la rivière.

Donc, il faudrait éviter de chercher des bouc-émissaires, et notre groupe ne veut pas être associé aux propos qui ont été tenus en commission.

De même, sur ce qui a été dit sur les agriculteurs et sur l'entretien des rivières. Alors, j'ai remarqué que mon collègue Jean-Jacques LUCCHINI, il n'est pas là, a essayé de recadrer le débat sur le principe de réalité, car je voudrais quand même dire que les agriculteurs sont aussi, souvent, des

victimes de ces inondations. Lorsque vous avez une exploitation qui est dévastée par les eaux, lorsque vous perdez des kilomètres de clôture, lorsque les hangars à foin sont traversés par les eaux, vous perdez des tonnes de foin, lorsque les vignes sont envahies par les eaux, on l'a vu dernièrement avec l'Aude, sur le continent, eh bien celui qui pleure le lendemain de la crue, c'est l'agriculteur.

Alors certes, l'entretien des cours d'eau est juridiquement compliqué et, paradoxalement, c'est aux riverains à entretenir les berges, et je dis bien les berges parce que le lit majeur et le lit mineur, on ne le touche pas, mais les embâcles, les tonnes de sable et de galets sont dans le lit majeur et le lit mineur.

Donc, il faudrait, collectivement, que l'on s'empare de ce sujet et je plains les communautés de communes qui ont hérité de la compétence GEMAPI parce que c'est un sacré morceau.

Voilà, donc je voulais rappeler tout cela, c'était une parenthèse parce que c'est trop facile de désigner les maires, les agriculteurs comme les boucs-émissaires.

M. Xavier LUCIANI

Je n'ai pas dit cela.

Mme Chantal PEDINIELLI

Mais je l'ai lu, pas de vous. Et de dire que c'est tout à fait normal que la nature reprenne ses droits. Donc, ça c'était une petite parenthèse.

Je vais terminer mes propos, M. le Conseiller exécutif, avec une interrogation qui se veut un peu plus ciblée et localisée puisqu'elle concerne l'irrigation dans la vallée du Rizzanese. Vous souriez ! Vous parliez de l'eau brute On était ensemble, je crois, enfin vous devez vous en souvenir, en 2015 sur le barrage de l'Ortolo, quand on a inauguré toute l'irrigation de la vallée...

M. Xavier LUCIANI

2016.

Mme Chantal PEDINIELLI

2016, vous avez une meilleure mémoire que moi. Donc 2016, c'était une volonté qui venait, à l'époque, des agriculteurs, et c'était le président du Conseil départemental de l'époque, Jean-Jacques PANUNZI, qui avait donné suite à ce projet, et ça avait été financé largement par le Conseil départemental, par les services de l'Etat et l'Office avait mis toute l'ingénierie.

Et c'est un succès, c'est un succès.

Concernant le barrage du Rizzanese, c'est pour ça que ma question est plus ciblée, il me semble, mais comme vous avez meilleure mémoire que moi, vous allez peut-être pouvoir me le dire, que l'Office hydraulique et l'EDF ont signé une convention et, en 2013, M. PROGRERILLIO s'était engagé à ce que toute la vallée du Rizzanese puisse être irriguée, je dirai, pour les agriculteurs et, bien sûr, pour alléger toutes les périodes de sécheresse.

Donc, je souhaiterais savoir si cette convention est bien signée, ce qui va être fait et, ainsi, mon interrogation prend tout son sens puisque l'on dispose d'un barrage et on pourrait satisfaire, avec le barrage du Rizzanese, tous les besoins en eau, de tout un territoire, et toute la vallée serait irriguée pour les agriculteurs de la vallée. Je vous remercie, M. le Conseiller exécutif.

Le Président TALAMONI

Merci, vous avez la parole.

M. Paul MINICONI

Merci, M. le président. Le rapport me convient pleinement, j'en remercie Saveriu. J'ai juste une question pratique concernant la gestion des eaux pluviales, puisque j'ai une casquette communale. Donc, ça a été transféré aux communautés de communes, c'est ce que l'on a appris, mais j'ai eu une information cette semaine, comme quoi c'était, ou reporté, ou voire, peut-être annulé. J'aurais voulu avoir l'éclairage des services de Saveriu, ou de la Collectivité, sur ce point.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Président, merci. Cher Conseiller, félicitation pour ce rapport très intéressant, c'est peut-être le plus important de notre session, à mon avis, même s'il n'est pas tant couru que ça, sur les bancs de cette Assemblée.

Je voulais poser quelques questions. La première, c'est l'articulation entre ce plan et le SDAGE et les deux SAGE. Est-ce qu'il y a un impact là-dessus ?

Ensuite, sur le niveau quantitatif, tout le monde parle de barrages, mais est-ce que c'est la vraie solution, dans des climats méditerranéens, comme le nôtre, qui se rapproche de l'Afrique ? Quand on lit quelques documents un peu sérieux là-dessus, les anciens systèmes que l'on avait ici et en Afrique, sont nettement supérieurs, souvent, aux barrages et n'oublions pas qu'une grande partie du retrait de côte de la Plaine orientale est peut-être due au barrage de Calacuccia et au barrage de Ghjuncaghju qui suppriment l'effet chasse d'eau.

Voilà donc ces interrogations, M. le Conseiller. J'espère que vous m'apporterez quelques lumières à mes doutes et à mes interrogations. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Oui, vous avez la parole.

Mme Catherine COGNETTI TURCHINI

Merci, Président. Je souhaitais, au nom de notre groupe, féliciter le président et l'Office pour la gestion de l'eau, l'activité qui consiste à développer, planifier et gérer l'utilisation optimale des ressources en eau en y incluant, bien évidemment, comme il l'a présenté, la gestion des risques. Elle doit concerner, bien sûr, l'Office, mais aussi de nombreux acteurs qui ont été évoqués.

Pour notre groupe, nous voterons ce rapport qui nous présente que des points positifs

Le Président TALAMONI

Merci peut-être un mot de réaction du Conseil exécutif et puis nous votons.

M. Xavier LUCIANI

Je pourrais parler des heures...

Le Président TALAMONI

Vous avez été couvert d'éloges donc il faudrait avoir le triomphe modeste.

M. Xavier LUCIANI

Simplement, là je ne suis pas là en tant que président de l'Office hydraulique, je suis là, en tant que vice-président du comité des bassins puisque le président SIMEONI m'a chargé, en quelque sorte, de gérer la politique de l'eau au sein du comité de bassins. Donc, première chose, pour répondre à ma collègue de la Rocca, je ne veux pas dire qu'on est hors sujet, mais le plan ne décline pas aujourd'hui, la réponse spécifique au Rizzanese. Moi, ce que je peux dire sur le Rizzanese, je ne parle pas des heures, le Rizzanese, de mon point de vue, en ayant recruté EDF, je pense qu'il faut peut-être surélever le barrage pour en faire un véritable barrage, c'est une baignoire, comme Sampolo.

Deux : nous avons des droits d'eau, bien sûr, nous avons une convention des droits d'eau, sur le Rizzanese, pour l'irrigation agricole et aussi pour l'alimentation en eau potable, c'est important de le dire aussi.

Trois : nous avons, l'Office hydraulique, travaillé, nous avons déjà un plan de restructuration de la vallée évalué à 9 M€ qui sera mis en œuvre au moment où nous aurons la ressource suffisante et en ayant, bien sûr, un retour, (on avait travaillé avec les services de l'ODARC à l'époque) sur le projet cultural de la vallée du Rizzanese.

Quatre : sur le Rizzanese, lundi après-midi à Lyon, il y aura la décision favorable, je le dis, de reconstruction de l'usine de production d'eau potable, ça c'est important de vous le dire, PEI, agence de l'eau 3,5 millions. Donc lundi soir, nous avons, enfin, la décision que nous avons arrachée après

de grandes négociations avec l'Etat qui a, bien sûr, perdu beaucoup de temps. Ça c'est pour le Rizzanese.

Je passe sur la question de mon ami Pierre GHIONGA sur... Oui, bien entendu, le document le précise, le plan d'adaptation, il doit bien sûr servir de référence, notamment à tous les documents de planification et d'aménagement, notamment le SDAGE et le PADDUC et, bien entendu aussi, je l'ai dit, et moi je n'ai pas mis en cause qui que ce soit, les documents d'urbanisme. Je crois qu'il faut une réflexion aujourd'hui, notamment sur le littoral, parce qu'il y a forcément, avec la montée des eaux, y compris l'érosion marine, une réflexion à avoir, à la fois, en amont et en aval.

Les droits d'eau, on les a aussi sur Calacuccia, on a une gestion relativement serrée avec l'EDF. Sur les quatre barrages d'EDF, nous avons des conventions d'utilisation de la ressource, Calacuccia c'est 15 millions de mètres cubes. L'idée, pour nous, c'est de passer de 15 à 20 millions. Pourquoi ? En ayant des supprimeurs... On va éviter de faire des barrages, le fameux surpresseur de Taglio Isulaccia va nous permettre de transférer de l'eau, entre le nord et le sud, d'une région qui n'est pas vulnérable à des régions qui sont demandeuses et vulnérables, et à vocation agricole, d'autant que, depuis quelques années, on irrigue la vigne, la vigne c'est 20 % de la ressource, aujourd'hui, hydraulique utilisée. Bon, bataille des rendements, bataille des transferts, bataille des interconnexions, le maillage des territoires.

Et, pour revenir au plus global, et pour sortir de l'agriculture, ce qui est important pour nous, au niveau des EPCI, au niveau de la GEMAPI qui a été évoquée, au niveau de la prévention des risques d'inondation, il y a aussi le besoin, je parle du Cap par exemple, mais d'autres régions où il y a des difficultés, il y a les stress hydriques prononcés et il y a surtout une ressource, notamment en été, avec le tourisme, et où les populations, je dirais, corses de l'extérieur qui font que, on arrive des fois à avoir des ruptures d'alimentation.

2017 a été très dur, il n'y a pas eu de ruptures agricoles, il n'y a pas eu de ruptures, pratiquement sur toutes les communautés, sauf quelques communes.

2018, c'est l'année qu'il faut oublier, parce que c'est une fausse année, pour moi, en termes de rendu. C'est un mauvais scanner, en quelque sorte, parce qu'il est raté, parce que vous avez vu, on baisse, quand je dis 40 % en moins de la ressource sur trente ans ou quarante ans, imaginez Golu qui est le principal pourvoyeur, Golu avec moins 40 % de la ressource, c'est-à-dire

que les nappes alluviales vont en pâtir aussi, etc., etc. C'est-à-dire qu'on est obligé, et je le répète, on est obligé, aujourd'hui, de se réformer.

Alors, pourquoi le plan arrive ici ? Parce qu'à un moment donné, les élus de la Corse qui lisent les journaux, et Rio, et les chambres climatiques, et la couche d'ozone ailleurs, ça se passe ici, maintenant. C'est aujourd'hui, qu'on se retrouve dans une situation où il faut absolument gagner la bataille des rendements et de la réforme, de la révolution culturelle. L'eau de nos grands-pères, je le disais souvent, ce n'est pas l'eau d'aujourd'hui, avec la démographie galopante que nous avons, notamment dans les plaines. Je vous prends le cas de la CAB, la CAB aujourd'hui, on vend 2 millions de mètres cubes, par été, en eau brute, c'est énorme et on va en amplifiant.

Alors, je n'ai pas abordé, et le plan de bassin ne l'a pas abordé, parce que c'est une dimension beaucoup plus politique pour moi, au sens de la gouvernance, c'est qu'à un moment donné, moi je pose la question, mais je suis un franc-tireur quand je dis ça, est-ce que demain, la gestion et la maîtrise de la ressource ne doivent pas revenir à cet hémicycle ? Les sardes maîtrisent tout cela, je crois qu'à un moment donné il va falloir se poser la question de savoir comment on fait. Et si on arrive demain, à avoir une unicité de la gouvernance, on aura forcément une stratégie beaucoup plus efficace, on aura une résilience des territoires qui sera certainement beaucoup plus réaliste et surtout, je crois que ça va permettre aussi de se prendre en main. L'affaire de l'eau, ce n'est pas que l'affaire de l'eau, tout à l'heure on va parler encore des déchets, je crois qu'on est dans une écocitoyenneté où il faut bâtir le Corse de demain avec ces pratiques-là. Le tri sélectif, c'est aussi le regard à l'eau raisonné.

Alors moi, je prenais l'exemple de l'agriculture parce qu'on a signé une charte en dix points. Donc le monde agricole, mon père était berger, je peux parler d'inondation, de neige, e di u restu. Je crois qu'avec le monde agricole, je me tourne vers mon collègue, le jour, était présente, d'ailleurs, même Josepha, et d'autres conseillers territoriaux, et l'Exécutif, on a signé une charte qui me semble en devenir intéressante. Pourquoi ? Je regarde aussi ma collègue Annette, on avait, sur des années très sèches, des dérogations, en quelque sorte, et des partis-pris qui faisaient que les filières agricoles entre-elles, n'étaient pas solidaires. On a réussi, je pense, aujourd'hui, à les solidariser. Entre le monde des fourragers qui commencent à arroser entre le mois de mars et d'avril et le monde des agrumiculteurs qui arrosent jusqu'au moins de novembre, il y a maintenant un modus vivendi qui fait qu'il y a un

partage équitable de la ressource et ce problème de l'usage entre l'agricole, l'eau, je dirai, potable et même l'eau à la limite d'agrément, il faut qu'aujourd'hui, ce soit quelque chose qui soit validé par l'ensemble des acteurs, et notamment les EPCI.

Et là, je fini, je sais que je suis un peu long, c'est important que les EPCI, notamment de la ruralité en ZRR, puissent mutualiser le stockage, et bien entendu avoir, dès à présent, une meilleure connaissance des réseaux, parce que le rendement c'est aussi une grande bataille à mener. Il y a des réseaux qui sont à 30 %, à 40 % aujourd'hui. L'Agence de l'eau ne financera plus ce type de réseau s'il y a des fuites supérieures à 50 %. Je crois qu'il faut absolument arriver, à un moment donné, à 80 % de rendement, voire 90 %. C'est un objectif, à la fois, pour les villes, pour les villages bien sûr, et c'est aussi un regard... alors, on n'a pas vu la dernière page, « l'acqua demugrazia », « l'eau c'est la démocratie », c'est Nelson Mandela, ce n'est pas Xavier LUCIANI, je termine avec Nelson Mandela, je le cite volontiers.

Mais c'est important de dire que dans le monde aujourd'hui, il y a des millions de personnes qui n'ont pas d'eau potable. La ville du Cap (je prends l'exemple du Cap), il y a trois millions de personnes qui, au mois d'août, n'avaient plus d'eau et il a des régions d'Afrique où il faut faire dix à quinze kilomètres à pied pour avoir de l'eau. Aujourd'hui, il faut que les Corses prennent conscience du fait que cette bataille de l'eau, c'est un des grands enjeux majeurs du 21^{ème} siècle.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Donc, nous allons mettre aux voix ce rapport important, c'est vrai, très important, Pierre GHIONGA l'a dit.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Je vous remercie.

Alors, nous passons au rapport suivant.

**AGRICULTURE – FORÊT – DEVELOPPEMENT RURAL
AGRICOLTURA – FURESTE – SVILUPPU RURALE**

Rapport n° 2018/O2/320 : Concours financier du ministère de l’Agriculture pour la participation des forestiers-sapeurs aux ordres d’opérations feux de forêts

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Lionel MORTINI

Merci, Président. Je serai très rapide. Comme vous le savez, les forestiers sapeurs s’engagent chaque année, dans le cadre des ordres d’opérations, et chez nous, dans un dispositif qui comporte 37 patrouilles du 1^{er} juillet au 30 septembre.

Les modalités de la participation financière de l’Etat, pour l’armement et le fonctionnement de patrouilles de surveillance et d’intervention des forestiers sapeurs, sont fixées pour chaque département par une convention.

En conséquence, il vous est proposé de délibérer sur cette convention qui est un financement de la Collectivité par l’Etat. Je ne peux pas faire plus bref.

Le Président TALAMONI

Merci, parfait. Donc, **il y a un avis de la Commission du développement, qui est favorable.** Il y a un avis oral aussi de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable également de la Commission des finances,
M. le Président.

Le Président TALAMONI

Parfait. Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Non. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant.

Rapport n° 2018/O2/353 : Modification de la convention de mise en œuvre du fonds foncier agricole dans le cadre du partenariat avec la SAFER de Corse.

On va faire voter d'abord le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Lionel MORTINI

Rapidement. Sur ce rapport, je voudrais déjà m'excuser auprès des conseillers pour le retard de ce dossier qui est arrivée un peu tardivement, tout simplement parce que ce rapport aurait dû passer en fin d'année, mais nous avons eu une urgence sur ce dossier, c'est l'affaire de Casabianca puisque, comme vous le savez, l'ordonnance du juge commissaire est tombée fin septembre. A partir de là, il a fallu s'activer pour trouver des solutions et donc porter devant votre Assemblée, le crédit de 800 000 € que nous aurons à financer dans le cadre de ce fonds.

Pour le reste, il s'agit donc d'une modification de la convention qui a été faite en 2013, sur quelque chose qui, évidemment, est très important, en tant que nationaliste. De quoi s'agit-il ? Eh bien, de reprendre cette convention, d'en faire une modification où on l'a rend véritablement opérationnelle et où on va pouvoir mener des actions.

Donc, une portée spécifique, c'est déjà sur l'action de Casabianca d'aujourd'hui, qui doit être portée rapidement, et des portées générales, notamment avec une convention en proposant un partenariat novateur avec les GIRTEC, ensuite en mettant en place un dispositif d'incitation à la mobilité foncière agricole et en mettant en œuvre des opérations concertées d'aménagement foncier. Avec, aussi, une possibilité de rénovation du cadre réglementaire spécifique à la Corse en ce qui concerne le foncier agricole et forestier.

Donc, il sera nécessaire, dans les prochaines semaines, d'engager une concertation, la plus large possible, avec les différents groupes pour

proposer un rapport l'année prochaine devant cette Assemblée, ce qui est quelque chose, évidemment, très important.

Donc très rapidement, les objectifs de la convention, il s'agit en premier lieu de reconsidérer les dispositions du fonds foncier, en élargissant sa vocation et ses moyens d'interventions. Il doit permettre non seulement de stocker des terrains, mais aussi de participer à leur aménagement, s'agissant des premiers travaux de remise en valeur.

Le fonds foncier pourra, ainsi, intervenir préférentiellement sur les espaces agricoles stratégiques ou pastoraux tels qu'identifiés au PADDUC et sur les terres en friche avec la possibilité, je viens de la dire, d'y réaliser les premiers travaux d'aménagement nécessaires au démarrage de toute activité agricole.

S'agissant du partenariat avec la SAFER, il s'établit à deux niveaux : l'accompagnement aux missions de service public, l'accompagnement à la prospection et animation en lien avec le fonds foncier.

Voilà, M. le Président, je ne peux pas faire plus vite.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Donc, il y a un rapport de la Commission du développement dont je vais vous donner la teneur : « **la Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport** ».

(Ont voté « pour » : les groupes « Femu a Corsica », Corsica « libera », « La Corse dans la République »

Non-participation des groupes « Andà per dumane » et « Per l'avvene »)

Donc la parole est à qui la demande ? Vous avez la parole.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci M. le Président. Je voulais féliciter M. le Président MORTINI, c'est un rapport très intéressant, c'est un peu dommage qu'on l'ait eu un peu tard, mais je comprends très bien la contrainte par rapport à la vente qui se profile à la fin de l'année pour le domaine Casabianca.

Donc, moi j'aurais quelques petites observations. Tout d'abord, ça concerne la mission du GIRTEC, je voulais savoir dans quelle mesure le GIRTEC va intervenir, parce qu'aujourd'hui, la mission du GIRTEC c'est, je dirai, de répondre à l'attente des usagers quand il y a un problème de titement. Alors, le GIRTEC, il peut être saisi par un notaire, il peut être saisi par une collectivité également, sur la base d'un cadastre.

Alors, je vais vous passer une petite information, je vais faire un peu de technique, pardon M. le Président, donc quand les usagers saisissent les notaires, ils arrivent avec un cadastre et ils disent : « voilà, c'est mon titre de propriété ». Et ce cadastre en fait, nous, quand on le consulte, si on a un nom, un prénom et si on n'a pas une date de naissance, face à ce cadastre, ça veut dire qu'il n'y a pas de titre de propriété, c'est ce qui nous permet la saisine du GIRTEC.

Donc, la mission du GIRTEC aujourd'hui, elle est déterminée par la loi. Le GIRTEC a une durée de vie jusqu'en 2027 et sa mission c'est, je dirai, de donner la traçabilité d'une parcelle au vue de la banque de données qu'elle a constitué depuis 2006 ou, éventuellement, d'aider les communes ou les notaires, pour leurs usagers, dans les recherches de généalogie.

Alors, je voulais savoir l'appui que devait vous apporter le GIRTEC, dans quelle mesure il interviendrait ? Première question.

Ensuite, concernant, je dirai, la SAFER et le rôle de la SAFER dans cette nouvelle convention, je me réjouis qu'aujourd'hui, on ait pris la mesure de l'importance de la SAFER, au niveau agricole. La SAFER, en 2012, quand il y a eu ce fonds qui a été mis en place par la Collectivité, il n'a pas été utilisé par la SAFER parce qu'il faut savoir que la SAFER, excusez-moi si je vais employer ce terme-là, quelque fois elle peut jouer un peu à l'agent immobilier, mais dans le bon sens, c'est-à-dire que la SAFER c'est une SA, elle a du personnel, elle a des techniciens sur le terrain et elle a besoin de finances aussi pour payer, bien sûr, ses techniciens, mais également pour exercer son droit de préemption. Et elle peut l'exercer de deux manières, ce droit de préemption, soit un droit de préemption qui lui est ouvert simplement, mais elle peut également l'exercer dans la révision de prix.

Et actuellement, la SAFER ne peut pas jouer ce rôle par manque de finances, et par le biais de cette nouvelle signature et par les biais, je dirai, de ce fonds qu'elle va constituer, il y aura une prestation de service qui sera donc présentée à l'ODARC, et moi je voudrais avoir une réponse par rapport à cette

prestation de service. Est-ce que cette prestation de service qui correspondra à la rémunération de la SAFER, sera une prestation de service qui sera payée à l'année N, c'est-à-dire le jour, ou l'année où la SAFER fait son acquisition ? Ou, est-ce que ce paiement va se faire à la fin du portage ? Puisque la SAFER, en fait, va acheter des biens qui vont abonder dans cette réserve foncière, et ensuite elle va faire le portage pour un jeune agriculteur. Donc, c'est important de savoir à quel moment la SAFER va être réglée, je dirai, de son travail.

Ensuite, autre question, c'est en page 12 où j'aurais besoin de précisions, ça concerne les animateurs fonciers. Aujourd'hui, le PADDUC a sanctuarisé un nombre important d'ESA. Alors, c'est une belle endormie. Aujourd'hui la SAFER, sur le terrain, je dirai, elle joue déjà un rôle d'animateur vis-à-vis des jeunes agriculteurs. Alors, ces animateurs fonciers, je vois que vous dites qu'ils pourront être aidés par l'ODARC, ou pourra, plus exactement, est-ce qu'on pourrait avoir la certitude que la finance sera en face de ces animateurs fonciers ?

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Mme Marie-Anne PIERI

Je n'ai fini, excusez-moi.

Le Président TALAMONI

Je vous en prie.

Mme Marie-Anne PIERI

Concernant, l'accompagnement au titrement, vous parlez d'une aide au propriétaire apparent pour qu'il y ait une mise à disposition des terres aux jeunes agriculteurs, et aux moins jeunes, parce qu'il y a aussi des agriculteurs qui sont installés et qui peuvent étendre leur propriété agricole, et ils ne peuvent pas le faire parce qu'il y a une absence de titre de propriété. Donc, vous dites : « on va prévoir une aide », je voudrais savoir de quelle forme, cette aide, parce que je vais vous donner un exemple très simple : quand on crée un titre de propriété, qui est un acte positif, on crée le titre de propriété, ensuite nous réglons des successions, et nous réglons des successions en cascade. Il faut savoir que ces successions ont un coût. Je vous prends un

exemple : sur un bien d'une valeur de 1 500 € (une propriété agricole, une terre de village 1 500 €), vous pouvez avoir, souvent, dix à quinze successions à régler, le coût c'est 15 000 €, 20 000 €. Alors, est-ce que l'aide que vous allez apporter, ça va être le paiement des frais d'acte ? Est-ce qu'à un moment donné, il ne faut pas avoir le courage politique de dire, comme vous l'avez dit il y a un mois, en parlant des résidences secondaires, « on va penser à une surtaxe sur les résidences secondaires ». Est-ce qu'il ne faudra pas penser, à un moment donné, de fiscaliser le foncier et de la fiscaliser un peu plus fort pour inciter, je dirai, les propriétaires, ceux qui ont un titre de propriété, de louer les biens aux agriculteurs, et ceux qui vont vers la création d'un titre de propriété, également ? Parce que, je dirais que la douceur, ça peut aller, mais des fois, il faut aussi un petit peu, excusez-moi, le bâton, pour inciter la mise à disposition de ces terres aux agriculteurs qui en ont besoin. Merci.

Le Président TALAMONI

La douceur et le bâton, c'est toute une philosophie.

M. Lionel MORTINI

Il n'y aura que de la douceur dans ma réponse.

Le Président TALAMONI

C'est-à-dire que notre majorité a une propension particulière à la douceur, une inclination naturelle.

Donc, Rosa PROSPERI, et ensuite M. LUCCHINI.

Mme Rosa PROSPERI

Quelques mots pour souligner, à la fois, l'exemplarité, le caractère novateur et ambitieux de ce rapport. Son exemplarité, dans les principes, enfin dans ce que j'appelle les principes. D'abord, parce qu'il met en application certains principes fondamentaux, philosophiques, oserais-je presque dire, des engagements des nationalistes depuis plus de quarante ans, sur la préservation de la terre de Corse.

C'est bien d'être constant dans ses engagements, c'est mieux de se donner les moyens de les mettre en pratique. Et lorsqu'il est écrit, dans ce rapport, que la maîtrise du foncier doit occuper une place majeure dans toutes

les politiques publiques que nous mettons en œuvre, ce n'est qu'une façon évidente de mettre en pratique ces principes.

Exemplaire encore, parce qu'il est une avancée majeure dans les procédures d'accès au foncier agricole, qui sont la condition à l'installation des agriculteurs, jeunes ou moins jeunes, je rejoins en cela Marie-Anne PIERI. Exemplaire aussi, parce qu'il met en exergue et la protection et la valorisation des terres agricoles, qu'elles soient à forte potentialité agronomiques, je fais en cela référence, bien entendu, aux ESA, ou que ces terres soient à moins forte potentialité agronomique, mais vecteurs d'aménagement du territoire, et notamment dans la ruralité.

Parce qu'enfin, ce rapport permettra de faire enfin fonctionner le fonds foncier agricole créé par le Collectivité de Corse en 2012, qui est destiné à stocker des parcelles et à les redistribuer aux jeunes agriculteurs. Ce fonds, ça a été sans doute rappelé, puisque je suis arrivée un peu en retard, n'a été que partiellement doté et n'a jamais réalisé aucune opération.

A l'occasion du vote du budget, on a parlé, à de multiples reprises, d'années blanches, grises, teintées, toute la palette y est passée. En ce domaine, on peut parler de six années blanches, radicalement blanches, immaculées, dans un domaine pourtant d'importance hautement stratégique. Ce fonds, ça a été annoncé, avec les principes budgétaires qui vont avec, sera doté au moyen de deux versements de 800 000 € pour parvenir jusqu'au montant de 2 400 000 € qui était le montant initial, il y a maintenant six ans.

Enfin, et j'en terminerai, pour moi ce rapport est également novateur dans la méthode, tout simplement parce qu'il permet la transversalité des dispositifs et on sait, surtout en ce domaine, que la transversalité des dispositifs est gage de synergie de moyens et d'efficacité. Transversalité en permettant un conventionnement avec la SAFER, on en a longuement parlé, qui pourra intervenir sur toutes les opérations en utilisant ses propres prérogatives, son ingénierie, ses compétences, et en permettant le portage des opérations sur la base du fonds.

Un conventionnement également novateur avec le GIRTEC, qui est un instrument aujourd'hui incontournable, nous le savons tous.

Et enfin, un rapport pour moi, ambitieux, en ce qu'il ouvre des perspectives de demandes d'adaptations réglementaires destinées à favoriser la mobilisation du foncier agricole. Au cours, au moins, de la mandature qui

s'est écoulée entre 2015 et 2017, nous avons déposé, en matière foncière et en matière agricole, un certain nombre de demandes d'adaptations législatives qui, jusqu'à présent, comme quasiment toutes, pour ne pas dire toutes les demandes n'ont pas été satisfaites, je pense que ces demandes s'appuyant sur un dispositif articulé, argumenté comme le sera ce fonds foncier agricole, auront plus de chance d'aboutir, et je pense qu'il faut s'inscrire de façon résolue dans le chantier qui va s'ouvrir, dans la concertation qui va s'ouvrir, pour arracher enfin des adaptations législatives et réglementaires qui seront indispensables.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à M. LUCCHINI.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Juste pour se réjouir de la mise en place de ce fonds foncier et du travail qui a été engagé par le président MORTINI. Alors, c'est surtout l'ensemble de la profession qui attendait ce message, ça fait longtemps qu'on attend ce plan, parce qu'en agriculture, souvent, on sait où on veut aller, on sait ce qu'on veut faire, on parle de production, on parle de mise en valeur, mais à un moment donné, il fallait s'en donner les moyens et je pense que là, ce que nous sommes en train de construire, ce sont les fondations. Parce que des agriculteurs qui n'ont pas de terres, ça n'existe pas. Pour être agriculteur, il faut avoir de la terre. Et le premier des messages qu'on devait envoyer, c'était celui-là, donner la possibilité aux jeunes qui veulent s'installer, d'avoir accès au foncier et accès à la terre.

Donc, on voit bien qu'avec ce fonds foncier, on aura possibilité de mettre en place une prospection foncière. C'est ce qu'il nous fallait, surtout sur les ESA et sur le PADDUC, parce que si demain on veut utiliser ces ESA, il est important qu'on puisse faire une prospection auprès des propriétaires fonciers, auprès des communes, et que demain l'ensemble des jeunes qui veulent s'installer, puissent s'installer avec des baux, puissent s'installer avec des conventions de pâturage ou puissent avoir accès à la propriété.

On sait qu'actuellement, le partenariat de l'ODARC qui est fait avec les jeunes agriculteurs, pour la mise en valeur des terrains, ne peut se faire que si ces jeunes ont des baux ou sont propriétaires de leur terre.

Donc, c'est tout un système qu'on est en train de mettre en place et qui va permettre ce développement de l'agriculture et surtout la mise en valeur des terres.

Alors, le dispositif est ambitieux et je pense qu'il va s'accroître, mais ce que je voulais bien souligner, c'est que c'est vraiment un acte politique qui est très fort et c'est la première fois que, vraiment, on prend la mesure de la terre et qu'on comprend que les agriculteurs sans terre ne peuvent pas fonctionner. Donc, on se réjouit de ce plan et on espère qu'il ira à terme. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Sans doute un mot de réaction du Conseiller exécutif.

M. Lionel MORTINI

En quelques mots, oui effectivement, la maîtrise foncière c'est la clé du développement rural, il ne peut y en avoir sans cette maîtrise, et cette politique foncière elle est là au service d'un modèle agricole que nous voulons basé, comme on l'a déjà dit, sur la production, sur la qualité, sur la défense de l'environnement et sur l'autonomie alimentaire.

Sur les différentes questions, les prestations payées, oui ce sera en année N, en fin d'année, ça a été sûrement une des raisons pour laquelle le fonds n'a pas marché au départ avec la SAFER, vous avez aussi peut-être des problèmes de confiance, et aujourd'hui, vous l'avez dit, je pense qu'il faut faire confiance à la SAFER, il faut se faire confiance, même si nous avons intégré des règles prudentielles, il faut être évidemment vigilants mais il faut faire confiance.

Sur les animations foncières, en page 12, effectivement il y a un cahier des charges à faire, mais l'idée c'est d'avoir au moins deux agents financés par l'ODARC, qui iront sur le terrain, qui feront cette prospection foncière, qui travailleront pour la SAFER, pour voir comment on peut véritablement trouver du foncier et avancer rapidement là-dessus parce que c'est une des clés.

Sur notre idée qui est, à un moment donné, de financer peut-être les successions où nous avons un bien dont la valeur va être inférieure aux frais

d'actes notariés, que l'argent public serve aussi à financer cela, c'est une piste, ça ne peut pas être que la Collectivité qui finance, du reste, ça ne peut se faire qu'avec l'Etat, mais c'est une piste sur laquelle nous travaillons. Il y aura la fiscalité, de toute évidence, il va falloir faire des propositions. Aujourd'hui, je ne peux pas les annoncer, parce qu'elles n'ont pas été tranchées par la majorité. Mais, personnellement, je suis évidemment pour une fiscalité beaucoup plus importante sur les propriétaires qui laissent leur terrain en friche. Il va falloir aller les chercher et leur faire payer, s'ils ne veulent pas mettre ces terrains en production. Ce sont des politiques qu'il faudra mener rapidement.

Evidemment le GIRTEC, la convention qui n'est pas une convention financière, qui est ce protocole d'accord, qui est une expérimentation et qui vise à définir les modalités, vraiment, d'une prospection foncière, n'est pas là pour remplacer évidemment les acteurs et les professionnels que sont les notaires, mais faire ce travail en amont pour arriver chez le notaire ensuite. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Merci. Donc, pour la suite des opérations, nous avons le numérique, c'est Lauda GUIDICELLI qui va présenter le rapport.

**AMENAGEMENT NUMERIQUE
ACCUNCIAMENTU NUMERICU**

**Rapport n° 2018/O2/319 : Adaptation des politiques de la démarche
"Puntu Corsica" ouverture des termes premiums**

Vous avez la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie, Président. Donc, entre 2011 et 2017, différentes démarches ont permis de mettre en place la démarche d'obtention du nom de domaine «.corsica ».

L'objectif principal de cette démarche était de construire sur Internet un espace de nommage de qualité et de confiance pour la Corse.

Donc, «.corsica » permet ainsi de mettre en valeur le territoire, l'économie, le patrimoine, la culture, la langue et les valeurs sociétales de notre île dans le monde numérique.

Porté par la Collectivité de Corse, «.corsica » veut représenter l'identité digitale de la Corse, le passeport digital des particuliers, associations et organisations publiques ou privées voulant afficher leur attachement à la Corse sur internet.

« .corsica » enregistre une croissance régulière et compte, à l'été 2018, près de 1 200 noms de domaines.

Ce rapport s'attache à présenter les modalités de mise en vente et le classement des termes réservés en trois catégories Premium et à valider la politique tarifaire des ventes des termes Premium.

Au-delà des noms de domaine standards, certains domaines sont sélectionnés par le « registre » et désignés comme des domaines "premiums".

Ces noms de domaines dits Preniums sont considérés par le gestionnaire de l'espace de nommage comme étant des termes très prisés et ayant une forte valeur ajoutée.

Il est donc proposé que la liste des noms Preniums concernant le «.corsica» soit mise à la vente par la Collectivité de Corse selon les modalités définies, c'est-à-dire le Premium 1 : 1 000 € le Premium 2 : 300 € et le Premium 3 : 100 €

Il est donc proposé à votre Assemblée d'adapter cette politique des termes Premium et de valider la tarification des termes Prenium, d'autoriser la régie «.corsica» à percevoir les paiements afférents à la commercialisation des options Prenium.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la Commission du développement dont je vous donne la teneur : **la Commission du développement économique a émis un avis favorable sur ce rapport.**

(« *Pour* » : « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* »

Non-participation : « *Andà per dumane* »

Absents : « *Per l'avvene* » et « *La Corse dans la République* »).

Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Non. Alors je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Si je ne me trompe pas, il ne reste plus que les motions et les questions diverses.

**QUESTIONS DIVERSES / DESIGNATIONS DIVERSES
QUISTIONE DIVERSE / NUMINAZIONE DIVERSE**

Rapport n° 2018/O2/356 : Comité de pilotage du projet “Primura prima urgenza è assistenza” de la Collectivité de Corse : désignations

Le Président TALAMONI

Alors, ce petit rapport concerne un sujet important, mais le rapport lui-même, est un petit peu de l'ordre du détail. Ça concerne le projet PRIMURA « prima urgenza è assistenza », qui est un projet qui me paraît en bonne voie, puisque nous avons fait une très belle réunion, il y a quarante-huit heures.

Notre Assemblée, lors de sa dernière session, a décidé le jeudi 20 septembre 2018, la création du comité de pilotage du projet « PRIMURA » au sein de la Collectivité.

L'article 3 de la délibération qui arrête la composition de ce comité, prévoit la désignation de huit élus de l'Assemblée de Corse.

Je vous demande de valider la désignation des conseillers dont les noms suivent : Mme Danielle ANTONINI ; Mme Véronique ARRIGHI ; M. Paul MINICONI ; M. François BENEDETTI ; Mme Marie SIMEONI ; Mme Marie-Hélène PADOVANI ; Mme Christelle COMBETTE et M. Pierre GHIONGA.

Il s'agit simplement, dans le prolongement de la délibération que nous avons déjà votée, de désigner les représentants des groupes au comité de pilotage.

Je demande, pour la forme, au **Conseil exécutif** ce qu'il en pense ?
Favorable, très bien.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Non. Alors, je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Alors, j'en profite pour dire, à l'attention des élus, que la formation qui avait notamment été demandée par Mme FELICIAGGI, la formation pour les élus de l'Assemblée et du Conseil exécutif, aura lieu probablement avant la Noël. Donc bien sûr, je vous encourage à vous inscrire pour cette formation, qui sera une formation de deux heures, donc ce n'est pas la formation qui va vous bloquer pendant deux jours. On commence par cela, et puis après, pour ceux qui sont spécialement motivés, dont nous faisons partis, Mme FELICIAGGI, nous demanderons une formation supplémentaire, et pourquoi pas celle de deux mois pour être formateur à notre tour !

Ça va être aussi une opération de communication au bénéfice du projet PRIMURA et de la Collectivité de Corse, c'est dans cet esprit aussi que c'est fait. Donc bien sûr, il serait bon que les groupes soient tous bien représentés.

Rapport du président de l'Assemblée de Corse : Nouvelle composition de l'Assemblea di a Giuventù

Alors, M. le Secrétaire général, qu'est-ce qu'il y a d'autre ?

Je vais vous donner lecture de la liste des nouveaux entrants à l'Assemblea di a Giuventù. Donc, il y a trois étudiants et deux lycéens qui rejoignent notre Assemblée des jeunes.

Collège des étudiants :

Pierre BIGUE-BACIOCCHI qui entre, NIVAGIOLLI Jean Romain et Emmanuelle POLI. Ça c'est pour les étudiants.

Collège de lycéens :

Florian della TOMASINA et Livui LEANDRI.

Enfin, pour le collège des candidatures individuelles :

Christian FRANCHI.

Donc, vous en prenez acte, et nous allons quand même voter pour la prise d'acte, pour la bonne forme.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'assemblée a pris acte.

**RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

**Rapport n° 2018/O2/208 : Répartition des membres de l'Assemblée de
Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs**

Alors, le rapport des sénateurs, il faut que tout le monde soit là, donc on le fera peut-être, et seulement peut-être, tout à l'heure.

MOTIONS / MUZIONE

Alors, le recueil des motions, donc il y a des motions qui ont été reportées, pas beaucoup, et puis il y a des motions que sont retenues pour un examen prioritaire.

Motion n° 2018/E5/041 déposée par le groupe « Per l'avvene » : Extension du tarif fret « matières premières » à l'import de foin et d'aliments pour bétail

Donc, qui va défendre cette motion ? Vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci. Ça fait plusieurs semaines que je voulais présenter cette motion. Vous venez de le dire, c'est l'extension du tarif fret « matières premières », à l'import de foin et d'aliments pour bétail.

C'est une motion qui est très chère aux agriculteurs, et vous allez le comprendre.

La DSP relative à la desserte maritime entre la Corse et le continent, prévoit un tarif fret « matière premières ». Ce tarif fret, s'adresse, je cite « aux matières premières à destination de la Corse et destinées à être transformées en Corse ».

Il se trouve que l'aliment pour bétail et le foin sont exclus de ce tarif préférentiel.

Je vais vous citer un exemple, ça sera plus clair, le lait. Il est plus facile, et surtout beaucoup plus économique, de faire venir le lait du continent. Le berger l'achète, il fait son fromage avec, plutôt que d'acheter l'aliment pour le bétail qui va nourrir ses brebis, qui vont lui donner du lait et avec lequel il va faire son fromage. On se rend bien compte du problème qui est fait avec les matières premières et le fourrage.

Concernant le foin, on voit tous les jours passer des semi-remorques chargés car, malheureusement, le fourrage en Corse, il n'y en a pas assez pour alimenter toute la région, tout le territoire et tous les agriculteurs.

Je crois que c'était en 2017, la DSP avait, à titre transitoire, autorisé cette tarification pour le fourrage, il me semble, en période de sécheresse.

Si, toutefois, c'est possible au niveau des aides de la PAC, il serait bien, à la prochaine DSP, de faire un avenant pour que ce tarif « matières premières, foin et aliment pour bétail » puisse bénéficier de ce tarif préférentiel pour les agriculteurs.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. **Il y a un rapport de la Commission du développement qui a émis un avis défavorable sur cette motion.** Seuls les groupes « Per l'avvene » et « La Corse dans la République » ayant voté « pour ». Je vais demander dans un premier temps, s'il y a un intervenant « contre ». M. VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

« Contre », pour des raisons qui sont des raisons juridiques. Il y a une procédure pénale en cours et je pense qu'il faut qu'elle aille au bout. Tant qu'on ne sera pas vraiment sûrs qu'il n'y a aucun risque pénal pour notre chère présidente de l'Office des transports, nous serons « contre », mais pas contre, seulement sur un point juridique et afin de sécuriser la procédure. Après, lorsque les procédures sont sécurisées, qu'on a le feu vert de tout le monde, on pourra rediscuter.

Le Président TALAMONI

Merci. **Avis de l'Exécutif ?**

Mme Vanina BORROMEI

Une petite explication, M. le Président, si vous permettez. C'est vrai que c'est un sujet sensible et c'est un sujet auquel nous sommes tout à fait sensibilisés également. J'ai rencontré plusieurs fois les différents acteurs et intervenants, les agriculteurs, les distributeurs, les producteurs, et j'avoue que le sujet est un petit peu complexe. Complexe pourquoi ?

Premièrement, comme le rappelait Hyacinthe, il y a une procédure pénale en cours, avec encore des gardes à vue qui ont eu lieu tout récemment. On aurait donc souhaité, effectivement, savoir comment, et attendre de voir comment allait être la décision finale. La procédure pénale, c'est principalement sur la méthode et sur la procédure qui a été utilisée lorsque ces aides étaient mises en place.

Aujourd'hui, j'ai eu des retours de la part de nos juristes qui sont finalement dans une grande difficulté à me donner une solution. Certains me disent qu'il y a la PAC, et « les aides de la PAC suffisent aux agriculteurs. Vous n'avez pas le droit d'aider, au-delà de ces aides existantes, les agriculteurs ». Moi, c'est vrai que je leur ai proposé cette aide en spécifiant que nous avons déjà fait des aides exceptionnelles pendant la sécheresse. Le considérant n'est pas vraiment juste, on n'a pas étendu cette tarification, ça a été vraiment une aide exceptionnelle ponctuelle et on s'est calqués sur ce tarif, ce qui est un petit peu différent.

C'est vrai qu'aujourd'hui, on n'arrive pas, juridiquement, à être sûrs de pouvoir faire cette aide.

Ce qui ressort des notes juridiques que j'ai, c'est qu'effectivement, une aide ponctuelle exceptionnelle, comme ça avait été le cas pour la sécheresse, avec un contrôle très strict, on n'a pas les moyens aujourd'hui, de mettre un contrôle strict derrière chaque camion, donc, on ne peut pas le mettre en œuvre aujourd'hui, ni au niveau du contrôle, ni juridiquement. Et c'est vrai que, politiquement, ça nous pose un vrai problème parce qu'on entend cela.

Ensuite, parallèlement, ce que j'ai proposé, c'est de rencontrer les différents acteurs autour d'une table ronde avec, évidemment, le président de l'ODARC. Je m'en suis entretenue avec le président de la Chambre régionale d'agriculture, également avec le président de la Chambre de Haute-Corse. Je souhaitais réunir tous ces acteurs dans le cadre d'une interpro par exemple, pour qu'on puisse établir, ensemble, leurs besoins réels parce qu'il faut aussi mettre en avant la filière locale. On ne peut pas demander systématiquement de favoriser les circuits courts, de mettre en avant la filière locale...

Je vous précise ça pourquoi ? Parce que quand l'aide ponctuelle a été mise en place à l'Office des transports, on avait fait une évaluation en fonction de ce qui rentrait régulièrement, annuellement, en matière de fourrage au niveau du fret et on s'est rendu compte qu'effectivement, sur les six mois,

ce que nous avons évalué avec les services de l'Etat a été complètement démultiplié. Les administrateurs qui siègent avec nous à l'Office des transports, ont les chiffres et, effectivement, il y a énormément de fourrages qui sont rentrés sur une période très courte.

Il y avait certainement un besoin. En tout cas, soit on l'avait très mal évalué, soit il y a certainement eu de l'abus.

Aujourd'hui, ce que je propose, et c'est pour ça qu'en l'état, je ne peux pas valider cette motion, je vous précise également que le courrier qui a été fait par le Secrétaire général aux affaires corses est quand même assez intéressant. Il précise et je vais le lire « que la mise en place, par la Collectivité de Corse, d'un éventuel tarif fret pérenne dédié au fourrage ainsi qu'aux aliments pouvant servir d'appoint à l'élevage insulaire, ne poserait pas de difficultés de principe particulières sur le plan juridique, sous réserve qu'elles prennent pleinement en compte les droits nationaux et communautaires ». Jusque-là, on essaye toujours d'être dans le respect du droit national et dans le respect du droit communautaire. Sauf, que la limite, c'est le droit communautaire et c'est la PAC.

C'est vrai que c'est un peu simpliste de renvoyer la balle comme ça, parce que je comprends qu'on nous dise aujourd'hui, « oui, mais il n'y a pas d'opposition spécifique », sauf qu'on nous dit « dans le respect du droit européen et du droit national » qui, à un moment, démontre une limite.

En l'état aujourd'hui, je ne peux pas valider, mais par contre, je ne cesse pas de travailler sur le sujet avec Lionel MORTINI. Nous allons réunir, très rapidement, dès le mois prochain comme nous en avons convenu avec le président de la Chambre régionale, tous les acteurs pour essayer de trouver une solution et de prendre en compte, évidemment, ces difficultés qui sont réelles et dont nous avons tous conscience.

Merci. M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Le Président TALAMONI

Lionel MORTINI a quelque chose à dire ? D'accord. Parfait.

Nous allons mettre aux voix cette motion qui ne bénéficie pas d'un avis favorable de la Commission du développement et du Conseil exécutif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est REJETEE

(« **Pour** » (15) : « *Per l'avvene* »(10), « *Andà per dumane* »(3), « *La Corse dans la République* »(2).

« **Contre** » (41) : « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* ».

Abstention (1) : M. Pierre GHIONGA

Absents : Mme et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI)

Motion n° 2018/02/062 : déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse : Demande de création d'une zone SECA/NECA en Méditerranée

Le Président TALAMONI

Cette motion est passée en commission. Je vais très vite.

Il s'agit de la pollution causée par les navires et les aménagements portuaires qui posent un problème majeur en matière de santé publique, comme vous le savez, en particulier à Bastia et à Ajaccio. C'est véritablement un problème important.

Ce polluant est l'un des principaux facteurs à l'origine du problème d'acidification des pluies et se révèle très toxique pour la santé humaine. Les oxydes d'azote et les oxydes de soufre qui sont émis, outre des particules fines, sont émis par les bateaux de croisière et les navires marchands.

Or, il existe des zones pour le contrôle des émissions d'oxyde de soufre ainsi que des zones de contrôle des émissions d'oxyde d'azote. Ce sont les fameuses zones SECA et NECA.

Les zones SECA ne concerne que la Manche, la mer du nord, les côtes nord-américaines et la zone des Caraïbes. A l'heure actuelle, la Méditerranée en est exclue.

Il convient de noter que depuis la mise en œuvre de cette mesure, de ce classement, notamment en Mer du nord, les résultats sont très significatifs. Je vous donne simplement, à titre d'exemple, le Danemark. Le ministère danois de l'Environnement annonce un recul de 60 % des émissions d'oxyde de soufre présent dans l'air depuis la mise en œuvre de nouvelles limites imposées aux navires navigant dans la zone d'émission spéciale Manche, Mer du nord, Baltique. Vous avez les références dans la motion.

C'est la raison pour laquelle si l'Assemblée de Corse décide de voter cette motion, elle demandera au Gouvernement français, à l'Union européenne ainsi qu'à l'Organisation maritime internationale d'accélérer le processus devant conduire, à un horizon proche, au classement de la Méditerranée en zone SECA et NECA. On parle aussi, globalement, de zone ECA.

L'Assemblée demanderait à l'Etat, conformément à ses attributions, de veiller au respect des normes actuellement en vigueur et de contrôler rigoureusement les émissions de tous les navires qui accostent dans les ports corses.

Elle demanderait également, à ses représentants en Corse, de communiquer annuellement à la Collectivité de Corse, le bilan de leurs contrôles.

L'Assemblée chargerait la Commission ad hoc d'instruire la demande de classement en zone SECA et NECA en procédant, dans le cadre de ses attributions, à l'audition de tout sachant.

Elle mandaterait le président de l'Assemblée de Corse et le président du Conseil exécutif afin d'entreprendre toute démarche utile à la réalisation de cet objectif.

Il y a eu un avis favorable de la Commission du développement économique.

(Ont voté « pour » : les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera ».

Non-participation du groupe « Andà per dumane ».

Absence des groupes « Per l'avvenca » et « La Corse dans la République »).

Y a-t-il une intervention « contre » ?

Mme Fabienne GIOVANNINI

Juste pour préciser quelques points, si vous permettez.

Le Président TALAMONI

On peut dire que c'est une intervention « pour » ?

Mme Fabienne GIOVANNINI

Bien sûr « pour ». C'est une motion très importante. Je voulais juste rappeler que le président du Conseil exécutif travaille sur ces questions au sein de la Commission des îles de la CRPM et que l'AUE avait présenté, en octobre 2017, si je me souviens bien, un rapport voté à l'unanimité par notre

Assemblée sur ces questions-là, globalement sur les problématiques de qualité de l'air, mais qui avaient mis l'accent sur cette importance d'adhérer au SECA/NECA.

Le Président TALAMONI

Avis de l'Exécutif ? Favorable. Nous mettons aux voix cette motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

**Motion n° 2018/02/063 déposée par le président Jean-Guy TALAMONI :
Inscription de l'expérimentation « territoires, zéro chômeur de longue
durée » (TZCLD) dans le plan de lutte contre la précarité de la
Collectivité de Corse.**

Le Président TALAMONI

C'est un dispositif que vous connaissez, sur lequel nous avons déjà débattu. Cette motion, pour aller vite, décide d'inscrire dans l'axe 1 de son plan de lutte contre la précarité, comme action à mener, l'expérience « territoires zéro chômage de longue durée ».

L'Assemblée de Corse mandaterait, si vous le voulez bien, le président du Conseil exécutif de Corse pour qu'il demande à ses services de procéder à cette inscription.

Il y a eu un avis favorable de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé réunie le 17 octobre 2018.

La démarche « territoires zéro chômeur de longue durée », nous en avons parlée, vous savez qu'un certain nombre de ces pays se sont positionnés, la communauté Pasquale Paoli, mais également d'autres communautés de communes qui travaillent actuellement sur la question pour que nous puissions participer, pour qu'il y ait un certain nombre de ces pays corses qui participent à la deuxième vague de cette démarche « territoires zéro chômeur de longue durée ».

Nous avons reçu, il y a peu, Laurent GRANDGUILLAUME qui est le numéro 1 de cette démarche au niveau national français. C'est une démarche très importante parce que ça n'est pas seulement une expérimentation. Nous savons que ça marche parce qu'il y a déjà eu une première vague et ça a marché. C'est presque magique parce que ça permet de sortir des personnes d'une situation d'exclusion et de les faire revenir à une vie normale, une vie civile et professionnelle.

J'attire votre attention sur le caractère important de cette question « territoires zéro chômeur de longue durée ».

Quant à cette motion, elle paraît en cohérence par rapport à ce que nous faisons actuellement à cet égard.

Y a-t-il une intervention « contre » ? Non. **L'Exécutif est favorable.**

Je mets cette motion aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Je vous remercie.

Motion n° 2018/O2/066 déposée par le président Jean-Guy TALAMONI :
Soutien aux personnels des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM)
pour la maintien de l'activité en Corse

Comme vous le savez, un certain nombre de conflits sociaux ont eu lieu au sein de la CPAM durant l'année 2017.

L'inquiétude des personnels et de leurs représentants syndicaux est grande concernant l'avenir des deux caisses primaires d'assurance maladie de Corse.

En 2014, les deux caisses primaires d'assurance maladie ont dû faire face à un premier retrait d'activité, en l'espèce la gestion des facturations de l'ensemble des établissements sanitaires publics et privés (FIDES), désormais transférée à la CPAM d'Avignon.,

D'autres compétences, actuellement exercées par les CPAM de Corse, risquent d'être également transférées vers des caisses du continent,

Il semblerait que ce soit désormais la gestion des flux entrants qui serait susceptible de faire l'objet d'une délocalisation qui est redoutée par les personnels et les syndicats.

Cela voudrait dire en pratique, que le courrier adressé à la CPAM d'Aiacciu ou de Bastia serait orienté vers un centre du continent où il serait numérisé pour, ensuite, revenir en Corse. Ça n'est pas d'une logique à toute épreuve et cela menace l'emploi en Corse.

Ce plan de mutualisation généralisée aura pour conséquence une disparition des fonctions de proximité des caisses s'il n'y est pas mis un coup d'arrêt.

Observons que c'est grâce à la diversité de leurs activités que les CPAM de Corse ont pu permettre l'embauche et la progression de nombreux agents et que la mise en concurrence des caisses donne lieu à un classement dont découle le maintien ou le transfert des activités.

Les éléments pris en compte pour réaliser ce classement (notamment le coût de gestion d'un assuré) sont en défaveur des caisses insulaires. Donc, il n'y a aucune raison pour que ça ne continue pas.

La Corse possède une démographie particulière avec une population vieillissante nécessitant un plus grand recours aux services des caisses. Il faut, bien sûr, tenir compte de cette particularité géographique et démographique.

L'insularité et la géographie spécifique de la Corse font que ces organismes sont totalement différents de toutes les caisses continentales.

Le transfert de certaines activités sera de nature à pénaliser les salariés des caisses d'Ajaccio et de Bastia, mais également les usagers et les professionnels de santé. Ce sont des transferts d'activités qui se font toujours au détriment de la Corse.

L'Assemblée de Corse garante des intérêts matériels et moraux de la Corse et des Corses ne saurait rester passive face à cette situation.

Nous vous demandons, à travers cette motion, d'interpeler le gouvernement afin que les compétences et prérogatives actuelles des CPAM de Corse soient maintenues en l'état.

L'Assemblée de Corse, au terme de cette motion, apporterait son soutien aux personnels des caisses primaires d'assurance maladie de Corse, demanderait au gouvernement que les CPAM de Corse soient maintenues en leurs compétences et prérogatives respectives actuelles, de ne pas engager de mutualisation conduisant, directement ou indirectement, à un transfert d'activités vers des caisses extérieures, au détriment de l'emploi en Corse.

Elle mandaterait le président de l'Assemblée de Corse et le président du Conseil exécutif afin d'entreprendre toute démarche utile à la réalisation de cet objectif.

La Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé a rendu un avis favorable le 17 octobre 2018.

Est-ce qu'il y a une intervention « contre » ? Il n'y en a pas.

Point de vue l'Exécutif ? Favorable.

Je mets cette motion aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est ADOPTE à l'unanimité.

Motion suivante. Vous avez la parole.

Motion n° 2018/02/072 déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Andà per dumane » : Soutien aux agriculteurs corses

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Président.

Cette motion s'adresse aux agriculteurs corses. Je vais résumer l'ensemble des « considérants » afin de faire plus vite.

Donc, il convient de valoriser et d'aider les acteurs qui aident à faire vivre notre terre et une bonne part de notre patrimoine rural. Les agriculteurs et les éleveurs aident à maintenir la vie dans nos villages et contribuent indirectement à maintenir nos écoles ouvertes.

La succession de conditions climatiques exceptionnelles évoquées comme précédemment par le président Xavier LUCIANI, a pour conséquences un rendement historique bas dans la plupart des cultures, entraînant la situation de nombreuses exploitations déjà fragilisées et nécessite l'attention de cette Assemblée.

Il faut dire aussi que les freins majeurs à l'installation de jeunes exploitants est la peur de ne pas pouvoir supporter la précarité au démarrage qui induit l'endettement nécessaire initial, compte tenu surtout des aléas climatiques et économiques croissants de ce secteur d'activité.

Nous souhaitons que l'Assemblée s'engage à soutenir les agriculteurs et les éleveurs et, à travers eux, le développement rural insulaire ; demande que soient prises en compte des mesures urgentes visant à tenir compte des investissements nécessaires au développement, au maintien en survie des exploitations, et propose sans délais, un programme de refinancement et d'étalement maximal de la dette des exploitations ne dépassant pas 50 000 € de produit brut standard, le produit brut standard n'étant pas le chiffre d'affaires de l'activité ; demande à ce que soient également pris en compte les investissements effectués de septembre 2016 à fin 2018, avec des mesures spécifiques de soutien et d'aide pour compenser les travaux de restauration et de la bonne marche des exploitations, suite aux intempéries sur la période.

M. le Président, vous en conviendrez, le monde agricole, nous avons tous une confiance à construire ou à reconstruire et à cultiver.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Un orateur « contre » ? Non. Quelle est la position de l'Exécutif ?

M. Lionel MORTINI

« Contre ».

Le Président TALAMONI

J'aurais imaginé que si l'Exécutif était « contre », qu'il y avait aussi une position « contre » peut-être.

M. Lionel MORTINI

Je dois donner deux éléments. C'est une motion que je trouve assez démagogique. Sur l'engagement que nous avons auprès de nos élèves, il ne peut être qu'absolu et entier, on les aime comme on aime nos parents, ça c'est le fond. Donc évidemment, on s'engage à soutenir les agriculteurs et élèves et, à travers eux, le développement rural insulaire. Je ne vois pas comment il pourrait être autrement, notre engagement, qui est notre engagement quotidien.

Sur les « considérants », évidemment on peut en partager certains, que ce soit les freins majeurs à l'installation des jeunes exploitants, je considère que c'est plutôt le foncier, même si les problèmes bancaires sont là, mais s'ils s'installent en se disant qu'il faut attendre les aides sur les aléas climatiques, je pense qu'ils partent assez mal.

Ensuite, on n'a pas aujourd'hui de remontées chiffrées sur les demandes qui sont faites et la moindre des règles prudentielles, pour nous, aujourd'hui, c'est de demander un rapport pour savoir exactement combien il y a gens derrière et quelles sont les gens touchés... Parce que si on va sur les problématiques que nous avons eues avec les maraîchers au printemps, où on doit essayer de trouver ce que nous n'avons pas encore réussi à faire, des aides

qui se chiffrent en millions, qui ne seront peut-être pas les mêmes qu'on pourrait avoir pour les éleveurs ou pour les vigneronns qui ont été touchés aussi, ou pour la foudre qui a touché plusieurs troupeaux, cet été en montagne, et qu'il faudra aider. Nous les aidons déjà à travers des aides spécifiques, notamment les minimis. Il y a eu les aides sècheresse. Par rapport à tout ça aujourd'hui, on pourra vous faire une réponse écrite. On va regarder ça de plus près et faire un véritable travail chiffré. Mais tant que nous n'avons pas ça, je ne vois pas comment on peut s'engager à dire, ou à estimer, que nous allons mettre des millions d'euros là-dessus.

Donc, je suis personnellement, et pour l'Exécutif, « contre ».

Le Président TALAMONI

Merci. L'Exécutif est « contre ». Je vais mettre aux voix cette motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est REPOUSSEE.

« **Pour** »(16) : « *Per l'Avvene* »(10), « *Andà per dumane* »(4), « *La Corse dans la République* »(2)

« **Contre** »(41) : « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* »

Abstention(1) : M. Pierre GHIONGA).

Absents : Mme et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI).

M. Xavier LUCIANI

(Début de prise de parole inaudible). Rappelez-vous à L'Ortolo, il y avait eu un problème avec les agriculteurs sur les cultures à cause d'une rupture d'alimentation. C'est pour vous dire simplement, que cette semaine, ils seront tous remboursés à hauteur de leur demande.

Le Président TALAMONI

Bien, nous en revenons aux motions. Je vais demander à M. VANNI de prendre ma succession dans quelques minutes, parce que je vais aller assez loin et je dois y être assez tôt. Je voulais, d'ici là, faire passer, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, une motion que j'avais déposée, puisqu'il en reste deux, mais s'agissant de celle concernant les sites sensibles, elle a été examinée en Commission. La Commission a souhaité qu'elle aille en Commission permanente pour ajuster un petit détail quant à la concertation nécessaire, quant aux organismes qui seront insérés dans la concertation à venir. J'accepte, en tant qu'auteur de la motion, ce renvoi en Commission permanente. Donc, on la verra lors de la prochaine réunion de l'Assemblée.

**Motion n° 2018/02/082 déposée par le président Jean-Guy TALAMONI :
Soutien au photographe Éric BATTISTELLI**

En revanche, il y a une motion qui est très brève qui concerne Éric BATTISTELLI, un Corse qui est actuellement au Brésil. Vous savez, la situation, actuellement, dans ce pays est extrêmement tendue à quelques heures du deuxième tour des élections présidentielles, avec un candidat d'extrême-droite qui, semble-t-il, a des partisans extrêmement virulents et agressifs.

Il y a donc un Corse qui a fait l'objet de menaces extrêmement précises et crédibles, d'après les renseignements qui sont en notre possession. Il a été soutenu par un certain nombre de personnalités corses, dont l'un des députés de la Corse.

C'est la raison pour laquelle je vous soumetts cette motion utile, que l'Assemblée se manifeste s'agissant d'un de nos ressortissants actuellement résidant à l'extérieur de l'île.

C'est la raison pour laquelle, si vous l'acceptez, l'Assemblée de Corse apporterait simplement son soutien à notre compatriote Éric BATTISTELLI, face aux menaces de mort qui pèsent sur lui. Il s'agit simplement d'un photographe et, actuellement, il semblerait que les journalistes, de façon générale, ne soient pas tellement en situation confortable dans ce pays.

Est-ce qu'il y a une intervention « contre » ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Outre le fait qu'on n'a pas eu la motion, vous avez dit que c'était un photographe, je voudrais rajouter que c'est un très bon photographe.

Le Président TALAMONI

Pour avoir vu une partie de sa production, notamment en ligne, je dois confirmer la qualité de son travail.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Un défenseur des droits des femmes.

Le Président TALAMONI

Un défenseur des droits des femmes également. Il paraît tout à fait nécessaire, en ces heures difficiles qu'il traverse, de lui apporter notre soutien.

L'Exécutif est favorable.

Je mets cette motion aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

La motion est ADOPTE à l'unanimité.

Je vous remercie. Je vais demander à M. VANNI de venir à cette tribune pour poursuivre les travaux qui, quand même, s'achèment vers leur fin. Je pense que dans quelques minutes la Commission du développement aura terminé ses travaux, que le secrétariat général pourra effectuer et distribuer le recueil des amendements. Je pense que vous n'en n'aurez plus pour très longtemps à travailler. Je vous prie de m'excuser de vous fausser compagnie, c'est indépendant de ma volonté. Je vous laisse en bonnes mains avec Hyacinthe. A très bientôt.

M. Hyacinthe VANNI assure la présidence de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Alors, on va passer à la motion suivante.

Mme Mattea CASALTA n'est pas là, si quelqu'un d'autre peut présenter la motion.

Mme Anne TOMASI

Monsieur le Président, Mattea CASALTA demande si on peut passer sa motion en dernier puisqu'elle est en Commission du développement.

Mme Fabienne GIOVANNINI

On peut passer les autres, en attendant, moi, je suis disponible.

M. Hyacinthe VANNI

Si Fabienne est disponible, je n'en doute pas une seconde, on passe à la motion de Fabienne.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Fabienne et Anne-Laure SANTUCCI ! Présentation conjointe, Président.

Motion n° 2018/02/078 déposée par Mme Fabienne GIOVANNINI et Anne-Laure SANTUCCI au nom du groupe « Femu a Corsica » : Amélioration de la sécurité maritime dans le canal de Corse et en Méditerranée

Mme Fabienne GIOVANNINI

Je pense que je peux parler au nom de tous parce qu'on a tous été marqués par la collision de navires au nord-est du Cap corse entre le cargo-roulier « Ulysse » sous pavillon tunisien et le porte-conteneurs chypriote « Virginia ».

Je ne vais pas rentrer dans les détails des « considérants » de cette motion parce qu'on en a plusieurs à voir.

Je voudrais simplement rappeler que la Méditerranée est une mer extrêmement sensible parce que c'est une mer fermée, qu'elle supporte le trafic le plus important au monde, que le canal de Corse lui-même, est extrêmement sensible, plus de 12 000 navires croisent chaque année.

Paradoxalement, les moyens sont insuffisants, à la fois de protection de ce canal de Corse, et de lutte en cas d'incident ou de naufrage. On l'a vu à l'occasion de cette collision assez exceptionnelle, heureusement, mais on voit qu'on n'est pas armés, forcément, pour résister à une catastrophe demain.

Nous avons eu la chance, quand même, d'une météo favorable au détriment de nos amis Varois pour lesquels nous pouvons, et le président l'a fait hier, rappeler notre solidarité.

Des moyens existent et dans les « considérants », notamment, je veux attirer votre attention sur les systèmes de sécurité passive embarquée qui permettent aux navires qui en sont équipés, de faire face aux situations de crise en mer et de vider leur cuve avec le moins de risques de pollution en cas de problème, et très vite, c'est ça qui est important, y compris en cas de grosse mer et même de mer très agitée, de grosse houle. Très peu de navires en sont équipés mais quatre-vingt navires, qui croisent en Méditerranée, le sont.

Il serait certainement utile, c'est le minimum minimorum, je pense, qu'on pourrait demander aux navires qui croisent en Méditerranée, d'être équipés avec ce système.

Je voudrais rappeler aussi la fragilité de notre écosystème. La question orale qu'Anne-Laure SANTUCCI a posée hier, parce que nous vivons en Corse, nous sommes attachés à nos sites, évidemment. Nous sommes, peut-être, beaucoup plus concernés aussi par la possibilité de lutter. Donc, il faudrait que nous soyons équipés en moyens de lutte.

Rappeler aussi que c'est parfaitement défendable puisque nous avons quand même 1 000 km de côtes et qu'il serait parfaitement justifié que nous soyons équipés de moyens comme l'a demandé Anne-Laure, hier.

La motion, en elle-même, elle est assez générale. Elle rappelle quand même des mesures à différents niveaux, au niveau politique et au niveau technique, tant de surveillance que de la lutte.

Je vous la lis.

« L'Assemblée de Corse :

Charge le président du Conseil exécutif de Corse de porter plainte pour préjudice moral et écologique contre les armateurs des navires du cargo-roulier tunisien « *Ulysse* » et du porte-conteneurs chypriote « *Virginia* ». »

Je rappelle que nous sommes fondés à agir par la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité. Je crois que l'Assemblée de Corse, par l'intermédiaire de l'Office de l'environnement, a été par le passé amenée, d'ailleurs, à porter plainte de ce type. Je pense que des mesures conservatoires, il faudrait que nous portions plainte parce qu'effectivement, si la pollution qu'on dit résiduelle, et on voit les dégâts qu'elle fait dans le Var, tout en étant résiduelle, eh bien elle peut, par les phénomènes de courant inversé, revenir vers nous. Celle qui est restée sur site, sur les coraux qui sont très précieux pour les pêcheurs qui les qualifient, je vous le rappelle, je ne trouve plus le terme, c'est dans les « considérants », vous le retrouverez. En tout cas, c'est un site très sensible où mouillait le cargo.

Donc, « l'Assemblée de Corse charge le président du Conseil exécutif de Corse de porter plainte pour préjudice moral et écologique contre les armateurs des navires,

Demande à l'Etat de faire respecter l'intégrité du territoire de l'île de Corse, son environnement remarquable, son capital écologique et économique,

Charge le président du Conseil exécutif de Corse d'interpeller l'Etat et l'Organisation maritime internationale afin de renforcer les moyens de surveillance du canal de Corse par :

- Le renforcement des surveillances aériennes ou satellites, pouvant déclencher une intervention immédiate, dès qu'un navire est à l'arrêt en mer, afin de mieux prévenir les risques de collision.

- Le renforcement des moyens de prévention sur place en Corse pour un déploiement immédiat de barrages anti-pollution et de moyens de lutte en cas d'accident ou de naufrage.

- La mise en place de systèmes de « sécurité passive embarquée » à bord des navires croisant en Méditerranée, pour faciliter et accélérer les opérations de sauvetage.

- L'exigence de formation des marins à bord sous un label spécifique à la Méditerranée, et un renforcement des contrôles de leurs connaissances pour les marins de tout navire croisant en Méditerranée, afin de prévenir les défaillances humaines.

- L'exigence d'information de la Collectivité de Corse dès qu'un navire est au mouillage de façon anormale et/ou présente, par sa vitesse ou ses comportements, une menace pour la sécurité maritime. »

C'est d'ailleurs ce que le président, lui-même, a rappelé hier, c'est quand même scandaleux que nous n'ayons pas été officiellement informés de la collision et des risques de pollution que nous encourions au moment de cette collision.

Merci, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Fabienne. Y a-t-il une intervention « contre » ? Non. Intervention « pour », Anne-Laure.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Je ne vais pas répéter ce qu'a dit ma collègue. Je pense que c'est important qu'on montre, à travers une motion, d'une part toute l'importance du

danger et, d'autre part, qu'il y a des moyens d'action. Ces moyens d'action, c'est la Corse qui doit les porter. Aujourd'hui, ce qu'on nous a proposé, même si on pense vraiment, que ce n'est pas suffisant, il y a des moyens d'action sur place. J'ai encore eu l'autre jour, le commandant des remorqueurs dont un est basé à Bastia, et l'autre à Ajaccio, je crois qu'on a les moyens, on a des choses qui peuvent être mises en place et qui peuvent intervenir très rapidement parce que cet accident, on a eu la chance qu'il y ait peu d'impact sur notre environnement.

Je vous rappelle qu'aujourd'hui, il y soixante-dix plages des côtes du Var qui sont prises. Voilà.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. **Avis de l'Exécutif ? Favorable.**

Je mets aux voix cette motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE, à l'unanimité ?

Merci. On reprend le vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité des votants.

(«**Pour** » (55): « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* », « *Per l'avvene* », « *Andà per dumane* » (4)

Non-participation (3): « *La Corse dans la République* » (3)

Absents : Mme et MM. : Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI.)

Motion suivante.

Motion n° 2018/02/076 déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica » : Pollution aux particules émise par les navires

M. Romain COLONNA

Très rapidement, une motion sur la pollution aux particules émise par les navires. Cette Assemblée en a parlé précédemment avec la motion sur la zone SECA.

Il s'agit d'un problème de santé publique majeur puisque ce sont des particules fines, ultra fines qui participent au cancer de la population. Je voudrais dire à cet égard, que la famille politique que je représente, sans en avoir la paternité ni l'exclusivité, depuis les années 60, au moins, se bat pour une meilleure écologie en Corse et pour que nous ayons un rapport à notre terre et à l'air que nous respirons, qui soit sain.

Il y a, je tenais tout de même à le rappeler, parce que c'est important à l'heure où d'aucuns s'accaparent de cette problématique, je voulais vraiment le rappeler, c'est un problème de politique publique majeur auquel nous portons un regard accru depuis des décennies.

Il se trouve qu'aujourd'hui, en Corse, tout en saluant les efforts qui sont faits par l'association Qualitair, ou par certaines associations, il n'y a pas de veille publique adéquate, systématique, régulière sur les particules ultra fines. Donc, on a un problème d'analyse de ces particules et on a un problème d'émissions par les navires, notamment ceux à quai dans tous les ports de Corse.

Ce que l'on demande, à travers cette motion, c'est un renforcement de la veille de l'analyse de la pollution particulaire, notamment celle émise par les navires d'une part, et d'autre part, qu'il y ait une mise en conformité de tous les navires, à l'horizon 2020, au 1^{er} janvier 2020, puisque des directives européennes reprises par le Gouvernement français et instruites par l'OMI (organisation maritime internationale) visant à réduire de 85 % la teneur émise en soufre par les bateaux, il me semble important que cette Assemblée se saisisse de ce problème pour que l'ensemble des navires, et il ne s'agit pas ici, vous l'aurez compris, des navires réguliers, mais bien des navires qui viennent occasionnellement en Corse, y compris les navires de croisière, puissent répondre aux normes européennes et internationales. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il une intervention « contre » ? Il n'y en a pas. On va faire l'économie de l'intervention « pour » puisque Romain a tout dit.

Avis de l'Exécutif ?

Mme Vanina BORROMEI

Favorable, M. le Président, en rappelant que les compagnies qui desservent régulièrement nos ports ont l'obligation d'être aux normes pour 2020. Elles s'y emploient toutes et le travail a déjà été bien avancé, comme le soulignait Romain. Effectivement, il faudrait aussi espérer qu'on puisse avoir un suivi sur les bateaux de croisière.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je vais mettre aux voix la motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Motion n° 2018/02/077 déposée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Demande de levée du secret-défense dans le dossier du crash de la caravelle Aiacciu-Nizza du 11 septembre 1968

M. Romain COLONNA

À ringraziavvi, ò sgiò Presidente.

Dipoi l'ondici di sittembre di u 1968, ùn c'hè mancu un passu, mancu u fiatu pè parechje famiglie di Corsica è d'altrò chì sò state tocche da a strage di l'avviò chì s'hè sfracicatu trà Aiacciu è Nizza.

Dipoi u principiu, dumandanu a verità, dumandanu a dignità, dumandanu a ghjustizia è sin'à avà, si sò impittate à ricusa, à prublemi di prescrizione, etc.

C'hè torna una prucidura ghjudiziaria ch'hè in ballu è chì dumanda da a parte di a ghjustizia è à u Presidente di a Republica francese, Emmanuel MACRON, di pudè autorizà u fattu di caccia u sicretu difesa nant'à issu cartularu tamantu pà participà à u volu fattu pà l'inseme di isse famiglie di a Corsica è di tutti quelli chì sò stati tocchi in cuntinente dinò.

C'hè statu una dumanda à bocca posta da a me cullega Mattea CASALTA à l'ultima sessione. Ci avia rispostu u Presidente di l'esecutivu in stu sensu dicendu ch'ellu avia da addirizzà un currieru à u Presidente Emmanuel MACRON, ciò chè statu fattu. Ùn l'hà micca fattu à nome soiu unicamente, si sò aghjustati à issu curriere quì, u merre di Nizza, Christian ESTROSI, un merre d'Aiacciu, Laurent MARCANGELLI, u presidente di a regione Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Renaud MUSELIER, u presidente di l'Assemblea di Corsica, Jean-Guy TALAMONI, tutti inseme dumandendu chì u sicretu difesa sia cacciatu in issu cartularu quì.

Ciò chì vi dumandemu, è v'aghju da fà una pruposta di sicuru chì ùn si tratta micca di purtà issa dumanda à nome meiu, à nome di « Femu a Corsica », ò sgiò Presidente, dumandemu à nome di « Femu a Corsica » chì issa muzione sia purtata da l'inseme di i gruppi di st'Assemblea, micca unicamente à nome di « Femu a Corsica » chì di sicuru quì ùn si tratta micca di persunificà, di mette un nome di un partitu di più ch'un antru. Saria bè ch'ella fussi una dumande cullettiva cum'è l'annu fatta i merri, i presidenti pà dumandà à nome di a Corsica è pà e famiglie chì sò in u dolore dipoi 60 anni,

chì infine a ghjustizia, a dignità in issu cartulare possenu esse rese à e famiglie è à l'inseme di quelli chì sò stati tocchi.

À ringraziavi.

M. Hyacinthe VANNI.

À ringraziavvi. Dumandu à l'altri gruppi di l'Assemblea s'elli sò d'accunsentu per assuciassi à sta muzione.

M. Petr'Antone TOMASI

« Corsica libera » s'assucieghja à sta dumanda, à sta muzione impurtante.

M. Hyacinthe VANNI

À ringraziavvi. L'altri gruppi ?

M. Pierre GHIONGA

Simu d'accunsentu ancu noi.

M. Hyacinthe VANNI

Dunque, tutti i gruppi di l'Assemblea sò d'accunsentu. L'avisu di l'esecutivu ? Favurevule.

On va passer au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

À ringraziavvi.

**Muzione n° 2018/02/081 posta da u gruppu « Corsica libera » :
Integrazione di a specialità « lingua è cultura corsa » in ogni liceu di
Corsica in più di e sette specialità à sceglie da i licei**

M. Pierre-José FILIPPETTI

Sta muzioni tratta di l'integrazioni di a specialità "*Lingua è Cultura Corsa*" in ogni liceu di Corsica.

I liceani chì sò oghji in iscola di 2nda sarani i primi à passà u basciogliè in a so virsioni nova chì hà da veda spariscia i filieri chè no cunniscimu oghji.

À a prossima riintrata, ogni stabilimentu si divarà di prupona à i so sculari l'insignamentu di 7 specialità annantu à i 12 pruposti da u ministeru.

È ben sicuru a "*Lingua è Cultura Corsa*" ùn faci micca parta di st'insignamenti.

A noscia Assemblea hà parechji volti musciatu a so vulintà d'andà versu un bilinguisimu veru in ogni locu, ch'eddu s'ghj in iscola o in a sucità, è si sà chì a dumanda d'amparera hè di più in più impurtanti è chì i bisogni à vena di profissori bilingui è di furmatori creschiani.

Di più, ci vò di sapè chì sta dumanda ùn scambiarà nudda à l'organizzazioni di i licei chì t'ani dighjà i risolzi è i mezi.

Tandu, di pettu à sti cunsiderazioni è in u quattru novu prupostu da a riforma,

L'Assemble di Corsica :

- Dumanda chì a lingua corsa fussi pruposta cum'è insegnamentu di specialità in ogni liceu ginerali di l'isula in u dispositivu novu di a riforma

- Dumanda à u ministru di l'Educazioni è à u Ministru di l'Agricoltura è di l'Alimentazioni di mudificà in cunsequenza l'arrestatu n°0162 di u 16 di luddu di u 2018 par integrà sta dispusizioni.

À ringraziavi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringraziati. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Non. Un complément d'information de Jean-Martin et une intervention pour de Vannina. Femu cusì ?

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

À ringraziavvi.

Ghjustu aghjustà duie parolle, l'avete intesa, sta muzione chì torna à favore di u sviluppu, di l'insignamentu di a lingua è di a cultura corsa...Sta muzione cuncerna l'inziane filiere di e prime è di modu più particolare di e terminale. Sinu à oghje, omancu a filiera literaria pudia sceglie a specialità « lingua è cultura corsa », intesa chè quessa quì, ùn esisterà più è chì i liceani averanu da sceglie e specialità pruposte in u so liceu. I liceani tocca a prima, diveranu sceglie trè specialità ; ghjunti in terminale, solu duie. Allora di sicuru, ancu sè no avemu oghje parecchje infurmazione nantu à sta riforma è l'amicu Pierre-Jo di sicuru ghjè à capu, vistu ch'ellu insegna in liceu. Certi affari ùn sò ancu belli chjari, è sopra tuttu à u nivellu scintificu, ne parlavamu prima.

Ma saria una bona quì ghjustu à puntu sè no pigliavamu quì appena d'avanzu di pettu à sta situazione, un minimu diceraghju d'anticipazione, sta muzione l'avete intesa, ghjè à prò di a lingua è di u so insignamentu di sicuru. Sè no a vutemu à l'unanimità, avarà di sicuru di più pesu, ancu i cunsiglieri territoriali chè no semu, face chè no semu eletti ind'i cunsiglii d'amministrazione di i licei di Corsica. Dunque, ciò chì saria binissimu ghjè sè no pudiamu fà ricullà sta pruposta à i CA, dunque quì, toccu u mese di nuvembre.

À ringraziavvi.

M. Jean-Martin MONDOLONI.

Il est dommage que ce texte ne soit pas venu plus tôt parce qu'on aurait pu le compléter. A cette heure tardive, c'est compliqué, parce qu'il y a au moins une chose qui n'apparaît pas, c'est que ce n'est pas seulement en classe de première que la langue corse a bénéficié de moyens. C'est probablement aussi en classe de seconde, même si le projet d'arrêté du

ministre n'est pas encore paru. Vous savez que les enseignements dits exploratoires disparaissent.

Or, aujourd'hui, un élève de seconde, pour faire simple, sans rentrer dans des pesanteurs techniques, avait trois occasions de pouvoir bénéficier de la langue corse : au titre de la LV2, au titre de l'option et au titre de l'enseignement exploratoire, du deuxième enseignement exploratoire qui était un enseignement obligatoire, même s'il avait le choix.

L'enseignement exploratoire disparaissant en seconde, il n'y aura plus que deux moyens d'accéder au corse. Je pense, vous parlez d'anticipation, que c'est bien avant qu'il aurait fallu anticiper, d'une part, parce qu'on est quasiment en bout de parcours, même si les projets d'arrêté ne sont pas aboutis.

Mais surtout, je pense que c'est sur ces sujets-là, parce que c'est ce qui s'est passé en 2010, il faut faire un lobbying, non pas isolé, mais un lobbying avec toutes les autres langues régionales. Dans le projet de réforme de 2010, ce n'est pas la langue corse qui était intégrée dans les programmes nationaux, c'étaient les langues régionales. Vous savez, cet astérisque qui renvoie en bout de page du bulletin officiel, il fait la part belle à toutes les langues régionales.

Je trouve un peu dommage d'isoler, c'est la raison pour laquelle on ne participera pas à ce texte, même si vous avez compris qu'on participe de l'idée générale. Mais on invite la conseillère exécutive à se joindre, de façon presque lobbyiste, aux fédérations de langues régionales parce que dans les projets d'arrêtés, ce qui compte, c'est le bout du parcours et sur le bout du parcours, on remarque qu'il y a certaines disciplines qui finissent toujours par arracher un certain nombre de victoires, notamment, je le dis, l'éducation physique et sportive et, souvent, les langues régionales pour peu qu'elles soient solidaires les unes des autres.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. L'Exécutif ?

M. Xavier LUCIANI

Capite bè ch'ellu si pò fà u megliu, più chè mai. Ghjustu duie precisione. Ùn avemu micca durmitu sinamente à avà perchè avemu scontru à

a rettrice ultimamente, avemu da fà una dumanda à u ministeru direttamente. Emu scontru l'Uccitani ch'anù fattu una lettera à u ministru, c'hè statu una risposta di u ministru. Dunque noi dumandemu dinò, u Presidente di l'esecutivu hà mandatu una lettera à Blanquer u ministru di l'educazione naziunale francese per un scontru nantu à a cunvenzione, perchè chì u statu vi segna una cunvenzione nantu à 6 anni, ma à u listessu tempu, piglia a dicisione senza cunsultà l'Assemblea di Corsica nantu à l'articulu 7 chì ghjè, diceraghju a nostra cumpetenza à u nivellu pedagogicu.

Dunque, chè vo sappite, avemu reagitu, avemu scontru à a rettrice, avemu scrittu à u ministru, avemu cunsultatu l'Uccitani per fà una lettera cumuna. Dunque c'hè statu una reazione dipoi à pocu pressu trè settimane.

Avà aspettemu di scuntrà à BLANQUER per pone a questione perchè al dilà di st'affare ci vole dinò ce qu'on appelle en français le coefficient. Sapè esattamente quantu hà da pisà u corsu, quì pisava 8 à u più, quì pesa 6, mà 6 di chè ? Òn sapemu micca esattamentu u percentuale avà di a parte di u corsu in u basciagliè.

Dunque avete capitu bè chì simu à capu di l'affare è ci tenimu capu (inaudible) avemu da puntà è pensu che sta muzione ci hà da aiutà dinò à puntellà sta rivendicazione. Eccu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringraziavvi.

Nous allons passer au vote

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité des votants.

(« **Pour** »(46) : « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* », « *Andà per dumane* »(4), M. Pierre GHIONGA

Non-participation (12) : « *Per l'avvene* », « *La Corse dans la République* »(2))

Absents : Mme et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI)

Motion n° 2018/02/074 déposée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Protection des souches de truites sauvages (corses et méditerranéennes) de Corse

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président. Comme vous le savez, je suis très attachée à notre milieu naturel, et notamment à tous les animaux qui vivent sur cette terre, pas seulement les hommes, mais même le reste. Ça ne vous surprendra pas !

Je vais vous lire cette motion, qui n'est pas très longue, sur la protection de l'espèce endémique de truites corses.

CONSIDERANT l'existence reconnue scientifiquement de deux souches de truites sauvages en Corse regroupées sous l'appellation « truite de Corse »,

CONSIDERANT la gestion des cours d'eau et de leur biodiversité originelle garante du maintien de leur équilibre biologique,

CONSIDERANT le changement climatique entraînant une augmentation du nombre et de l'intensité des crues ainsi qu'un manque d'eau en période de forte sécheresse, comme facteur de bouleversements dans la pérennité des espèces dans les cours d'eau,

CONSIDERANT l'impact négatif sur une espèce endémique de tout brassage génétique induit par l'introduction d'individus ou d'alevins d'une souche différente dans leur milieu naturel,

CONSIDERANT que, sauf mise en péril de la présence de l'espèce endémique dans nos cours d'eau, le brassage génétique n'est pas une nécessité,

CONSIDERANT que la fédération de pêche a cessé l'alevinage en 2006,

CONSIDERANT qu'il existe des moyens, notamment via des pépinières en milieu naturel ou en pisciculture, de produire des alevins provenant des souches locales afin de maintenir l'espèce sur le territoire,

CONSIDERANT l'introduction, par l'homme, de souches différentes, notamment en lien avec l'activité de pêche sportive et touristique,

L'ASSEMBLEE DE CORSE,

DEMANDE que l'Etat reconnaisse juridiquement la spécificité des souches locales reconnues scientifiquement.

DEMANDE à l'ensemble des autorités compétentes, d'assurer le maintien de ces souches en interdisant l'introduction de souches nuisibles à la souche locale et d'espèces invasives.

Alors, je m'explique en deux mots, vous savez qu'il y malheureusement des gens qui, par nécessité commerciale, on va le dire comme ça, s'octroient le droit d'intervenir sur nos rivières et ils rajoutent des espèces qui ne sont pas endémiques et qui peuvent mettre en danger notre truite.

Donc, c'est extrêmement grave parce que ça déséquilibre le milieu naturel et, très bientôt malheureusement, nous n'aurons plus la chance, ou du moins, les générations futures n'auront pas la chance de vivre ce que nous, nous avons vécu, et d'avoir ici des truites de Corse, des truites méditerranéennes de toute façon, mais ça se rajoute à bien d'autres choses, l'homme est un prédateur, nous le savons, mais en ce qui concerne notre pays, ça devient récurrent et c'est gravissime.

Alors, au-delà du changement climatique qui est extrêmement important maintenant, et qui sensibilise l'environnement naturel, l'homme ne doit pas intervenir, me semble-t-il, et la fédération de la pêche est là pour gérer la population de truites dans les rivières, et le fait très bien, et je pense que nous pourrions lui faire confiance. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention « contre » ? Il n'y en a pas.

Avis de l'Exécutif ?

Per una volta c'hè setti accunsenti cu noi, M. LACOMBE, vi dogu a parolla cù piacè.

M. Xavier LACOMBE

Per a rumenza no, a i pesci si.

Très rapidement, bien sûr, très favorable. La seule chose, il aurait peut-être été souhaitable, pour que l'Etat reconnaisse a nostre pesca, je dirai, peut-être inscrire son nom, parce que dans cette motion, elle n'est pas mentionnée, qu'il n'y ait pas encore confusion et qu'on reconnaisse les poissons du voisin.

Mme Mattea CASALTA

Bien vu.

M. Hyacinthe VANNI

Avis de l'Exécutif ?

M. Petr' Antone TOMASI

Président, on se réjouit de la position du groupe « Per l'avvene », dans cette lutte contre la colonisation de peuplement halieutique.

M. Xavier LACOMBE

Voi, setti pesci, ma noi vi fridimi.

M. Xavier LUCIANI

Président, juste pour vous dire que l'invasion est constatée, je précise quand même que les plans d'eau et les rivières sont infestés pour des tas de raisons.

Simplement, vous dire que je prends la casquette de président de l'Office d'équipement hydraulique, sur les plans d'eau de l'Office d'équipement hydraulique, nous avons une convention avec la fédération de pêche qui interdit l'introduction de toutes les espèces invasives. Donc, il faut absolument renforcer, d'autant qu'il y a quand même quelques professionnels qui essayent peut-être justement de commercialiser cette activité, et dans le contexte du changement climatique qu'on évoquait tout à l'heure, il est quand même relativement dangereux de ne pas mesurer l'impact sur la biodiversité et sur le milieu aquatique corse.

Donc, important de renforcer cette motion et d'y mettre le nom des poissons autochtones.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. On va passer au vote.

On a pris l'amendement de M. LACOMBE en compte, on va le mettre aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement de M. LACOMBE est adopté.

On va mettre aux voix la motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion ainsi amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.

Merci. On peut passer à la motion suivante.

Motion n° 2018/O2/075 déposée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : Sauvegarde et renforcement des missions locales de Corse.

Julien a tèn.

M. Julien PAOLINI

Merci. M. le Président, cette motion traite de la sauvegarde et du renforcement du rôle des missions locales en Corse. Elle fait suite à une déclaration du Premier ministre, en date du 18 juillet dernier, je cite : « les collectivités locales volontaires pourront participer à des expérimentations visant à fusionner les structures de la mission locale au sein de Pôle emploi ».

Cette déclaration a été suivie, en septembre, d'une note de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et de Pôle emploi intitulée : « Expérimentations missions locales : éléments de méthode à destination des DIRECCTE et des DR de Pôle emploi ».

Point important à souligner, c'est que cette réflexion du gouvernement a été menée sans la moindre concertation avec les représentants des missions locales.

Sur ce dossier, l'un des objectifs principal du gouvernement est clairement indiqué dans le rapport du Comité action publique 2022, il s'agit essentiellement de réduire les dépenses publiques en fusionnant les différentes structures du service public de l'emploi.

Je rappelle quand même quelques chiffres importants sur les missions locales de Corse, cela représente 5 900 jeunes accompagnés, dont plus d'un tiers ont été accueillis pour la première fois en 2017.

Cet accompagnement par les missions locales, a permis à 3 300 jeunes, soit de décrocher un emploi, soit de se former pour 1 300 d'entre eux, soit de rentrer en alternance pour 600 autres jeunes.

Donc, c'est aussi 75 professionnels de l'insertion qui sont répartis sur tout le territoire au niveau de 40 points d'accueil notamment.

Donc, ces missions locales, bien entendu, elles représentent un outil essentiel, pour accompagner les 16-25 ans vers un emploi et vers l'autonomie sociale.

Un chiffre qu'il faut rappeler aussi, la Corse fait malheureusement partie des territoires où les jeunes sont le plus touchés par le chômage, avec un taux inquiétant de 28,5 %.

Donc, ce chiffre confirme également que l'accès des jeunes corses au marché de l'emploi nécessite à la fois un accompagnement personnalisé qui va s'appuyer sur la formation, sur l'apprentissage et la mobilité que, seules, les missions locales sont aujourd'hui en capacité de proposer.

La majorité des jeunes accompagnés par les missions locales, ne sont pas inscrits à Pôle emploi. En effet, les modes d'accompagnement ne sont pas totalement adaptés aujourd'hui à ce public.

En effet, Pôle emploi ne peut pas garantir intégralement la prise en charge et l'insertion de tous les jeunes en demande d'emploi sur notre territoire.

Donc, nous considérons que les missions locales ont vocation à demeurer un partenaire incontournable de la Collectivité de Corse dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique jeunesse.

Cette motion quel est son objet ? Premièrement : soutenir les présidents des associations régionales des missions locales qui ont refusé, à l'unanimité, les expérimentations de fusion des missions locales au sein de Pôle emploi.

Deuxièmement : de s'opposer à tout projet d'expérimentation ayant pour but de fusionner les missions locales de Corse au sein de Pôle emploi.

Et enfin, troisièmement : mandater le président de l'Exécutif afin d'entamer des discussions avec le gouvernement afin que la Collectivité de Corse exerce, au travers des missions locales, les compétences relatives à l'accès des 16-25 ans au marché de l'emploi, compétences actuellement dévolues à Pôle emploi. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Julien. Est-ce qu'il y a une intervention « contre » ?

M. Pierre GHIONGA

Non, M. le Président. Par contre, au contraire je suis tout à fait favorable, mais je voudrais avoir une précision. On n'avait pas déposé une motion demandant la création d'un service public territorial de l'emploi qui demandait que la compétence de Pôle emploi soit transférée ? Très bien, ma mémoire est toujours bonne, je suis rassuré.

M. Hyacinthe VANNI

Il y a un amendement du groupe « Corsica libera », mais je voulais d'abord savoir s'il y avait une intervention « contre » ? Non, on fait l'amendement de « Corsica libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

Nous sommes pleinement complémentaire avec notre collègue Pierre GHIONGA et, effectivement, nous avons déposé une motion qui avait été adoptée à une large majorité, au mois de mars 2016, relative au transfert de la compétence du service public de l'emploi en matière de formation, d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emploi. A la suite de quoi, le conseiller exécutif en charge de ces questions et le président de l'ADEC, Jean-Christophe ANGELINI, s'étaient saisis du sujet et avaient entrepris un certain nombre de démarches.

C'est la raison pour laquelle, en concertation avec le porteur de la motion et avec le Conseil exécutif, notamment Lauda GUIDICELLI qui, je le crois, devrait répondre à cette motion, nous avons convenu de déposer un amendement pour rappeler cet engagement dans la mesure où la motion déposée par Julien PAOLINI incite l'Exécutif à revenir devant le Gouvernement français, pour mettre en œuvre une procédure d'adaptation législative et réglementaire. Nous souhaitons que cette démarche soit rappelée.

Donc, je vous lis la proposition d'amendement qui a été transmise au secrétariat général, qui est afféré aussi sur d'autres tâches, donc je ne sais pas s'il sera distribué, mais en tout cas l'amendement est assez simple : insérer à la fin du dispositif : « l'Assemblée de Corse, RAPPELLE à cet égard, sa

délibération N° 16/066 AC de l'Assemblée de Corse du 11 mars 2016 approuvant le principe d'un transfert à la Collectivité de Corse, des compétences relatives au service public de l'emploi en matière de formation, d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emplois.»

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention « pour » ?

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci Président. Je voulais saluer la proposition de M. PAOLINI et dire qu'en fait, les missions locales, surtout en missions locales rurales, ont d'énormes difficultés parce qu'elles accompagnent, elles orientent et elles travaillent sur le projet professionnel des jeunes de 16 à 25 ans, dont déjà le premier frein est l'aide à la mobilité, parce qu'isolés, sans aucun moyen pour pouvoir se déplacer, ils ont d'énormes difficultés pour concrétiser leur projet professionnel.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis de l'Exécutif ?

Mme Lauda GUIDICELLI

Evidemment favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Et sur l'amendement, bien sûr.

Mme Mattea CASALTA

Rien de très grave, juste pour vous dire que Muriel FAGNI a quitté l'hémicycle parce qu'elle ne participera pas au vote pour des raisons évidentes.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, on a pris note.

Je vais mettre aux voix l'amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement déposé par « Corsica libera » est adopté.

Je vais mettre aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion ainsi amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.

On est saisi de deux motions sur le même thème, c'est-à-dire la clinique de l'Ospedale, il y en avait trois, mais la majorité s'est arrangée pour n'en faire qu'une, donc « Corsica libera » et « Femu a Corsica » qui ont fusionné, je pense ? Donc, il reste celle de Jean-Martin et celle de la majorité.

Est-ce qu'on présente les deux ? Donc, qui commence ?

Motion n° 2018/O2/080 déposée par Mme Jeanne STROMBONI au nom du groupe « Femu a Corsica » et M. Michel GIRASCHI, au nom du groupe « Corsica libera » : Soutient à la clinique de l’Ospedale à Portivechju.

Vous avez la parole.

Mme Jeanne STROMBONI

Il y a un amendement que nous déposons nous-mêmes, avec Michel GIRASCHI, sur cette motion. Je la lis d’abord telle quelle.

Alors, ça concerne la clinique de l’Ospedale, qui connaît des problèmes récurrents de remboursements.

« VU la décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 relative à l’application de l’article 106 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne,

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6111-1, L. 6112-3 et L. 6116-3,

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU la partie réglementaire du Code de la santé publique,

VU les délégations de service public précédemment conclues entre l’Agence régionale de santé de Corse et la clinique de l’Ospedale,

CONSIDERANT que la clinique de l’Ospedale est un établissement de santé privé assurant un service public hospitalier au sens des 3° et 4° de l’article L. 6112-3 du Code de la santé publique,

CONSIDERANT que ce même article L. 6112-3 précise que « Les établissements de santé privés mentionnés aux 3° et 4° sont habilités, sur leur demande, par le directeur général de l’Agence régionale de santé s’ils s’engagent, dans le cadre de leurs négociations contractuelles mentionnées à l’article L. 6114-1, à exercer l’ensemble de leur activité dans les conditions énoncées à l’article L. 6112-2 [relatif aux établissements assurant le service public hospitalier]. »,

CONSIDERANT que la clinique de l'Ospedale assure, depuis une vingtaine d'années, un service public hospitalier en matière d'urgences et de maternité au titre des délégations de service public conclues avec l'Agence régionale de santé de Corse,

CONSIDERANT que ces activités relevant du service public hospitalier assuré par la clinique de l'Ospedale faisaient l'objet d'une compensation à l'euro près par l'Agence régionale de santé de Corse, selon un cadre contractuel fixant les moyens humains, financiers et techniques alloués,

CONSIDERANT que la clinique de l'Ospedale avance que l'Agence régionale de santé n'a pas compensé les sommes engagées par la clinique au titre des délégations de service public des services d'urgences et de maternité pour les exercices 2015, 2016 et 2017, que ces impayés de l'Agence régionale de santé représenteraient une somme très importante et que cette créance non recouvrée placerait la clinique dans une situation de cessation de paiement,

CONSIDERANT que la clinique de l'Ospedale mobilise près de 180 personnes, dont les emplois doivent impérativement être préservés, et qu'elle assure un service public hospitalier sur un bassin démographique de 25 000 personnes dans la microrégion de Portivechju, qui peut aller jusqu'à 150 000 personnes en période estivale,

CONSIDERANT ainsi que le maintien d'un service public hospitalier de proximité est indispensable au développement de cette microrégion et à l'accès aux soins de la population,

CONSIDERANT que si la dette actuelle de l'Agence régionale de la santé de Corse devra être honorée dans l'intérêt des personnels de la clinique et des patients, il convient néanmoins de modifier au plus tôt le système de gouvernance, au sens où il n'opère pas une distinction suffisamment nette entre les activités relevant du service public hospitalier et les activités privées de la clinique, rendant ainsi récurrente la question du déficit de compensation,

CONSIDERANT enfin que l'exemple du Groupe de coopération sanitaire de la Ciotat est très pertinent car regroupant au sein d'un pôle de santé public / privé un centre hospitalier et une clinique sur un site unique,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE que l'Agence régionale de santé honore sa dette envers la clinique de l'Ospedale au titre de ses activités de service public hospitalier, afin de préserver les emplois des personnels et l'intérêt supérieur des patients.

DEMANDE qu'un nouveau système de gouvernance, sur la base d'un pôle de santé public / privé, soit mis en œuvre après étude sur le site de la clinique de l'Ospedale, afin de colmater une situation de déficit structurel de compensation du service public hospitalier dans ce territoire ».

Il y a un amendement, je propose qu'il soit lu par Michel.

M. Hyacinthe VANNI

M. GIRASCHI présente l'amendement et fait l'intervention « pour », et après on demandera s'il y a une intervention « contre ».

M. Michel GIRASCHI

Juste une précision sur l'amendement, parce que je ne suis pas encore passé à « Femu a Corsica », donc c'est un amendement du groupe « Femu a Corsica » et du groupe « Corsica libera » ou « Per a Corsica » tout simplement.

Donc, notre amendement vise à remplacer le huitième « considérant » en ces termes :

« CONSIDERANT que si la dette actuelle de l'Agence régionale de santé de Corse devra être honorée dans l'intérêt des personnels de la clinique et des patients, il convient néanmoins de modifier au plus tôt la structuration de la clinique, au sens où d'une plus grande distinction entre les activités relevant du service public hospitalier et les activités privées de façon à mettre un terme au déficit récurrent de compensation ».

Il faudra remplacer ensuite, dans la seconde demande :

« DEMANDE qu'une nouvelle structuration, sur la base d'un pôle de santé public / privé, soit mise en œuvre après étude sur le site de la clinique de l'Ospedale, afin de mettre un terme à une situation de déficit structurel de compensation du service public hospitalier sur ce territoire ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Si vous voulez faire l'intervention « pour ».

M. Michel GIRASCHI

Alors, aujourd'hui la clinique de l'Ospedale est le principale établissement de santé dans l'extrême sud, elle connaît depuis de nombreuses années des difficultés récurrentes, et tous les six mois, ou tous les ans, on a des problèmes d'une dette de l'ARS qui n'est pas honorée et qui n'est pas payée à la clinique de l'Ospedale, et qui met cet établissement dans des grandes difficultés.

Ce qui est important aujourd'hui, quand nous, nous disons qu'il faut aller au-delà simplement du règlement de la dette, c'est de sortir de ce système qui, inévitablement, crée les mêmes effets, c'est-à-dire que, systématiquement tous les ans, on se retrouve avec des soins et une possibilité, une annonce peut-être, de la fermeture des urgences, une annonce de la fermeture de la maternité et on ne peut pas accepter que les patients soient pris en otages par cette situation. Il faut aujourd'hui, bien sûr, que l'ARS paye ce qu'elle doit mais, en même temps, il faut de ce cycle infernal où les patients ne savent pas, et où l'offre des soins se dégrade dans l'extrême sud.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Jean-Martin, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, je profite de la souplesse que vous manifestez par rapport au règlement intérieur, pour engager un débat qui vaut sur les deux motions et expliquer pourquoi on ne se rejoint pas sur les deux textes, en indiquant d'emblée, qu'évidemment on ne votera pas contre le texte qui est proposé, en espérant, en retour, une réciprocité en termes, sinon d'adhésion, en tout cas de comportement par rapport à notre texte.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un problème qui touche, aujourd'hui, les rapports entre l'ARS et une institution Porto-Vecchiaise privée, mais qui opère deux missions de service public, la maternité et les urgences. Donc, l'objet strict et limité de notre texte c'est de dire qu'il faut régler cette dette, et on est tous d'accords là-dessus. Nous, on ne peut pas aller aussi loin que vous

dans ce texte, enfin on ne souhaite pas y aller, parce qu'en proposant une modulation dans votre corps de motion, vous laissez sous-tendre l'idée, pour ceux qui nous observent et nous écoutent, que ce serait la structuration ou, en tout cas, la nature de l'institution privée qui est la cause de ces redondances et de ces défauts de paiements itératifs. Nous, on ne peut aller jusque-là, on ne dit pas que vous vous trompez, en tout cas on ne va pas jusque-là.

Il n'empêche, en effet, qu'il faudra bien, à un moment donné, poser le bon diagnostic sur les raisons pour lesquelles, tous les ans, à la même époque, se posent les mêmes problèmes.

Donc, j'en profite pour faire, sinon la promotion, en tout cas l'explication de texte de la motion que nous présenterons à la suite. C'est simplement de dire, à l'heure où on se parle : nous, on souhaite que soit soldé le problème, qui n'est pas forcément structurel mais conjoncturel, du paiement, par l'ARS, de ce qu'elle doit à la clinique de l'Ospedale.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci. Avis de l'Exécutif.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Le Conseil exécutif n'a pas, de ce point de vue, à interférer dans les débats de l'Assemblée. Bianca en dira peut-être un mot également, mais pour avoir suivi le dossier de près, en liaison avec l'ensemble des acteurs et étant, comme vous les savez, originaire de ce même territoire, quelques mots simples. Il n'y a pas de volonté, c'est clair, nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'en parler avec Jean-Martin et d'autres membres de son groupe, de mettre la clinique en cause au sens de sa gestion, il n'y a pas de volonté de notre part d'établir une corrélation, un lien, de quelle que nature qu'il puisse être, entre la situation actuelle et la gestion passée. L'idée est simplement très reliée, et là on a un point de désaccord mais qui est tout à fait assumé, et très sereinement, donc l'idée est de relier malgré tout, indépendamment et de ceux qui la gèrent et de leur capacité à gérer qui, encore une fois, n'est pas en cause, le système ou la structuration tels que nous les connaissons depuis quelques années, et donc le déficit de compensation désormais récurrent.

Et on pourrait lire pareil argument dans tous les sens. Je serais presque tenté de dire, y compris parce qu'on connaît bien l'ARS, de ce point de vue-là, donc l'argument est réversible et je le redis une dernière fois, il

n'est pas applicable à la clinique en l'espèce, il pourrait aussi bien s'adresser à l'Etat dont on pourrait penser, tant qu'il n'est pas confronté à un distinguo net entre les activités qui relèvent du service public hospitalier, en l'espèce maternité et urgences, et activités privés, qu'il continue dans la même trajectoire. Trajectoire, d'ailleurs, dont nous savons, des acteurs importants sont ici, M. le Directeur, qu'elle est à l'œuvre depuis des années déjà, voire même, comme Jeanne le rappelait dans une discussion un peu plus tôt, plusieurs fois par an.

Donc nous, nous disons qu'il est temps que l'on en sorte, nous le disons après avoir rencontré la direction, nous le disons après avoir rencontré les élus, nous le disons après avoir rencontré les patients et les usagers, et nous le disons et l'assumons au sens où il convient, désormais, d'en sortir, non pas conjoncturellement mais structurellement, en d'autres termes une fois pour toutes, une fois pour toutes avec, comme Michel et Jeanne l'ont proposé, un pôle public privé, dont on doit également dire qu'il a reçu, non pas un accord de principe, mais une forme de validation, au sens d'une hypothèse de travail du côté de la direction elle-même, et plus généralement de l'ensemble de l'écosystème local.

Donc, c'est une piste qui paraît pertinente, c'est une piste qui permet d'en sortir, et donc c'est une piste qui permet aussi à l'Etat, via l'ARS, d'en sortir par le haut, en réglant très vite la dette qui est la sienne, ce sur quoi nous sommes tous d'accord, pour, c'est vrai en ce qui nous concerne majorité territoriale, engager un processus, non pas simplement de sortie de crise, mais de redressement durable par un distinguo entre l'ensemble des activités.

Donc, vous l'aurez compris, un accord de principe même si, je le crois, d'autres élus, y compris au sein du Conseil exécutif peut-être, sont appelés à s'exprimer.

Mme Bianca FAZI

Rien de plus, je suis entièrement d'accord, il faut que l'ARS paye cette dette. Par la suite, pour avoir eu la direction également, je pense qu'il faut leur laisser un peu de temps pour organiser. Moi, je me suis proposée pour les rencontrer et qu'on se voit, les trois partenaires. Donc, je pense que ça va se faire et à eux de faire des propositions également.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, **avis favorable de l'Exécutif**. Jean-Charles, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, est-ce que vous m'autorisez ? Je voudrais, sur ce sujet, et je ne ferai qu'une intervention pour ne pas me répéter dix fois par rapport aux deux motions qui ont été posées, j'aurais pu en déposer une troisième, et je vais expliquer pourquoi.

Bien sûr, notre groupe je vais l'inviter à voter la motion déposée par Christelle, il n'y a pas de souci puisqu'elle demande tout simplement à ce que l'Etat honore le contrat qu'il a, lui-même, passé avec la clinique depuis longtemps.

La deuxième motion portée par Michel et Jeanne, on va la voter encore plus volontiers parce qu'elle élargit le spectre de la réflexion concernant la difficulté de la clinique de Porto-Vecchio en faisant une proposition. Et si vous m'autorisez, moi j'aurais même souhaité faire une troisième motion, ou en tout cas compléter l'une des deux, mais il me suffira juste de le dire publiquement. Je pense que, à travers la difficulté que rencontre la clinique de Porto-Vecchio aujourd'hui, c'est l'ensemble de la question de la santé publique dans l'extrême sud qui doit être abordée. Je le dis d'autant plus volontiers, que j'ai une de mes adjointes qui est présidente d'un conseil de surveillance de l'hôpital local de Bonifacio, qui doit être un pilier de la santé publique de l'extrême sud, en lien direct avec la clinique qui a vocation à jouer le rôle central qu'elle joue depuis de nombreuses années, mais je crois que c'est, de façon globale, avec les médecins libéraux du territoire aussi, et l'ensemble des activités de santé publiques, qu'il faut aujourd'hui mener une réflexion sur ce territoire parce que je crois que la santé publique est un élément clé de l'aménagement du territoire. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, s'il n'y a plus d'intervention, on va passer au vote sur l'amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté.

On passe au vote sur la motion amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion ainsi amendée est ADOPTÉE.

(« **Pour** » (50) : « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* », *Andà per dumane* », « *La Corse dans la République* » (3)

Non participation (10): « *Per l'avvene* »

Absents : Mme et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI)

On passe à la motion de Jean-Martin MONDOLONI.

Motion n° 2018/O2/073 déposée par le groupe « Per l'avvene » : Difficultés de la clinique de l'Ospedale.

Elle a été présentée par Jean-Martin. Est-ce qu'il y a une intervention « pour » ou « contre », ou entre les deux ? Non.

Donc avis de l'Exécutif ?

M. Jean-Christophe ANGELINI

Sur la motion telle que présentée, un accord de principe, charge au groupe, bien sûr, d'évaluer la position qui leur appartient de prendre, mais un petit bémol qui peut justifier une non-participation, au sens où l'analyse, encore un fois, est distincte et il y a une forme de parallélisme des positions. Nous entendons et comprenons la position du groupe de Jean-Martin MONDOLONI qui a consisté à ne pas voter la motion, réciproquement et pour des raisons de fond. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

En tant que président de groupe, pour « Femu a Corsica », non-participation et « Corsica libera » ?

M. Petr'Antone TOMASI

Simplement il y a eu un travail de synthèse qui a été tenté, il n'est pas allé au bout, donc nous ne partageons pas l'ensemble de la formulation. C'est la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas, non plus, faire obstruction à votre motion, et nous ne participons pas, par parallélisme des formes (aurait dit l'autre), au vote sur cette motion.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE.

(« **Pour** » (19) : « *Per l'avvene* », « *Andà per dumane* », « *La Corse dans la République* » (3)

Non participation (41) : « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* »

Absents : Mme et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI)

Je propose qu'on suspende un quart d'heure, de façon à ce que les services puissent imprimer tous les amendements, mais dans un quart d'heure on se retrouve ici.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Ça va être plus long que cela, Président.

M. Hyacinthe VANNI

Je préfère dire un quart d'heure, mais je suis sûr que ça va être 20 minutes.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, dites-moi, avons-nous passé au vote le fameux rapport sur les sénateurs ?

M. Hyacinthe VANNI

Nous l'avons reporté pour le mois prochain, nous n'avons pas l'urne, l'urne a disparu.

La séance suspendue à 17 h 50

La séance est reprise à 19 h 45.

M. Hyacinthe VANNI

La séance est reprise. Est-ce que vous êtes tous destinataires des amendements ? Je suppose que oui. Donc, comme le débat a eu lieu en commission, je propose qu'il n'ait plus lieu dans l'hémicycle.

Donc, on donne le numéro de l'amendement, on demande l'avis de l'Exécutif et on vote. Donc, on va commencer par l'amendement n° 11.

Amendement n° 11 déposé par le groupe « Andà per dumane ».

Avis de la commission ? Défavorable.

Avis de l'Exécutif ? Défavorable.

Je mets au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'amendement est rejeté.

(«*Pour*» : «*Andà per dumane*», «*Per l'avvene.*»

«*Contre*» : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*La Corse dans la République*», (3)).

Amendement n° 1 déposé par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica ».

Avis de la commission ? Défavorable.

Avis de l'Exécutif ? Défavorable.

Je mets au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'amendement est rejeté.

(«*Pour*» : «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*»(3).

«*Contre*» : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*».

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 15 déposé par le groupe “Andà per dumane”.

Avis de la commission ? Favorable, sous-amendé.

Avis de l’Exécutif ? Favorable.

Je mets aux voix le sous-amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s’abstient ?

Non-participation ?

Le sous-amendement est retenu.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l’avvene.*»)

Je mets aux voix l’amendement ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s’abstient ?

Non-participation ?

L’amendement ainsi sous-amendé est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l’avvene.*»)

Amendement n° 7 déposé par le Conseil exécutif.

Avis favorable de la commission

Avis favorable de l’Exécutif.

Je mets aux voix cet amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s’abstient ?

Non-participation ?

L’amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l’avvene.*»)

Amendement n° 12 déposé par le groupe « Andà per dumane ».

Avis de la commission : défavorable.

Avis de l’Exécutif : défavorable.

Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'amendement est rejeté.

(« *Pour* » : «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*»)(3).

« *Contre* » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*».

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

**Amendement n° 2 déposé par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe
« La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica ».**

Pour la première section de l'amendement :

Avis de la commission : favorable.

Avis de l'Exécutif : favorable.

Je mets aux voix cette première section :

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

La première section de l'amendement est adoptée.

Deuxième partie de l'amendement :

Avis de la commission : tombe au bénéfice du sous-amendement

Avis de l'Exécutif :

(Brouhaha)

M. Petr'Antone TOMASI

Donc, la deuxième section est sous-amendée, nous mettons aux voix le sous-amendement, c'est cela ?

M. Hyacinthe VANNI

Exact. Donc, on met aux voix le sous-amendement.

Avis de l'Exécutif : favorable.

(Brouhaha).

Je vais lire: « au 10^{ème} paragraphe : remplacer la phrase : « les EPCI qui n'ont pas intégré... volet du fonctionnement » par : « tous les EPCI seront soutenus sur le volet fonctionnement ».

Donc, il tombe au bénéfice de : Ajouter après « globalement, les engagements pris dans le protocole signé...à l'occasion de la crise de l'été 2015 ».

Et, dans la phrase : « les EPCI qui n'ont pas intégré les zones « zéro déchets-zéro gaspillage ... fonctionnement » remplacer : « ne sont pas », par : « n'ont pas été ».

Avis favorable de l'Exécutif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Donc, l'amendement sous-amendé qui est tombé est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*» «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 8 déposé par le Conseil exécutif.

Avis favorable de la commission.

Avis de l'Exécutif : favorable.

Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*» «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 3 déposé par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica ».

Avis de la commission : favorable sous-amendé

Avis de l'Exécutif : favorable.

Je mets aux voix le sous-amendement

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3)

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'amendement ainsi sous-amendé est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3)

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 9 déposé par le Conseil exécutif.

Avis de la commission : favorable

Avis de l'Exécutif : favorable.

Je mets aux voix l'amendement

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3)

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 16 déposé par le groupe « Andà per dumane ».

Avis de la commission : favorable avec un sous-amendement

Avis de l'Exécutif : favorable.

Je mets aux voix le sous-amendement

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3)

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.
 Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?....

Le Président SIMEONI

Il y a une erreur matérielle dans la restitution de la rédaction, le sous-amendement c'est : « la question du financement du transfert éventuel à l'extérieur de l'île pendant la phase transitoire... ». Là, on met : « la question du transfert éventuel à l'extérieur de l'île pendant la phase transitoire... ». C'est donc : « la question du financement du transfert ».

M. Hyacinthe VANNI

Tout le monde a pris en compte cette correction.

Donc, on remet aux voix cet amendement sous- sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?

L'amendement ainsi sous-sous-amendé est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3)

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 21 déposé par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica ».

Avis de la commission : favorable avec un sous-amendement
 Avis de l'Exécutif : favorable.

Je mets aux voix le sous-amendement
 Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3)

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.
 Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?

L'amendement ainsi sous-amendé est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3)
Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 10 déposé par le Conseil exécutif

Avis de la commission : favorable
 Avis de l'Exécutif : favorable.

Je mets aux voix la première section de cet amendement
 Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?

La première section de l'amendement est adoptée.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3)
Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Je mets aux voix la deuxième section
 Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?

La deuxième section de l'amendement est adoptée.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» »,
 « **Contre** » : «*La Corse dans la République*» (3)
Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 17 déposé par Mme Nadine NIVAGGIONI au nom du groupe « Femu a Corsica ».

Avis de la commission : favorable
 Avis de l'Exécutif : favorable.

Je mets aux voix cet amendement
 Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?

L'amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 18 déposé par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica ».

Avis de la commission : favorable

Avis de l'Exécutif : favorable.

Je mets aux voix cet amendement
 Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?

L'amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» »,

Abstention : «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 19 déposé par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica ».

Avis de la commission : favorable

Avis de l'Exécutif : favorable.

Je mets aux voix cet amendement
 Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?

L'amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 13 déposé par le groupe « Andà per dumane ».

Avis de la commission : favorable avec un sous-amendement

Avis de l'Exécutif : favorable.

Je mets aux voix le sous-amendement

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Je mets aux voix l'amendement sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'amendement ainsi sous-amendé est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 4 déposé par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « la Corse dans la République - A Corsica indè a Republica ».

Avis de la commission : favorable avec un sous-amendement

Avis de l'Exécutif : favorable.

Je mets aux voix le sous-amendement

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'amendement ainsi sous-amendé est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 20 déposé par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica ».

Avis de la commission : favorable avec un sous-amendement

Avis de l'Exécutif : favorable avec le sous-amendement

Je mets aux voix le sous-amendement

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'amendement ainsi sous-amendé est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 22 déposé par Mme Mattea CASALTA au nom du groupe « Femu a Corsica ».

Il est retiré.

Amendement n° 5 déposé par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Repubblica ».

Avis de la commission : favorable avec un sous-amendement

Avis de l'Exécutif : favorable avec le sous-amendement

Je mets aux voix le sous-amendement
 Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.
 Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?

L'amendement ainsi sous-amendé est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

**Amendement n° 6 déposé par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe
 « La Corse dans la République - A Corsica indè a Repubblica ».**

Il est retiré.

Amendement n° 14 déposé par le groupe « Andà per dumane ».

Avis de la commission : favorable avec un sous-amendement
 Avis de l'Exécutif : favorable avec le sous-amendement

Je mets aux voix le sous-amendement
 Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.
 Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?

L'amendement ainsi sous-amendé est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Nous avons fini pour les amendements.

Donc, je pense que nous pouvons passer au vote du rapport, avec des explications de vote de deux minutes, je serai très attentif au temps. Deux minutes d'explication de vote parce que je suis gentil.

M. Xavier LACOMBE

M. le Président, si vous me donnez la parole, il y a un temps règlementaire pour les explications de vote.

M. Hyacinthe VANNI

Il est décrété, normalement il n'y a pas de temps pour les explications de vote, mais avec tout ce que l'on a dit en commission, on devrait passer au vote sans explications de vote. Mais je veux bien qu'on donne 2 minutes et je serai très vigilant à ce que l'on respecte le temps, 2 minutes par groupe, si nécessaire.

M. Xavier LACOMBE

Alors, nous allons le faire à deux voix, je prendrai une minute, et une minute M. Jean-Martin MONDOLONI.

Très rapidement, sur ce vote, l'explication vous la connaissez, nous voterons contre ce plan bien évidemment, pour toutes les explications que vous avez données. Mais moi je voudrais attirer un seul point, c'est tout simplement qu'aujourd'hui dans ce plan, la clef de la réussite ou la clef de voûte de ce plan, c'est les EPCI, et je l'ai dit dans mes explications brèves, mais je vais le répéter pour la dernière fois, aujourd'hui le SYVADEC a fait des observations, elles ne sont pas retenues, certains EPCI les ont faites, elles ne sont pas retenues, les remarques et observations n'ont pas été intégrées.

La seule chose que je voudrais dire c'est qu'aujourd'hui, si ça réussit, ce que fait la CdC, c'est dire : aujourd'hui tocca a voi, les EPCI. Les EPCI vous le savez, pour la plupart, et d'ailleurs ça été demandé même pour la

police de l'environnement, les polices intercommunales, et toutes les obligations que nous avons sont déjà saturées, asphyxiées, on n'en peut plus. Premier point.

Ça a déjà coûté très cher, on en demande plus et à aucun moment, n'est envisagé concrètement, de manière chiffrée, que pour la réalisation de ce plan, certes choisi, il n'y a pas de souci, qui est financièrement quelque chose de soutenable pour pouvoir réaliser cela. Je le regrette parce que, in fine, et on se donnera rendez-vous, et j'espère, et je le demande comme je l'avais fait pour le plan de mai 2016, que chaque année, il y ait une évaluation et un point d'étape. Cela n'avait été fait préalablement, j'espère que ça sera fait cette fois-ci.

Et à la fin, deux solutions : ou on a abouti et c'est très bien, bravo ; ou on n'a pas abouti, et on dira : c'est la faute des EPCI qui n'ont pas joué le jeu. Alors là, je trouve que ce n'est pas très clair et ce n'est pas, moralement, très honnête.

Voilà, je le dis très clairement, très calmement, et je pense que beaucoup d'EPCI seront essoufflés. Voilà je m'en tiens là et je m'arrêterai. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, Jean-Martin, il vous reste deux secondes.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. On s'est très longuement expliqué. A cette heure avancée, moi je voudrais simplement revenir sur le procès excessif qui est fait sur notre positionnement, non pas quant à l'incinérateur, mais quant à l'idée qu'on peut être d'accord sur les deux premiers pieds du trépied que vous posez, on n'est pas d'accord sur le troisième pied. Nous, on pense qu'après avoir trié et surtrié, non pas il faut incinérer, il faut valoriser thermiquement. Et tout ce que l'on vous demande, depuis des semaines, voire des mois, c'est, y compris, afin que vous puissiez démontrer par des études indépendantes, que vous auriez raison, que vous lanciez une étude afin de lever les doutes du point de vue juridique, du point de vue écologique, du point de vue économique.

Et j'en aurai fini lorsque je rappellerai à mon jeune collègue, Julien PAOLINI, qu'il y a un certain nombre de piliers dans cet hémicycle et un certain nombre d'usages. On peut être passionné, et la passion sur certains sujets peut conduire à l'excès, mon cher Julien, mais jamais dans cet hémicycle, je n'ai connu l'atteinte à la dignité. Je ne laisserai personne laisser distiller l'idée selon laquelle, quand des élus se rendent, sur leurs propres deniers, et par curiosité intellectuelle, s'intéresser à ce sujet, ils seraient tenus par quelques lobbys industriels que ce soit.

Je vous invite à imaginer que vous portez atteinte à la dignité collective de mon groupe et ça je ne peux pas le laisser passer sous silence. Les yeux dans les yeux, je vous le dis, mon cher collègue, méditez ces paroles de Marcel Pagnol qui disait « l'honneur, c'est comme les allumettes, ça ne sert qu'une fois ».

M. Hyacinthe VANNI

M. MONDOLINI, je pense me vous avez peut-être mal compris, mais je ne pense pas que Julien PAOLINI soit du genre à manquer de respect ou à insinuer quoi que ce soit. Moi, j'ai bien écouté ce qu'il a dit et il n'en est rien. Bien sûr qu'il s'explique lui-même, mais je tiens à le dire en tant que président de groupe. Dans notre groupe, jamais personne dans cet hémicycle, n'a manqué de respect à qui que ce soit, je me fais le garant de tout le monde. Chez nous, personne ne manque de respect à personne, et on peut tous se prendre individuellement, on est tous respectueux de tout le monde. Alors, aujourd'hui j'entends, peut-être le malentendu et vous vous en expliquerez avec Julien, tout à l'heure, mais en tout cas, ça n'a jamais été notre état d'esprit et ça ne le sera jamais. On se dit les choses, passionnément, on n'est pas d'accord, et bien entendu on a des désaccords, mais le respect, ça fait partie de nos fondamentaux, et vous le savez. Julien, un mot.

M. Julien PAOLINI

Oui un mot, très tranquillement. Jean-Martin, à aucun moment, j'ai souhaité manquer de respect ni à vous, ni à quiconque au sein de votre groupe, c'est bien clair. De la même manière que vous insinuez, et je vous invite à reprendre mes propos, mot pour mot, de toute façon ils sont disponibles, moi je ne me permets pas de couper mes collègues quand ils s'expriment, de les interpeller au sein de l'hémicycle, je ne me suis jamais permis, je ne me permettrai jamais, je les laisse s'exprimer et je leur réponds.

Vous m'avez interpellé, à un moment donné, pendant mon exposé et, à aucun moment, je n'ai mis en cause votre intégrité. Vous m'avez invité, vous nous avez invités à aller sur place, et qu'on serait bien accueillis sur place, j'ai simplement précisé que ça ne m'étonnait pas que vous soyez bien accueillis sur place, au vue des intérêts de ces sociétés exploitantes pour démontrer la capacité de leur incinérateur. D'ailleurs, c'est souvent des unités modèles qui sont mises en avant, c'est le cas ici, mais à aucun moment, je n'ai remis en cause, et vous le savez pertinemment, votre intégrité, votre honnêteté intellectuelle.

Et pour terminer sur la valorisation thermique, l'un des objets des amendements que j'ai porté moi-même, fait état d'études menées par l'Office de l'environnement pour, justement, étudier ces possibilités, et d'ailleurs ça sera fait dans le cadre du plan territorial sur les déchets.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, ça a le mérite d'être dit et d'être clair. Qui veut intervenir ? Le groupe de Jean-Charles ou Pierre.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, ça sera rapide, donc, nous, nous allons nous abstenir parce que, comme je l'ai dit ce matin, si nous sommes en phase avec vous sur la philosophie du traitement des déchets et donc le refus de l'incinération, le tri, la valorisation et le stockage, nous avons des doutes sur le respect de l'autonomie décisionnel des EPCI, la preuve c'est votre opposition au projet de création d'une nouvelle installation de stockage à Viggianello.

Voilà la raison pour laquelle on va s'abstenir.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, dont acte. Jean-Charles.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci Président. Donc, notre groupe a fait le choix de s'abstenir sur le document, nous aurions pu, nous avons longuement hésité entre nous opposer à ce document, non pas par rapport aux objectifs qu'il poursuit car nous partageons les mêmes objectifs, non pas parce que nous souhaitons son

échec, au contraire, je vous le dis avec cette abstention, et c'est déjà un premier signe, c'est la volonté d'être aux côtés de la majorité territoriale pour faire réussir ce document.

Mais, pour nous, il y a trop d'interrogations, pour nous, il y a un marque politique, je le dis aussi, puisque j'ai entendu l'Exécutif territoriale nous expliquer qu'il ne pouvait pas prendre en considération un certain nombre de nos amendements qui ont, pour certains, une valeur forte. J'en prends un seul, le plus important, celui qui consiste à consulter le peuple Corse sur la question d'une étude, je précise bien, d'une étude sur l'incinération. Vous le savez, François ORLANDI, et d'autres dans le groupe l'ont dit, nous sommes partagés, nous sommes interrogatifs, pour rien vous cacher, avec François ORLANDI on se disait qu'il y a même des jours où nous pensons des fois « blanc » et des fois « noir », parce qu'il n'y a pas de certitudes, parce que nous n'avons pas cette étude à notre disposition pour, aujourd'hui, véritablement trancher la question.

Vous nous répondez : « politiquement nous ne pouvons pas, ça serait brouiller notre message politique », nous, nous vous répondons qu'à partir de ce moment-là, pour les mêmes raisons, pour un message politique clair, nous nous abstiendrons. Parce qu'il faut renvoyer l'idée que si nous souhaitons la réussite de votre plan, nous serons en tant que président d'EPCI, pour les gens qui, dans notre groupe, sont président d'EPCI, en tant que maires, parce qu'il y a des gens dans notre groupe qui sont maires, on essaiera de démontrer que si on a des hésitations, si on a des interrogations, espérons que l'on se soit trompés sur le sujet et que ces interrogations vous arriveront à les balayer d'un revers de la main et que nous réussissons pour la Corse.

Sincèrement, il y a quand même, sur la question du stockage, sur la question de la police, sur la question du tout public, je comprends techniquement les hésitations du président de l'Office de l'environnement de la Corse et du président de l'Exécutif, mais nous voulons, par exemple, dire clairement, et je le redirai en conclusion parce que c'est un élément fort de notre message politique, nous croyons qu'aujourd'hui il y a trop d'acteurs qui ont, en gestion, la question des déchets en Corse, nous pensons qu'il faut aller vers une simplification qui passe, peut-être même, par la suppression de la compétence des EPCI sur le sujet, mais en attendant, quasiment avec certitude, de la suppression du SYVADEC.

Nous sommes convaincus qu'il faut une gestion totalement publique des déchets en Corse, que ce soit dans la collecte ou dans la gestion, que ce soit dans le transport ou dans l'enfouissement, demain, ou l'incinération si on faisait un choix différent.

En attendant, c'est l'objectif commun que nous devons poursuivre. J'ai cru comprendre que la majorité territoriale était aussi dans cet état d'esprit. Eh bien, nous verrons, chemin faisant, ce que nous pouvons faire ensemble. Aujourd'hui cette abstention, encore une fois, c'est une abstention d'encouragement et c'est la position de notre groupe.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Guy, une minute.

M. Guy ARMANET

Je vais être bref, je crois que les débats ont eu lieu, chacun s'est exprimé à tour de rôle sur le sujet. Pour notre part, bien évidemment que l'on va accompagner le plan et si je puis me permettre, je crois que l'heure est maintenant à l'action et qu'il est important de mettre en place un vrai porte-à-porte, je reviendrai dessus, et le porte-à-porte, je le redirai inlassablement et sans cesse, c'est les emballages, c'est les ordures résiduelles et c'est les bio déchets. On ne s'arrête pas à deux éléments sur trois, sinon ce n'est pas une collecte comme on l'a imaginé et on n'est pas dans le porte-à-porte. Donc, on sera favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Vous êtes dans les temps, puisque moins d'une minute. Rosa, vous avez la parole.

Mme Rosa PROSPERI

Sans surprise, le groupe « Corsica libera », bien entendu votera ce plan parce qu'il est un gage de réussite. Nous pourrons, grâce aux éléments qu'il donne, grâce aux principes politiques forts qu'il édicte, gagner cette bataille des déchets.

Je note également, même si en séance publique les positions sont toujours un petit peu plus heurtées, qu'en commission, les groupes se sont

rapprochés sur un certain nombre de considérations, et notamment, puisque tout à l'heure Jean-Charles ORSUCCI en faisait état, les groupes se sont notamment rejoints, en tous les cas, pour présenter un amendement qui a été voté sur la nécessité d'engager une réflexion sur une nouvelle organisation de répartition des compétences. Ça fait partie des étapes supplémentaires qui ont pu être franchies par la production et la discussion qui ont entouré ce plan, je crois qu'il faut s'en réjouir.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, je donne la parole à l'Exécutif s'il veut dire un mot avant de passer au vote.

M. François SARGENTINI

Je ne reviendrai pas sur le fond de tout ce qui a été dit, puisque nous nous sommes suffisamment expliqués depuis ce matin. Nous mesurons, bien sûr, les craintes, nous mesurons les difficultés, la situation n'est pas simple, je crois que personne n'est dupe dans ce qui se passe et dans la réalité que nous sommes en train de vivre.

Mais ce plan, je le répète, il marque une rupture avec l'existant et ça c'est la marque la plus importante.

Il faut que notre pays, la Corse aujourd'hui, elle change de dimension dans ce domaine. Nous ne pouvons plus rester avec la situation que nous connaissons maintenant depuis plusieurs décennies. Cette situation que nous connaissons, que nous connaissons depuis plusieurs décennies, elle est rejetée par la population, elle crée des incompréhensions dans la population.

Aujourd'hui, je crois que les débats ont été francs, ont été clairs, donc je prends en compte, bien sûr, le vote négatif de la droite, mais je me tourne vers vous, M. LACOMBE, pour vous dire une chose : nous, nous ne disons pas aux EPCI *tocca a voi*, nous leur disons *tocca a noi, a noi tutti*. Je l'ai répété incessamment et je le répète incessamment dans toutes les réunions, chaque fois que je vais au bureau du SYVADEC, chaque fois que je rencontre un élu, c'est à tous les élus de la Corse, quelle que soit la sensibilité politique, à s'emparer de cette question.

A nous majorité, bien sûr, de faire des propositions, c'est notre responsabilité. Mais la responsabilité, elle ne pourra être que partagée avec

l'ensemble des élus, et notamment avec l'ensemble des élus des EPCI. Il ne pourra pas y avoir l'un contre l'autre, M. LACOMBE, ce n'est pas possible.

M. ORSUCCI, je constate votre abstention positive, et nous en prenons acte, ça augure, je dirai, pour demain, des constructions et ça permettra à notre pays d'avancer.

J'entends aussi vos critiques. Bien sûr, elles sont normales, vous êtes dans l'opposition, mais il y a quand même une construction aujourd'hui qui se met en place et qui fait, comme je l'ai dit, qu'aujourd'hui nous allons changer de dimension dans ce domaine.

Bien sûr, je n'attendais pas moins des groupes de la majorité puisque nous avons travaillé ensemble, notamment sur le document.

Donc aujourd'hui, nous demandons à l'Assemblée de valider ce plan et de mettre la Corse sur la voie de la modernité dans le domaine des déchets.

Le Président SIMEONI

Ça a été une très longue journée, beaucoup de choses ont été dites. Des choses importantes ont été dites en session plénière, et d'autres choses ont été dites aussi, tout aussi importantes d'ailleurs, et quelquefois même de façon un peu plus approfondie, dans le cadre des trois heures, environ, que nous avons passées en commission. Donc, je ne reviendrai pas sur ces débats en commission, mais il faut quand même sortir d'ici, nous d'abord, et ensuite les Corses qui nous écoutent, avec une forme de synthèse et les idées claires.

Premier point, ce n'est pas un nouveau plan. Le nouveau plan sera voté en 2020. Ce que nous avons débattu aujourd'hui, ce que vous vous apprêtez à voter, c'est une déclinaison du plan, avec un degré de précision et l'intégration des éléments nouveaux, notamment tirés de notre volonté commune de dépasser la crise que nous connaissons.

Deuxième point, les grands axes de la stratégie que le Conseil exécutif, la majorité territoriale, mais d'autres aussi, et notamment les EPCI, le SYVADEC et l'Etat partagent, sont réaffirmés dans ce document. Ça, je crois que c'est essentiel de le dire. Aujourd'hui, indépendamment des votes de chaque groupe, il y a eu, et c'est un point de désaccord important avec votre groupe, je voudrais en dire quelques mots, il y a un consensus très large et

sincère, je l'espère en tout cas et je suis certain qu'il est sincère chez la quasi-totalité des parties et peut-être même chez toutes, de décliner autour de 3 axes.

Premier axe, le tri ; deuxième axe, le surtri ; troisième axe, comment on gère les déchets résiduels.

C'est important que les Corses entendent que nous sommes d'accord là-dessus. Une fois qu'on est d'accord là-dessus, on a des difficultés objectives à gérer à chaque étape, des difficultés objectives, et soyons clairs, nous sommes nous-mêmes inquiets, conscients des difficultés, dans l'incapacité de garantir que nous réussirons, tout simplement parce que la réussite ne pourra se construire que jour après jour et qu'au fil de la confiance renforcée, des expériences réussies, etc.

Le premier niveau sur le tri, on en est tous d'accord. Le tri généralisé, le tri à la source et, aussi souvent que possible, le tri en porte à porte, 60 %, 55 %... on ne sait pas, on va essayer d'aller le plus haut possible, on est d'accord pour faire ça. Longtemps, on n'a pas été d'accord pour faire ça, aujourd'hui on est d'accord.

Une fois qu'on a posé ça, on sait qu'il y a une difficulté énorme, je me tourne notamment vers Xavier LACOMBE, qui peut réussir ça ? Qui sont les premiers à pouvoir réussir ça ? Les intercommunalités et pour cause, elles ont aujourd'hui la compétence de la collecte.

Les intercommunalités, sont-elles aujourd'hui, quelle que soit la bonne volonté de leur président et de leurs élus, en capacité de réussir ? Non. Elles n'en ont pas les moyens financiers, logistiques, elles n'en ont pas les moyens en termes d'infrastructures. C'est un constat.

Est-ce que ce système peut évoluer sur le moyen terme ? Ça a fait l'objet d'un amendement, un amendement qui a été, en sa forme initiale, porté par le groupe « Andà per dumane », je ne trahis pas la réalité de nos débats. Vous nous avez dit ce matin, « nous, on veut un bouleversement radical, une nouvelle répartition des compétences. On peut réfléchir entre carrément transférer la totalité des compétences, y compris collecte, voire traitement à la Collectivité de Corse et elle se débrouille. Ou alors, deuxième niveau, en tout cas... » vous l'avez dit aussi et Jean-Charles vient de le répéter, « à notre avis le SYVADEC ne fait plus l'affaire aujourd'hui ».

Nous, ce qu'on a dit très clairement et ce qu'on écrit dans l'amendement qui a été voté par tout le monde, à part vous, c'est-à-dire par « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Andà per dumane » et par « La Corse dans la République », c'est que nous souhaitons engager une réflexion parce que le système actuel de gestion des déchets en Corse est inefficace et trop complexe et on veut aller vers une nouvelle organisation qui soit plus simple et plus efficace. Ça ne préjuge pas, ça ne présume pas de ce qu'elle sera. Mais nous voulons avoir cette discussion tranquillement. C'est déconnecté, c'est du moyen terme, mais on veut réfléchir.

Donc, premier pilier, le tri généralisé. Xavier, vous nous dites, « vous n'avez intégré ni les considérations du SYVADEC, dans ce document, ni les considérations des EPCI ». Je vous le dis très tranquillement, ce n'est pas exact parce que je rappelle d'abord, que ce document, dans sa structure profonde, il est ce que nous avons validé ensemble, notamment lors de la réunion du 6 juin, celle de Corte, ce que nous avons validé ensemble lors de la présentation devant la Chambre des territoires et que ça a fait l'objet d'un très large consensus.

En ce qui concerne le SYVADEC, j'ai la lettre sous les yeux. Le SYVADEC, qu'est-ce qu'il nous a dit, indépendamment de son document plus épais que le mandat qui avait été donné par le bureau ? Il nous dit deux choses. Premièrement, inscrire au plan la nécessité de réaliser deux centres de stockage, au moins, c'est-à-dire d'ajouter... nous, on est sur deux centres, le SYVADEC voulait deux centres de stockage au moins. Et je vous dis très tranquillement et sans polémique, nous avons intégré cette demande. Ce n'est pas seulement celle du SYVADEC, c'est un débat récurrent. Je sais que vous étiez représenté, notre collègue qui vous représentait n'est plus là, peut-être n'a-t-elle pas eu le temps de vous restituer l'intégralité des échanges en commission. Mais nous, qu'est-ce qu'on a dit ? Et je crois que c'est une première avancée importante aussi, de la part de la majorité territoriale, du Conseil exécutif. Il y a deux débats récurrents : la question de la valorisation thermique sur la phase 3, j'y reviendrai, et la question du centre de stockage. Est-ce qu'il en faut deux ou est-ce qu'il en faut, plutôt, plusieurs, à l'échelle des territoires et des intercommunalités ?

Nous, nous sommes sur une position, vous le savez, où l'on dit, à notre avis, que deux, c'est bien, notamment deux à proximité, si c'est possible, de la voie ferrée pour limiter les coûts. Est-ce que nous avons entendu figer les choses dans ce document ? (je parle sous votre contrôle) Nous avons dit

« non » et nous avons écrit en toutes lettres que nous travaillerions et je le cite, quand-même : « la mobilisation de nouveaux sites est une nécessité et doit se poursuivre. A cet effet, la Collectivité de Corse sollicitera les communautés de communes et les communautés d'agglomérations afin d'identifier les terrains destinés à des installations avec le traitement des déchets, ou des sites, pouvant potentiellement accueillir des plateformes de compostage » ça, c'est le traitement des biodéchets « et des installations de stockage pour y réaliser des études de faisabilité technique. Parallèlement, en ce qui concerne le dimensionnement et les capacités annuelles des installations de stockage, la Collectivité de Corse étudiera les différentes options, en intégrant dans le processus de décision les consultations publiques associant élus, associations et citoyens, aux fins de retenir les solutions correspondant le mieux aux exigences du développement durable ».

Ça, c'est quand même une ouverture, vous ne pouvez pas le contester. Ça veut dire que nous, on ne veut pas perdre de temps sur la vision qui a été entérinée en 2016 et qui est reproduite, et précisée dans ce document, mais qu'on dit, en temps masqué, s'il y a des territoires qui font remonter des terrains, notamment pour des centres de stockage et que, au lieu de deux centres de stockage, on va vers trois centres de stockage parce qu'on considère que c'est mieux accepté socialement, que ça correspond mieux, qu'on peut diminuer les coûts de transport, on fera les études et on l'écrit, et on est partant là-dessus. Ça, c'est le premier point.

Donc, le SYVADEC, il a eu réponse, là-dessus.

La deuxième demande du SYVADEC, c'était et je le lis aussi, « activer le transfert à l'extérieur de 70 000 tonnes » et également le corollaire « que l'Assemblée de Corse s'engage à prendre en charge, elle, le coût de ce transfert de 70 000 tonnes, quoi qu'il arrive ». Là, nous avons dit « non » et je vous le répète Xavier, je le dis publiquement, nous ne sommes pas d'accord. D'abord, parce que nous ne voulons pas accepter sans avoir exploré toutes les autres solutions de dire, on va exporter 70 000 tonnes. Pour nous, l'exportation, c'est un pis-aller, ça doit être temporaire et ça doit être le moins possible. Et si on peut ne pas exporter, on n'exporte pas. Donc, on n'accepte pas de dire qu'on s'engage à exporter 70 000 tonnes. On veut tout faire pour ne pas exporter, on veut explorer toutes les solutions.

Deuxièmement, le coût, qui va être énorme, on a entendu ce qu'ont dit les EPCI, et je regrette qu'on n'ait pas eu plus de débat sur la nature des

amendements qui ont adoptés. Que nous ont dit les groupes d'opposition et que nous ont dit aussi les groupes de la majorité ? Ils nous ont dit que les EPCI, c'est d'ailleurs la rédaction de l'amendement, aujourd'hui, elles ne vont pas pouvoir assumer le coût de l'exportation. C'est une évidence. Elles nous ont dit qu'elles ne voulaient pas le faire payer aux administrés. Evident.

Le SYVADEC dit, « moi, je ne veux pas payer », alors qu'il a la compétence du traitement. Normalement, la compétence du traitement, on paie le coût du traitement, sauf que si c'est le SYVADEC qui paye, ce sont les intercommunalités, et si ce sont les intercommunalités, ce sont vos administrés. Mais je vais plus loin, si c'est la Collectivité de Corse qui paie, ce sont aussi les administrés, parce que l'administré, il est à la fois, administré de son intercommunalité et administré de la Collectivité de Corse. Donc, nous sommes aujourd'hui dans une situation de difficultés financières parce que, si exportation il y a, les intercommunalités ne veulent pas payer et ne peuvent pas payer. La Collectivité de Corse, et notamment nous, disons que nous n'avons pas à payer parce que c'est hors compétences et que nous ne savons pas combien il y a à payer. L'Etat nous dit, « nous, quoi qu'il en soit, on ne payera pas », ce qui est quand même, je le fais remarquer au passage, un retrait par rapport aux engagements qui avaient été pris, notamment à Ghisonaccia lors de la première crise de 2015, à l'occasion de laquelle les représentants de l'Etat avaient dit et écrit « s'il y a exportation, l'Etat mettra la main à la poche ».

Donc nous, en l'état de cette situation, on ne sait pas combien on va exporter et si possible, on n'exportera pas. Deuxièmement, on ne sait pas combien ça va coûter. Troisièmement, on considère que les intercommunalités n'ont pas à payer, mais que nous non plus, nous n'avons pas à payer. Nous avons fait un amendement, celui sur lequel je suis intervenu, en disant, « aujourd'hui, la question de la prise en charge financière de l'éventuelle exportation n'est pas réglée et elle doit faire l'objet d'une discussion qui est une discussion prioritaire ».

Sur ce premier élément de ne pas avoir pris en compte le SYVADEC, et en quelque sorte, de vouloir, à travers votre argumentation, accréditer l'idée sur laquelle nous passerions en force, ce n'est pas exact et ça l'est encore moins pour les intercommunalités.

Ce document ne fige rien, Xavier, et je pense que vous le savez. La plus belle preuve, ça vous a été dit par François. Qu'est-ce que nous disons ?

Nous disons que sur le tri, nous allons contractualiser dans le cadre d'une convention cadre avec les intercommunalités et nous allons ensuite décliner en bilatérale avec chaque intercommunalité. Nous allons notamment définir les besoins, les objectifs, le calendrier pour atteindre ces objectifs et ce dont ont besoin les intercommunalités.

Nous ne pouvons pas, en l'état, aujourd'hui, chiffrer ce que seront ces besoins. C'est l'objectif des conventions que nous nous apprêtons à conclure. Je veux vous dire que le fait d'avoir adopté ou de nous apprêter à adopter aujourd'hui ce document, ne préjuge en rien de ce que sera le contenu des conventions.

Aujourd'hui, sur la convention-cadre, vous le savez, celui qui représentait votre intercommunalité voulait la signer. Après, il est revenu en disant, dont acte, on ne peut pas forcer les gens, etc., et puis personne ne veut forcer personne. Aujourd'hui sur les 19 intercommunalités, il y en a un certain nombre qui ont signé, d'autres ont donné leur accord de principe, et les dernières enfin, qui ont fait remonter un certain nombre d'observations qui seront prises en compte. On va signer cet accord-cadre et derrière, on va discuter sur les conventions bilatérales. A ce moment-là, on dira « voilà, vous avez besoin de tant de personnes, on pourra ouvrir les postes à la Collectivité de Corse, comme on s'y est engagés, pour mettre à disposition. Vous avez besoin de tant de financement en fonctionnement, voilà comment on va le financer, etc. ». C'est une discussion qu'on va avoir.

Donc, je m'inscris en faux, vraiment, contre l'affirmation selon laquelle nous voudrions imposer aux intercommunalités quoi que ce soit. Nous ne pourrions pas réussir si ces intercommunalités ne sont pas respectées dans leurs prérogatives et renforcées dans la façon de les exercer.

De ce côté-là, c'est clair.

Deuxièmement, le surtri. Vous savez mieux que quiconque que vous avez avancé sur Ajaccio. Nous savons les efforts que nous faisons dans la grande région bastiaise. De ce côté-là, on est d'accord, il y a un point d'accord, y compris dans le document.

Reste le troisième. Je me tourne vers vous, Jean-Martin, essayons de dépassionner le débat. Je ne pense pas que vous pensiez que le modèle d'incinérateur que vous avez visité nous convient. Ce n'est pas ce qu'on peut faire en Corse. Je vous dis, je ne le pense pas, et d'ailleurs, vous avez dit

« nous, on ne veut pas faire ça ». Je rappelle simplement, j'ai eu une longue conversation avec André SANTINI, après votre visite (j'étais invité à Paris par l'Association des anciens lycéens d'Aiacciu et les anciens lycées de Bastia, on a eu une discussion en présence des participants pendant une heure). J'ai fait remarquer la différence des situations, le fait surtout, important, que cette installation fonctionne depuis vingt ans, et qu'aujourd'hui, elle ne serait plus autorisée. On ne peut plus le faire, dans le cadre de la loi actuelle, il faut le dire. Vous savez aussi qu'il ne tri que 20 % et que tout le reste est incinéré. Donc, le modèle n'est pas transposable. Mais ce que vous nous avez dit maintenant, c'est très important, vous nous avez dit « moi, je ne parle pas de ça, moi je vous parle de valorisation thermique ou énergétique ».

L'amendement qui a été intégré par Julien PAOLINI, vise précisément à conforter l'accord que nous avons dit pour dire qu'il n'y a pas de tabous. Moi, j'entends ce que vous dites. On a un plan à adopter en 2020, la loi nous oblige, avant d'arrêter ces nouvelles dispositions dans le futur plan, à expertiser toutes les techniques possibles. Donc, dans le cadre de l'expertise de toutes ces techniques possibles, nous devons, en toute hypothèse, et en plus nous voulons le faire, faire ces analyses-là. Après, ce n'est plus qu'un problème de calendrier.

Si, pour être prêts en 2020, nous devons engager rapidement dans les mois à venir, ces enquêtes, on ne va pas attendre, surtout si c'est de nature à vous rassurer. Mais ce que l'on ne veut pas, et je termine, c'est donner l'impression que, parce qu'on ne sait pas tout sur le point d'arrivée dans cinq ans, on ne peut pas commencer à engager sur le premier aspect, le deuxième aspect et le troisième aspect. On a besoin d'avancer parce que vous savez très bien que si la machine se grippe, la spirale funeste de crise structurelle que nous connaissons aujourd'hui, ne pourra que s'aggraver.

Je réponds, un dernier mot puisque j'ai répondu à chaque groupe et aux groupes d'opposition, à Pierre GHIONGA dont le groupe a été extrêmement positif, on a avancé. Simplement, je pense que vous ne pouviez pas trouver de bon exemple parce qu'on n'a pas la volonté d'imposer quoi que ce soit aux intercommunalités, mais sur l'affaire de Viggianello, c'est la demande expresse de l'intercommunalité de Viggianello qui est une condition sine qua none.

Je termine. Aujourd'hui, je pense qu'on a avancé, je pense que le rapport qui est présenté par le Conseil exécutif et la majorité territoriale, il est

voté par la majorité, on s'y attendait. Il fait l'objet d'abstentions de la part du groupe « La Corse dans la République », « Andà per dumane », abstentions que vous avez qualifiées vous-mêmes de positives. Il y a un vote « contre », qu'on respecte, de la part du groupe de M. MONDOLONI. Mais aujourd'hui, je crois qu'on sort renforcé et le message qu'il faut, même si on doute, même si on a des inquiétudes, le message qu'il faut faire passer, eh bien c'est que rien n'est gagné bien sûr, mais qu'on est dans un chemin qui fait sens. Dès demain matin, on reprend notre bâton de pèlerin, on continue à discuter ensemble, on travaille sur la cohésion des choix. Quand il y a des difficultés, on les aborde tranquillement et on se dit tous que ça dépend de nous. Ça dépend des citoyens, ça dépend de tous les élus. On a conscience des efforts qu'il faut faire, mais je crois qu'aujourd'hui, dans cette session, on a fait un pas important.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, MM. les Présidents. On va passer au vote du rapport amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à la majorité.

(« **Pour** » (39) : les groupes « Femu a Corsica »(27), « Corsica libera »(12)

« **Contre** » (10) : le groupe « Per l'avvene »

Abstentions (9) : les groupes « Andà per dumane », « La Corse dans la République » (3 : Mmes Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, M. Pierre GHIONGA),

Absents (5) : Mmes. Valérie BOZZI, Laura FURIOLI, MM. François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Joseph PUCCI)

(Applaudissements).

La session est terminée.

La séance est levée à 20 h 40.